

"C'est comme un vrai raz de marée"

Fuite devant la crue des eaux

par Gilles Provost

"Je te mens pas! C'était comme un vrai raz de marée: l'eau arrivait d'en arrière, à travers les terres... J'ai vu deux autos qui ont été emportées par le courant et aussi une roulotte. Chez nous, l'eau a monté de plusieurs pieds en quelques minutes." Pendant que sa fille nous écoute et que son mari somnole sur un lit dans l'école Saint-Charles de Lachenaie, qui sert de centre d'hébergement, Mme Robert Poirier poursuit ses explications, la voix encore chargée d'émotion:

"Ca s'est produit quand les glaces ont formé un embâcle sur la rivière des Mille-Iles, près de Terrebonne, juste à l'embouchure de la petite rivière Mascouche (la rivière Saint-Jean Baptiste): la glace a complètement bloqué la petite rivière. Elle a débordé et s'est mise à couler à travers les terres pour venir se déverser plus loin dans la rivière des Mille-Iles, en deux branches, deux milles en aval." "Toutes les maisons qui étaient sur le chemin ont été inondées. La route a été

coupée à deux endroits. Quand mon mari est revenu de travailler, il était impossible de passer. Toute une portion de la route a été emportée par le courant." "Quand j'ai vu l'eau monter si vite, je suis allée ouvrir la porte du garage pour qu'elle ne soit pas défoncée par la masse d'eau qui s'accumulait de l'autre côté. Ensuite, le temps de le dire, je me suis retrouvée avec plus de quatre pieds d'eau au sous-sol. Maintenant, il y en a sept pieds."

"J'ai eu assez peur, je ne savais pas quand ça s'arrêterait. A un moment donné, un raton-laveur est entré dans la cave: j'ai eu la peur de ma vie, je criais, je pleurais." "Là, poursuit Mme Poirier, notre voisin, qui est policier, est venu m'aider. Il a abattu l'animal d'une balle de revolver. Les enfants pleuraient à cause de la détonation." "Vers dix heures, un gars de la protection civile est venu évacuer les voisins

avec une chaloupe et il m'a dit qu'il reviendrait me chercher. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais il n'est revenu qu'à deux heures du matin. Pendant tout ce temps là, on attendait et on ne savait pas quoi faire." "Quand je suis partie, le solage de béton qu'on venait de construire était fendu, le congélateur flottait à l'envers dans la cave, avec les meubles, les matelas neufs, et le bois qu'on avait acheté pour finir le

Voir page 6: Raz de marée



Après avoir soupé à l'école Saint-Charles de Lachenaie transformée en centre d'accueil pour les familles sinistrées, la petite Marie-José vient de s'endormir dans les bras de son père. M. et Mme André Goulet, eux, nous expliquent les péripéties de leur évacuation (avec l'aide de l'armée) à trois heures du matin, la nuit précédente. (Photo Alain Renaud)

au sommaire de

Culture et Société



La fin de l'aventure à décollage court: une expérience aussi coûteuse à arrêter qu'à poursuivre — page 13

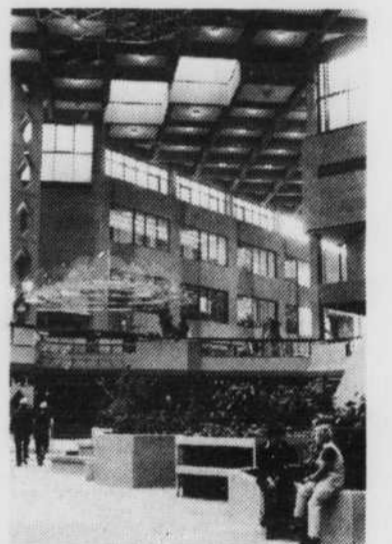
Evacuation massive d'Ottawa à Gaspé

Le niveau des eaux du Saint-Laurent et de plusieurs de nos affluents a brisé des records, hier, et plus de 100 familles ont été forcées d'abandonner leurs demeures, plus particulièrement dans la région métropolitaine.

Mais c'est tout le long du Saint-Laurent, depuis la frontière de l'Ontario jusqu'à la péninsule gaspésienne, et le long de plusieurs de ses tributaires, que la crue fait ses ravages. Que ce soit le long du Richelieu, de la Bécancour, de la Chaudière, ou à Matane, à Trois-Rivières, dans les îles de Sorel, sur la Côte de Beauré, pratiquement toutes les régions du Québec vivent un printemps olympique où les records sont dépassés.

La Protection civile signalait en fin d'après-midi que la situation semblait se stabiliser dans la région de Montréal. Les spécialistes du ministère des Richesses naturelles prévoyaient à 16 h un ralentissement du débit des eaux au cours des prochaines heures, malgré une légère hausse du niveau de l'eau au lac des Deux-Montagnes. Selon eux, tout permettait, à ce moment, d'espérer que les eaux commencent à se stabiliser et même à se retirer légèrement pour peu que la température demeure favorable.

Voir page 6: Evacuation



Jean-Claude La Haye, l'un des deux principaux urbanistes architectes du Complexe Desjardins, décrit cette autre aventure humaine, où certains n'ont vu que des tours et qui, pourtant, est aussi une place, un basilicaire et un réseau piétonnier. La Place Desjardins sans complexe, aujourd'hui, jour de l'inauguration. — page 24

au sommaire

Le prix des aliments a baissé de 1.3% au cours des derniers cinq mois — page 2

La CEQ presse les commissions scolaires de ne pas jouer les boucs émissaires

Trudeau rejette la suggestion du commissaire aux langues officielles — page 3

Une grande victoire pour

les provinces: un éditorial de Claude Ryan

Avortement du compromis italien; Rien... de Neuf: les blocs-notes de Georges Vigny — page 4

Saint-Pierre réitère qu'il n'a plus de fonds à "dilapider" pour Tricofil — page 7

Le Neuf ne peuvent surmonter leurs désaccords — page 9

Entrepreneur criminellement responsable d'un accident mortel au stade olympique

par Clément Trudel

La Compagnie Sicotte, division John N. Brocklesby Transport Ltée, est tenue criminellement responsable de la mort de M. Jean-Marie Lesage, technicien en arpentage, sur le chantier du stade olympique, le 29 août 1975.

En dévoilant hier son rapport de 70 pages, le coroner ad hoc et juge des Sessions de la Paix, M. Patrick Falardeau, dit en être venu à la conclusion que l'ingénieur et vice-président de Sicotte, M. Bruno Gauthier, a pris un "risque énorme", deux jours avant l'accident, en faisant fabriquer sans plan un "bacul" qui devait supporter la charge de la poutre radiale 600 de la console 4.

M. Gauthier, d'après le coroner, a enfreint la Loi des ingénieurs en n'exigeant pas de plans de la compagnie Désourdy et Duranceau, de sorte que la fabrication "artisanale" du bacul (ou palonnier) est à l'origine de la mort de Lesage.

L'enquête du coroner s'est tenue du 17 novembre au 17 décembre 1975. Le juge Falardeau a entendu 29 témoins. Il cite de larges extraits du témoignage de l'ingénieur Gauthier dans son rapport, qui contient aussi l'insouciance "téméraire et déréglée" du directeur du montage, l'ingénieur Pierre Ricard, du surintendant général de Sicotte, M. Roger Rioux, et du surintendant, M. Bertrand Ross.

Au moment de l'accident, Sicotte n'avait pas de contrat signé avec la Ville de Montréal mais agissait conformément à une résolution adoptée par le Comité exécutif de Montréal (19 août 1975) qui rendait la compagnie Sicotte responsable de manutention au sol et d'autres travaux mais, d'après le coroner, il a été prouvé que jamais, entre le soir du 27 et le midi du 29 où la poutre a basculé à cause d'un "système de suspension temporaire inadéquat" (opinion des experts Pominville et Dorleau), Sicotte n'a fait appel aux ingénieurs consultants de Désourdy & Duranceau "pour apprécier et vérifier la fabrication du palonnier".

Dans un mémoire soumis au juge Falardeau, l'Ordre des ingénieurs du Québec souscrit à l'opinion des experts quant à la "surcharge" ayant provoqué la chute de la poutre et au "bacul" qui ne possédait pas les qualités nécessaires "pour supporter une charge de 80 tonnes".

Il y a manquement sur la question des plans, selon l'Ordre des ingénieurs, puisqu'il n'y a pas eu de modification de ces plans, ni révision des croquis originaux. L'opinion du procureur de l'ordre, M. Ro-

nald Montcalm, est que la responsabilité des parties impliquées n'a pas été clairement établie au début du projet (travaux en vue des Jeux olympiques) et qu'il en découle une certaine confusion. L'Ordre des ingénieurs souligne toutefois que "la sécurité du public et des travailleurs ne doit en aucun cas être l'objet de compromis, même devant des échéanciers des plus serrés".

Il n'est pas fréquent qu'une compagnie soit ainsi reconnue par un coroner coupable de négligence criminelle quant à la mort de travailleurs. L'an dernier, le co-

roner Richard Shadley a été appelé à se prononcer sur la mort de deux travailleurs de la Canadian Copper Refiners. Depuis, des procédures ont été prises et la compagnie ainsi que son vice-président Richard Johnston en sont au stade de l'enquête préliminaire. Le verdict du coroner en était un de négligence criminelle.

Au Stade Olympique en construction, ce 29 août, les arpenteurs Pelletier et Lesage se font hisser au niveau de la poutre sur laquelle ils s'assoient en attendant que des employés de Sicotte "ajustent la

poutre" qu'il faut placer à son niveau et dans son axe. Le 28 août, toutefois, le monteur Jean-Claude Chapados avait conseillé de renforcer le "bacul". Malgré certains indices évidents d'une résistance diminuée du bacul, souligne le coroner dans ses conclusions, on l'a quand même utilisé pour hisser une poutre qui "flambe" 20 heures après le retrait des grues.

A noter que les experts qui ont déposé à l'enquête ont reconstitué chez Vibrek, à Charlesbourg, la chute d'une poutre similaire à celle qui bascula et entraîna vers la

Voir page 6: Entrepreneur

La trêve tue encore au Liban: 100 morts

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Le cessez-le-feu, qui devait entrer en vigueur pour dix jours n'a pas été respecté hier au Liban, où le "gel des opérations militaires" accepté par les belligérants chrétiens et musulmans a fait quel que cent victimes et un nombre inconnu de blessés.

A Beyrouth, des fusillades intermittentes étaient signalées mais sur une échelle bien plus réduite que les jours précédents. On en dénombrait pas moins une trentaine de morts dans les rues de la capitale; deux obus incendiaires sont en outre tombés sur un hangar du port y provoquant un nouvel incendie.

De violents combats se seraient également déroulés dans la montagne libanaise, notamment à Aintoura, au nord de Beyrouth, village que des forces progressistes auraient repris en fin de journée aux forces loyalistes et leurs alliés. Cinquante à soixante personnes auraient été tuées au cours de ces combats, tandis que le village, pris et repris plusieurs fois durant les combats, serait complètement dévasté, apprend-on de source bien informée.

La journée a été marquée par les entretiens de l'envoyé du président Gerald Ford au Liban, M. Dean Brown, avec MM. Kamal Joublatt, leader progressiste libanais, Saeb Salam, ancien premier

ministre et influente personnalité musulmane sunnite, et l'imam Moussa Sadre, chef spirituel de la communauté musulmane chiite. De son côté, l'ambassadeur de France à Beyrouth, M. Hubert Argod, a également rencontré M. Joublatt ainsi que M. Yasser Arafat, chef de l'OLP.

M. Joublatt a déclaré qu'il avait "exposé le but du mouvement national libanais" à M. Brown, représentant du président Gerald Ford. M. Joublatt a ajouté qu'il avait indiqué à M. Brown que "la guerre que mène ce mouvement ressemble à la guerre de sécession américaine ou à la révolution française de 1739, et que le mouvement national libanais s'oppose au règlement (de la crise) sur une base confessionnelle, qu'il est contre la dictature et lutte pour instaurer un régime à l'occidentale".

Le chef de file de la gauche libanaise a ajouté: "Internationalisation ou arabisation de la crise libanaise ne signifient rien, car c'est l'opinion publique libanaise qui prime".

Joublatt a ensuite invité le premier ministre libanais, MM. Rachid Karamé, à "se mettre en rapport avec M. Arafat (chef de l'OLP), le général Aziz Ahdab (gouverneur militaire provisoire" du Liban) et le lieutenant (dissident) Ahamd Khatib, en vue d'assurer la sécurité au

Voir page 6: Trêve

Grève des hôpitaux lundi?

par Louis-Gilles Francoeur

Le secteur hospitalier est menacé de grèves intermittentes à compter de minuit et une minute lundi matin.

La CSN, a-t-on appris hier, a dressé le 25 mars des avis de grève autorisant ses 60,000 membres à débrayer légalement.

Sur réception de ces avis, le conseil patronal de négociation a donné instruction aux administrateurs d'hôpitaux de veiller à réduire le nombre de patients et, parallèlement, le personnel.

Les avis de grève de la CSN, signés par le secrétaire de la Fédération des Affaires sociales, M. Pierre Lachance, couvrent de 350 à 400 établissements pour une période s'étendant du 4 au 24 avril.

Cela n'implique pas que la CSN veuille déclencher lundi une grève générale de 20 jours. Elle n'est d'ailleurs pas investie d'un tel mandat de la part des ses affiliés. Son intention est plutôt de décréter des grèves de 24, de 48 et de 72 heures et de mettre ses membres à l'abri de représailles judiciaires qui auraient pour effet de dégrader son fonds de défense.

Elle profite ainsi d'un erreur administrative qui a fait inscrire dans le texte officiel de la loi 253 une clause protégeant les grévistes contre toute représaille si l'arrêt de travail est précédé d'un avis de huit jours et si les services essentiels sont maintenus.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) aurait lui aussi fait parvenir des avis touchant une quarantaine d'établissements. Ses 15,000 membres pour-

ront légalement débrayer entre le 8 et le 30 avril.

LE DEVOIR a obtenu copie de la directive du conseil patronal datée du 31 mars et signée par M. Paul Pleau, président.

Elle recommande d'abord à toutes les institutions "d'évaluer face à une grève générale le taux d'occupation à maintenir de façon à assurer la sécurité des bénéficiaires à l'intérieur de vos murs". En d'autres termes, M. Pleau suggère de diminuer le plus possible le nombre de malades.

S'il y a un surplus de personnel par la suite — c'est-à-dire si les syndiqués se présentent tous au travail alors que l'occupation a été réduite à 40%, le représentant patronal suggère sans équivoque le lock-out.

Après étude de tous les facteurs énoncés précédemment, si le conseil d'administration de votre établissement le juge nécessaire, il pourrait refuser l'accès aux syndiqués en surplus aux ententes ou décisions sur les services essentiels s'appliquant à l'ensemble du groupe visé par l'avis de grève", précise le document.

M. Pleau demande toutefois aux administrateurs d'être prudents.

Il souligne la nécessité de donner un service complet aux malades pour mettre les administrations à l'abri de poursuites éventuelles pour défaut de soins ou pour négligence. Cette mesure est d'autant plus pertinente que, selon une source patronale, l'hôpital ne pourrait prétendre avoir été pris par surprise.

Les mises à pied ou les lock-out ne devront intervenir que si l'administration a acquis la certitude de coups durs à venir. Pour évaluer ce problème, on leur suggère d'analyser la participation des syndiqués au harcèlement des dernières semaines et la position officielle du syndicat sur la question de la grève comme moyen de pression. La décision doit aussi s'inspirer de la nature des ententes sur les services essentiels: il n'y a pas lieu de s'alarmer là où les syndiqués ou le commissaire aux services essentiels ont assigné le

Voir page 6: Hôpitaux



Les arrangements fiscaux: la route est longue et pénible

OTTAWA (PC) — La conférence des ministres des Finances, qui a pris fin hier à Ottawa, n'aura permis aux provinces que d'établir leur position face au renouvellement des arrangements fiscaux et tout indique que les discussions seront longues et pénibles.

De son côté, le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, a donné l'impression que le fédéral avait déjà pris position sur les grandes lignes qui doivent présider le renouvellement de ces arrangements fiscaux entre le fédéral et les gouvernements provinciaux.

Au chapitre de la péréquation et des programmes à frais partagés, M. Macdonald a déclaré: "Nous avons établi nos principes sur ces questions, il ne nous reste qu'à établir les modalités d'application, ce travail sera effectué par nos fonctionnaires."

Une telle affirmation indique bien que le fédéral a déjà "fait son lit" et qu'il aurait décidé de procéder quasi unilatéralement au renouvellement des ententes qui prendront fin le 31 mars 1977.

La majorité des provinces se sont cependant déclarées "satisfaites" de constater qu'au moins le fédéral avait accepté de considérer une approche plus globale de la situation. La suggestion du titulaire

québécois, M. Raymond Garneau, sera donc étudiée par un comité conjoint. La proposition québécoise veut que les négociations touchent également les programmes à frais partagés.

Cette décision pourrait bien représenter le seul aspect positif de cette première rencontre d'une ronde de négociations qui s'annonce difficile.

Les participants à cette première conférence semblent unanimes à reconnaître qu'au moins trois autres rencontres seront nécessaires et ce, sans tenir compte des conférences des premiers ministres du pays.

Plusieurs points de l'ordre du jour de cette dernière conférence ont été référés aux premiers ministres canadiens qui doivent se rencontrer une première fois en mai et principalement à la mi-juin. Cette dernière conférence devrait essentiellement porter sur le renouvellement des arrangements fiscaux entre les deux niveaux de gouvernements.

M. Macdonald a bien reconnu que "rien de définitif" ne résultait des discussions des deux dernières journées.

Les provinces maritimes ont bien tenté d'obtenir une aide fédérale afin de réduire le coût de la production de l'électricité, lequel est durement affecté par

l'augmentation astronomique des coûts du pétrole.

La Nouvelle-Ecosse a proposé un support financier qui pourrait s'étendre sur une période de six ans, la participation fédérale pourrait être décroissante.

M. Macdonald s'est contenté de dire qu'il porterait cette question devant les membres du cabinet fédéral et il croit que le tout sera immédiatement référé aux ministres responsables du secteur de l'Énergie.

Une première et rapide analyse des demandes des provinces maritimes a permis à M. Macdonald d'indiquer que le fédéral était craintif devant ce genre de subventions.

Selon le ministre fédéral, trois facteurs ne favorisent pas une participation ou une aide du gouvernement central dans ce dossier de la production de l'énergie électrique pour les Maritimes. En effet, M. Macdonald a mentionné que l'expérience antérieure indique qu'une aide fédérale qui vise un objectif précis se transforme généralement en une subvention permanente.

De plus le fédéral craint que les autres provinces ne partagent pas les vues des provinces maritimes et finalement, un tel support risque de réduire les efforts que pourraient fournir les provinces qui sont à la recherche d'une solution.

Au chapitre de la lutte contre l'inflation et des mesures prises par le fédéral, les représentants des provinces et du fédéral ont convenu qu'il était "prioritaire" d'échanger plus d'informations sur les activités respectives.

De son côté, la Saskatchewan, qui n'a pas encore endossé les mesures du fédéral, préfère attendre que la Cour suprême se prononce sur la constitutionnalité de la Commission de lutte contre l'inflation.

Le rapport de travail tripartite sur les finances publiques a officiellement été déposé et les ministres ont décidé que le document serait rendu public et ce, dès que la version française serait disponible.

Bref, cette première rencontre n'a pas comblé les aspirations du ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, et les provinces ont démontré qu'elles étaient solidaires face au renouvellement des ententes qui pourrait les priver de revenus importants.

Les problèmes les plus épineux ont été référés aux premiers ministres canadiens qui doivent se rencontrer au cours du mois de mai et à la mi-juin.

Le prix des aliments a baissé de 1.3% depuis octobre dernier

OTTAWA (PC) — Les prix au détail des produits alimentaires ont baissé de 1.3 pour cent au cours des cinq derniers mois pour un taux annuel d'augmentation de huit pour cent, au regard du taux de quelque 14 pour cent enregistré précédemment.

C'est ce qu'indique la Commission de lutte contre l'inflation, se basant sur les résultats d'une enquête menée chaque semaine dans les supermarchés des grandes villes canadiennes.

La Commission note en outre qu'au cours des premiers cinq mois et demi de son fonctionnement, les prix des produits alimentaires ont enregistré une baisse de 3.2 pour cent, au regard d'une hausse de 1.4 pour cent pour les cinq mois et demi précédant sa création.

Ce mouvement des prix alimentaires est en grande partie dû aux changements survenus dans l'offre au niveau

national et sur les marchés internationaux, mais on peut percevoir des signes de restrictions de la part des compagnies alimentaires, soutient la commission.

On note toutefois des hausses de prix du poisson, des légumes frais et des boissons, plus particulièrement du café, dont les perspectives pour 1976-77 sont encore plus pessimistes.

Parmi les aliments qui ont accusé une diminution de prix, c'est le boeuf qui a enregistré la baisse la plus considérable, soit 17 pour cent au cours des cinq derniers mois.

Un accroissement de l'abattage hebdomadaire, une diminution des prix du boeuf en provenance des États-Unis et d'Océanie, ainsi que la suppression des quotas d'importation au Canada sont à l'origine de cette tendance des prix.

D'autre part, les prix au détail du porc ont diminué de 14 pour cent au

cours de la même période, en raison de la baisse des prix du boeuf et de la volaille.

Les prix de la volaille, quant à eux, ont diminué de 5.7 pour cent, par suite de la diminution saisonnière de la demande, de la baisse des prix américains et de l'accroissement des importations des poulets à griller en provenance des États-Unis.

Les prix de la margarine, du shortening et de l'huile à friture ont diminué de cinq pour cent, par suite notamment de la baisse des cours mondiaux des graisses et des huiles comestibles.

La hausse du prix des légumes frais est attribuable par contre à une augmentation du prix des pommes de terre, dont la production est inférieure de 20 pour cent à celle de l'an dernier.

On note peu de variations des prix des produits laitiers, du pain et des produits céréaliers, des oeufs, ainsi que des fruits et légumes en conserve.

La CECO reprendra le collier le plus tôt possible, dit Dutil

La Commission d'enquête sur le crime organisé reprendra "le plus tôt possible", selon son président le juge Jean Dutil, ses audiences publiques et télévisées pour entendre principalement tous ceux qui s'abritaient derrière l'éventuel jugement de la Cour suprême sur la constitutionnalité de la CECO pour refuser de témoigner.

Certains croient que les audiences pourraient reprendre d'ici une quinzaine de jours et dès hier les policiers enquêteurs de la CECO se sont lancés sur le sentier de la guerre en distribuant les sub poena aux futurs témoins de l'enquête.

L'attente de la décision de la Cour suprême avait paralysé partiellement la Commission qui devait ajourner les témoignages de ceux qui alléguaient son inconstitutionnalité.

Or la Cour suprême a statué jeudi que la CECO était parfaitement constitutionnelle et agissait à l'intérieur du champ des compétences provinciales en cherchant à faire la lumière sur les activités criminelles au Québec.

Les deux appelants qui avaient été condamnés à un an de prison pour outrage au tribunal, MM. Nicola Dilorio et Gérard

Fontaine ont été incarcérés, hier, M. Dilorio a été arrêté par la police dans un salon de barbier de Montréal et conduit à la prison jeudi soir quelques heures seulement après la publication du jugement de la Cour suprême et Fontaine s'est livré au quartier général de la SQ à Montréal, hier matin.

Mais une vingtaine d'autres individus avaient bénéficié d'un sursis en attendant le jugement de la Cour suprême. L'un d'eux, Paolo Violi, avait inscrit une requête pour l'émission d'un bref d'évocation à l'encontre de la juridiction de la CECO mais devant la décision de la Cour suprême, rendue par 7 juges contre 2, il se pourrait qu'il retire sa requête.

Un autre Vincenzo Cotroni, représenté par Me Jean-Paul Sainte-Marie, sera peut-être le seul à échapper encore à l'enquête des commissaires puisqu'il a inscrit un pourvoi en Cour suprême mais qui s'appuie sur d'autres arguments que ceux que le plus haut tribunal du pays vient de rejeter.

Hier le juge Dutil, qui devait démissionner de son poste le 31 mai prochain en même temps que ses collègues Marc Cor-

deau et Denis Dionne, tous deux magistrats de la cour provinciale, a fait savoir qu'il rencontrerait le solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, hier soir, aux fins de fixer la date de l'ouverture des séances et de déterminer l'extension du Québec au sujet de la CECO.

Ce dernier point pourrait amener les juges Dutil, Cordeau et Dionne à ne pas remettre leur démission et à continuer leur travail.

Le rapport sur le dernier volet étudié par la Commission, à savoir l'implantation de la pègre dans divers secteurs commerciaux, pourra être rapidement complété par les témoignages de ceux qui bénéficiaient d'un sursis. "La Cour suprême a tranché une fois pour toutes la question à propos de nos pouvoirs", a déclaré le juge Dutil encourageant par la décision rendue jeudi.

On sait que les frères Dubois notamment avaient évoqué la possibilité que la Cour suprême déclare illégales les activités de la CECO pour ne pas répondre. Cette fois ils devront comparaître sous peine d'outrage au tribunal.



Dans les grands laboratoires de microbiologie du Canada et des États-Unis, c'est à des centaines de milliers d'exemplaires qu'on répète aujourd'hui cette opération: on injecte dans des oeufs le virus de la grippe porcine en vue de la préparation de vaccins qui permettront d'inoculer en vitesse les gens qui sont le moins immunisés contre la maladie. L'Organisation mondiale de la santé a annoncé hier à Genève qu'elle ignore si la nouvelle grippe est bien la "grippe espagnole" qui avait fait plus d'un million de morts en 1918-1919, mais elle recommande une vaccination sur une vaste échelle aux États-Unis. (Téléphoto AP)

Les cinq animateurs de CKVL sont libres

Le juge Philippe Pothier, de la Cour supérieure, a refusé hier après-midi la demande de renouvellement de l'injonction interlocutoire déjà accordée à la direction du poste CKVL, qui obligeait les cinq animateurs radiophonique liés par contrat à effectuer leur travail en dépit des piquets de grève érigés depuis le 8 mars dernier par les 75 employés.

Après avoir entendu des plaidoyers des deux parties, le juge a refusé la demande de CKVL parce qu'elle n'était pas accompagnée de la déclaration assermentée requise par la loi.

Les cinq animateurs sont donc libres, depuis hier après-midi, de franchir ou non le piquet controversé. Jusqu'ici, un seul, le syndicaliste Matthias Rioux, a refusé par solidarité de se rendre effectuer son travail. Hier, au cours d'une conférence de presse, les dirigeants des trois centrales ont qualifié de "jaunes" les quatre autres animateurs, MM. Yvon Dupuis, Marc Trahan et Frenchie Jarraud ainsi que Mlle Lise Lapière.

Du côté syndical, on espérait, qu'une fois libérés, tous les animateurs appliqueraient la décision prise collectivement au début du conflit de ne rien faire qui puisse nuire aux grévistes.

Ce rebondissement juridique survient au moment où les trois principales centrales syndicales décident, hier, de lancer une campagne de boycottage des produits de toutes les maisons d'affaires qui continuent d'annoncer sur les ondes de CKVL en dépit du conflit en cours.

Les dirigeants des trois centrales vont envoyer au cours des prochains jours des avis à tous leurs affiliés leur demandant de participer au boycottage.

D'autres actions, moins officielles, pourraient être entreprises en parallèle: manifestations devant les établissements des commanditaires, collants sur leurs produits ou dans leurs vitrines, etc. Des expériences du genre ont déjà été expérimentées avec un certain succès lors des grèves de Firestone et du canal 10. Dans ce dernier cas, de nombreux commerces avaient accepté de retirer leurs commerciaux ou de ne pas renouveler les contrats de publicité durant le conflit.

L'anglais s'installe dans les universités

QUEBEC (PC) — A cause du peu d'intérêt que l'on porte à la question linguistique dans le secteur de l'enseignement supérieur, l'anglais est en passe de s'y installer à demeure.

C'est ce qui ressort d'une enquête linguistique sur la situation du livre en usage dans l'enseignement supérieur, effectuée par le Comité du livre de langue française à l'université Laval.

Cette étude, dirigée par MM. Guy du Pont et Denis Turcotte, a révélé que dans certains départements de l'université Laval, 50% ou plus des lectures obligatoires ou recommandées sont en anglais.

Dans des disciplines telles que la philosophie, la sociologie, l'histoire, la pharmacie, le droit, le service social, la proportion des lectures obligatoires en français demeure élevée.

Il n'en est pas de même cependant dans d'autres domaines, comme les sciences, le génie, la médecine, l'administration, l'éducation et les sciences sociales, où les

étudiants doivent assimiler plus du quart et parfois près de la moitié des lectures essentielles dans une langue étrangère.

En agro-économie et en médecine dentaire, toutes les lectures sont en langue anglaise tandis qu'en bio-agronomie et en diététique seulement 20% et 16% des lectures obligatoires sont en français.

Selon les auteurs de l'étude, la situation privilégiée ou prépondérante de la langue anglaise à l'université Laval pourrait s'expliquer non seulement par l'environnement anglo-saxon, mais aussi par le fait qu'un grand nombre de professeurs, peut-être la majorité, ont fait leurs études de maîtrise ou de doctorat dans des établissements anglophones, particulièrement dans le domaine scientifique.

Ces professeurs se feraient, en sorte, les propagateurs de leur propre système de formation, dévalorisant ainsi, consciemment ou non, ce qui se fait en français et dans d'autres langues.

La construction

La CSN est déboutée en appel

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) n'a pas réussi à faire renverser par la Cour d'appel le jugement de la Cour supérieure refusant à la CSN l'émission d'un bref d'évocation contre l'Office de la construction du Québec (OCQ).

La CSN s'en était pris à certaines opérations de l'OCQ quant au scrutin destiné à déterminer la représentativité, parmi les travailleurs de la construction, de quatre groupements: 1) la CSN-construction; 2) le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (FTQ); 3) la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et, 4) le Syndicat de la construction Côte-Nord de Sept-Iles Inc.

Les trois dernières associations étaient mises en cause tandis que les intimés étaient l'OCQ et MM. Réal Mireault, Roger Carbonneau et Jacques Brûlé.


Le jugement de la Cour d'appel est unanime. C'est le juge Turgeon qui rédige les notes, approuvées par le juge en chef Tremblay et le juge Owen.

Le juge Turgeon souligne que l'OCQ doit tout simplement suivre la loi pour établir la liste de votants (liste non contestable). L'OCQ ferait ainsi fonction de président d'élection, sans discrétion et sans pouvoir quasi-judiciaire. On note qu'en 1975, 9,200 seulement des travailleurs habilités par l'OCQ à se prononcer sur la

représentativité ont effectivement voté: la FTQ a recueilli 50,05% des voix et la CSN, 14,89%.

Il y avait 147,000 travailleurs de la construction sur cette liste au sujet de laquelle la CSN revendiquait le droit d'en vérifier la confection. La CSN aurait voulu, selon le juge Turgeon, participer à toutes les opérations de l'Office, "ce que la loi ne prévoit pas".

Si la CSN croit que l'on a porté atteinte à ses droits, elle n'a qu'à s'en prendre au législateur, dit le jugement. L'OCQ n'a fait que s'en tenir à la loi 47 et au règlement interne qui la régit.



"Contre le gel de la qualité de l'éducation"

MANIFESTATION À QUÉBEC

UN APPEL POUR LA PARTICIPATION DE TOUS LES ENSEIGNANTS, PARENTS ET ÉTUDIANTS

Le 8 avril 1976

- Protestez contre le fait que les professeurs sont sans contrat depuis juin 1975.
- Protestez contre l'incohérence des négociations causée par le Gouvernement Bourassa.
- Insistez pour que le Gouvernement du Québec et les Commissions Scolaires s'engagent à entreprendre des négociations intensives et sérieuses avec les professeurs.
- Insistez pour que nous arrivions à une solution négociée juste et équitable: les enseignants désirent une Convention Collective décente d'ici le 30 avril.
- Organisez un front commun des enseignants, parents et étudiants.
- Organisez le transport jusqu'à Québec.
- Joignez-vous à la marche sur l'Assemblée Nationale à 2:00 P.M., le jeudi 8 avril.
- Informez votre député que vous vous attendez à le trouver là.



ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DE MONTRÉAL
(MONTREAL TEACHERS ASSOCIATION)
5485 ouest, rue Sherbrooke #201
Montréal — Tél.: 487-4580

La CEQ presse les commissions à refuser le rôle de boucs émissaires

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Profitant des accusations que le ministre de la Fonction publique lançait jeudi à la Fédération des commissions scolaires dont une assemblée générale spéciale a lieu aujourd'hui à Québec, la Centrale de l'enseignement du Québec a invité les commissaires à refuser le rôle de "boucs émissaires" auquel pourrait vouloir les réduire M. Parent.

Elle les a particulièrement mis en garde contre la tentation de généraliser les lock-out, qui touchent encore plus de 6,000 enseignants dans plusieurs régions. "C'est exactement ce que veut le gouvernement, explique le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, car il aurait ainsi en mains le scénario rêvé pour produire sa loi spéciale de retour au travail, qui le ferait apparaître comme un sauveur."

Jeudi, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, M. Oswald Parent avait imputé à la Fédération des commissions scolaires la responsabilité de la lenteur des négociations. Commentant un sondage CRÔP qui faisait porter le blâme sur le gouvernement, M. Parent reconnaissait que la population avait "raison", mais se déculpabilisait aussitôt en allé-

quant qu'il avait dû négocier "de six à neuf mois" avec la Fédération, son partenaire, plutôt qu'avec les syndicats.

La situation de la Fédération des commissions scolaires devient de plus en plus délicate sinon même intenable dans le conflit du secteur parapublic. Constatant en désaccord avec la stratégie gouvernementale, d'abord sur la date de dépôt des offres, puis sur le rythme des négociations, enfin sur la tenue d'un "blitz" auquel elle aurait préféré la présentation "d'offres finales", elle a dû plier chaque fois, le gouvernement ayant fait valoir sa force économique.

Le président de la Fédération, M. Hubert Lavigne, s'est trouvé obligé de passer outre à des mandats que lui donnait son Conseil d'administration, et c'est un peu pour rendre compte de cette série d'imbricolis qu'il a convoqué lui-même l'assemblée générale spéciale d'aujourd'hui, à laquelle on attend environ 800 personnes.

Le communiqué qu'il émettait hier pour en préciser l'objet ressemble d'ailleurs à une véritable tentative de réussir la quadrature du cercle. Résumant le rap-

port qu'il entend présenter aux commissaires, M. Lavigne fait d'abord état du "succès de l'intégration des orientations des commissions dans les offres patronales".

Retournant la balle à M. Parent, il invoque ensuite cette "réussite" de la Fédération pour expliquer les "retards qui ont permis le déploiement des mesures de harcèlement", ce qui en fait retomber l'odieux sur le gouvernement et les syndicats.

"Le gouvernement a mis beaucoup de temps à accepter les orientations voulues par les commissions scolaires, explique en effet M. Lavigne, tandis que la partie syndicale s'est contentée de tuer le temps aux tables de négociation et de stimuler ses membres à la mise en oeuvre de mesures de harcèlement".

Après avoir tenté ainsi de remettre M. Parent à sa place, il se rend néanmoins à la thèse du ministre sur le "blitz" dont il ne voulait pas en affirmant maintenant "entrevoir une possibilité de déblocage dans le cadre de la période intensive de négociations."

Et alors que le ministre de la Fonction

publique se dit prêt à négocier "le temps qu'il faudra" pour arriver à des conventions négociées, le président de la Fédération maintient la ligne dure que M. Parent joue actuellement en sourdine. Il invite les commissaires à "prendre une décision sur la façon de mettre fin à la détérioration du climat dans les écoles et de provoquer, dans un délai bref, l'établissement des conventions collectives des personnels des commissions scolaires."

Cette façon de mêler l'alliance aux coups de griffes cherche évidemment à rallier tous les types de commissaires. On sait en effet que les thèses varient en matière de relations de travail, selon les commissions scolaires, des partisans du lock-out généralisé jusqu'aux tenants d'un appui aux demandes syndicales.

Le président de la CEQ, qui avait pris connaissance du communiqué de M. Lavigne en a "déploré la témérité". La CEQ a d'ailleurs invité hier les commissaires à dénoncer les restrictions budgétaires "annoncées contre l'école publique", à exiger le dépôt de nouvelles propositions patronales sur les clauses prioritaires, de la sécurité d'emploi aux salaires, à mettre fin aux lock-out, suspensions et représailles, à obtenir du gouvernement des conditions permettant d'améliorer l'enseignement public.

Selon la Centrale, la stratégie du gouvernement cherche à "obtenir la complicité des commissions scolaires pour se débarrasser des syndicats, puis à obtenir l'appui des syndicats pour se débarrasser des commissaires".

M. Charbonneau a fait preuve hier d'un pessimisme refroidissant au sujet des négociations aux tables sectorielles de l'enseignement.

Aux tables des employés de soutien et des professionnels, tant des cégèpes que des commissions scolaires, on n'a parlé que de rares clauses mineures, et tout le reste n'est que discussions affirmatives, même si on touche un peu aux clauses prioritaires, telle la sécurité d'emploi.

Au moment même où M. Charbonneau rencontrait les journalistes, la table la plus importante, celle des enseignants de l'élémentaire et du secondaire cessait de siéger, par suite du refus de la partie patronale de répondre à la contre-proposition faite la veille par la CEQ sur la sécurité d'emploi. Malgré la tension évidente, les porte-parole syndicaux refusaient d'évoquer l'éventualité d'une rupture.

Dependant la commission de négociations de l'élémentaire-secondaire de la CEQ, dont les quelque 250 membres ont été convoqués à Québec, commençait hier soir à siéger, pour évaluer en particulier les conséquences de cette impasse.

La table centrale, les trois coordonnateurs du Front commun rapportaient hier une lente entrée dans la discussion des principes de la rémunération. On a au moins convenu de la formation d'un "comité d'appariement" chargé de rendre comparables les quelque 500 classifications d'employés du secteur public.

La négociation à la table centrale ne reprendra pas avant lundi, la partie patronale ayant, dit-on, réclamé ce délai pour "donner une réponse officielle" aux principales demandes du Front commun CSN-FTQ-CEQ, sur des principes tels le salaire minimum de \$165, ou encore la réduction des écarts entre hauts et bas salaires. Et on continue à s'échanger des documents techniques.

au gré du temps

Lignes occultes

"Le malheur dans toutes ces histoires, c'est que les charlatans profitent de l'ignorance et de la naïveté des auditeurs pour leur vendre des théories ou des techniques supposément miraculeuses."

Ces mots sont du mémoire présenté au CRTC par le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, qui a dénoncé les fumistes de la santé qui dupent le public des lignes occultes de certains postes de radio française.

M. Roy se demande si la course aux cotes d'écoute n'est pas un facteur déterminant dans le choix du personnel et des thèmes de sensation.

Qu'il ne cherche pas. Tout est là! Les programmateurs et les publicitaires savent que le public n'aime ni le vrai ni le simple. Il n'a de goût que pour le roman et le charlatan. Devant une vérité scientifique claire et froide, il est déçu. Il veut qu'on l'excite. Alors on le baigne dans le trouble et le mystère. Il n'y a de vrai que ce que l'on aime.

Albert BRIE.

Malgré la grève

La CECM laissera ses écoles ouvertes

La Commission des écoles catholiques de Montréal a annoncé hier que ses écoles et autres établissements seront ouverts le lundi 5 avril malgré le débrayage des employés de soutien qui participeront à la journée de débrayage du Front commun.

Les 7.500 enseignants francophones de la CECM, membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, seront à leur poste lundi, étant opposés à la stratégie du Front commun. Ils ont pris cette décision au cours d'une assemblée générale jeudi soir au Centre Paul-Sauvé. Quelque 3.500 membres de l'Alliance y ont participé. Les enseignants n'en sont pas moins solidaires de la centrale qui les représente, ayant voté à forte majorité une cotisa-

tion spéciale équivalant à une journée de salaire au fonds de solidarité de la CEQ.

La CECM ouvrira ses écoles parce qu'elle tient de bonne source que les employés de soutien n'établiront pas de piquet pour bloquer l'accès aux professeurs et aux élèves. La CECM croit également que les 2.100 enseignants anglophones de son territoire, membres de la Federation of English-Speaking Catholic Teachers, qui ont débrayé hier rentreront au travail lundi. Il se peut toutefois que certaines polyvalentes et écoles secondaires soient fermées par mesure de sécurité. Selon un porte-parole de la Commission scolaire, il appartiendra à chaque directeur d'école d'en décider lundi matin.

Le bilinguisme

Trudeau rejette la suggestion de Keith Spicer

TORONTO (CP) — Le premier ministre du Canada est prêt à examiner les lacunes du programme fédéral de bilinguisme dans la fonction publique, mais rejette la suggestion du commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, de mettre désormais l'accent sur l'enseignement des langues à l'élémentaire et au secondaire.

M. Trudeau, qui participait à une rencontre avec des étudiants du Ryerson Polytechnical Institute, s'est dit tout à fait d'accord pour que les élèves apprennent le français à l'école, mais il a précisé que cela n'était pas du ressort de son gouvernement.

"Nous ne sommes pas pour commencer à donner des millions de dollars aux provinces pour enseigner le français," a-t-il dit. Il a ajouté que même si un tel programme commençait des maintenant, il doutait que les résultats puissent se faire sentir au niveau des sous-ministres avant 40 ans. "Je ne pense pas pouvoir dire au Québec: Tranquille les amis, dans 40 ans nous pourrions vous parler français," de lancer M. Trudeau.

Le rapport de M. Spicer, déposé mercredi, attaquait le programme de bilinguisme comme étant trop coûteux, mal pensé et inefficace. Pour M. Trudeau, il ne résultera pas, des commentaires de M. Spicer, des changements importants, mais le gouvernement pourra mieux voir où se situent les lacunes.

M. Trudeau a reconnu que M. Spicer avait peut-être raison en disant que trop de postes dans la fonction publique fédérale sont classés bilingues.

Il a dit cependant que si le gouvernement abolissait son programme de bilinguisme, il épargnerait peut-être de l'argent, mais ne sauverait peut-être pas le pays.

Au cours de la rencontre, M. Trudeau a abordé d'autres sujets d'actualité. C'est ainsi qu'il a précisé que dans ses efforts de rapatriement de l'Acte de l'Amérique du nord britannique, le gouvernement n'a nullement l'intention de s'arroger le pouvoir d'améliorer unilatéralement la constitution. Il a dit espérer obtenir l'accord des provinces sur le rapatriement.

Il a réitéré le refus de son gouvernement de participer directement ou autrement au déficit des Jeux de Montréal.

Il a reconnu que le Canada avait un dilemme moral sur la question de la vente de réacteurs nucléaires à d'autres pays. Il y a un risque, dit-il, mais ces pays sont pauvres sur le plan énergétique. Il dit qu'il s'interroge sur l'attitude à adopter.

Les Etats-Unis seraient insensés d'envahir Cuba à cause de l'intervention cubaine en Afrique, comme a menacé de le faire le secrétaire d'Etat américain M. Henry Kissinger. Le Canada s'élèverait contre une telle action, mais nous ne pourrions pas empêcher cela.

Voir page 6: Spicer

Les actes de sabotage se multiplient à l'Hydro

L'Hydro-Québec a suspendu hier pour une journée un groupe de 187 syndiqués qu'elle soupçonne d'actes de sabotage à sa centrale de Beauharnois.

La centrale a été sabotée deux fois depuis le début de la semaine, a dit le porte-parole de l'Hydro. Mardi, huit groupes de générateurs ont été mis temporairement hors d'usage et hier, deux autres.

"Depuis plusieurs semaines, divers actes de sabotage ont été également constatés dans d'autres centrales de l'entreprise et ont eu les conséquences suivantes: le 26 mars dernier, perte des 14 groupes de générateurs de la centrale de Carillon sur l'Outaouais, pour une période allant jusqu'à une heure et demie; entre le premier et le 18 mars, baisses ou hausses non autorisées de puissance sur divers groupes

de générateurs à la centrale de Bersimis I, à 250 milles en aval de Québec", a précisé le porte-parole de l'Hydro.

Selon ce dernier, "de telles actions peuvent avoir des conséquences graves, allant jusqu'à entraîner une panne générale du réseau et constituer une menace pour la sécurité et la santé publiques".

Les chefs des trois syndicats d'employés de l'Hydro ont protesté, quant à eux, de l'innocence de leurs membres. Ils soupçonnent la direction de l'Hydro de procéder elle-même aux actes de sabotage de manière à pouvoir rejeter le blâme sur les syndiqués et se faire excuser de ne pas négocier.

Le président du syndicat de Beauharnois, M. Charles Cuerrier, soutient qu'il "est contraire à la logique qu'un syndicat, qui cpte pour des grèves tournantes pour ne pas indisposer le

public par des pannes, fasse du sabotage".

"Hier, en dépit du mot d'ordre de grève dans la région des Laurentides, nos gars sont demeurés au travail dans tous les secteurs affectés par les inondations pour couper l'électricité au besoin ou la rétablir en fonction des intérêts de la population. Je ne pense pas qu'on irait en même temps faire des pannes graves. Il n'y a que l'Hydro pour le penser", a-t-il dit. Il écarte aussi l'hypothèse d'actes individuels.

M. Cuerrier a dit qu'au moment où se sont produits les pannes, il n'y avait que les cadres de Beauharnois au travail. De plus, a-t-il dit, il est impossible de planifier des surcharges d'appareil ou des baisses de pression dans les refroidisseurs 12 heures d'avance. "Que l'Hydro surveille d'abord ses cadres et pense à négocier," a-t-il conclu.

Le décret de la construction prolongé jusqu'après les Jeux?

Selon le président de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), M. Réal L'Heureux, le décret de la construction "pourrait bien être prolongé jusqu'après les Jeux".

M. L'Heureux dit que le climat à la table de négociation est "positif", mais que la tâche est si considérable qu'il sera impossible de passer à travers en quatre semaines "avec la meilleure volonté du monde".

Les dirigeants de l'AECQ ont rencontré jeudi soir le ministre du Travail, M. Gérard Harvey, qui suit la situation de près. La loi autorise le ministre à amender ou à prolonger le décret à condition de convo-

quer d'abord la commission parlementaire sur la construction pour permettre aux parties de se faire entendre.

Le décret expire le 30 avril. La FTQ-Construction, qui négocie seule le prochain décret avec l'AECQ, a déposé un projet général, sans aborder les salaires. Quelques-uns des 23 corps de métier ont déposé hier leurs demandes "particulières". Les autres feront connaître leurs propositions au cours de la semaine prochaine. On négociera mercredi à la table centrale. On ne sait pas si les demandes salariales y seront déposées.

Lors de leur rencontre avec M. Harvey, les représentants de l'AECQ ont fait va-

loir qu'il vaudrait mieux prolonger le décret jusqu'après les Jeux pour éviter un arrêt de travail compromettant. M. Harvey n'a toutefois rien promis, disant qu'il jugera d'après le développement des négociations.

La rencontre visait deux autres objectifs. Les représentants patronaux ont ainsi obtenu l'assurance qu'un bill privé sera déposé la semaine prochaine à l'Assemblée nationale pour leur octroyer l'incorporation juridique qu'ils ne peuvent obtenir par les voies habituelles, leur association émanant du Conseil des ministres.

Selon M. L'Heureux, l'Assemblée nationale sera saisie d'un autre projet de loi modifiant la loi 47, en vertu de laquelle l'AECQ et l'Office de la construction ont été créés.

La nouvelle loi autoriserait l'AECQ à soumettre un projet d'entente de lock-out à "un vote pondéré". Les statuts actuels requièrent un vote général.

Le vote pondéré donnerait plus de voix aux gros entrepreneurs. C'est illogique, a dit M. L'Heureux, qu'un entrepreneur ayant 200 syndiqués à son emploi n'ait qu'un vote. Du côté syndical, les travailleurs ont 200 voix sur la même question."

Des 16.000 entrepreneurs de l'AECQ, moins de 1.000 comptent plus de 25 employés.

Le projet de loi pourrait amender les pouvoirs de l'Office de la construction relativement à la perception de la cotisation syndicale.

Le projet de loi sera vraisemblablement discuté à l'Assemblée nationale à la fin de mai.

O'Bront et le fisc

QUEBEC (PC) — Le ministre du Revenu, M. Robert Quenneville, a invoqué hier la confidentialité des dossiers de l'impôt pour refuser de répondre à des questions sur le cas de M. William O'bront, reconnu devant la CEQO comme un membre du monde interlope.

Le chef parlementaire du Parti québécois, M. Jacques-Yvan Morin, a pour sa part attribué aux contributions de M. O'bront à la caisse électorale du Parti libéral le refus de répondre du ministre Quenneville.

Lors de la commission parlementaire qui étudiait les crédits annuels du ministre du Revenu, M. Morin a rappelé que M. O'bront devait au fisc québécois la

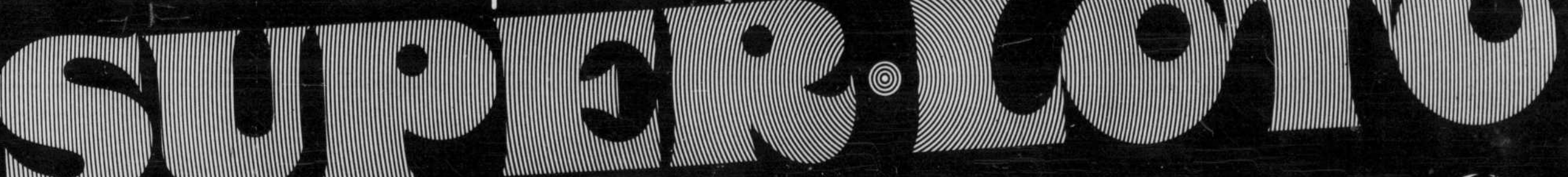
somme de \$1.058.000, somme que le Québec est incapable de récupérer en raison de la fuite de M. O'bront en Floride.

M. Morin a voulu savoir du ministre du Revenu pourquoi on avait laissé trainer le dossier du contribuable O'bront à l'impôt, au point que ses dettes atteignent le million de dollars, au bout d'une dizaine d'années.

M. Quenneville a fait appel à son serment d'office qui lui interdit, prétend-il, de révéler en public les détails des dossiers d'impôt des contribuables.

M. Morin a immédiatement bondi, et a mentionné les contributions d'O'bront à la caisse électorale du Parti libéral.

1er Prix \$500,000



Vite... vite... Tirage: 23 avril



Éditorial

Une grande victoire pour les provinces

L'avenir de la Commission d'enquête sur le crime organisé ne fut jamais, à vrai dire, mis en péril par la cause dans laquelle deux témoins condamnés à la prison pour avoir refusé de répondre aux questions des commissaires-enquêteurs contestaient la validité constitutionnelle de la CECCO. Dans la plus sombre des hypothèses, le gouvernement fédéral se serait empressé de suppléer à un verdict défavorable de la Cour suprême par l'adoption du projet de loi Bastford, qui doit permettre aux provinces d'entreprendre sous la bienveillante autorité d'Ottawa ce qui leur eût été interdit par la constitution telle qu'interprétée par le plus haut tribunal du pays. A l'intérieur de ce cadre nouveau, l'organisme d'enquête, tout en disposant de pouvoirs réduits, n'eût point été réduit à l'impuissance.

Le Québec et les provinces jouaient néanmoins gros jeu dans la cause instituée par Nicola Dilorio et Gérard Fontaine. A travers la contestation instituée par ces deux personnages bien connus des milieux interlopes, c'est en effet l'équilibre même du fédéralisme canadien qui était en cause. Or, le verdict de la Cour confirme sans ambiguïté la thèse soutenue par le Québec, de concert avec quatre autres provinces. Il met de plus un frein utile à l'interprétation dangereusement centralisatrice que le gouvernement fédéral, dans un mémoire assez mal étoffé, tentait une fois de donner de la constitution.

L'enjeu du litige, c'était le mandat même de la CECCO. Ce mandat, selon les termes de l'arrêté en conseil du 27 septembre 1972 est en effet très large. Il confie à la Commission de Police du Québec le soin d'enquêter sur toutes les facettes importantes du crime organisé. Jeu et paris illégaux, prêt usuraire et extorsion, trafic de la drogue et des stupéfiants, contrefaçon, fraude commerciale, faillites frauduleuses, incendies criminels, agiotage et manipulation illégale d'actions, agissements frauduleux de corporations, pressions illégales sur les hommes politiques, vol d'obligations et de titres, vol et recel d'automobiles, prostitution, alambics clandestins et trafic d'alcool frelaté, exploitation illégale des consommateurs, chantage, obtention illégale de permis; aucun aspect du crime organisé n'a été laissé de côté.

D'après l'AANB, le "droit criminel", relevé du Parlement fédéral; en retour, "l'administration de la justice dans la province" relève des parlements provinciaux. Il s'agit de savoir si le vaste mandat confié à la CECCO s'inscrit sous le premier titre, c'est-à-dire sous "le droit criminel et la procédure criminelle", ou sous le second titre, c'est-à-dire sous "l'administration de la justice".

Or, la question a été tranchée en faveur de la thèse provincialiste par sept juges de la Cour suprême sur neuf. Et les arguments qu'apportent à l'appui de la thèse majoritaire les juges Pigeon, Dickson et Beetz paraissent nettement supérieurs à ceux du juge en chef Laskin, auquel se rallie en cette affaire le juge de Grandpré.

C'est au juge Pigeon, dont l'autorité au sein de la Cour suprême demeure très élevée, qu'avait été confiée la tâche de résumer les motifs du jugement rendu par la Cour. Le magistrat québécois a rendu un jugement précis et rigoureusement logique. Les plus hauts tribunaux ont en effet statué dans le passé que des enquêtes comme celles que conduisent entre autres les commissaires aux incendies et les coroners ne sont pas des "procédures en matière criminelle". "Si l'on peut dire", conclut logiquement le juge Pigeon, "qu'une enquête tenue dans un tel but (celui que poursuit le coroner) n'est pas une procédure en matière criminelle, il me paraît qu'il faut à fortiori considérer de la même façon une enquête en conclusion de laquelle on ne pourra rien faire de plus que de soumettre un rapport au procureur général de la province, lequel pourra alors soit porter des accusations soit opter pour la mesure exceptionnelle de l'inculpation directe".

Mais il devait revenir au juge Robert B. Dickson de compléter les explications du juge Pigeon (auxquelles ils souscrit d'ailleurs) par un exposé historique et juridique qui confère à la position résumée par son collègue une ampleur encore plus grande. Faisant montre une fois de plus d'une remarquable envergure intellectuelle qui en fait l'un des membres les plus impressionnants de la Cour suprême, le juge Dickson n'hésite pas à remonter aux sources du fédéralisme canadien. Son enquête le conduit à conclure sans l'ombre d'un doute que tant en histoire qu'en droit, seule une interprétation "large, juste et libérale" des mots "l'administration de la justice", inscrits à l'article 92 (14) de l'AANB peut être retenue.

Le juge Laskin voudrait restreindre considérablement la portée de cette disposition-clé de la constitution; sauf les matières relatives à la création, au maintien et à l'organisation de tribunaux provinciaux, de juridiction tant civile que criminelle", il soutient que tout ce qui touche de près ou de loin au droit criminel et à la procédure en matière criminelle ne peut être abordé par des corps provinciaux que sous l'autorité de lois du Parlement fédéral. Mais le juge Dickson, appuyé par les juges Martland, Judson, Ritchie et Spence, n'a aucun mal à démontrer que, depuis la Confédération, ce sont les procureurs généraux des provinces qui, en pratique, "ont vu à l'administration de la justice au sens le plus large du mot". Cela s'est traduit, explique le juge Dickson, "par l'organisation de corps de police et autres organismes visant à l'application des lois, sous la direction des procureurs généraux des provinces, par la recherche, le dépistage et la répression des crimes dans leur province respective et par le recrutement du personnel nécessaire aux poursuites pour toutes infractions, qu'elles découlent de lois provinciales ou de lois fédérales".

Les mots "l'administration de la justice", conclut le juge Dickson, "sont destinés à avoir une portée étendue... Toute interprétation qui restreint le paragraphe (14) de l'article 92 à l'établissement de tribunaux fait fi de la signi-

fication manifeste des termes de l'article 92 et de l'ordre dans lequel ils y figurent, ainsi que de l'historique et de l'esprit de la loi".

A l'encontre de cette conclusion, le juge en chef Laskin tente de faire valoir un élément "décisivement pertinent" à son avis. Comment la constitution aurait-elle pu autoriser l'autorité provinciale, demande-t-il, à faire enquête sur des matières à propos desquelles il lui serait ensuite interdit de légiférer, vu l'autorité exclusive du Parlement fédéral en matière criminelle? Cet argument relève du sophisme plus que de toute autre chose. En matière de lutte contre le crime, depuis quand l'action se résume-t-elle à la phase législative? Et là où une action législative s'impose, qu'est-ce qui empêche les provinces, fortes de leur expérience concrète, de fournir des suggestions pertinentes à l'autorité qui a compétence pour légiférer?

Une fois établie la constitutionnalité de la CECCO, l'objection soulevée par Fontaine et Dilorio quant à l'obligation qui leur fut faite de témoigner ne tient plus. L'objection relative à l'outrage au tribunal pour lequel ils furent emprisonnés ne tient pas davantage. Les deux plaignants invoquent à l'appui de leur requête la Loi de la Preuve du Canada, laquelle interdit d'obliger une personne à témoigner si son témoignage doit l'incriminer. Mais le juge Pigeon n'a aucun mal à écarter cette objection en s'appuyant sur un autre article de la même loi qui précise clairement qu'obligation peut être faite à une personne de témoigner pourvu qu'il soit assuré que son témoignage ne pourra servir à l'incriminer dans des procédures judiciaires ultérieures. Il aurait pu ajouter que la CECCO a toujours respecté cette condition.

De même, le pouvoir donné à la CECCO de condamner une personne à l'emprisonnement si elle refuse de témoigner peut paraître exorbitant, et il l'est peut-être en soi. Mieux vaudrait en tout cas qu'il fut exercé par un autre tribunal que celui qui s'estime lésé. Au strict plan juridique, Québec a néanmoins le droit, dans l'état actuel des lois, de munir la CECCO d'un tel pouvoir. "Les législatures provinciales", souligne le juge Pigeon, "ont le pouvoir d'imposer des sanctions par voie d'amendes ou d'emprisonnement pour violation des lois provinciales. La gravité de ces sanctions n'est pas restreinte et elles ne sont pas criminelles au sens constitutionnel".

Les juges n'avaient point à se prononcer sur la sagesse de l'enquête confiée à la CECCO, ni sur l'opportunité de certaines méthodes employées par l'organisme d'enquête, mais sur la constitutionnalité de la loi et de l'arrêté en conseil québécois qui créèrent en 1972 la CECCO. Or, la façon dont ils tranchent la question constitutionnelle contribuera puissamment à un meilleur équilibre au sein du fédéralisme canadien. La Cour suprême vient de montrer que, contrairement à ce qu'insinuait naguère Maurice Duplessis, elle ne penche pas toujours du même côté que la Tour de Pise!

Claude RYAN

bloc-notes

Avortement du compromis italien

La démocratie chrétienne a franchi le Rubicon. Plutôt que l'effritement, inévitable du fait de l'usure du pouvoir, elle a choisi, prenant de court alliés et adversaires qui cherchaient à allonger le plus possible son agonie, le parti de M. Zaccagnini, le coup de force.

L'évidence est que, talonnée d'une élection à l'autre toujours de plus près par le Parti communiste italien, épuisée par trente ans d'un pouvoir assumé pratiquement sans partage, saignée par les divisions internes qui ont valu à M. Fanfani son leadership, la démocratie chrétienne a donné un coup d'arrêt non seulement à l'alliance de fait avec le PSI mais également à un éventuel "compromis historique" avec les communistes. L'autre évidence est que les performances économiques des gouvernements Moro comme d'ailleurs celles du pré-décesseur ne sont pas de nature à encourager la démocratie chrétienne quant à la perspective d'élections anticipées. Ce cabinet Moro, aujourd'hui minoritaire et ne reposant que sur l'appui extérieur des socialistes, en une période de crise économique et sociale, averti par son récent congrès, pouvait-il froidement envisager de survivre jusqu'à l'échéance de la fin d'été 1977?

Oui, si on admet un instant que M. Moro, et plus généralement son parti, pouvaient s'accommoder de l'épée de Damoclès suspendue au-dessus du gouvernement par un semi-partenaire socialiste indocile, craignant d'être pris lui-même au laminoir dont une roue est le communiste et l'autre le démocrate-chrétien; en d'autres termes, non seulement ce gouvernement agissant de naissance devait se concilier les bonnes grâces du Parti socialiste, mais aussi, par une structure propre à l'Italie en passer par des "consultations" avec l'opposition communiste. Ainsi, sans accepter le "compromis historique" on y était quasiment; et gouvernant par le biais d'un cabinet Moro minoritaire, la démocratie chrétienne se trouvait à s'identifier à ses échecs, étant entendu que partis socialiste, communiste et syndicat auraient tôt fait de s'octroyer tous les mérites des éventuels succès issus de "consultations"... C'est donc dire que laisser survivre dans ces conditions le gouvernement Moro, s'était choisi la voie de l'effritement accéléré, à un moment où la crise interne de la démocratie chrétienne atteint des proportions drama-

tiques. On peut ici se demander dans quelle mesure un parti comme la démocratie chrétienne d'Italie peut viser à un renouveau, voire ambitionner un succès électoral, si, d'un compromis à l'autre, il lui faut reculer sans cesse.

C'est dans cette perspective que s'explique sans doute ce qui, à première vue, est une aberration: une association de la démocratie chrétienne avec le Mouvement social italien (néo-fasciste) qui vient, par 298 voix contre 286, de voter de son contenu tout le projet de loi sur l'avortement. Dans sa formulation précédente, cette réforme se proposait de rendre libre l'avortement dans les trois premiers mois de la grossesse. Telle qu'amendée, cette loi n'autorisera plus l'interruption de la grossesse que dans les seuls cas où la vie de la mère est menacée par la poursuite de la grossesse et d'une grossesse subséquente à un viol.

Après ce coup de force, plus rien ne sera comme auparavant: en revenant sur son accord précédent et en se rabattant sur son extrême-droite, la démocratie chrétienne a sciemment choisi de rompre les ponts. Car en fait, les longues tractations parlementaires qui cherchaient à éviter au pays un référendum déchirant sur l'avortement — réclamé par une pétition portant 600,000 signatures —, ressemblent après coup à une manoeuvre et c'est aujourd'hui à qui réclamera un référendum. Mais c'est là qu'on cerne toute la machiavélique combine: si, hier, la démocratie chrétienne voulait éviter à tout prix des élections anticipées que la spectaculaire montée communiste aux régionales précédentes n'aurait pas manqué d'hypothéquer, elle peut aujourd'hui précipiter un scrutin national dont le thème majeur sera, qu'on le veuille ou non, l'avortement, aux portes mêmes du Saint-Siège...

Les prochains jours seront décisifs, mais on peut d'ores et déjà imaginer combien profond sera le déchirement, et combien animée sera la campagne, de référendaire peut-être mais plus sûrement électorale, où, en dépit des zézaiements d'options politiques ou économiques, chacun sera forcé de se prononcer d'abord et avant tout sur un sujet dramatique par excellence qui ignore la coupure partisane: le droit à la vie de l'embryon humain. Rien ne dit aujourd'hui que l'expérience du référendum sur le divorce se répète, et encore moins si, réclamant un référendum, les partis d'opposition obtien-

nent des élections législatives!

Dans cette nouvelle crise provoquée, l'élément capital à souligner est celui-ci: la démocratie chrétienne, placée devant le choix de l'ouverture, s'est barricadée à double tour derrière un catholicisme pur et dur qui pourra peut-être lui permettre de franchir le cap d'une législature mais qui, inversement, ne laisse aux partis d'opposition que l'unique choix de chercher à l'abattre. Un Fanfani pourra cependant répliquer que si le Parti communiste en avait les moyens, il n'aurait pas manqué de le faire de toute façon.

Rien de...Neuf

Les chefs d'État et de gouvernement participant au Conseil européen à neuf à Luxembourg se sont séparés hier après avoir, vingt-quatre heures durant, brassé des courants d'air. M. Giscard d'Estaing, qui a l'art de figurer les formules creuses à emballage optimiste, a déclaré: "Nous voulions confirmer l'Europe, et c'est ce qui a été fait". Ce qui ne veut strictement rien dire si ce n'est que les Neuf ne se sont pas entendus. Quant à la "confirmation" de l'Europe, on ignorait jusqu'à présent qu'il fallait se réunir à neuf, trois fois par an, et au sommet, pour répéter que l'Europe continue.

C'est le chancelier Schmidt qui donne en fait le ton de ce qui fut un sommet décevant marqué au coin de la plus totale stérilité: "Ceux qui n'ont pas placé leurs espoirs trop haut peuvent s'estimer satisfaits". C'est clair, c'est sans pitié et sans nombrilisme.

Sur ce même thème, il y a lieu de citer aussi le ministre irlandais des Affaires étrangères, M. Garret FitzGerald: "Je n'attendais rien, le résultat a été légèrement meilleur..."

Rendons quand même justice à ces messieurs qui, venus de leurs capitales respectives, se sont entendus, dans un élan tout de spontanéité et de chaleur européenne, sur... un rappel de leur position sur la Rhodésie! Ainsi, le Conseil européen a "réaffirmé" le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple rhodésien, "soutenu vigoureusement" les objectifs et les efforts britanniques, "adressé" un appel "solennel" à la minorité afin qu'elle accepte une "transition rapide et pacifique" vers un système majoritaire, et "confirmé" que les "déli-

sions" du Conseil de sécurité continueront d'être appliquées. Et si, après ça, on affirme que le Conseil européen était vain, c'est qu'on est probablement de mauvais foi. Comparé à un tel résultat, l'échec sur des questions comme les priorités économiques, les difficultés monétaires et l'élection au Parlement européen est, bien sûr, sans conséquence...

Trêve de plaisanterie: on peut imaginer que les communications entre les Neuf sont quasi-quotidiennes, et que, comme par le récent passé, "Lieber Helmut" et "Dear Valery" se consultent par-dessus la tête des subalternes de service. En d'autres termes, ils pouvaient à coup sûr prévoir que ce Conseil européen était voué à l'échec. Pourquoi, par exemple, n'a-t-on pas pris prétexte, sous couvert de grandes décisions à prendre, de la transition en cours à Londres, pour surseoir à un rendez-vous tel que la seule raison d'être est qu'elle était prévue... Si quelqu'un, quelque part, appréhendait l'effet négatif d'un tel ajournement, on peut lui demander s'il n'est pas encore plus négatif de se réunir pour rien.

A moins que tout ce spectacle ne doive être perçu au second degré: que certains s'y rendaient avec l'arrière-pensée de refroidir l'enthousiasme de ceux qui croient que le Parlement européen a porté de la main... Le désaccord a été total sur les priorités économiques et le problème du chômage. Selon les dépêches d'agence, M. Wilson se serait entendu répliquer par M. Schmidt que son projet de déclaration suggérée était "de la pure poésie écrite en vers noirs".

Sur les circonvolutions du "serpent" monétaire, quinze jours après que la France ait décroché, on attendait au moins quelques idées. Le silence seul a répondu à l'attente. Sur le Parlement européen, M. Giscard d'Estaing est arrivé avec ce qu'il affirme être un "compromis", c'est-à-dire que le nombre de sièges soit maintenu à 198 plutôt que d'être porté à 300 ou 400. Mais M. Schmidt n'était prêt à le soutenir que si on s'engageait à tenir les élections dans deux ans, M. Wilson ne pouvait se contenter d'une représentation aussi limitée, et M. Moro a probablement soulagé les uns et les autres en y mettant son veto.

M. Tindemans, qui ne parlait sans doute pas pour la seule Belgique, a dit que le Conseil européen n'avait pas encore trouvé son rôle.

Georges VIGNY

En d'autres mots

par JEAN MARTUCCI

Il a dit: "Qui perd sa vie la trouve", mais le mot s'est trop utilisé pour qu'on le comprenne encore. Jésus pourtant redit sans cesse: ce qu'il faut de nuit pour faire une aurore, ce qu'il faut de désert pour une terre promise, ce qu'il faut d'exil pour enfin trouver patrie, ce qu'il faut de mort pour qu'une vie surgisse.

Il a parlé de la porte étroite et du chemin serré, mais l'image s'affaïdit quand elle vient de si loin. Jésus pourtant redit sans cesse: ce qu'il faut de silence pour dire plus que des mots, ce qu'il faut de folie pour un peu de sagesse, ce qu'il faut de lutte pour apporter la paix, ce qu'il faut de résistance pour une digne obéissance.

Il a dit les Béatitudes, mais elles sont devenues des formules et une habitude. Jésus pourtant redit sans cesse: ce qu'il faut perdre pour n'avoir plus à chercher, ce qu'il faut abandonner pour enfin posséder, ce qu'il faut de pleurs pour avoir le droit de rire, ce qu'il faut de soif pour abreuver le monde.

Il a dit: "Si le grain ne meurt, il reste seul, s'il meurt, il porte fruit", mais la parabole s'est affaïcie comme un mot dont on abuse. Jésus pourtant redit sans cesse: ce qu'il faut d'hiver pour qu'un printemps vienne, ce qu'il faut de sarclage pour penser à récolte, ce qu'il faut de désespoirs pour connaître l'espérance, ce qu'il faut de croix pour un matin de Pâques.

lettres au DEVOIR

Quelle époque que celle de l'ordinateur!

Roland Giroux, Président, Hydro-Québec

Il faut que je vous mette au courant. J'ai un problème avec votre ordinateur. Le pauvre machin semble avoir besoin d'un électro-épluchage, dans le cerveau électronique au plus vite. Je crains ses égarements.

Voyez-vous, en février 1975, mon nom était fiché dans votre ordinateur à la suite d'un contrat intervenu entre l'Hydro-Québec et moi. Ce contrat convenait qu'à chaque mois je paierais \$56.00 pour acquitter mes coûts d'électricité selon des paiements égaux.

En octobre 1975, l'ordinateur m'informatif que je jouissais d'un crédit de \$180.00. Par ailleurs, les journaux m'informatif d'une grève des postes. Alors voyez-vous, au mois d'octobre, mon paiement de \$56.00 n'est pas parvenu à votre ordinateur à cause de la grève des postes. En novembre, prolongement de la grève des postes, un deuxième paiement ne parvient pas à votre ordinateur.

En décembre, enfin, la grève des postes se règle, et l'ordinateur reçoit et encaisse mes deux chèques, celui d'octobre et celui de novembre. Le gourmand avale ces deux chèques le 17 décembre 1975.

Cependant, le lendemain, le 18 décembre, votre cerveau électronique, ayant sans doute appris la fin de la grève des postes, m'écrit une belle lettre pour me dire que j'avais manqué à mon engagement de paiement mensuel en octobre et novembre, et qu'il allait mettre fin à ce système à la prochaine offense.

Pensez donc! Voilà le cerveau électronique dans un état de choc. Je me rends à vos bureaux de l'Hydro, le 22 décembre, pour m'assurer du bon état de santé de l'ordinateur et de ses fidèles serveurs, les employés propres, propres, propres, les 12,012 comme on dit.

J'ai appris alors qu'il s'agissait de deux comptabilités séparées, que j'avais toujours à mon crédit \$180.00 mais que par ailleurs je devais \$112.00. Correction, on avait reçu le \$112.00 et je ne devais plus rien; mais comme la lettre est écrite sur commande de la machine, même une fois le paiement reçu, les robots humains exécutaient les ordres de la machine et expédiaient les lettres de mise en demeure.

Nous voilà en février 1976, un an après mon adhésion au système des paiements égaux. J'ai alors, lisez bien, un crédit de \$295.48. Seulement, voyez-vous, le cerveau électronique a décidé, dans sa

grande sagesse, d'augmenter mes paiements mensuels égaux d'un autre 10%. Incroyable? Eh oui! on me demande maintenant \$62.00 par mois au lieu de \$56.00. C'est sans doute à cause de la comptabilité séparée. L'argent rentre d'un côté de la machine, la facture sort de l'autre. Et si je refuse de payer? Est-ce que la cervelle électronique va me couper le courant ou m'électrocuter? Et mon \$295.48, qui c'est en époque les intérêts.

J'ai relu mon contrat, pour savoir si je devais payer l'augmentation de 10%. Figurez-vous qu'on me dit qu'après un an, on réajuste les mensualités lorsqu'il y a un écart de \$30.00 ou plus. Et comme l'Hydro me doit \$295.48, l'ordinateur m'augmente. C'est pas gentil ça?

En lisant au bas du contrat, je ne peux m'empêcher de rire et de vous écrire, c'est trop drôle: "ce service à la clientèle vous est offert sans frais".

Antoine NORMAND

P.S. Dites à l'ordinateur que je mets fin à mon contrat. Ça lui donnera un choc.

St-Bruno-de-Montarville, Le 31 mars 1976.

Catholiques et Francs-Maçons au Québec.

On nous demande souvent si les relations entre l'Église Catholique et l'Ordre maçonnique ont changé. Le 18 juillet 1974, le cardinal Séper, évêque de la Congrégation pour la doctrine de la foi, à Rome, adressait une lettre aux présidents de toutes les conférences épiscopales du monde. Il s'agissait du numéro 2335 du Code de Droit Canon "qui interdit aux catholiques sous peine d'excommunication de faire partie de la Franc-Maçonnerie ou d'autres associations du même genre qui forment des complots contre l'Église ou les pouvoirs civils légitimes".

Des études récentes établissent une claire distinction entre la franc-maçonnerie "régulière" d'inspiration anglaise et celle dite "irrégulière" d'inspiration latine. La vaste majorité des francs-maçons dans le monde (environ 6 000 000) adhèrent à la franc-maçonnerie régulière qui se modèle sur la Grande Loge Unie d'Angleterre. Pour en faire partie, l'aspirant doit croire en Dieu, Architecte de l'Univers, en sa Providence, en l'immortalité de l'âme; il doit vouloir progresser dans la pratique des vertus morales et humaines. La franc-maçonnerie régulière présente comme une sorte d'association fraternelle interconfessionnelle.

Le cardinal Séper, en attendant la publication du nouveau Code canonique en préparation, propose la directive suivante: "On peut en-

seigner avec sûreté et appliquer l'opinion des auteurs disant que le canon 2335 concerne seulement les catholiques qui font partie d'associations agissant contre l'Église". Il revient donc aux évêques des conférences épiscopales de chaque pays de distinguer si les loges maçonniques de leur milieu "agissent contre l'Église" ou pas.

Au Canada, la franc-maçonnerie est organisée sur une base provinciale. Dans chacune des provinces, on trouve une Grande Loge qui elle-même est formée de l'ensemble des loges locales. Ainsi, la Grande Loge du Québec comprend 109 loges locales (dont 4 d'expression française) qui totalisent près de 14 500 membres. Elle est autonome tout en maintenant certaines relations d'affinité avec les autres Grandes Loges "régulières" du Canada et du monde.

Il est vrai qu'au Québec, dans les années 1900, la loge de l'Emancipation reliée au Grand Orient de France, s'est érigée contre les institutions de l'Église catholique. Cela a certainement contribué, parmi d'autres raisons, à confirmer un préjugé qui veut que toute la franc-maçonnerie, sans distinction, soit anti-catholique.

Depuis avril 1973, un comité composé de francs-maçons et de catholiques responsables s'est efforcé de rétablir les faits en étudiant la présente situation de la franc-

maçonnerie au Québec. Dans un contexte de dialogue, il s'agissait de repenser les attitudes et les rapports nouveaux à établir dans la vérité et la justice. Les résultats de cette étude, qui a retracé les origines de la franc-maçonnerie et son évolution, ont permis de constater que les 109 loges reliées à la Grande Loge du Québec, adhérent à la franc-maçonnerie régulière. Or celle-ci "n'offre rien dans ses Constitutions qui puisse légitimement permettre de croire ou de dire qu'elle complète contre l'Église catholique". Nous avons eu l'occasion de vérifier le bien-fondé de cette affirmation.

A partir de cet éclairage, est-il opportun de maintenir l'excommunication des catholiques qui feraient partie d'une loge affiliée à la Grande Loge du Québec? Nous ne le croyons pas, à moins que des motifs sérieux, autres que des préjugés, entrent en ligne de compte. Dans un esprit d'objectivité, ne faudrait-il pas s'orienter vers une acceptation effective des valeurs propres à l'Église et des valeurs propres à la franc-maçonnerie régulière?

Irénée BEAUBIEN, s.j. Adrien BRUNET, o.p. Paul MORISSET, s.j. membres du comité de recherche sur la franc-maçonnerie au Québec.

Montréal, le 22 mars 1976.

Rivalisons-nous actuellement avec les années 30 ?

Cette époque commence de plus en plus à ressembler aux violentes années 30. Des malaises qui ne sont pas exclusivement d'ordre économique semblent en être la cause.

Actuellement, il n'est plus sûr de se promener le soir dans nos villes, même les petites. Même nos campagnes, dernier bastion de la paix sont devenues les scènes de crimes parfois horribles.

Un tel état de choses est inadmissible. Un tel état de faits, toléré par une nation, c'est l'acceptation de la décadence.

L'heure est aux décisions, et aux décisions énergiques. A ces petits matous — et même à ces gros matous — amateurs de violence et d'horreur, opposons des matous non moins terribles mais apprivoisés.

Il faut, au niveau de l'État, une main de fer qui étende ses ramifications partout au pays, afin de neutraliser, sinon conjurer le mal.

Que l'on s'inspire du F.B.I. de Hoover, et l'on s'approchera probablement du système qu'il nous faut. Peut-être que la Gendarmerie Royale ne répond plus aux besoins qu'il ont jusqu'à présent justifié son existence.

L'époque n'est plus aux trappes perdus dans le Grand Nord, luttant un crime parfois... explicable.

L'époque est à la drogue, aux crimes crapuleux dont la bassesse écoeure et scandalise; des crimes qui ne sont même pas justifiés par le besoin!

L'époque est à la terreur, — que l'on se rappelle les Dubois — et il est rendu précaire d'exercer certains métiers, en certains endroits, même dans Montréal.

Toute cette vague d'horreur doit cesser, sans quoi nous allons prendre pour acquis. Nous finirons par trouver tout normal de dé-

couvrir un jour notre père, notre soeur, notre épouse, baignant dans son sang... Et nos enfants alors? A y songer, même les plus braves tremblent.

Une autre époque non moins noire a connu ces vagues d'horreur, et en a triomphé. Les années 30 ne donnent pas leur place à ce sujet.

Nous pouvons et nous devons faire de même. Si des Roosevelt et des Hoover ne s'étaient pas opposés farouchement au crime d'alors, existions-nous aujourd'hui? Nous avons reçu cette protection, enfants, et nous la devons à nos enfants.

A ces artisans du mal, opposons des artisans du bien, aussi déchaînés qu'eux, et non pas des routiniers dépassés par les événements.

A vin nouveau, outre nouvelle!

Bernard PILON

Ottawa, mars 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Lafrance
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle, l'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Le feu vert de la Cour suprême à la CECO

Il est un peu tard pour enlever aux provinces une compétence qu'elles exercent depuis un siècle

Le présent litige vise la Commission d'enquête du Québec sur le crime organisé, établie en 1972, conformément à la Loi de police S.Q. 1968, C. 17. L'art. 19 de cette loi exige que la Commission de Police du Québec fasse enquête chaque fois que demande lui en est faite par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur tout aspect de la criminalité. L'article prévoit aussi la tenue d'une enquête sur les activités d'une organisation ou d'un réseau, ses ramifications et les personnes qui y concourent, dans la mesure indiquée lorsqu'il y a raison de croire que dans la lutte contre le crime organisé ou le terrorisme et la subversion, il est de l'intérêt public d'ordonner la tenue d'une telle enquête. L'enquête a été ordonnée par l'arrêté en conseil No 2821/72, en date du 27 septembre 1972.

La question première: quel sens donner à l'article 92 (14)?

La première question qui se pose est si l'art. 19 de la Loi de Police et l'arrêté en conseil dépassent la compétence législative constitutionnelle de la Province de Québec. Une question beaucoup plus complexe est aussi en litige, savoir, si, hors le cadre de procédures criminelles spécifiques, la tenue d'enquêtes sur l'ordre public dans les limites de la province, dépasse la compétence de l'autorité provinciale.

Dans chaque province, la législature peut "exclusivement" légiférer sur "l'administration de la justice dans la province". C'est le par. (14) de l'art. 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, qui y pourvoit entre autres choses. Ce plein pouvoir est manifestement très étendu, mais le par. (27) de l'art. 91 en soustrait au profit de l'autorité fédérale, "le droit criminel, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle mais y compris la procédure en matière criminelle".

Selon le plan général de l'Acte, les provinces conservent, en vertu du par. (27) de l'art. 91 et du par. (14) de l'art. 92, la compétence en matière d'administration de la justice dans chaque province; elles ont en ce domaine la plénitude des pouvoirs sauf quant au droit criminel et à la procédure en matière criminelle qui constituent des exceptions à la règle générale.

L'établissement des cours supérieures, de district et de comté, se fait en coopération par les autorités fédérales et provinciales. Le par. (14) de l'art. 92, après avoir assigné aux provinces l'autorité législative exclusive sur "l'administration de la justice dans la province", poursuit: "y compris la création, le maintien et l'organisation des tribunaux provinciaux, de juridiction tant civile que criminelle, y compris la procédure en matière civile dans ces tribunaux". L'art. 96 détermine que le gouverneur général nommera les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province. Ainsi la procédure en matière criminelle relève de l'autorité fédérale alors que, de façon générale, la procédure en matière civile dans les tribunaux provinciaux ainsi que la création, le maintien et l'organisation de ces derniers relèvent de la compétence des provinces.

La question à résoudre en l'espèce est de savoir s'il faut interpréter de façon juste, large et libérale les mots "l'administration de la justice dans la province" ou, si en raison de la soustraction du droit criminel et de la procédure en matière criminelle, on doit les interpréter si restrictivement que "l'administration de la justice" s'applique uniquement à "l'administration de la justice en matière civile". Selon moi, l'histoire de la législation canadienne, aussi bien que l'évolution des institutions juridiques à l'intérieur de la province depuis la Confédération, favorise l'interprétation large. Dans l'ensemble, les précédents peu nombreux, il est vrai, vont dans le même sens.

Une compétence acceptée depuis plus d'un siècle

Depuis la Confédération, ce sont les procureurs généraux des provinces qui, en pratique, ont vu à "l'administration de la justice" au sens le plus large de l'expression. Ce sont les contribuables

provinciaux qui en ont assumé les frais élevés, sans égard aux lois appliquées, que celles-ci relèvent de la compétence des législatures provinciales ou du Parlement du Canada. Cela s'est traduit par l'organisation de corps de police et autres organismes visant à l'application des lois, sous la direction des procureurs généraux des provinces, pour la recherche, le dépistage et la répression des crimes dans leur province respective et par le recrutement du personnel nécessaire aux poursuites pour toutes infractions, qu'elles découlent de lois provinciales ou de lois fédérales. Ainsi les provinces ont continué d'exercer depuis la Confédération les pouvoirs généraux d'administration de la justice qu'elles exerçaient avant et que les auteurs de l'A.A.N.B. ne semblent pas avoir voulu modifier. Donnant des explications sur le projet d'Acte de l'Amérique du Nord britannique au Parlement anglais, le Comte de Carnarvon déclarait le 19 février 1867:

Le pouvoir de légiférer en matière de droit criminel sera aussi assigné au Parlement central. L'administration en est cependant attribuée aux autorités locales; mais le pouvoir législatif général est à juste titre réservé au Parlement central.

C'est un principe bien reconnu d'interprétation que si un texte d'une loi est également susceptible de deux interprétations, dont l'une aurait pour effet de rendre la loi *intra vires* et l'autre de la rendre invalide, la première doit prévaloir: *McKay et al. c. la Reine* (1965) R.C.S. 798, 804. Il ne faut pas décider à la légère qu'une loi autorisant des décisions administratives dépasse la compétence constitutionnelle du corps législatif qui l'a adoptée.

Les organismes chargés de l'application des lois dans la province de Québec sont responsables de la lutte contre le crime organisé. Même si les tentacules du crime organisé dépassent les limites des provinces et même les frontières du pays, l'enquête vise de bonne foi des actes faits dans la province de Québec ou l'escalade dans le crime et la violence a provoqué un accroissement des pertes de vie et des dommages aux biens.

Selon les propres termes de l'arrêté, l'enquête vise les activités des organisations et réseaux, les ramifications de ces organisations et réseaux et les personnes qui y concourent, dans la mesure où ces organisations ou réseaux opèrent dans des domaines qui de façon notoire sont reliés au crime organisé comme le jeu et le pari illégaux, l'extorsion, le prêt usuraire, le trafic de la drogue, la prostitution et la corruption.

La Commission d'enquête n'agit pas comme une cour criminelle et elle n'exerce aucune juridiction en matière criminelle. La tenue de l'enquête ne fait pas partie d'une poursuite criminelle en vertu du Code criminel et ne constitue pas non plus une recherche d'un crime ou d'une infraction spécifique qui pourrait plus tard faire l'objet d'une inculpation criminelle. Il ne s'agit pas en l'espèce d'un procès criminel, sous la forme d'un litige entre deux parties, le ministère public et l'accusé. Le rôle de la Commission d'enquête est simplement de faire enquête et de soumettre un rapport; personne n'est inculpé; ceux qui comparaisent le font à titre de témoins; il n'y a pas de litige; on ne vise aucunement à modifier la procédure en matière criminelle. Les procédures devant la Commission ne sont pas des procédures criminelles au sens qu'elles auraient pour but l'imposition de sanctions. La loi contestée institue une enquête sur la nature et la fréquence de certaines activités illégales dans la province de Québec, mais elle ne cherche pas à définir de nouvelles infractions ni à modifier celles qui sont déjà définies par la loi. (...)

Avant la Confédération, les pouvoirs des provinces en matière d'administration de la justice, tant civile que criminelle, étaient sans restriction. Le préambule de l'Acte de Québec 1774 se réfère aux ordonnances "qui concernent le gouvernement civil et l'administration de la justice de la dite province". L'Acte prévoit aussi que le droit criminel anglais, qui évidemment n'était pas alors codifié, sera observé comme loi dans la province de Québec. Après la Confédération le droit criminel et la procédure en matière

Le juge ROBERT B. DICKSON

criminelle relèvent de la compétence du parlement fédéral mais "la justice" s'entend toujours de la "justice en matière criminelle" aussi bien que de la "justice en matière civile".

Les lois provinciales sur les enquêtes publiques depuis la Confédération ont réservé à l'autorité provinciale le pouvoir d'ordonner la tenue d'enquêtes sur des matières se rapportant à l'administration de la justice dans les provinces et y associant le pouvoir de contraindre des témoins à comparaître et à y témoigner sous serment.

Si le Parlement de Westminster avait voulu au par. (14) de l'art. 92 restreindre "l'administration de la justice" à l'établissement et la création de tribunaux il aurait pu tout simplement formuler l'article selon les termes qu'il avait employés deux ans auparavant en adoptant le Colonial Laws Validity Act, (1865) 28-29 Vict., C. 63, art. 5:

(traduction) Chaque législature coloniale aura, et sera considérée comme ayant toujours eu, le plein pouvoir dans les limites de sa compétence de créer des tribunaux et de les abolir et rétablir, et d'en modifier la constitution, et d'édicter des dispositions pour l'administration de la justice devant ces tribunaux...

Il est sûrement à propos de comparer ce texte avec le par. (14) de l'art. 92.

Les mots "l'administration de la justice" au par. (14) de l'art. 92 sont destinés à avoir une portée étendue. Ils comprennent, mais non exclusivement, la création, le maintien et l'organisation de tribunaux provinciaux, de juridiction tant civile que criminelle et ils comprennent la procédure en matière civile. Toute interprétation qui restreint le par. (14) de l'art. 92 à l'établissement de tribunaux fait fi de la signification manifeste des termes de l'article et de l'ordre dans lequel ils y figurent, ainsi que de l'histoire et l'esprit de la loi. L'emploi des mots "y compris" n'y a pas plus pour but de restreindre "l'administration de la justice" à "la création, le maintien et l'organisation des tribunaux" que les mêmes mots "y compris" ont pour but au par. (27) de l'art. 91 de restreindre "le droit criminel" à "la procédure en matière criminelle". Comme le juge Estey le fait remarquer dans *R. v. Pelletier*, supra à la p. 685, le texte du par. (14) de l'art. 92 après "y compris" sert à amplifier plutôt qu'à limiter.

Une contestation qui vient un peu tard!

Depuis plus d'un siècle les gouvernements fédéral et provinciaux ont accepté que l'administration de la justice en matière criminelle soit le fait des gouvernements provinciaux dans leurs limites territoriales respectives. Le rôle des provinces en ce domaine a toujours été reconnu comme partie intégrante de la responsabilité du gouvernement provincial pour l'ordre public dans la province.

En vertu du par. (14) de l'art. 92 de notre constitution, comme je le comprends, la responsabilité de l'application des lois repose avant tout sur les provinces et dans chacune, le procureur général est le chef du ministère public. Ses responsabilités, quant à la plupart des aspects de l'administration de la justice, sont très étendues. Entre autres, dans le domaine de la justice criminelle, il a charge de l'organisation des tribunaux, de la police, des investigations et poursuites criminelles et des prisons. Les corps de police provinciaux sont sous sa direction de même que les substituts qui agissent comme poursuivants dans la plupart des poursuites criminelles au Canada.

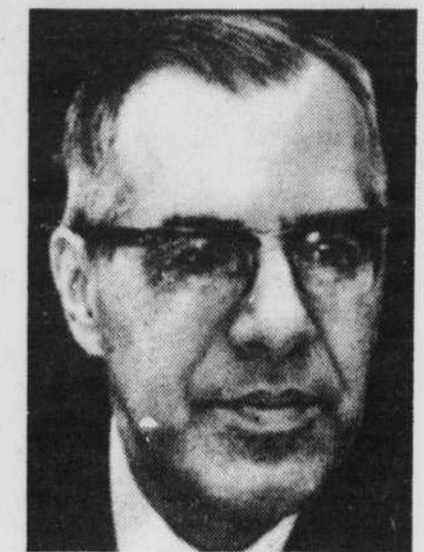
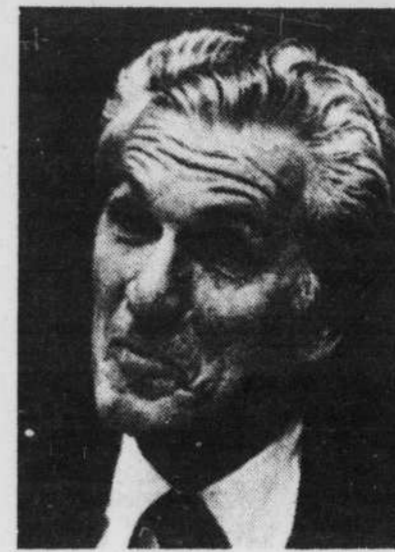
Nous avons à l'échelon fédéral un ministère public sous la direction du Procureur général du Canada, mais l'art. 2 du Code criminel, dans sa définition de "procureur général", limite la compétence de ce ministère au territoire du Nord-Ouest et au territoire du Yukon ainsi qu'aux procédures instituées sur l'instance du gouvernement du Canada et qui sont relatives à la violation d'une loi du Parlement du Canada autre que le Code criminel.

Il semble qu'il soit bien tard pour dépouiller les provinces de leur compétence sur la justice criminelle, après qu'elles l'ont exercée sans contestation durant plus d'un siècle. Cela ne veut pas dire qu'une compétence proprement dite s'acquiert par consentement ou inaction. Comme le dit Lord Atkin dans *Proprietary Articles Trade Association v. A.-G. Can.*, (1931) A.C. 310, à la p. 317:

(traduction) La loi et l'article du Code ont une histoire législative qui est pertinente en l'espèce. Leurs Seigneuries n'ont aucun doute que le temps seul ne saurait justifier la validité d'une loi qui s'avère ultra vires lorsqu'on la conteste, pas plus que l'usage empieusement ne saurait se justifier par l'histoire des étapes successives qui ont finalement conduit au-delà de la ligne de démarcation. Mais il convient toujours de se demander si la législation, en substance, tombe dans une catégorie donnée de sujets énumérés, ou si elle constitue au contraire, sous le couvert d'une législation sur un sujet énuméré dans une catégorie, un empieusement sur une catégorie interdite. Sur ce point, l'histoire de la législation peut nous fournir quelques éléments de preuve.

Les inévitables chevauchements

En confiant aux provinces l'autorité législative exclusive sur l'administration de la justice et au gouvernement fédéral l'autorité législative exclusive sur le droit criminel et la procédure en matière criminelle, on a accepté par le fait même un certain chevauchement. On ne peut pas s'attendre à pouvoir tracer une ligne de démarcation bien précise entre ces deux rubriques et on ne devrait pas tenter de le faire. Les tribunaux ont appliqué tant et plus ce qu'avait déclaré le juge en chef Duff dans *Le renvoi sur la validité de la*



■ Par un vote de sept contre deux, la Cour suprême a décidé, dans un jugement rendu public jeudi, de rejeter le pourvoi en appel de deux témoins, Nicola Dilorio et Gérard Fontaine, qui, convoqués devant la Commission d'enquête sur le Crime organisé, avaient refusé de témoigner devant celle-ci, invoquant la soi-disant inconstitutionnalité de l'organisme d'enquête. C'est au juge Louis-Philippe Pigeon (à droite) qu'a été dévolu l'honneur de définir les motifs du jugement du plus haut tribunal du pays. Le magistrat originaire de Québec s'est acquitté de cette tâche avec sa rigueur technique habituelle, tandis que le juge en chef Bora Laskin (au centre), une fois de plus dissident, concluait au caractère non-constitutionnel de la CECO. Parmi les magistrats qui ont souscrit à l'avis majoritaire de la Cour et qui ont jugé devoir expliciter leurs motifs, c'est peut-être le juge Robert B. Dickson (à gauche),

originaire de Winnipeg, qui a émis les considérations les plus logiquement ordonnées et les plus susceptibles, par leur remarquable limpidité, d'éclairer le lecteur. Nous publions ci-dessous de larges extraits de l'opinion du juge Dickson, à laquelle ont souscrit les juges Martland, Judson, Ritchie et Spence. Notons que les juges Dickson, Martland, Judson et Ritchie ont également souscrit à l'avis émis par le juge Pigeon.

Les extraits de l'opinion du juge Dickson que nous publions ne traitent pas de la soi-disant violation d'un droit fondamental dont seraient victimes les témoins qui se présentent devant la CECO parce que celle-ci les obligerait à témoigner dans des matières au sujet desquelles ils peuvent être ensuite poursuivis en justice. Fait à noter: aucun juge n'a retenu les objections que les appelants avaient formulé à ce sujet.

loi relative aux enquêtes sur les coalitions et sur l'art. 498 du Code criminel, (1929) R.C.S. 409, à la p. 413:

(traduction) Certaines matières qui, sous un aspect donné ou pour une certaine fin, peuvent tomber sous une des rubriques de l'art. 92 et relever ainsi de la compétence des provinces, peuvent, sous un autre aspect ou pour un autre fin, faire l'objet, à juste titre, de législation édictée en vertu de l'art. 91, spécialement sous la rubrique 27.

Ainsi, une matière qui pour certaines fins relève de la compétence fédérale sur le droit criminel et la procédure en matière criminelle, peut aussi faire l'objet légitime de législation provinciale par rapport à l'administration de la justice. On prétend que si une province peut faire enquête sur ce que l'on tient pour du droit criminel, elle pourrait faire la même chose dans d'autres domaines qui relèvent de la compétence exclusive du Parlement fédéral comme les banques, le service postal ou les pénitenciers. En l'espèce, il n'est pas nécessaire de se prononcer sur le droit d'un gouvernement provincial d'enquêter sur un sujet d'intérêt local autre que le droit criminel, qui se rattache lui-même à une matière relevant de la compétence exclusive du Parlement fédéral. Il ne faudrait pas oublier toutefois qu'une enquête provinciale portant sur quelque aspect d'une matière de la compétence exclusive du Parlement du Canada, comme les banques, pourrait bien ne pas se situer sur le même pied qu'une enquête portant sur un aspect de certaines activités criminelles car, en ce dernier cas, la province peut s'appuyer sur un sujet relevant de sa compétence exclusive, soit l'administration de la justice, ce qui peut ne pas s'appliquer à d'autres enquêtes.

L'arrêté en conseil instituant la Commission d'enquête ordonne seulement à la Commission de faire enquête et de soumettre un rapport au Procureur général. Les mesures à prendre dépendent de ce dernier. Celles-ci peuvent constituer dans l'établissement de méthodes nouvelles et différentes ou une réorganisation à l'intérieur des organismes chargés de l'application de la loi. Elles peuvent consister en des poursuites, sous réserve de la protection accordée aux témoins par la Loi sur la preuve au Canada. Il peut s'avérer nécessaire de modifier la Loi de police ou d'autres lois provinciales, ce que le gouvernement de la province peut faire dans le cadre de son autorité constitutionnelle. Une Commission d'enquête provinciale, quel que soit l'objet de son enquête, peut soumettre un rapport qui indique qu'il y aurait lieu de modifier certaines lois fédérales. Cela ne serait pas une innovation. Il peut sembler désirable d'apporter des modifications au Code criminel: en pareil cas, on peut s'attendre que le Procureur général agisse en liaison avec le gouvernement fédéral, comme cela se fait quotidiennement. Pour nous, il n'y a que deux questions à retenir: l'établissement de la Commission d'enquête était-il constitutionnellement de la compétence de la province de Québec? (2) Y a-t-il eu transgression, ou y a-t-il eu transgression à redouter du droit des témoins devant la Commission à la protection constitutionnelle contre l'incrimination par leur propre témoignage? Nous n'avons pas à juger de la sagesse de la décision d'instituer l'enquête. La nouveauté de la méthode adoptée par la province ne touche pas la constitutionnalité et la Législature de la province de Québec a sans doute considéré cette mesure nécessaire pour faire face à la menace nouvelle et pernicieuse que constitue le crime organisé.

Il n'est pas nécessaire et il est peut-être impossible de rechercher une définition satisfaisante de la "procédure en matière criminelle". Même si je rejette l'opinion qui limiterait la procédure criminelle à ce qui se passe dans la salle d'audience lors d'une poursuite, je suis également d'avis que "procédure en matière criminelle" n'est pas synonyme de "justice criminelle" et que l'expression "procédure en matière criminelle" employée dans l'A.A.N.B. ne tranche pas des mots "l'administration de la justice" au par. (14) de l'art. 92 une partie essentielle de leur signification — l'élément "justice criminelle".

Les tribunaux ont depuis longtemps qualification des témoins, la prestation du serment ou les déclarations solennelles, et la présentation de la preuve. Quelques arrêts ont défini la procédure de façon plus étroite et conclu qu'elle embrasse trois choses — les plaidoiries, la preuve et les règles de pratique. Dans un sens plus large, elle comprend certaines matières comme la réglementation par le Code criminel de l'exercice des pouvoirs des agents de la paix, le droit de consulter un avocat, les mandats de perquisition, la libération provisoire, l'assignation de témoins. (...)

Il n'est pas nécessaire et il est peut-être impossible de rechercher une définition satisfaisante de la "procédure en matière criminelle". Même si je rejette l'opinion qui limiterait la procédure criminelle à ce qui se passe dans la salle d'audience lors d'une poursuite, je suis également d'avis que "procédure en matière criminelle" n'est pas synonyme de "justice criminelle" et que l'expression "procédure en matière criminelle" employée dans l'A.A.N.B. ne tranche pas des mots "l'administration de la justice" au par. (14) de l'art. 92 une partie essentielle de leur signification — l'élément "justice criminelle".

fait la distinction entre la procédure et les règles de droit et il ne faudrait pas prendre la forme pour le fond.

Il semble aussi qu'on peut établir une distinction valable entre la procédure en matière criminelle et une enquête sur des actes criminels. Ce qui, en l'espèce, est en litige est une enquête sur des sujets donnés compris dans l'expression "l'administration de la justice dans la province". Le but et le rôle de l'enquête sont différents et distincts des procédures d'enquête et de poursuite dans une affaire criminelle. Même en admettant que toute enquête policière sur un citoyen doit respecter les normes fédérales de la procédure criminelle, je ne vois pas bien pourquoi on pourrait attaquer la constitutionnalité d'une enquête générale sur le crime, faite sur une base collective.

On prétend que "l'administration de la justice" ne concerne que l'administration relative aux matières comprises dans les rubriques des pouvoirs exclusifs des provinces. Je ne puis accepter cette manière de voir. L'expression "l'administration de la justice" est autonome et elle constitue une source de compétence provinciale qui perdrait toute sa valeur si, pour avoir quelque effet, elle devait toujours s'appuyer sur quelque autre rubrique.

DÉCISION

Ottawa, le 30 mars 1976.

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne annonce la décision suivante:

Décision CRTC 76-167

TERREBONNE (QUÉBEC) - 751151200

Télécablé des Mille-Îles Inc.

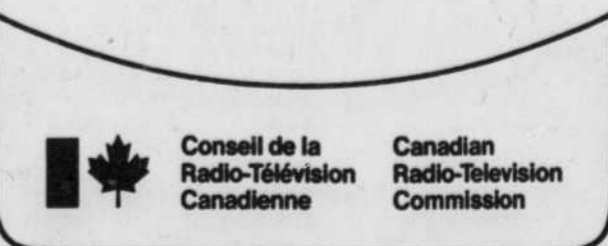
Demande présentée en vue de renouveler la licence de radio-diffusion de l'entreprise de télévision par câble desservant Terrebonne (Québec) qui expire le 31 mars 1976.

Décision: APPROUVÉ

Le Conseil renouvelle cette licence du 1er avril 1976 au 31 mars 1979, à la condition que le titulaire se conforme au Règlement sur la télévision par câble qui entrera en vigueur le 1er avril 1976 et aux conditions qui seront spécifiées dans la licence. Cette période permettra au Conseil d'étudier le renouvellement de cette licence en même temps que ceux d'autres licences de télévision par câble de la région.

Cette licence est sujette à la condition que le titulaire possède, au minimum, la tête de ligne locale, les amplificateurs et les prises menant aux maisons et aux immeubles d'habitation.

Guy Lefebvre
Secrétaire général



2e festival international de la bande dessinée de Montréal

Pendant le Festival, vous pourrez rencontrer Bretscher (Cellulite, Les Frustrés), Desclès (rédacteur en chef de Tintin), Eliener (The Spirit), Fournier (Capitaine Kébec), Fred (Fildémon), Hurlubise (Sombre Vilain) et Pratt (Corto Maltese).

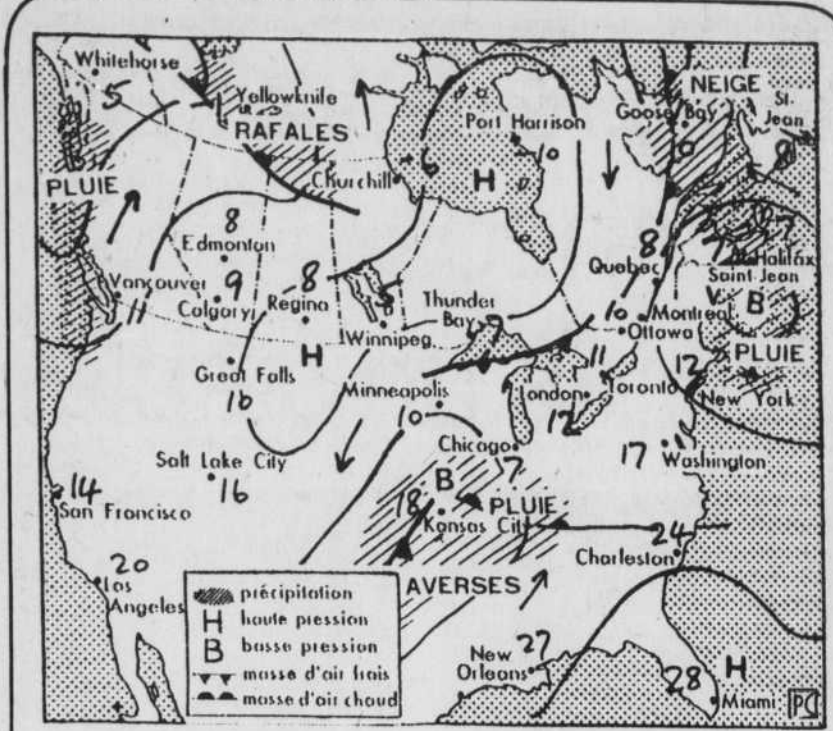


Du 1er au 6 avril 1976, de 12h à 22h, au Centre communautaire

Des expositions regroupant des planches de plus de 100 dessinateurs québécois et européens, des films et des vidéos sur la bande dessinée, des kiosques d'éditeurs, un point de lecture, un point de vente, des rencontres avec des dessinateurs québécois et européens, des conférences sur la bande dessinée francophone.

2332 Édouard-Montpetit (métro Laurier, autobus 51) Entrée gratuite.

la météo



Un front froid balayera l'Abitibi et le Nord-Est Québécois apportant des nuages et un refroidissement pour ces régions. Pour les régions du sud, on prévoit un temps plutôt ensoleillé avec le départ d'un creux barométrique. Seules les régions de la Côte-Nord et de la Gaspésie recevront de la précipitation. On prévoit que les températures changeront peu et se maintiendront légèrement au-dessus de la normale saisonnière.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau: plutôt nuageux avec possibilité de quelques flocons de neige en après-midi. Minimum la nuit dernière zéro. Maximum 2 à 4. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Régions de l'Outaouais, Montréal, Laurentides; Cantons de l'Est: ensoleillé avec quelques passages nuageux.

Minimum la nuit dernière 1. Maximum 10 à 12. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Haute-Mauricie, Québec, Trois-Rivières, Lac St-Jean: brouillard en matinée et ensoleillé avec des passages nuageux par la suite. Minimum la nuit dernière zéro. Maximum 6 à 8. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Baie-Comeau, Sept-Îles: Brouillard en matinée et plutôt nuageux par la suite. Minimum la nuit dernière près de zéro. Maximum 6 à 8. Aperçu pour demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Rimouski, Gaspésie: nuageux et brumeux avec pluie ou bruine passagère. Minimum la nuit dernière 1. Maximum 6 à 8. Aperçu pour demain: dégagement.

3 avril

par la PC et l'AP

- 1974 — Les 1.600 passagers du paquebot Queen Elizabeth II qui, en panne, devaient depuis deux jours dans l'Atlantique, sont recueillis par d'autres bateaux.
- 1965 — La pluu longue session dans l'histoire du parlement canadien est prorogée à sa 248e journée.
- 1948 — Les États-Unis ouvrent un crédit de \$5.33 milliards destiné à aider 16 pays européens.
- 1936 — Exécution de Bruno Hauptmann, trouvé coupable de l'enlèvement et du meurtre du bébé Lindbergh.
- 1930 — Le ras Tafari devient empereur d'Éthiopie sous le nom de Haïlé Sélassié.
- 1907 — Adoption de la loi créant l'Université de la Saskatchewan.

suites de la première page

RAZ DE MARÉE

sous-sol. Les murs en stucco étaient en train de se désagréger. C'est épouvantable, toutes nos économies y passent!"

Pour entendre ce témoignage, il a fallu qu'un gars de la place nous transporte en chaloupe en faisant un long détour pour éviter le courant extrêmement fort qui s'engouffre vers la rivière des Mille-Îles, là où la route a été emportée. Dans la matinée des gens ont failli se noyer pour avoir passé trop près: le courant les a emportés et leur embarcation s'est retournée dans les remous.

Un peu plus loin, la route est à nouveau coupée de la même façon. Là aussi, l'eau rugit comme un torrent. Cette fois, ce sont les soldats du cinquième escadron de génie de l'armée canadienne qui nous ont permis de contourner l'obstacle à bord d'un canot de débarquement gonflé.

Après un autre mille parcouru en camion avec un gars de la place qui n'avait pas dormi depuis environ 20 heures.

À l'école de Lachenaie, où on a hébergé les familles évacuées pendant la nuit, il ne reste presque plus personne. La plupart des familles sinistrées ont déjà quitté les lieux pour aller chez des parents. Il reste pourtant quelques familles, certaines ayant été évacuées seulement dans l'après-midi. Au total plus de 300 familles ont quitté leur logis inondé.

Cinq ou six femmes bénévoles sont sur la brèche depuis la veille servant des repas aux militaires épuisés par une journée d'efforts ininterrompus, ainsi qu'à quelques familles de réfugiés qui sont encore sur les lieux.

Au moment de revenir sur nos pas, un agent de la Sûreté du Québec nous bloque le passage: ça ne passe plus, ce sont les ordres! L'embarcation vient de céder, paraît-il, et on attend une forte crue sur la rivière des Mille-Îles. Personne ne peut s'aventurer plus bas.

Heureusement, c'est une fausse alerte. Un camion de la municipalité de Lachenaie conduit par des agents de la SQ nous ramène aussi loin que possible. Nous constatons alors que les soldats s'en vont: il n'y a plus moyen de passer.

Heureusement, nous retrouvons les deux militaires qui nous avaient emmenés au début de l'après-midi et ces derniers interviennent en notre faveur même s'il commence à faire noir. Pour permettre au journaliste et au photographe du Devoir de rentrer chez eux, on organise un dernier voyage...

Nous ne sommes pas au bout de nos peines parce que les soldats ne peuvent nous mener plus loin qu'une sorte d'île et il nous faudra trouver une âme compréhensive qui pourra nous faire traverser

l'autre bras de l'inondation, en chaloupe. Nous trouvons alors deux hommes (dont un échevin de la villa, M. Reynald Nardoza) qui ont consacré toute leur journée à transporter des gens à bord d'un canot, refusant tout dédommagement. Tous les deux avouent qu'ils n'avaient jamais piloté un canot auparavant: "Maintenant, on est devenu des experts", disent-ils en riant et en prenant un petit verre de "fort" pour se réchauffer.

M. Nardoza et son compagnon ne tarissent pas d'éloges pour les gars de la Protection civile et pour les militaires qui "ont fait un job fantastique, toute la nuit et toute la journée." On nous signale aussi le dévouement des gars de l'organisation "Québec Radio-patrouille" et "la formidable collaboration du poste CJMS" qui a appuyé leurs efforts sur les ondes en lançant des appels à ceux qui pourraient prêter des pompes.

Et, là dessus, on s'est quitté: dans le noir: nous allions tenter l'impossible pour revenir à temps au journal pendant qu'ils prenaient d'autres personnes dans leur embarcation pour continuer à dépanner du monde...

ENTREPRENEUR

mort, dans une chute de 90 pieds, M. Lesage.

Des barres "Diwidag" et un palonnier, ou "bacul", peuvent se comparer aux câbles et au siège d'une balançoire dont on se servirait pour hisser des matériaux sur un toit, à l'aide d'un treuil.

Sur le chantier du stade, on s'était aperçu que l'une des barres Diwidag avait cédé, le 28 août, à l'occasion d'un essai visant à soulever de quelques pieds la poutre. Dès ce moment, selon le coroner, les plans fournis par Désourdy et Durand devaient être caducs et il était de la responsabilité de Gauthier et de ses aides de trouver une solution de remplacement.

Ce dont s'étonne le juge Falardeau, c'est que Gauthier décide, sur la foi d'un simple appel téléphonique à l'ingénieur Jean-Pierre Caza, de Désourdy et Durand, de faire fabriquer lui-même un dispositif inspiré d'un bacul qui avait été fabriqué pour une autre console, sans jamais avoir été éprouvé.

Le coroner s'étonne aussi que le surintendant Ross attribue à des erreurs de "

géomètres" une situation qui était due à "l'instabilité du système installé" par la compagnie Sicotte.

Tous ces faits accréditent la version d'une compagnie qui, par ses représentants, aurait manifesté un "mépris de la vie et de la sécurité d'autrui". Selon le coroner Falardeau, lequel retient même l'image d'une "épée de Damoclès" de 135 tonnes suspendue au-dessus de plusieurs centaines de travailleurs.

ÉVACUATION

Hier après-midi, on annonçait par ailleurs que des pourparlers avec les autorités américaines et canadiennes avaient abouti à une diminution du débit au barrage de Cornwall de l'ordre de 15.000 pieds cubes d'eau seconde, ce qui permettrait d'envisager une baisse de 6 pouces du niveau du lac Saint-Louis. En fait, le secteur de Montréal et les riverains du Saint-Laurent dans l'ensemble pouvaient espérer de cette "bonne nouvelle".

Selon la Protection civile, les niveaux et les débits dépassent ou atteignent les maxima enregistrés les années passées dans la région de Montréal. Pour l'ensemble du Québec, le même organisme signale que 4571 maisons, chalets, fermes et commerces ont été inondés, alors que 923 familles avaient dû être évacuées. Par ailleurs, 206 familles avaient pu réintégrer leur foyer grâce à une amélioration de la situation à certains endroits.

Dans la région de Montréal, la situation est plus particulièrement dramatique pour les citoyens de Lachenaie, de Roxboro et de Pierrefonds. L'augmentation du débit de l'Outaouais entraînant une hausse conséquente du débit des rivières des Prairies et des Mille-Îles responsable de la situation.

Sur la rive sud du Saint-Laurent, on signale qu'en raison de la hausse continue du niveau de l'eau du lac Champlain, le Richelieu déborde de son lit à quelques endroits, notamment à l'île Goyer, près de Chambly, sur la Yamaska et la Saint-François, la situation demeurait stable, alors que le niveau de la Nicolet avait baissé d'un pied. Sur la Bécancour, l'embarcation formée à Saint-Sylvestre avait pu être brisée grâce au travail de l'aéroglossier.

Sur la rive nord du Saint-Laurent, la Protection civile signalait que le fleuve débordait dans les terres basses de Montréal à Québec. Les îles de Sorel sont inondées, et des inondations sont signalées à Louiseville, Maskinongé et les autres municipalités du secteur. A Maskinongé, une école fut évacuée après qu'on eut découvert une fissure dans les murs de l'édifice.

À Trois-Rivières-Ouest plus particulièrement les eaux du Saint-Laurent inondaient plusieurs rues, et les autorités municipales s'affairaient à sauver l'usine de filtration. Des maisons sont isolées par l'eau, rapporte-t-on.

Dans la région de Québec, la Protection civile annonçait en fin d'après-midi qu'à Sainte-Marie de Beauce plusieurs caves étaient de nouveau inondées et que l'on fermait les rues à la circulation. Plus tôt au cours de la journée on avait annoncé que la situation demeurait stable dans la région de la Beauce.

Près de Québec, plusieurs rivières sont sorties de leur lit, provoquant des inondations à Duberger, à Loretteville, dans certains quartiers de Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport et à Sainte-Brigide-de-Laval. À Québec, un refolement d'égout a inondé plusieurs sous-sol dans la paroisse Saint-Pascal.

La Protection civile signalait également des inondations, hier, dans la région de Matane, où la rivière du même nom a débordé, entraînant l'évacuation d'une dizaine de maisons, à Montmagny et à Saint-Raymond-de-Portneuf.

De son côté, la Sûreté du Québec rapporte que la rivière Matapédia a quitté son lit dans la région de Routhiville, à 215 milles au nord-est de Québec. La route a été recouverte par quelque cinq pieds d'eau et de glaces sur une distance d'environ un mille. On prévoit que partout dans l'est du Québec des embacles se formeront sur les rivières de la Gaspésie en fin de semaine.

Par ailleurs, les infiltrations d'eau ont causé plusieurs éboulements sur la Côte de Beauport et dans le comté de Charlesvoix.

La Protection civile précise que deux maisons menacées par un affaissement de terrain ont été évacuées à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Pour sa part, le Canadien National a dû suspendre son service ferroviaire entre Québec et La Malbaie.

Un porte-parole du CN a déclaré que la voie serait fermée au moins jusqu'au milieu de la semaine prochaine en raison du danger d'éboulis.

Le fait d'appartenir à la CSN doit aussi être interprété comme un signe de radicalisation. Enfin, note le document, l'administration peut demander au syndicat s'il a l'intention de faire la grève. Mais, suggère-t-on, "les seules garanties vous permettant de déléguer votre responsabilité sur le plan légal seraient une renonciation de votre syndicat local à l'avis de huit jours de même qu'une renonciation à l'utilisation de la grève comme moyen de pression".

M. Paul Pleau n'en déclarait pas moins avant hier qu'il commençait à "voir le bout du corridor" à la table de négociation.

Les négociateurs syndicaux doivent se pencher cette fin de semaine, avec les dirigeants locaux, sur le "package deal" soumis par la partie patronale il y a quelques jours. La proposition patronale couvre les clauses 2 à 16 du futur contrat.

HÔPITAUX

personnel à 100%, voire davantage.

Le fait d'appartenir à la CSN doit aussi être interprété comme un signe de radicalisation. Enfin, note le document, l'administration peut demander au syndicat s'il a l'intention de faire la grève. Mais, suggère-t-on, "les seules garanties vous permettant de déléguer votre responsabilité sur le plan légal seraient une renonciation de votre syndicat local à l'avis de huit jours de même qu'une renonciation à l'utilisation de la grève comme moyen de pression".

M. Paul Pleau n'en déclarait pas moins avant hier qu'il commençait à "voir le bout du corridor" à la table de négociation.

Les négociateurs syndicaux doivent se pencher cette fin de semaine, avec les dirigeants locaux, sur le "package deal" soumis par la partie patronale il y a quelques jours. La proposition patronale couvre les clauses 2 à 16 du futur contrat.

TRÈVE

Parlement", où doivent se réunir les députés pour amender la constitution et élire un nouveau chef de l'Etat.

Il a accusé à nouveau "des pays arabes" d'avoir empêché les forces progressistes de "trancher la situation sur le terrain", et annoncé qu'il avait communiqué "sur les différends qui, a-t-il dit, nous opposent à la Syrie, sera publié dans les quarante-huit heures".

M. Joublart a indiqué qu'il "tenait aux liens fraternels (avec la Syrie) malgré les activités suspectes de certains officiers de ses services de renseignements".

M. Joublart a enfin estimé que "s'il n'y a pas de solution politique à la crise, il y en aura une, mais militaire". Le gel de dix jours des opérations militaires accepté par les forces progressistes, rappelle-t-on, a pour conditions la démission du président Frangé, l'amendement de la constitution, et l'élection d'un nouveau président.

Egalement favorable à la démission de M. Frangé, M. Rachid Karamé, premier ministre, a rencontré les ambassadeurs arabes pour expliquer combien il est hostile à l'internationalisation de la crise libanaise. M. Karamé ne consulte plus le chef de l'Etat qui s'est réfugié la semaine dernière dans un fief chrétien maronite au nord de Beyrouth.

M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a invité le Conseil de sécurité à prendre note de la gravité de la situation au Liban, le laissant libre de décider s'il devait se saisir du problème. M. Karamé a donné instruction à la mission libanaise à l'ONU d'éviter un débat à cet égard.

Un des chefs de file chrétiens M. Pierre Gemayel, est toujours en contact avec le président Frangé et souhaite qu'il puisse quitter ses fonctions sans perdre la face. M. Gemayel a déclaré à la radio que ses hommes étaient prêts à respecter la trêve mais qu'en l'absence d'une force pour le maintien de la sécurité, ils se chargeaient eux-mêmes de faire la police.

Il y a quelques jours, l'Égypte a proposé l'envoi d'une force pour le maintien de l'ordre au Liban et M. Ismael Fahmi, son ministre des Affaires étrangères a proposé hier dans une interview, qu'elle soit composée d'unités égyptiennes, soudanaises, irakiennes, syriennes, et des Emirats arabes unis.

Une intervention militaire au Liban a également été envisagée par le roi Hussein de Jordanie. Actuellement aux États-Unis, le souverain hachémite estime que l'armée syrienne pourrait devoir entrer au Liban afin d'y rétablir l'ordre. Pour le roi Hussein, les troupes syriennes n'entreraient au Liban qu'en dernier ressort et n'y resteraient que le temps de "séparer les factions en conflit et donner au peuple libanais le temps de se réorganiser et de résoudre ses problèmes".

Le premier est de se trouver un nouveau chef de l'Etat et les hypothèses vont bon train. Selon le journal koweïtien al-Gabaz, la Saïqa, organisation palestinienne pro-syrienne, est prête à soutenir deux candidats à la succession de M. Frangé, le gouverneur de la Banque du Liban, M. Elias Sarkis et une personnalité maronite M. Jean Aziz. Une directive interne a été distribuée par la direction de la Saïqa à l'ensemble de ses adhérents, leur demandant de favoriser ces candidatures, précise le journal.

SPICER

Suite de la page 3

vons diriger le monde, a souligné M. Trudeau. Il pense que toute action canadienne doit passer par le canal des Nations unies.

Si les municipalités et les provinces veulent plus d'argent, elles n'ont qu'à augmenter leurs taxes, a par ailleurs déclaré le premier ministre alors qu'on lui demandait s'il partageait l'idée d'octroyer plus d'argent des fonds fédéraux aux municipalités.

Participant plus tard à une émission de ligne ouverte de la station CHUM, le premier ministre a soutenu que le gouvernement estime que le taux d'inflation, qui avait atteint 10,6% en 1975, sera ramené à huit pour cent vers la fin de l'année.

Selon M. Trudeau, le taux actuel d'inflation se situe à neuf pour cent. Il a affirmé que son gouvernement pourrait faire baisser ce taux à six pour cent en moins de 18 mois, mais qu'il préférerait s'en tenir aux trois ans prévus pour ne pas trop déranger la population. Pour atteindre un tel but, a-t-il dit, il faudrait adopter des mesures d'adoucissement, et cela aurait un effet néfaste sur la création d'emplois et sur l'ensemble de l'économie.

Le RCM compromet l'adoption du schéma

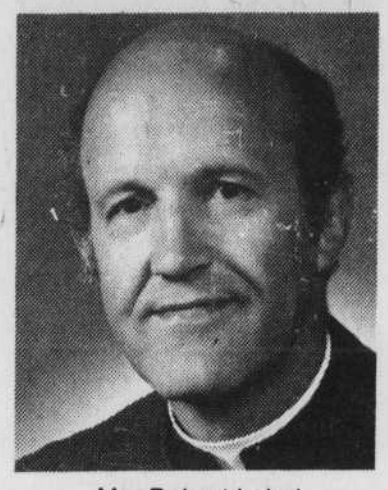
La demande présentée par 15 conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal pour obtenir une assemblée spéciale du conseil de la CUM est tout à fait recevable, mais elle risque de mettre en danger l'adoption du schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal.

C'est l'opinion qu'a exprimée le président de l'exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, soulignant que la tentative du RCM de brusquer l'adoption du schéma d'aménagement, qui en principe devait se faire au mois de mai, ne sert pas les intérêts de la collectivité.

M. Hanigan dit avoir fait vérifier la recevabilité de la demande déposée par le RCM. Selon les aviseurs légaux de la communauté, le secrétaire général devra se plier à la requête et convoquer une assemblée dans les plus brefs délais. La seule inconnue, semble-t-il, ce sont les délais impartis au secrétaire général pour convoquer cette assemblée.

L'ordre du jour ne pourra comporter que les articles inscrits dans la requête du RCM, à savoir la préparation d'un règlement donnant à la CUM des pouvoirs en matière d'aménagement de parcs régionaux, et l'adoption du schéma d'aménagement. Sur ce dernier point, M. Hanigan souligne que des problèmes juridiques pourront se poser puisque le projet de schéma d'aménagement rendu public il y a quelques semaines n'est pas encore adopté par le comité exécutif.

Mgr Robert Lebel, nommé à Valleyfield



Mgr Robert Lebel

Mgr Angelo Palmas, Pro-Nonce au Canada, vient d'annoncer la nomination de Mgr Robert Lebel, comme évêque du diocèse de Valleyfield. Il était au moment de sa nomination évêque auxiliaire du diocèse de Saint-Jean-de-Québec. Mgr Robert Lebel succède à Mgr Guy Bélanger, décédé à Valleyfield le 15 octobre 1975.

Mgr Robert Lebel est né à Trois-Pistoles, le 8 novembre 1924. Après ses études secondaires et collégiales au Séminaire de Rimouski, et des études en Théologie et en formation pastorale au Grand Séminaire de Rimouski et au Séminaire Saint-Paul, à Ottawa, il fut ordonné prêtre le 18 juin 1950. Mgr Lebel détient également un doctorat en Théologie.

Il était évêque auxiliaire de Saint-Jean depuis le 12 mars 1974. Il avait été consacré en la Cathédrale de Saint-Jean deux mois plus tard, le 12 mai, par Son Excellence Mgr Gérard-Marie Coderre.

Avant d'être choisi comme auxiliaire de l'évêque de Saint-Jean, Mgr Lebel a occupé de nombreuses fonctions qui ont enrichi son expérience dans les différents domaines de la pastorale. Il fut avertisseur moral de plusieurs groupements, dont la Société Nationale de l'Est du Québec, vicaire, professeur et Supérieur au Grand Séminaire de Rimouski, professeur à l'Université de Québec, co-auteur de plusieurs publications.

Dès son arrivée dans le diocèse de Saint-Jean, Mgr Lebel s'est vu confié par Mgr Coderre une partie de ce diocèse de près d'un demi million d'habitants, le troisième en importance numérique au Québec.

Pendant les deux années qu'il a passées dans la région sud du diocèse, avec résidence dans la ville de Saint-Jean, Mgr Lebel a largement contribué à bâtir un ensemble de communautés vivantes et vraiment significatives du salut apporté au monde par Jésus-Christ. Une des principales responsabilités confiées à l'auxiliaire de l'évêque de Saint-Jean a été celle de rassembler.

Ses collaborateurs se sont vite rendu compte qu'il était un homme convaincu de la valeur du renouveau préconisé par Vatican II. Mgr Lebel contribua largement à la promotion d'un laïc responsable dans l'Église de Saint-Jean. Le nouvel évêque de Valleyfield est également préoccupé d'une façon particulière par les problèmes sociaux qui agitent notre société en pleine transformation.

Mgr Lebel a aussi accepté plusieurs responsabilités non-diocésaines depuis sa nomination comme évêque auxiliaire. Il est, entre autres, président du Comité de Théologie de l'Assemblée des Evêques du Québec et membre de l'équipe polyvalente de l'Assemblée des Evêques du Canada (Conférence Catholique Canadienne).

Mgr Robert Lebel prendra charge de son nouveau diocèse de Valleyfield d'ici quelques semaines. Le diocèse de Valleyfield compte actuellement près de 200.000 h. Quoique moins peuplé que le diocèse de Saint-Jean, le nouveau territoire confié à Mgr Lebel s'apparente d'assez près sur le plan socio-économique avec celui qu'il quitte.

Hôpitaux

Québec pense contourner l'erreur qui empêcherait le recours à l'injonction

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le gouvernement ne pourrait pas recourir à des injonctions pour mettre fin à une grève dans les hôpitaux. C'est ce que stipule en toutes lettres un article (24) inclus par erreur dans la loi 253 sanctionnée le 19 décembre dernier.

Cet article — un amendement du Parti québécois rejeté par le ministre des Affaires sociales — se lit comme suit: "Lorsqu'un accord est intervenu ou qu'une décision a été rendue en vertu de l'article II (concernant le maintien des services essentiels), il est interdit au procureur général de faire une requête pour obtenir une injonction en vertu de l'article 99 du code du travail."

En confirmant la nouvelle publiée hier par La Presse, un porte-parole de M. Claude Forget a dit que le ministre n'a pas l'intention, du moins pour l'instant, de présenter une autre loi pour faire disparaître l'article en cause qui, estime-t-on, "ne peut pas nuire tant que cela". D'ailleurs, ajoute-t-on, les avis juridiques sont partagés à cet égard, certains voulant qu'en fait Québec ne puisse recourir à des injonctions, d'autres prétendant qu'il le peut toujours, mais par d'autres moyens que l'article 99 du code du travail.

La loi 253 contient les dispositions relatives à la détermination et au maintien de services essentiels dans le secteur des services de santé et des services sociaux.

En outre, la loi prévoit des dispositions particulières et complémentaires à celles qui sont déjà prévues au code du travail en ce qui concerne la négociation des services essentiels, le respect des ententes en cette matière, de même que l'acquisition du droit à la grève ou au lock-out.

Au cours de l'étude du projet, le ministre s'est bien défendu de vouloir utiliser l'article 99 du code du travail, en plus de la nouvelle loi 253, mais il se refusa à le dire de façon expresse. Il est donc ironique l'amendement péquiste se retrouve textuellement, par suite d'une erreur de transcription, dans la loi telle que sanctionnée par le lieutenant-gouverneur, le 19 décembre 1975.

En vertu de l'article 99 du code du travail, le gouvernement peut demander une injonction pour empêcher ou mettre fin à

un conflit de travail qui compromet l'éducation d'un groupe d'éèves ou met en danger la sécurité publique.

Pour l'instant, le gouvernement ne semble plus avoir cette arme ultime. Mais on ne s'en fait pas autre mesure au ministère des Affaires sociales, estimant que d'autres recours sont disponibles.

Mais l'on pense que si le gouvernement n'attendait pas à la veille de Noël pour présenter en catastrophe une ribambelle de projets, dont certains fort importants, de telles erreurs de taille ne se produiraient pas. Mais il est douteux que la leçon porte.

Deux mandats renouvelés au CRTC

OTTAWA (PC) — Le mandat de MM. Jacques Hébert et Jacques de la Chevrotière au sein du Conseil de la radio-télévision canadienne a été renouvelé pour une période de cinq ans.

Ces deux commissaires avaient été nommés membres à temps partiel du CRTC en avril 1971.

M. Hébert s'est distingué à la fois comme auteur, notamment un récit de voyage "Deux Innocents en Chine rouge", écrit conjointement au cours des années 1950 avec le premier ministre actuel, M. Pierre Elliott Trudeau, et comme éditeur aux Editions du Jour et Editions de l'Homme.

M. de la Chevrotière, pour sa part, est un expert en gestion d'entreprise.

Le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, a annoncé en outre la nomination de Mme Patricia Ann Tomlinson, de Toronto, et de M. Guy Saint-Germain, de Saint-Hyacinthe, au conseil d'administration de Télélobe Canada.

Connu auparavant sous le nom de la Société canadienne de télécommunications transmarines, Télélobe Canada est une société de la Couronne qui assume la responsabilité des télécommunications d'outre-mer.

Tentative de sauvetage de la session d'hiver à l'UQAM

Alors que le conflit n'est toujours pas réglé à l'UQAM après cinq semaines de grève et dans l'optique d'un règlement prochain acceptable pour les parties, la Commission des études (instance pédagogique responsable des questions d'enseignement et de recherche), lors de sa réunion spéciale du 2 avril 1976 convoquée par les professeurs, a adopté une résolution qui prévoit que la session d'hiver ne sera pas prolongée au-delà du 8 mai et qu'en conséquence, les méthodes pédagogiques et les modes d'évaluation à l'intérieur de chaque groupe seront adaptés de manière que les objectifs des cours soient réalisés dans les délais impartis.

Cette résolution doit être présentée au conseil d'administration pour adoption. Les administrateurs membres de la Commission des études ayant voté contre cette résolution, on peut s'attendre pour

des considérations autres que pédagogiques, le conseil d'administration refuse cette proposition pour des raisons politiques, administratives ou financières," dit le porte-parole syndical, M. Marc Légaré.

DÉCÈS

CLEMENT, Joseph Marcel. — A Rosemère le 31 mars 1976 à l'âge de 75 ans, 7 mois, est décédé, M. Joseph Marcel Clément, époux de Berthe-Yvonne Deitz; père de Christine (épouse de Barrie Ray Turner) et de Charles-Christopher (époux de Ruth Pearce). Il laisse aussi une soeur Béatrice Clément et 4 petits-enfants: Christopher-John Turner, Noëlla, Marnee et Colin Clément. Les funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

les atomisés de l'An O



Saint-Pierre réitère qu'il n'a plus de fonds publics à "dilapider" dans Tricofil

QUEBEC (par Gilles Lesage) — C'est parce qu'il ne veut pas "dilapider les fonds publics" que le gouvernement refuse d'accroître son aide à la société autogérée Tricofil, de Saint-Jérôme.

C'est ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait savoir hier à l'Assemblée nationale, en réponse à des questions du chef de l'Opposition.

M. Jacques-Yvan Morin a souligné que, "sans financement, l'entreprise ne peut plus, à l'heure actuelle, acheter les produits bruts dont elle a besoin pour produire et remplir les

commandes qui lui sont déjà parvenues et qui sont de l'ordre de \$700,000".

"Il n'y a pas de loi de l'Assemblée nationale qui me permet de dilapider les fonds publics, répond M. Guy Saint-Pierre, malgré la sympathie que je puisse éprouver pour ce qui se fait. Et je défie le chef de l'Opposition, dans tous les cas où j'ai eu à rendre un jugement, de dire que j'ai été influencé par l'identité de celui qui faisait la demande."

Habituellement, la séance du vendredi matin est plutôt calme — comparée au burlaque de certains autres jours — à cause

de l'absence du premier ministre et de près du tiers des ministres et députés ministériels. Mais hier, soit à cause de la nature ou de la formulation des questions, la période des échanges aigre-doux et aux "bons mots" habituels du whip libéral, M. Louis-Philippe Lacroix.

Entre autres aménités, M. Lacroix a traité M. Morin de "maudit fou" et de "face de singe", le PQ de "bande d'hypocrites", et Mme Lise Payette — qui fait campagne pour Tricofil — s'est fait accoler l'épithète de "montagne à Payette, (qui investit) \$200 pour une personne qui gagne \$200,000 par année".

Pendant ce temps, le président, M. Lavoie, fatigué, faisait mine de ne pas comprendre ou se contentait de gentils rappels à l'ordre... envers l'Opposition surtout.

M. Morin a justifié ses questions sur le fait que Tricofil, "cette société autogérée, connaît des heures cruciales, et son sort pourrait bien se jouer au cours des deux ou trois semaines qui viennent". Il demande au ministre de confirmer que, dans un rapport qui lui a été remis en mai 1975 et qu'il a tenu secret, un analyste financier de la SDI, M. Marcellin Labrecque, concluait ainsi: "L'application des recommandations du projet Curt et Salmond par des administrateurs appropriés devrait rendre l'usine rentable, de même que l'orientation des activités de l'entreprise vers la fabrication des produits les plus intéressants comme le velours et la ratine, etc. La firme de conseillers Poly-Avis affirme

elle aussi que l'usine de Saint-Jérôme peut être rentable avec les économies réalisables découlant des recommandations du rapport Curt et Salmond".

"Comment le ministre, demande M. Morin, peut-il justifier les affirmations catégoriques qu'il a faites depuis quel temps selon lesquelles le projet n'est pas rentable, déclarations qui ont presque provoqué la ruine du projet?"

M. Saint-Pierre répond que ce rapport est antérieur à la décision de la SDI de prêter \$300,000 à l'entreprise, et ce, "fait unique dans l'histoire de la SDI, sans véritablement avoir de garantie".

Le ministre se propose de rendre publics la semaine dernière tous les rapports concernant cette affaire, dont le plus récent qui, "d'une façon unanime, recommandait au gouvernement que ce serait un gaspillage de fonds publics de continuer à verser des fonds dans une entreprise qui avait même de la difficulté à nous fournir un bilan financier".

M. Saint-Pierre nie que le prêt se soit fait attendre indûment, ce qui a mis l'entreprise en péril. Il assure que le prêt fut versé dès que les deux conditions posées furent remplies.

En conclusion, le ministre reconnaît volontiers que, sans fonds additionnels, l'entreprise ne puisse acheter de matières premières. "Les estimations que nous avions pu préparer il y a déjà un mois indiquaient que l'achat des matières premières était largement négatif. Et je ne comprends pas qu'il puisse y avoir une compagnie, parmi les 12,000 au Québec dans le secteur manufacturier, qui puisse acheter des matières premières est plus long, certes que radar. Pour laser, ce fut, à l'origine le "light amplification by

stimulated emission of radiation". Bon, vous avouerez que c'est plus facile à dire sous la forme du sigle, laser.

Que dire de cette prolifération de sigles, de cette siglomanie qui semble une façon toute moderne de raccourcir des syntagmes. Ma foi, il faut en prendre et en laisser. Tout est dans la mesure. Un abus de sigles dans un article est une impolitesse envers le lecteur. De plus, tout sigle devrait, du moins lorsqu'il est employé pour la première fois dans un texte, être suivi du nom en entier, de sa traduction.

Quant à la question des points, on a le choix de les mettre après chaque lettre d'un sigle qui ne peut se prononcer comme un mot, et c'est la règle, ou de ne pas les mettre, qui est l'usage au Québec et aux États-Unis. Toutefois, je déconseille de se servir de minuscules pour les acronymes.

Quant à moi, je continuerai à appliquer la règle des points après chaque lettre et... d'utiliser le moins possible de sigles, qui rongent la langue française comme une lépre. Je remercie M. René-A. Le Clère de m'avoir donné un sujet de chronique intéressante.

au fil des mots

La siglomanie (2)

par Louis-Paul Béguin

L'invasion des sigles a provoqué des réactions de toutes parts. Je lisais dans la Gazette de Montréal, une lettre d'un lecteur anglophone qui se plaignait d'être resté dans l'obscurité pendant longtemps, quant à la signification de CEGEP. Comme ce sigle reste toujours en français, bien sûr, il représente un signe incompréhensible pour un anglophone. Il s'exclamait dans sa lettre, ce malheureux lecteur qu'enfin, un jour, il a saisi le sens de CEGEP.

En France, il peut aussi y avoir confusion entre la C.G.T., confédération générale du travail, et la C.G.T., compagnie générale transatlantique.

Je disais que CEGEP a formé le cégépien. L'ONU a formé le mot l'onusien. La C.G.T. a donné des cégétistes. Ici, le P.Q. a des membres qui s'appellent des péquistes sans parler des felquistes. On y a trouvé là un moyen plus ou moins acceptable d'enrichir la langue. Après tout le laser et le radar sont des acronymes, dont chaque lettre représente, en fait un mot: "radio detection and ranging" (détection et relèvement par radar) est plus long, certes que radar. Pour laser, ce fut, à l'origine le "light amplification by

Je disais que CEGEP a formé le cégépien. L'ONU a formé le mot l'onusien. La C.G.T. a donné des cégétistes. Ici, le P.Q. a des membres qui s'appellent des péquistes sans parler des felquistes. On y a trouvé là un moyen plus ou moins acceptable d'enrichir la langue. Après tout le laser et le radar sont des acronymes, dont chaque lettre représente, en fait un mot: "radio detection and ranging" (détection et relèvement par radar) est plus long, certes que radar. Pour laser, ce fut, à l'origine le "light amplification by

Je disais que CEGEP a formé le cégépien. L'ONU a formé le mot l'onusien. La C.G.T. a donné des cégétistes. Ici, le P.Q. a des membres qui s'appellent des péquistes sans parler des felquistes. On y a trouvé là un moyen plus ou moins acceptable d'enrichir la langue. Après tout le laser et le radar sont des acronymes, dont chaque lettre représente, en fait un mot: "radio detection and ranging" (détection et relèvement par radar) est plus long, certes que radar. Pour laser, ce fut, à l'origine le "light amplification by

Je disais que CEGEP a formé le cégépien. L'ONU a formé le mot l'onusien. La C.G.T. a donné des cégétistes. Ici, le P.Q. a des membres qui s'appellent des péquistes sans parler des felquistes. On y a trouvé là un moyen plus ou moins acceptable d'enrichir la langue. Après tout le laser et le radar sont des acronymes, dont chaque lettre représente, en fait un mot: "radio detection and ranging" (détection et relèvement par radar) est plus long, certes que radar. Pour laser, ce fut, à l'origine le "light amplification by

Je disais que CEGEP a formé le cégépien. L'ONU a formé le mot l'onusien. La C.G.T. a donné des cégétistes. Ici, le P.Q. a des membres qui s'appellent des péquistes sans parler des felquistes. On y a trouvé là un moyen plus ou moins acceptable d'enrichir la langue. Après tout le laser et le radar sont des acronymes, dont chaque lettre représente, en fait un mot: "radio detection and ranging" (détection et relèvement par radar) est plus long, certes que radar. Pour laser, ce fut, à l'origine le "light amplification by

Simplex députés

QUEBEC (PC) — Les députés Jérôme Choquette (Outremont) et Fabien Roy (Beauce sud) du Parti national populaire continueront d'être considérés comme députés "indépendants" à l'Assemblée nationale.

En vertu d'un règlement adopté hier, ces deux députés ne bénéficieront pas des avantages consentis à des députés membres de tiers-partis, comme le Ralliement créditiste ou l'Union nationale.

Ces avantages sont constitués de droits de parole plus longs lors des débats sur les projets de loi.

Lors d'un tel débat, le ministre parrain du projet de loi et les porte-parole de l'Opposition ont droit de parler une heure tandis que les simples députés sont limités à 20 minutes.

M. Fabien Roy a soutenu que ce règlement brimait la démocratie. Toutes les autres formations politiques ont cependant fait remarquer que M. Roy n'a pas été élu sous l'étiquette du PNP, mais comme créditiste.

En changeant de formation politique sans avoir consulté ses électeurs par la voie d'un scrutin, M. Roy a perdu un certain caractère de représentativité, a-t-on fait remarquer, vendredi matin, pour appuyer le nouveau règlement.

Ainsi, les députés indépendants de Beauce sud et d'Outremont n'ont pas d'autres avantages que n'importe quel simple député.

L'Agence de presse libre

La GRC a participé à la descente de 1972

OTTAWA (PC) — Le Solliciteur général, M. William Allmand, a admis hier la participation de la Gendarmerie royale du Canada à la descente policière aux locaux de l'Agence de presse libre du Québec, en octobre 1972, et n'a pas exclu la possibilité d'une enquête indépendante sur cette affaire.

Répondant aux Communiqués à une question du député créditiste de Champlain, M. René Matte, le solliciteur général a déclaré: "Nous n'avons pas exclu la possibilité d'une enquête indépendante, si nous ne pouvons pas obtenir toute l'information désirée."

Il a par ailleurs affirmé à la presse qu'il s'attend à rendre

Y penser c'est aussi aider

OXFAM

public le rapport que devrait lui remettre la GRC sur cette affaire dès la semaine prochaine.

"Il semble que la GRC a participé à titre de force de soutien à cette enquête ou raid, mais nous ignorons toujours si un mandat de perquisition avait été émis," a-t-il dit.

M. Allmand a affirmé savoir que la GRC n'avait pas demandé de mandat à cette occasion, mais qu'il est possible que la Sûreté du Québec ou la police de Montréal en aient obtenu un.

Il a par ailleurs déclaré avoir demandé à la direction de la GRC de lui faire rapport sur cette affaire dès qu'il a été mis au courant des allégations de l'ex-agent Samson, qui, au cours de son procès, la semaine dernière, a affirmé avoir participé au présumé cambriolage des locaux de l'APLQ, à Montréal.

A cette époque, l'ancien ministre québécois de la Justice, M. Jérôme Choquette, avait assuré l'APLQ que la Sûreté du Québec n'avait pas participé au raid et qu'à sa connaissance ni la GRC, ni la police de Montréal n'y étaient mêlés.

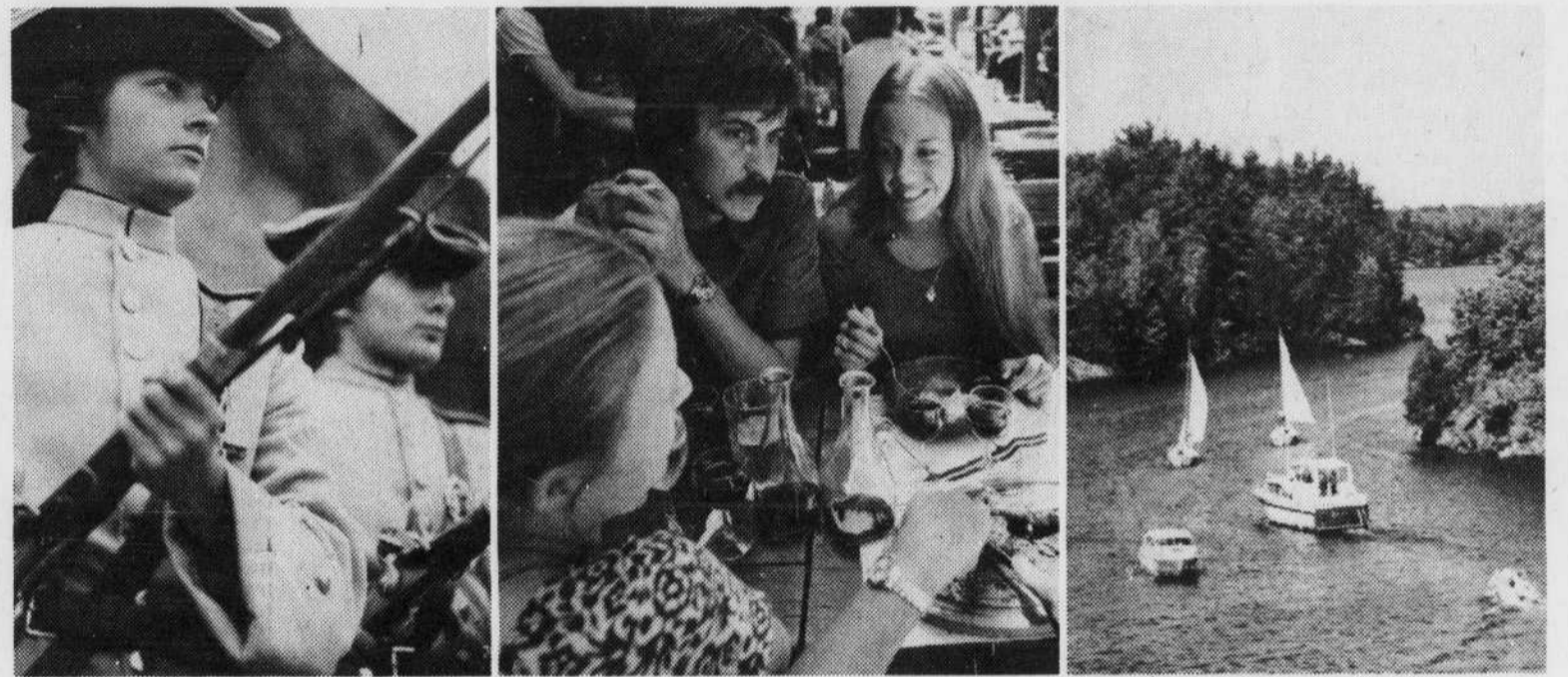
M. Allmand a expliqué qu'il a demandé à la GRC de faire enquête afin de déterminer le but de cette descente, qui en a pris l'initiative, le nombre d'agents fédéraux présumément impliqués, l'existence ou non d'un mandat de perquisition, ainsi que toute pratique du genre ayant pu déjà avoir lieu.

Au député conservateur du Fundy-Royal, M. Gordon Fairweather, le solliciteur général a par ailleurs assuré que la Gendarmerie royale se doit d'agir conformément à la loi.

"L'ex-agent Samson a allégué l'existence d'une action illégale; nous devons faire enquête et déterminer s'il y a eu d'autres incidents semblables", a-t-il dit.

De son côté, le député Matte s'est dit inquiet que la Gendarmerie royale utilise la violence pour contrer le mouvement d'indépendance du Québec.

Il a dit qu'une commission d'enquête indépendante, qui pourrait à l'extrême s'apparenter à l'affaire du Watergate, devrait d'autre part se pencher sur l'infiltration possible des cellules du FLQ de 1963 à 1970.



Le Québec et l'Ontario sont des paradis sur le plan touristique: les sites historiques fourmillent, les centres de loisirs ne se comptent plus, hôtels et restaurants sont les plus prestigieux au pays et les circuits-vacances que vous pouvez emprunter sont multiples et variés. Quel beau pays!

Pour jouir davantage de vos vacances, pour vous assurer d'une détente absolue et d'un confort agréable, utilisez l'autocar, le train, l'avion, le bateau. Laissez-vous conduire et profitez pleinement de vos vacances: vous le méritez bien.

Il existe des dizaines et des dizaines de circuits-vacances conçus pour répondre à tous les désirs: vacances en avion, complètes par des randonnées en voiture de location; vacances-détente en autocar avec ou sans guide; vacances de tout repos, en train, avec visites d'intérêt en voiture. Variété, flexibilité, sécurité. Des vacances idéales!

Exemple de circuits-vacances en autocar dans les provinces de l'Ontario et du Québec

L'autocar est devenu un transport-vacances extrêmement populaire. Il est rapide mais vous laisse quand même admirer le panorama: il est confortable et vous permet de vous reposer en toute quiétude; il est agréable et vous donnera l'occasion de faire de nouvelles connaissances.

Nous pouvons prendre l'autocar à peu près partout au Québec et nous diriger le long du fleuve, vers Rivière-du-Loup. Déjà, nous entrons au pays de la Gaspésie: une immense presqu'île que baignent les eaux du Golfe Saint-Laurent et de l'Atlantique. Sur tout le pourtour, de coquets villages de pêcheurs nichés les uns sur une falaise, les autres sur la rive même. Partout, l'air est à l'hospitalité. Toute la région a une vocation

touristique: restaurants et hôtels présentent des menus de gourmets où, bien sûr, les fruits de mer sont à l'honneur. Trois-Pistoles, Rimouski, Mont-Joli, Les Méchins, Anse Pleureuse... une série de villages pittoresques qui nous mènent à Gaspé ou à Percé. Golf, sport de détente, baignade, excursions et pêche en haute mer ou dans les rivières à saumon: quelles vacances!

Une fois de retour à Québec en autocar, visitons la ville la plus pittoresque et la plus historique du pays, avant de poursuivre vers Montréal, la plus grande ville du Canada qui ne cède sa place à aucune autre en fait de sites historiques, grands et petits hôtels, restaurants célèbres, divertissements de tout ordre. Puis, une randonnée de deux heures et nous sommes à Ottawa, la capitale fédérale qui regorge de souvenirs historiques, de musées, d'édifices splendides comme le Parlement et la Tour de la Paix. Ottawa n'est pas qu'une ville austère qui groupe musées, ambassades et édifices du Gouvernement: c'est aussi une ville moderne, gaie, accueillante et fleurie où les activités de toutes sortes ne manquent pas. Ne ratez pas la relève de la garde qui a lieu tous les jours de l'éte à 10h sur la colline du Parlement. Prenez le bateau qui descend et remonte la rivière Outaouais. Faites un tour au marché Byward. Promenez-vous sur le Sparks Street Mall. L'atmosphère est tout à fait unique.

Circuits-vacances en avion et en voiture de location

L'avion se pose à Toronto, l'une des plus belles villes canadiennes avec son superbe hôtel de ville, ses grands magasins, ses boutiques et ses bons restaurants.

La voiture de location nous permettra d'apprécier pleinement les paysages splendides qu'offre la région de Niagara Falls.

Poursuivons vers Windsor sur les bords de l'immense lac Érié où nous ferons sans doute une expédition de pêche. Nous revenons vers Toronto par London et Kitchener et nous montons dans le train qui mène à Montréal. Quelques amis, amateurs de théâtre et de musique, auront peut-être préféré se rendre dans la région de Niagara-sur-le-lac et de Stratford, célèbres pour leurs activités culturelles et artistiques. D'autres se seront rendus à Kingston ou encore à Gananoque où ils pourront faire une magnifique croisière dans la région des Mille-Iles et une visite dans ses magnifiques parcs. Sur le chemin du retour, visitez Upper Canada Village: la reconstruction d'un village authentique du début du 19e siècle.

Autres circuits-vacances

Nous vous avons décrit quelques exemples de circuits-vacances. Vous pourriez vous-même en déterminer d'autres qui pourraient inclure des randonnées en voiture dans les Cantons de l'Est: des lacs et rivières poissonneuses, sports d'été, le magnifique Parc du Mont-Orford où la musique est reine, Sherbrooke et sa jeune mais si dynamique université. Un autre circuit pourrait vous faire visiter la région touristique par excellence au Québec: les Laurentides et ses centaines de lacs plus jolis les uns que les autres, ses sites pittoresques nichés partout dans les montagnes. Il n'y a de limites à ces circuits que votre imagination.

Rappelez-vous que les transporteurs, les agences de voyage et les bureaux touristiques de chaque province ont un personnel qui s'y connaît mieux que personne. Leurs services sont gratuits. Nous vous proposons de les consulter et, s'il y a lieu, d'établir avec eux votre itinéraire-vacances, compte tenu du temps et du budget dont vous disposez.

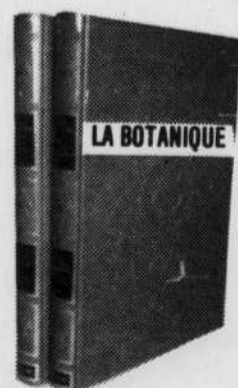
LES SCIENCES

la grande encyclopédie alpha des sciences et des techniques

Éditions Atlas

Une somme pour les plus exigeants. En 20 volumes!

Commencez cette prestigieuse collection en commandant les deux premiers volumes consacrés à la BOTANIQUE.



\$26.50 le volume

La Botanique est sans doute de toutes les disciplines scientifiques la plus méconnue du grand public. Son nom même évoque irrésistiblement l'image du "savant" parcourant la nature à la recherche des plantes qui viendront enrichir son herbier. Certes on continue toujours à répertorier les végétaux, mais parmi ceux-ci se classent toutes sortes d'organismes morphologiquement très différents les uns des autres: Bactéries, Cyanophycées, Algues, Champignons, Lichens, Mousses, Fougères, et bien entendu Arbres et plantes à fleurs. Les liens qui les unissent sont souvent ténus, parfois fragiles, et nous découvrirons que la discrimination du vivant en deux règnes n'est pas toujours satisfaisante. Quoi qu'il en soit, l'étude de ceux que nous nommons encore des Végétaux est riche d'enseignements. Les Champignons, par exemple, constituent à eux seuls un univers, dont seuls les spécialistes évaluent l'ampleur. Bien que l'ordre adopté dans nos deux volumes consacrés à la Botanique soit celui de la classification, le lecteur n'y trouvera pas un simple répertoire des plantes, mais une étude approfondie de la biologie, l'écologie et l'utilisation concrète des végétaux qui peuplent notre planète.

Le choix du futur. Tout de suite

les encyclopédies populaires inc.

6596 Boul. St-Laurent — Montréal, Qué. H2S 3C6 — Tél. 270-4347



L'année des Olympiques au Canada... c'est l'année par excellence pour vous offrir des vacances au Québec ou en Ontario. L'esprit olympique y règne bien avant les Olympiques et se continuera bien après. Incluez une visite des sites olympiques dans votre plan-vacances!

Avec Travelaide découvrez notre province voisine

BUREAU PRINCIPAL
SUR LA MEZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

METRO-PEEL
Permis 75-01-50281

VILLE LAVAL*
CENTRE LAVAL
Sortie 7 Autoroute
Stationnement gratuit illimité
688-5310

VILLE LONGUEUIL*
1 PLACE LONGUEUIL
Stationnement gratuit illimité
679-3777

PLAZA ST-HUBERT*
911 EST BEAUDIEN, angle St-Hubert
Stationnement arrière, entrée St-André
273-7755
metro beaubien

CARREFOUR MT-ROYAL
4454, ST-DENIS (angle Mt-Royal)
Métro Mt-Royal — 845-8225

* Succursales: ouvert 9 h. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. Samedi 6 p.m.

VOYAGES TRAVELAIDE

J'ai un beau pays Canada

Pour Ford, fini le brave type, au tour du "battant"

MILWAUKEE (AFP) — "Le temps du brave type est fini", disait hier un conseiller politique du président Ford après que celui-ci eût presque traité de menteur son rival républicain, M. Ronald Reagan.

M. Ford passe le week-end dans le Wisconsin où il fait campagne pour l'élection primaire de mardi prochain. Il espère y remporter un succès impressionnant qui influencera l'élection primaire beaucoup plus importante du Texas le 1er mai.

M. Reagan a déjà quitté le Wisconsin. Mais il a laissé derrière lui des "spots" de télévision qui répètent sans arrêt ses accusations contre "l'abandon" de la puissance américaine par M. Ford et Henry Kissinger.

Ce sont ces accusations qui constituent le thème du grand discours télévisé à travers le pays que M. Reagan a prononcé mercredi soir.

Admettant que c'était la première fois en 13 campagnes politiques qu'il se livrait à une attaque personnelle, M. Ford a traité les propos de M. Reagan de "mensonges et tromperies" et d'avoir "inventé" ce qu'il avait dit de M. Kissinger.

Le président a prêté au cours d'une conférence de presse à Milwaukee, que les électeurs américains préféreraient mardi prochain ses paroles "positives" à la "rhétorique sans solution" de son adversaire.

Mais M. Ford ne prend pas de risques et il

passa le week-end à tenir des conférences de presse, à répondre aux questions d'hommes d'affaires, d'étudiants, de journalistes, de métayers (le Wisconsin est le principal État laitier des États-Unis) et surtout à montrer une image responsable et combative à la télévision.

Chaque fois, il récite les chiffres qui démontrent "la supériorité militaire incontestable" des États-Unis sur l'Union soviétique (deux fois plus de têtes nucléaires, trois fois plus de bombardiers stratégiques que l'URSS), ainsi que les statistiques (baisse du chômage et de l'inflation) qui prouvent la justesse de sa politique économique.

Il a même ajouté à son style un "jab" du gauche pour appuyer ses attaques contre M. Reagan qui rappelle vaguement le "jab" de Cassius Clay.

Ce nouveau style de M. Ford, inattendu, coïncide avec le dîner de trois heures qu'il a eu jeudi soir à la Maison-Blanche avec l'ancien gouverneur du Texas, M. John Connally. M. Connally, qui est la voix décisive du parti républicain au Texas, a prêté que M. Ford l'emporterait le 2 novembre. Mais il l'a prévenu qu'il avait auparavant une dure bataille sur les bras contre M. Reagan au Texas où les républicains sont très conservateurs et nationalistes.

Et les Texans aiment les "battants", a dit M. Connally au président qui semble avoir suivi son conseil.

Washington étendra en mars 1977 ses eaux de pêche à 200 milles

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont affirmé cette semaine leur volonté d'étendre à 200 milles marins la limite de pêche au large de leurs côtes et leur intérêt pour une exploitation aussi libre que possible des richesses minières des fonds marins par les entreprises privées.

Le Sénat et la Chambre des représentants ont tous deux approuvé à de larges majorités la proposition de loi portant la limite de pêche de 12 à 200 milles à partir de mars 1977. Ce texte, dont la signature par le président Gerald Ford est acquise, constitue en fait une simple solution de rechange pour le cas où la conférence des Nations unies sur le droit de la mer, actuellement réunie à New York, ne parviendrait pas à un accord d'ici l'an prochain.

Il montre néanmoins clairement que le Congrès américain, après avoir violemment critiqué l'extension de leurs eaux de pêche par plusieurs pays andins, estime maintenant qu'il est temps d'accorder la même protection aux pêcheurs américains face à l'activité des flottes hauturières soviétique, japonaise, et autres au large des côtes des États-Unis.

La mesure adoptée par les parlementaires et simple. Elle n'empêchera pas les flottilles étrangères de pêcher à moins de 200 milles des côtes mais elles devront demander l'autorisation du gouvernement américain et au sein de la zone de 200 milles leur activité sera contrôlée de manière à préserver les espèces qui commencent à se raréfier comme l'églefin et le flétan.

En ce qui concerne l'exploitation des richesses minières des océans, le secrétaire américain à l'intérieur, M. Thomas Kleppe, dans un discours à l'université du Dakota du Sud, a rappelé que plusieurs entreprises américaines sont prêtes à se lancer dans ce nouveau domaine. Il a affirmé que son département soutiendrait leurs efforts. "Les minéraux de l'océan intéressent le département de l'intérieur autant que les mines de charbon des Appalaches ou les mines de cuivre du Sud-Ouest", a-t-il dit.

M. Kleppe n'a pas voulu préjuger de l'issue des négociations sur le droit de la mer à ce sujet.

Il n'a cependant pas caché que le département de l'intérieur, responsable de l'industrie minière aux États-Unis, ne partage pas le point de vue des pays en voie de développement qui, a-t-il dit, veulent soumettre "les droits existants" des États-Unis et des autres pays industrialisés "à la discrétion d'une autorité internationale".

Les nodules déposés au fond des mers, en quantités considérables puisque M. Kleppe a estimé les réserves du seul Océan Pacifique à 1,500 milliards de tonnes, contiennent divers métaux, notamment du manganèse, du cobalt, du nickel et du cuivre. Les États-Unis sont pauvres en ces trois premiers métaux. Ils ne produisent ni manganèse, ni cobalt et leur production de nickel (16,500 tonnes par an) couvre moins de 10 pour cent de leur consommation annuelle moyenne. Ils sont les plus gros producteurs de cuivre au monde (1,5 million de tonnes l'an dernier) mais en consomment encore plus et en importent environ 400,000 tonnes par an, sauf l'an dernier où la récession a réduit les besoins.

Cette situation explique l'intérêt que portent à l'exploitation des nodules aussi bien l'industrie que l'administration qui s'inquiète de la dépendance croissante des États-Unis à l'égard de l'étranger dans le domaine des matières premières. Plusieurs groupes américains, notamment Tenneco (entreprise diversifiée) et Kennecott (cuivre) ont mené des recherches poussées dans ce secteur, de même d'ailleurs que la société canadienne International Nickel. Selon M. Kleppe, elles ont localisé plusieurs dépôts exploitables commercialement et résolu la plupart des problèmes technologiques posés par la récupération des nodules.

On avait cru un moment que l'excentrique milliardaire Howard Hughes s'était, lui aussi, pris de passion pour l'exploitation des fonds marins. Il avait lancé au début de la décennie, un splendide bâtiment, le Gomar Challenger, doté de tous les perfectionnements techniques, qui partit en 1973 gratter les fonds marins au large de Hawaï.

On apprit, l'année suivante, que cette merveille technologique appartenait en réalité à la CIA et qu'au lieu de chasser le nodule, le navire avait essayé, avec un demi-succès, de remonter à la surface un sous-marin soviétique naufragé dans le Pacifique. M. Hughes, n'avait servi que de pré-nom.

Misant sur une "neutralité active"

HHH attend toujours dans la coulisse

EAU CLAIRE, Wisconsin (AFP) — L'ombre d'Hubert Horatio Humphrey sur la campagne électorale américaine, s'est soudain épaissie au point d'être sujette à controverses dans le camp démocrate.

La première pichenette est venue de Jimmy Carter sous forme d'une réplique agacée: "Perdant inlassablement, Hubert Humphrey est maintenant trop âgé pour espérer l'emporter cette année". Ces quelques paroles au vitriol échangées entre démocrates reflètent en fait une évolution sensible des positions des prétendants démocrates à la Maison-Blanche, alors qu'approche l'issue de la première série d'élections primaires. L'innovation peut se résumer ainsi: Jimmy Carter est désormais pris très au sérieux. Ses succès en chaîne risquent de compromettre la stratégie d'attente d'Hubert Humphrey.

Depuis des mois "HHH" répète à l'envie qu'il n'est pas candidat mais ne laisse ignorer qu'il se prépare activement à "accepter l'honneur" d'être investi par son parti pour l'élection présidentielle de novembre. Il a fait le pari que la convention nationale démocrate, en juillet à New York, ne surmonterait ses divisions qu'en faisant appel à lui. "Ce scénario n'est maintenant plus valable", martèle Morris Udall à chaque étape de sa campagne. Il est clair, expose ce dernier, que le candidat démocrate sera l'un des trois actuellement les mieux placés dans la compétition, Jimmy Carter, Henry Jackson et Morris Udall.

Dans le Wisconsin, État voisin du Minnesota, base historique d'HHH — il fut en 1948 le premier sénateur démocrate élu dans cet État —, la "neutralité active" de l'ancien vice-pré-

sident est un secret de polichinelle. De Prairie du Chien à Eau Claire, de Milwaukee à Rhinelander, le leitmotiv est une série d'interrogations et de supplications sur les intentions prêtées à M. Humphrey: "Comment va-t-il s'y prendre?", s'il était en course.

Hubert Humphrey, l'éternel candidat, est finalement l'une des vedettes de la campagne électorale de 1976. Après les résultats de chaque élection primaire, des études sont faites pour déterminer combien de suffrages il aurait rassemblé si son nom avait été inscrit sur les bulletins de vote. Dans l'Illinois, le chiffre a atteint 40 pour cent, 30 pour cent en Floride. Au niveau national, selon le plus récent des sondages, il s'imposerait sur Jimmy Carter parmi les démocrates mais serait ensuite battu par M. Ford. Une même enquête établit par

contre que Jimmy Carter est actuellement en position de triompher du président sortant.

Le "non-candidat" Humphrey a su lire ces indications. En moins d'une semaine, discrètement, il a fait passer le mot que les candidats appuyant leur campagne sur le ressentiment actuel contre Washington, l'image d'un gouvernement fédéral tentaculaire et la critique du système de copinage bien rodé au sein des élites politiques "pratiquaient" une forme déguisée de racisme.

Ses partisans ont en outre pratiqué un vigoureux travail de sappe dans le Wisconsin contre l'ancien gouverneur de Georgie. Une victoire, ici, le 6 avril de Jimmy Carter, serait en effet pour ce dernier un grand pas vers la nomination, estiment les analystes politiques. Dans l'État de New York, où ont lieu le

même jour des élections primaires, 40 députés qui sollicitent les suffrages en se proclamant indépendants de tout candidat (non-committed) sont en fait recensés comme des partisans inconditionnels de M. Humphrey.

Entré en politique en 1945, HHH n'est pas homme à jeter l'éponge sans tenter l'impossible, ne sera-ce qu'une dernière fois. Son visage a vieilli mais la voix métallique est toujours aussi tranchante. Il demeure l'un des meilleurs orateurs du Sénat. L'un des plus actifs et imaginatifs. Son regard d'aigle est plus que jamais à l'affût. Il est décidé à laisser son ombre sur la campagne électorale, chuchote l'un de ses proches. En cas d'échec, il tendra alors l'oreille au propos préféré de sa femme: "Il n'est pas besoin d'être éternel pour être immortel".

La "doctrine Sonnenfeldt", controverse des primaires

MILWAUKEE (AFP) — Le président Ford a réaffirmé hier que la politique américaine était toujours d'appuyer les aspirations à la liberté et à l'indépendance nationale des peuples d'Europe orientale.

Parlant devant un groupe d'Américains originaires d'Europe orientale, M. Ford a déclaré avec force que "c'est la politique américaine, quoi qu'il ait jamais existé de Washington ou certains experts anti-Washington".

Cette remarque s'adressait probablement à la fois à M. Helmut Sonnenfeldt, conseiller de M. Kissinger, qui aurait déclaré que la politique américaine était d'accepter la domination de l'Europe orientale par l'Union soviétique, et à M. Ronald Reagan qui s'est servi de ces propos pour attaquer M. Ford et M. Henry Kissinger.

La politique américaine ne constitue pas une acceptation de domination par l'Union soviétique de l'Europe orientale et elle ne vise nullement à permettre la consolidation d'une telle domination, a ajouté le président Ford.

On a cependant l'impression que "l'affaire Sonnenfeldt" se dégonfle. Le bruit et la fureur provoqués par les propos attribués à M. Helmut Sonnenfeldt, l'un des principaux conseillers de M. Henry Kissinger, présentés comme dangereuses toutes velléités d'indépendance des pays d'Europe de l'Est — y compris même la Yougoslavie — à l'égard de l'URSS, semblent à présent résulter d'une analyse tronquée, voire trompeuse d'un exposé qu'il avait présenté en décembre à Londres aux ambassadeurs américains en Europe.

"L'affaire" avait commencé par la publication le 22 mars d'un article des célèbres chroniqueurs Evans et Novak. Ceux-ci se référant à des minutes de l'exposé de M. Sonnenfeldt lui faisaient dire notamment qu'il recommandait une réunion permanente "organique" entre l'URSS et l'Europe orientale

pour éviter une guerre mondiale. Les États-Unis, selon cette présentation des thèses du département d'État, devaient en conséquence s'employer à transformer en ce sens les relations entre Moscou et les gouvernements socialistes d'Europe de l'Est.

Tandis que le département d'État et la Maison-Blanche démentaient à qui mieux-mieux qu'il ait jamais existé de "doctrine Sonnenfeldt", M. Kissinger lui-même expliquait, assez laborieusement devant le Congrès que son adjoint "avait voulu dire par là" qu'il importait tout au contraire que l'URSS cesse d'exercer un rôle aussi prédominant en Europe de l'Est. Il reconnaissait toutefois que l'emploi du "mot organique" dans ce contexte avait été "regrettable".

Dans son discours télévisé d'une côte à l'autre mercredi soir, M. Ronald Reagan, adversaire "conservateur" du président Ford pour l'investiture républicaine, s'empara de l'affaire pour reprocher à l'administration de pratiquer et de prêcher vis-à-vis de l'URSS, une politique capitulationniste. L'un des candidats démocrates, le sénateur Henry Jackson, adversaire connu de la "détente" a fait de même.

Mais hier matin, dans le Washington Post, qui avait publié

l'article initial de Evans et Novak, un autre chroniqueur M. Stephen Rosenfeld vient à la rescousse de M. Kissinger, que la presse ne ménage guère en ce moment.

Selon M. Rosenfeld, qui a eu apparemment accès aux documents originaux, M. Sonnenfeldt entendait par "organique" des relations mieux équilibrées entre Moscou et les pays du "glacis" et aurait également indiqué que les États-Unis devaient encourager les tendances à l'autonomie qui s'y font jour.

Une version du "briefing Sonnenfeldt" publiée à Londres par l'Economist paraît corroborer cette interprétation, de telles tendances devant toutefois se manifester "dans le contexte d'une forte influence géopolitique de l'Union soviétique".

Il semble cependant improbable que la polémique s'arrête là. En pleine campagne électorale, M. Kissinger est rendu responsable par les aspirants à la présidence opposés à M. Ford, de l'affaiblissement réel ou apparent des positions américaines dans le monde dont la crise angolaise, après celle du Vietnam a été le révélateur. Le président Ford qui a déjà "largué" le mot "détente" est donc apparemment condamné, dans ce domaine, à rester sur la défensive.

INSTITUT MARGUERITE-BOURGOYS (COURS COLLEGIAL)

- Collège mixte reconnu d'intérêt public.
- Résidence pour jeunes filles

COURS COLLEGIAL PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

- Sciences de la santé
- Sciences pures et appliquées
- Sciences humaines
- Sciences de l'administration
- Arts et Lettres-Langues
- Musique

ADMISSION POUR : 1976-77.

ENCORE QUELQUES PLACES DISPONIBLES.

Pour renseignements:

Bureau du Régistrare
4873, avenue Westmount
Montréal H3Y 1X9
Tél.: 487-2420 — postes 19 et 20

JUIN '76

ART ORATOIRE — ART DRAMATIQUE
ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE

COURS DU JOUR ET DU SOIR
24 MAI — 28 JUIN
ADMISSION DÈS MAINTENANT

PROGRAMME DES ÉTUDES
ENVOYÉ SUR DEMANDE

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290, RUE SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2X 3J7
288-4034

centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

BILLET AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

McGILL Education permanente

Cours du soir de langues
commençant la semaine du 3 mai

Certificats de compétence en

- Anglais et en Français (5 niveaux de cours)
Conditions: 75% à l'examen des deux cours de 5e niveau
- allemand • espagnol • russe • italien

Cour pour débutants

Tests de classement — pour les cours d'anglais les 12, 13 et 21 avril à 19 hres
— pour les cours de français: les 8 et 14 avril à 19 hres

Pour recevoir une brochure donnant tous les détails, envoyer cette annonce avec votre nom et adresse au:

Centre d'éducation permanente,
Service des langues,
Université McGill,
772 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, H3A 1G1

ou composer **392-4901**

École nationale d'administration publique
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL À HULL

L'École nationale d'administration publique, en collaboration avec la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois, invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps partiel à Hull.

PROGRAMME

Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants à temps partiel débute en septembre 1976 et se termine à la fin de mai 1979. Le programme comprend huit sessions d'enseignement réparties sur une période de trois (3) ans.

DIPLÔME

Diplôme de maîtrise en administration publique, décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins deux (2) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'École accepte des candidats qui, à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) ans dans la fonction publique du Québec à la date de la fermeture du concours.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes du candidat et de leurs perspectives de carrière.

DATE LIMITE DES DEMANDES D'ADMISSION

Le 3 mai 1976

INSCRIPTION AUX CONCOURS

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent

- remplir la formule prévue à cette fin
- y joindre les documents requis
- faire parvenir leur dossier au:

Registriat
Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull (Québec)
J8Y 6M4
Tél.: (819) 770-3360

75-76-129

L'armée intervient à l'Université de Bogota

BOGOTA (AFP) — L'armée est à nouveau intervenue hier à Bogota à la suite des violentes manifestations d'étudiants, qui ont repris au cours de cette semaine, provoquées par la fermeture de l'université nationale de Bogota, que fréquentent 25.000 étudiants.

Les heurts ont déjà provoqué cette semaine la mort d'un étudiant tué par balle. De nombreuses personnes, manifestants et policiers, ont été blessées. Les soldats ont pris hier position autour de l'université, face aux étudiants. Des camions chargés de militaires circulent partout dans la ville.

Ainsi, pour la première fois depuis près de vingt ans, les chefs militaires colombiens sont intervenus directement hier dans la crise que traverse l'université colombienne et ont décidé, sans apparemment en référer au pouvoir civil, d'appliquer "la manière forte" contre les manifestants.

Les ordres du commandant des forces armées colombiennes, le général Luis Carlos Camacho, "d'utiliser les armes", si les soldats qui quadrillent à nouveau la ville depuis hier sont attaqués, ont surpris l'opinion publique colombienne et ne semblent pas avoir fait l'unanimité parmi les membres du gouvernement.

Le ministre de la Défense, le général Abraham Varon, a cependant réaffirmé le soutien des forces armées à leur chef Suprême, le président Alfonso Lopez Michelsen. Celui-ci a participé à un conseil des ministres extraor-

dinaire consacré à l'examen de la situation.

L'intervention de l'armée, sa fermeté tout au moins, ont provoqué des réactions mitigées parmi les membres du gouvernement. Les ministres ont notamment déclaré qu'ils n'avaient pas été tenus au courant des termes du communiqué diffusé par la hiérarchie militaire. Le ministre de l'Éducation, M. Hernando Durank, a manifesté son désaccord, de même que le ministre de l'Intérieur, M. Cornelio Reyes.

Au cours du conseil des ministres, le gouvernement a décidé d'appliquer une censure partielle sur la presse, il a en outre été informé par les militaires de la découverte d'armes diverses dans des locaux universitaires, à la suite de la fermeture de l'université nationale, la plus importante université d'État du pays.

Les raisons de la crise de l'université colombienne restent quelque peu obscures. Selon les autorités universitaires, elle tient notamment à un déficit chronique dans l'enseignement supérieur public, à des ingérences extérieures dans les universités, à l'intervention fréquente de l'armée dans ces universités et au coût élevé de l'enseignement privé.

La préoccupation majeure du gouvernement sera maintenant d'éviter que les désordres provoqués par les étudiants ne s'étendent à la population ouvrière, agitée récemment par des conflits sociaux.

Les désaccords paralysent la CEE

LUXEMBOURG (d'après AFP et Reuter) — Commencé dans la morosité et sans illusions, le Conseil européen de Luxembourg s'est séparé hier dans le pessimisme, et sans communiqué commun, ce qui est sans précédent et peu réconfortant.

Les neuf chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté (Allemagne fédérale, France, Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Danemark et Benelux), n'ont pas réussi à dégager des directives qui puissent favoriser une plus grande concertation des politiques économiques et monétaires, et plus simplement ils n'ont pas réussi à remettre de l'ordre dans les affaires monétaires de la Communauté, encore secouée par la plus grave crise qui ait affecté les marchés des changes depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Les Neuf se sont heurtés une fois de plus, estiment les milieux diplomatiques, à cette vérité d'évidence qui domine désormais la vie communautaire et les progrès de la construction européenne, à savoir qu'il est difficile de faire cohabiter neuf pays aux monnaies disparates, soumises à des pressions contradictoires par la spéculation.

Le chancelier allemand Schmidt, qui a dominé la discussion sur les affaires économiques et monétaires, n'a pas réussi à faire admettre par ses collègues une formule contraignante, insistant sur la nécessité d'une discipline commune en matière de croissance du volume monétaire, des déficits budgétaires nationaux, des dépenses sociales et de la balance des paiements. Il s'est montré "très préoccupé" par les divergences de plus en plus profondes entre les économies des neuf pays. En fait, le Conseil de Luxembourg s'est réuni sous le signe de la toute puissance du mark, et le chancelier allemand a bien prévenu ses collègues que son pays n'était pas disposé à aider les membres les plus faibles de la Communauté sans contre-partie, et sans qu'ils commencent par remettre de l'ordre chez eux.

Selon de hauts fonctionnaires communautaires, des échanges assez vifs ont opposé le premier ministre britannique Harold Wilson au chancelier Helmut Schmidt lors du débat de politique économique. M. Wilson avait insisté pour que les dirigeants des Neuf publient une déclaration soulignant la nécessité de prendre des mesures contre le chômage. Il paraît en

outre avoir admis la perspective d'un chômage structurel à long terme.

Mais le chancelier Schmidt, appuyé par le président Valéry Giscard d'Estaing, lui a dit que les pays de la CEE ne sauraient accepter une telle perspective. Ces pays, a-t-il souligné avec force, doivent s'attaquer à la racine du mal en soumettant leurs économies à une plus grande discipline. Selon ces fonctionnaires, M. Schmidt aurait dit d'un projet de déclaration proposé par M. Wilson qu'il constituait "de la pure poésie écrite en vers noirs".

M. Schmidt a souligné que le Conseil européen ne saurait publier une déclaration donnant à penser que celui-ci acceptait l'existence d'un chômage structurel. A la suite de ces échanges, la rencontre a renoncé à développer une prise de position sur le chômage dans le contexte d'une déclaration sur les priorités économiques.

Le président Giscard d'Estaing n'a pas eu plus de chance avec le deuxième sujet important à l'ordre du jour, l'élection en 1978 de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct. Sa suggestion de reconduire purement et simplement la répartition des députés de l'actuelle Assemblée (qui sont désignés par les parlements nationaux) a été bloquée notamment par l'Italie, et sur ce chapitre tout reste à faire.

En fait, estiment les spécialistes, l'Europe des Neuf a retrouvé, à propos de l'élection du Parlement européen au suffrage direct, un problème qui avait tourmenté ses débuts, lorsqu'elle ne réunissait que les six membres fondateurs de la Communauté, c'est-à-dire celui de la répartition, et de la pondération des voix dans les organes exécutifs ou législatifs du traité de Rome.

Certains "grands" craignent d'être sous-représentés, les "petits" craignent d'être écrasés et d'avoir à subir le diktat des grands. Il est évident qu'une répartition des sièges, dans la future Assemblée européenne, qui serait proportionnelle aux populations, serait également logique et raisonnable. Il est non

moins évident que certains pays de la Communauté n'en veulent pas — on l'a vu à Luxembourg — et que d'autres formules doivent être imaginées. Ce problème institutionnel est le type même des maladies de croissance dont toutes les fédérations non socialistes ont fait l'expérience, et dont on ne voit pas aujourd'hui le dénouement.

L'affaire sera reprise au prochain Conseil européen qui se tiendra à Bruxelles en juillet prochain.

L'avenir politique de l'Europe a été brièvement évoqué à l'occasion de l'examen par les Neuf du rapport présenté par le premier ministre belge Leo Tindemans, document très controversé sur la mise sur pied d'une véritable "union européenne" en 1980.

16 jours de festivités gratuites!

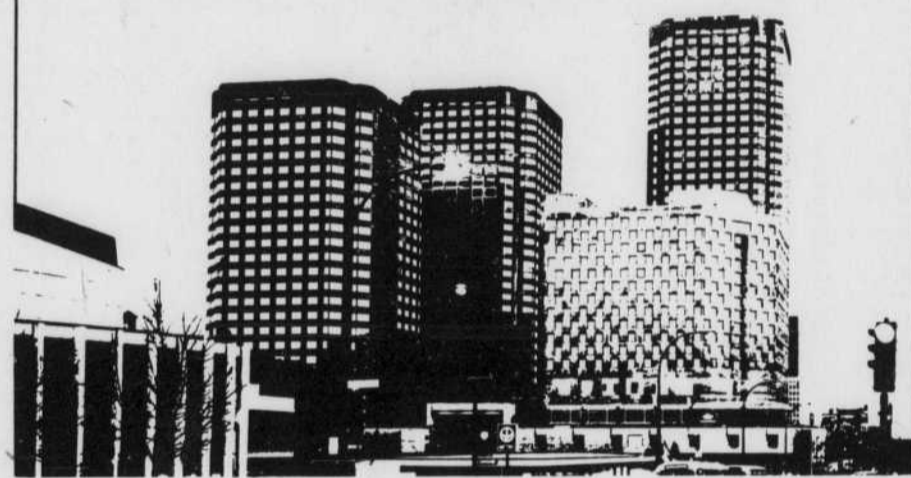
La Place s'anime et vous convie à ses grandes fêtes d'ouverture. Du 3 au 18 avril, un éventail d'activités sociales, éducatives et culturelles auront lieu sur la Place: théâtre, démonstrations, expositions, activités de participation de toutes sortes et enfin les grands noms du spectacle québécois.

Procurez-vous le calendrier des événements à votre Caisse Pop, si vous êtes de la région montréalaise, ou à l'un de vos marchands locaux.



le Complexe Desjardins

un trait d'union au coeur du nouveau centre-ville.



Portugal: une constitution démocratique et progressiste

LISBONNE (d'après AFP et Reuter) — Le Portugal a depuis aujourd'hui une nouvelle constitution. L'Assemblée constituante, qui a été pendant dix mois le miroir des débats et des crises de la jeune révolution portugaise, est officiellement dissoute, abandonnant l'hémicycle de Sao Bento aux députés qui seront élus le 25 avril, deux ans jour pour jour après le coup d'État des capitaines.

La constitution, solennellement promulguée hier soir par le président Francisco da Costa Gomes en présence du Conseil de la révolution, du gouvernement et du corps diplomatique, ouvre une nouvelle phase de quatre ans dans l'histoire du Portugal.

"Ni révolutionnaire, ni contre-révolutionnaire", selon le mot d'un journaliste, mais démocratique et progressiste, cette constitution clôt la période salazariste et ouvre en pointillé la voie vers le socialisme.

En effet, souligne le préambule, "l'assemblée constituante affirme la décision du peuple portugais de défendre l'indépendance nationale, de garantir les droits fondamentaux des citoyens, d'assurer la primauté d'un État de droit démocratique et d'ouvrir la voie à une société socialiste, en respectant la volonté du peuple et en ayant pour objectif la construction d'un pays plus libre, plus juste et plus fraternel".

Si la constitution n'est pas révolutionnaire — elle prévoit l'indemnisation des capitalistes expropriés — elle n'est pas non plus contre-révolutionnaire, et consacre les principaux acquis du 25 avril: réforme agraire, droit de grève sans restriction,

contrôle ouvrier, libertés syndicales, interdiction du lock-out, etc.

En relations internationales, le Portugal se fait l'avocat de l'abolition de toutes les formes d'impérialisme, de colonialisme et d'agression, il préconise le désarmement général et la dissolution de tous les blocs politiques et militaires, ainsi que l'établissement d'un système de sécurité collective.

La constitution accorde aux travailleurs une grande influence dans la gestion de leurs entreprises et de l'économie nationale, et subordonne l'entreprise privée au secteur nationalisé.

Elle garantit aux prisonniers l'habeas corpus, et déclare que la peine capitale, la torture et la censure ne seront jamais utilisées. Elle interdit aussi la formation de tout groupement régi par l'idéologie "fasciste".

Ces acquis du mouvement militaire du 25 avril — qui a "libéré le pays de la dictature de l'oppression et du colonialisme", dit le préambule — ne pourront être remis en cause, quelles que soient les révisions constitutionnelles opérées au cours de la seconde législature.

Tous les partis se sont engagés à respecter ce texte fondamental, malgré les réserves du CDS (Centre démocratique et social — droite), du PPD (parti populaire démocratique — centre-droite) et de quelques socialistes qui auraient souhaité un droit de révision dès la première législature. Le CDS n'a fait une exception que pour l'alinéa concernant l'appropriation collective des principaux moyens de production.

Premiers à se féliciter de la

proclamation de la constitution sont les socialistes qui considèrent que ce texte "correspond intégralement à leur projet de société". "Par son poids massif à l'Assemblée, (115 députés sur 250), le PS a empêché des solutions moins démocratiques ou moins progressistes".

Il peut notamment se féliciter d'avoir obtenu que le gouvernement ne soit renversé qu'à la majorité absolue des députés en fonction (et non à la majorité simple) ce qui, dans l'hypothèse d'un gouvernement socialiste minoritaire, lui assurerait une certaine stabilité.

Pour le PPD, la constitution, "malgré ses erreurs et ses défauts, est une étape historique dans l'institutionnalisation de la démocratie et dans l'avance réformiste vers un socialisme humaniste".

La CIA connaissait les pots-de-vin de Lockheed au Japon

NEW YORK (AFP) — De nombreux détails au sujet des pots-de-vin versés par la Lockheed Aircraft Corporation à la fin des années 50 en liaison avec la vente du chasseur F-104 au Japon étaient connus à l'époque au quartier général de la CIA à Washington, révèle le New York Times.

Le quotidien newyorkais, ci-

tant un ancien fonctionnaire de la CIA et des sources japonaises, affirme que la CIA n'a pas transmis les informations en sa possession ni au département d'État ni à la firme Grumman Aircraft Corporation, dont le chasseur Super Tiger avait d'abord été sélectionné par le gouvernement japonais en 1958 pour se voir préférer l'appareil de Lockheed en 1959.

Lockheed aurait dépensé à l'époque, 1,5 million de dollars en pots-de-vin pour s'assurer le contrat F-104 et, au total, 12,6 millions pour vendre des avions d'une valeur de 700 millions de dollars entre 1956 et 1975.

Ces informations, assure le New York Times, ont été fournies à la CIA par Yoshio Kodama, un influent courtier japonais déjà connu comme un des représentants officiels les plus actifs de Lockheed à Tokyo.

Kodama, ajoute le journal, n'a pas été identifié comme un agent de la CIA mais il entretenait d'excellentes relations avec les diplomates américains à Tokyo. Un ressortissant japonais employé de Lockheed en 1958, époque à laquelle certains pots-de-vin furent versés, a admis avoir parlé de ces transactions à un membre de l'ambassade des États-Unis sans savoir, affirmait-il, qu'il s'agissait d'un agent de l'antenne locale de la CIA.

REMERCIEMENTS

à la Bienheureuse Marguerite d'Youville pour faveur obtenue G.E.B.



Canada Province de Québec Bureau du Commissaire aux services essentiels Services de santé et Services sociaux

AVIS

Le commissaire aux services essentiels, le juge Denys Aubé, nommé en vertu de la Loi 253, Loi visant à assurer les services de santé et les services sociaux essentiels en cas de conflit de travail, (sanctionnée le 19 décembre 1975) donne avis, par les présentes, que des accords ont été conclus et/ou que des décisions ont été rendues sur la nature des services essentiels et de la façon de les maintenir en temps de grève et/ou de lock-out dans les établissements suivants:

Centre de Réadaptation du Québec (Pavillon Laurier) 2275 avenue Laurier est, Montréal, Qué.	Institution des Sourdes-Muettes 3725 rue St-Denis, Montréal, Qué.	Foyer de l'Enfance de la Côte Sud Ste-Anne de la Pocatière, Qué.	Institution des Sourds de Montréal 7400 boul. St-Laurent, Montréal, Qué.
Commissaire adjoint: Paul Imbeau	Commissaire adjoint: Ovilva Lefebvre	Commissaire adjoint: Réjean Breton	Commissaire adjoint: Ovilva Lefebvre
Maison de la Providence Chemin de la Reine, Côteau du Lac, Qué.	Corporation de l'École du Mont St-Antoine 8147 rue Sherbrooke, Montréal, Qué.	Résidence Berthiaume du Tremblay 535 boul. Gouin est, Montréal, Qué.	Pavillon Charlevoix-Boyer Inc. 4535 Charlevoix, Montréal-Nord, Qué.
Commissaire adjoint: Gaston Descôteaux	Commissaire adjoint: J.-C. Lucien Pilon	Commissaire adjoint: Maurice Cantin	Commissaire adjoint: Robert Lefrançois
Centre Hospitalier St-Eusèbe de Joliette 585 boul. Manseau, Joliette, Qué.	Dorémy Trois-Rivières 2931 Notre-Dame, Pointe-du-Lac, Québec, Qué.	Foyer St-Jean de Raymond Inc. 324 rue St-Joseph, St-Raymond, Cté Portneuf, Qué.	Centre de Services Sociaux de Québec 3, Parc Samuel Holland, Bureau 185, Québec, Qué.
Commissaire adjoint: Michel A. Doucet	Commissaire adjoint: Marcel Chartier	Commissaire adjoint: Réjean Breton	Commissaire adjoint: Jean Gauvin
Hôpital Notre-Dame de Montréal 1560 Sherbrooke est, Montréal, Qué.	Corporation de l'Hôpital St-Joseph du Lac C.P. 70, Ville de Pohémégamook, Qué.	Manoir St-Joseph Campbell's Bay, Québec, Qué.	Hôpital St-Joseph de Rimouski 150, rue Rouleau, Rimouski, Qué.
Commissaire adjoint: Viateur Larouche	Commissaire adjoint: Gaëtan Pelletier	Commissaire adjoint: Gaston Descôteaux	Commissaire adjoint: Maxime Langlois
L'Accueil des Jeunes Inc. 1035 DesSeigneurs, Montréal, Qué.	Hôtel-Dieu de Lévis 143 rue Wolfe, Lévis, Qué.	L'Hôpital du Très Saint-Rédempteur de Matane 333, rue Thibault, Matane, Qué.	La Corporation Les Services Communautaires Hospitalier du Québec 2255 avenue Vitry, Québec, Qué.
Commissaire adjoint: Robert Lefrançois	Commissaire adjoint: Réjean Breton	Commissaire adjoint: Gaëtan Pelletier	Commissaire adjoint: Réjean Breton
Le Centre Hospitalier St-François Inc. 1604 - 1ère Avenue, Québec, Qué.	Hôtel-Dieu de Lévis 143 rue Wolfe, Lévis, Qué.	L'Hôpital du Très Saint-Rédempteur de Matane 333, rue Thibault, Matane, Qué.	Centre Hospitalier St-Sauveur 725 - 6e Rue, Val d'Or, Qué.
Commissaire adjoint: Léonce E. Roy	Commissaire adjoint: Réjean Breton	Commissaire adjoint: Gaëtan Pelletier	Commissaire adjoint: J.C. Lucien Pilon

Toute personne intéressée à prendre connaissance de la teneur de ces accords ou décisions pourra le faire en consultant les prochaines éditions de la Gazette Officielle du Québec, ou en s'adressant au Greffe du Tribunal du Travail, 255 Crémazie Est, 7e étage, à Montréal.

Juge Denys Aubé, Commissaire aux Services essentiels.

Note: D'autres avis du même genre paraîtront à intervalles réguliers pour les établissements non indiqués.

Québécois on se donne les moyens

de travailler tous ensemble, d'agir et de mettre de l'ordre.

OUVRE TA PORTE À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU



Parti Québécois LE PARTI DES QUÉBÉCOIS

Faute de gel nocturne, la récolte de sève d'érable s'annonce très mauvaise

par Michel Nadeau

La récolte de sève d'érable s'annonce fort mauvaise jusqu'à maintenant et "à moins d'un gros changement d'ici la Semaine sainte", 1976 ne sera pas une année faste pour les acériculteurs.

Partout, dans la Beauce, les Cantons de l'Est et les régions de Québec et Montréal, le verdict est le même: l'absence de gel la nuit et les pluies régulières gênent considérablement la récolte. De plus, la fonte des neiges accélère la venue du beau temps et n'aide en rien à la nécessaire variation de température entre la nuit et le jour.

"La saison sera moyenne si la température s'améliore un p'tit brin d'ici Pâques mais déjà on voit les battures entre l'île Madame et l'île aux Rhéaux..." d'affirmer un cultivateur de l'île d'Orléans.

Comme à l'habitude, la production de début de saison s'avère excellente, (entre "AA" et "A") et ceci se reflète dans les prix demandés légèrement à la hausse par rapport à l'an dernier. Variant d'une région à l'autre, le prix du gallon oscille entre \$15 et \$18. A mesure que la saison vieillira, le prix pourra glisser jusqu'à \$12 pour un sirop de classe "C".

En ce qui concerne la tige et le sucre, les prix sont assez voisins de ceux de l'an dernier et ne devraient pas beaucoup changer.

Cette situation n'aidera pas à corriger

la lente détérioration du marché dans cette industrie qui voit sa production globale diminuer depuis vingt ans.

Depuis 1965, le volume ne cesse de s'amenuiser et la hausse des prix permet à la valeur globale de la production de se maintenir aux alentours de \$10 millions.

La récolte de 1973 fut exceptionnelle: 2,5 millions de livres d'une valeur de plus de \$16,5 millions à la ferme. Mais comme pour les grands vins, il y a les petites années et 1975 fut l'une d'elles: 1,3 million de gallons qui ont rapporté environ \$10 millions.

Hier, lors d'une conférence de presse, au Salon du camping, M. Claude Tardif directeur exécutif du nouvel Institut international du sirop d'érable, a fait le point sur les conditions actuelles du marché qui semblent plus encourageantes qu'en 1975:

● Les inventaires de sirop sont présentement à un niveau trop bas et l'industrie a besoin de sirop.

● Les manufacturiers américains de sirop de table utilisant du sirop d'érable ont recommencé à acheter ce produit après une absence d'un an sur le marché.

● Un grand manufacturier de Chicago annonçait la semaine dernière la mise en marché d'un sirop d'érable pur et d'un sirop de table avec 10% de sirop d'érable, le tout sous la marque Timber Trail.

● La récolte dans les états de Pennsylvanie et d'Ohio a presque été nulle à cause du passage trop rapide d'une température froide à une température de plus de 20° C. Par contre, les autres états américains espèrent avoir une récolte record si les conditions atmosphériques leur sont favorables.

● Les Olympiques et le Bicentenaire américain promettent une expansion considérable des ventes dans les boutiques de souvenir.

● Une campagne de promotion dans les grands villes canadiennes du ministère de l'Agriculture et de l'Institut pourrait donner de bons résultats.

Si le marché semble favorable, la demande se fait plus capricieuse. Les acheteurs veulent du sirop clair de bonne qualité. Le MAC tente d'optimiser les conditions de production du sirop en conseillant les producteurs sur les méthodes à employer.

Cependant, l'opinion demeure partagée en ce qui concerne la validité du système de collecte sous-vide (Sysvac). Hier, un producteur de Vaudreuil Mme H. Parent affirmait atteindre de 80 à 100 gallons par jour grâce à "ses tubes" alors que M. Bouchard de Petite-Rivière Saint-François dit ne pas croire à l'amélioration de la production par ce moyen.

De plus, les producteurs se retrouvent avec un problème de deux ordres:

1. — les citadins ne connaissent plus la valeur d'un bon sirop d'érable et se contentent d'ersatz.

2. — L'industrie réclame du sirop de première qualité. Or, le sirop vendu en vrac qui constitue une part importante de la récolte ne trouve plus preneur; trop cher pour les gens de la ville, pas assez bon pour les industries.

Ce sirop de deuxième qualité s'accumule, gonfle les inventaires et fait tomber les prix. Le défi de l'industrie acéricole sera de trouver de nouveaux débouchés pour cette partie importante de la production.

Par ailleurs, les producteurs doivent faire valoir la qualité de leur sirop qui subit de plus en plus la concurrence de succédanés apparemment identiques.

L'industrie s'est donné le mois dernier un outil pour faire la promotion des produits de l'érable: l'Institut international du sirop d'érable, un organisme qui regroupe l'ensemble des producteurs du Québec (70% de la production mondiale), de l'Ontario, des Provinces maritimes et de dix états américains où sont entaillés les érables.

L'organisme veut entre autres uniformiser les standards de classification afin de dénoncer l'usage abusif ou incorrect de l'expression "sirop d'érable". Par exemple, certains fabricants profitent de la confusion entre "tire d'érable" et "tire à l'érable". Dans le second cas, on a ajouté du glucose commercial afin d'empêcher la cristallisation de la tige qui provient dans une proportion d'environ 75% de sirop pur.

L'Institut souhaite également faire la promotion du produit et c'est particulièrement au niveau de la "cabane à sucre" que les efforts semblent les plus intéressants.

Cependant, le gouvernement du Québec désire maintenir des critères minimums de salubrité et d'hygiène dans les cabanes, ce qui ne manque pas de causer quelques ennuis à nombre de propriétaires. Lors d'une réunion, le 27 février dernier, la Fédération des producteurs de sucre et de sirop d'érable de l'UPA a accusé le gouvernement de vouloir la mort de cette industrie "en portant les exigences requises à celles en vigueur dans l'hôtellerie".

Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture publie un bottin fort utile où sont répertoriés à plus de 200 cabanes à sucre dotées des installations nécessaires pour recevoir un assez grand nombre de visiteurs. Intitulé "Où aller à la cabane à sucre?", la brochure donne l'adresse des principaux producteurs de même que l'emplacement précis de leur cabane. Des renseignements techniques sur les produits de l'érable sont ajoutés en annexe.



Fusion prochaine de deux filiales de Bell: Télébec et Téléphone du Nord

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Un premier pas vient d'être franchi en vue de la fusion prochaine de deux filiales de Bell Canada au Québec.

La Régie des services publics du Québec vient en effet de rendre une ordonnance autorisant Télébec, filiale de Bell Canada sous juridiction québécoise, à acquérir la société Téléphone du Nord de Québec, propriété d'une filiale ontarienne de Bell Canada.

Le "rapatriement", sollicité par les entreprises elles-mêmes, implique une transaction de quelque \$19 millions entre ces "proches parents" et devrait être suivi de la fusion des deux entreprises en une seule entité corporative.

L'ordonnance précise que la transaction s'inscrit dans une évolution souhaitable dont le résultat ne peut être que bénéfique aux usagers et abonnés des entreprises en cause.

Dans une ordonnance de juin dernier,

la Régie avait déjà écrit que la sujétion d'une entreprise québécoise à une maison-mère ontarienne allait à l'encontre de l'intérêt public. Elle ajoutait: "Combien de fois et pendant combien de temps faudra-t-il encore répéter que, parmi les qualités de gestion d'un service public, compte pour beaucoup la proximité du véritable pouvoir décisionnel d'une entreprise et de la population parmi laquelle celle-ci oeuvre."

"Il y a de l'intérêt de l'entreprise elle-même et, à plus forte raison, de l'intérêt de la population. Le rapatriement complet de toute la gestion de la requérante comme de toute sa mentalité d'action, déjà amorcée, doit être parfait au plus tôt."

"Téléphone du Nord de Québec Inc. a besoin de la plus grande autonomie possible de décision pour réaliser les grandes améliorations que le public est en droit

d'attendre d'elle. Elle doit approfondir rapidement son sens d'appartenance et faire l'expérience enfin que le bonheur de ses abonnés est payant pour l'entreprise."

Pour la Régie, cette première étape sera suivie bientôt de la fusion de Télébec et de Téléphone du Nord de Québec. "La cohérence devra ensuite et finalement se manifester en la nouvelle compagnie résultant de la fusion. Nul doute qu'alors apparaîtront une structure financière plus conventionnelle, un équilibre plus conforme à la nature des choses, des éléments constitués de capital mieux proportionnés dans leurs relations entre eux. Si des correctifs doivent être apportés, ils le seront à ce moment."

La Régie souhaite notamment que Bell Canada investisse davantage dans la nouvelle compagnie née de la future fusion, laquelle doit se traduire par des relations de meilleure qualité entre l'entreprise et les abonnés et usagers.

Québec injecte \$107 millions dans Sidbec

Le gouvernement du Québec a l'intention de porter de \$118 millions à \$225 millions sa participation au capital-actions de Sidbec d'ici 1980. L'injection de \$107 millions vise à renforcer la structure financière de la sidérurgie d'Etat qui s'appuie à réaliser, au coût de \$545 millions, un projet d'extraction et de transformation du minerai de fer dans la région de Fire Lake et de Port Cartier sur la Côte-Nord.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre a déposé hier un projet de loi à l'Assemblée nationale autorisant le ministère des Finances à faire l'acquisition d'actions à dividende différé de Sidbec au cours des quatre prochaines années à raison de \$27 millions par an et de \$26 millions pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1980.

Par ailleurs, le texte de loi no. 22 déposé par M. Saint-Pierre abolit la limite de \$120 millions quant aux emprunts ga-

rantés par le gouvernement. Présentement, l'Etat québécois a endossé des prêts pour un montant de \$80 millions.

Il ne fait aucun doute qu'avec la mise en marche du projet, une fois l'accord final de British Steel acquis, Sidbec devra effectuer des emprunts obligataires afin d'assurer le financement du projet.

De plus, le "bill 22" autorise le ministre des Finances à avancer à la compagnie, pour un terme n'excédant pas deux ans dans chaque cas, les montants jugés nécessaires pour la poursuite de ses opérations ou l'exécution de ses obligations et lui permet de garantir le paiement des sommes d'argent payables par la compagnie par suite de l'inexécution de ses obligations en vertu d'un ou de plusieurs contrats visant à l'acquisition, et au financement d'un complexe industriel d'exploitation minière dans la région de Fire Lake, et Port Cartier.

Marathon Oil offre d'acquérir toutes les actions de Pan Ocean

Une grande société pétrolière américaine Marathon Oil Corp. a déposé hier une offre de \$216 millions pour la totalité des actions de la compagnie Pan Ocean Oil. La firme offre \$18 pour chacune des 12,190,257 actions ordinaires émises.

Le titre sur lequel les transactions avaient été arrêtées mercredi midi a aussitôt réagi en gagnant 2 7/8 pour atteindre \$17.75. Au moment de l'arrêt, Pan Ocean se transigeait à 14.87.

La direction de Pan Ocean s'est dite d'accord avec les termes de l'offre. On estime que les dirigeants contrôlent environ 36% du capital-actions de Pan Ocean, une société américaine qui n'aura pas ainsi à obtenir le feu vert de l'Agence d'e-

xamen de l'investissement étranger.

L'analyste pétrolier de la maison Mead & Co., M. J.D. Mote croit qu'un prix de \$22 aurait été beaucoup plus près de la valeur réelle des actifs de Pan Ocean. "Cependant, Marathon devra déboursier plusieurs centaines de millions pour poursuivre les projets de Pan Ocean et il est compréhensible que la direction conserve des liquidités pour continuer les travaux en Mer du Nord particulièrement." M. Mote va recommander à ses clients de vendre leurs titres.

Les négociations pour cette transaction n'auraient débuté que lundi dernier. Rapidement, la direction des deux entreprises en sont venues à une en-

tente. On ne prévoit pas de sur-enchère de la part d'une autre entreprise.

Marathon Energy, une filiale de Marathon Oil, commencera le 9 avril à acquérir les titres de Pan Ocean.

Pour certains investisseurs, il s'agit là d'un gain fort intéressant puisque le titre est tombé à 6 1/8 l'an dernier alors qu'il a terminé l'année à 10.75. En 1974, il avait dépassé \$18 pour ensuite glisser à moins de 5 1/2.

Lors de ses débuts à la Bourse en 1971, un sommet de 20 5/8 avait été atteint.

Plusieurs investisseurs surveilleront les titres des partenaires de Pan Ocean dans son projet de Brae Field; en particulier, Bow Valley et Sunningdale progressent constamment... La première a gagné un point hier pour clôturer à \$20 7/8 tandis que Sunningdale atteignait \$11.50, un bond de 7/8 par rapport à la fermeture de jeudi.

Hausse des ventes de Simpsons-Sears

Les ventes nettes de Simpsons-Sears ont grimpé de 15 1/2% en 1975 pour atteindre \$1,5 milliard, une augmentation de plus de \$200 millions sur l'exercice précédent. Cependant, les bénéfices de cette filiale des compagnies Simpsons de Toronto et Sears, Roebuck de Chicago n'ont pas suivi un mouvement similaire et ont diminué de plus de \$2,3 millions.

Les bénéfices ont donc été de \$32,1 millions (\$0,47 l'action) contre \$34,5 millions (\$0,51 l'action) pour 1974. Cependant, la compagnie a légèrement haussé ses dividendes qui sont passés de \$0,22 à \$0,24. Il y a plus de 12 millions d'actions classe "A" dans le public sans droit de vote. Les actions votantes sont réparties en classes "B" et "C", l'une appartenant à Sears-Roebuck et l'autre à Simpsons.

Dans son message aux actionnaires, la direction affirme que le programme d'expansion s'est poursuivi avec l'ouverture de cinq nouveaux magasins dont deux dans la région de Montréal.

Un analyste de la maison Baker, Weeks affirme que la décision récente de la maison Eaton d'abandonner son catalogue apportera à Simpsons-Sears des revenus additionnels de \$145 millions et des gains accrus de l'ordre de \$11 à \$15 millions.

On prévoit une augmentation des ventes de 22% ce qui porterait le chiffre d'affaires à près de \$1,9 milliard permettant ainsi à Simpsons-Sears de se hisser au premier rang des grands magasins devant Eaton jusqu'à maintenant en tête de liste dans ce secteur.

Pour sa part, la direction se contente d'affirmer:

"Nous nous attendons à ce que le volume de nos ventes atteigne un niveau plus élevé que la moyenne et bien qu'une augmentation devrait se produire aussi dans les profits, il est difficile de prévoir en ce moment dans quelle mesure se manifestera cette amélioration"

banque provinciale

Dividende régulier

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de La Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de vingt-cinq cents par action sur le capital-actions versé de la Banque pour le trimestre se terminant le 30 avril 1976.

Ce dividende, portant le numéro 313, sera payable au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 3 mai 1976, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque au 31 mars 1976, à la fermeture des guichets.

Les nouvelles actions souscrites participeront à ce dividende en proportion du montant acquitté au 31 mars 1976 sur le prix d'achat de \$10,50 par action souscrite.

Par ordre du conseil d'administration,

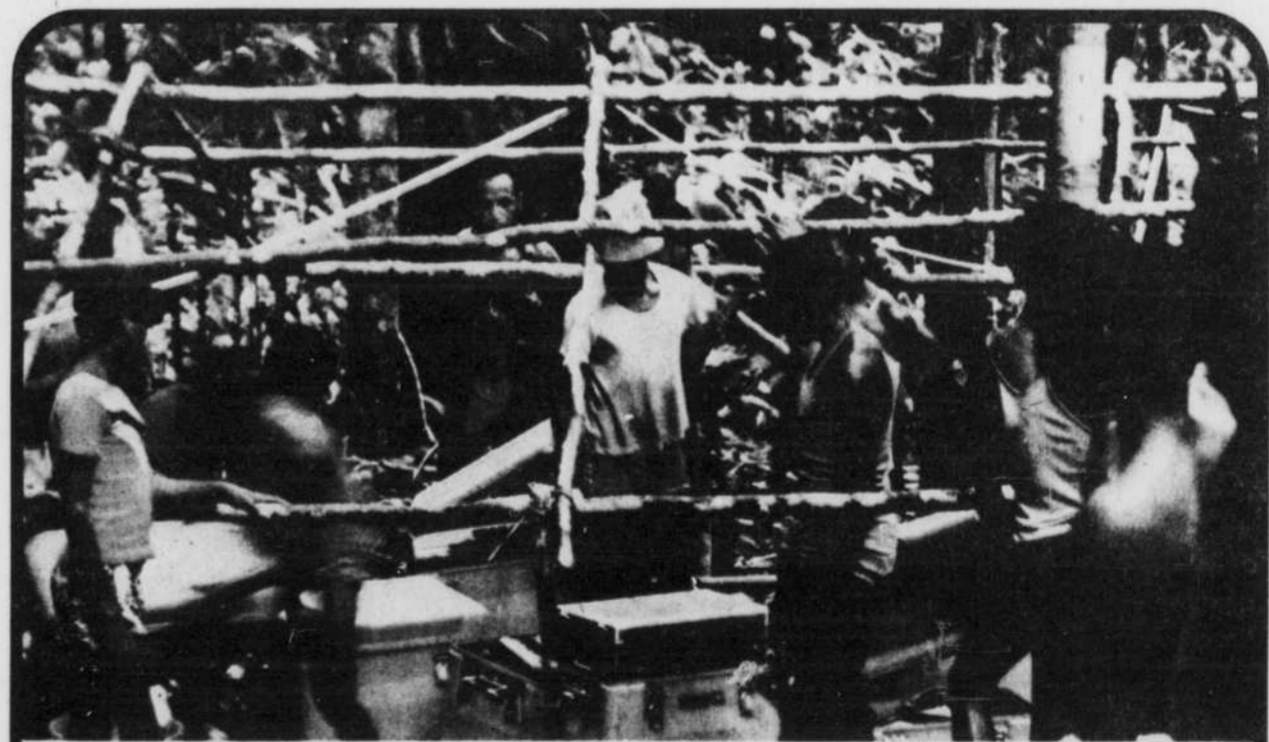
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
R. Cousineau

Montréal, le 17 mars 1976

Diversification-I

Trend Exploration Limited nous donne une position pétrolière internationale

Equipe sismique en Indonésie



Trend, une compagnie privée des Etats-Unis, est possédée à 57% par Francana Oil & Gas Ltd, qui à son tour est possédée à 55% par Hudson Bay Mining. De son siège social à Denver, Trend envoie des équipes hautement compétentes de géologues, géophysiciens, ingénieurs et spécialistes en terrains pour étudier les prospects de ressources naturelles dans le monde entier. En Indonésie, Trend a un intérêt de 27% dans les travaux et agit comme opérateur pour un contrat conjoint de production avec Pertamina, la compagnie pétrolière appartenant à l'Indonésie. Grâce au succès général du projet, du stade d'exploration jusqu'à celui de production, Trend s'est acquise une réputation solide dans le milieu international des affaires.



Cuivre, zinc, or, argent, cadmium • Exploration en développement • Moulages à base de zinc • Pétrole brut et gaz naturel • Potasse et engrais • Oxyde de zinc • Sulfate de sodium • Métaux et produits chimiques de qualité, par un grand producteur minier.



HUDSON BAY MINING AND SMELTING CO., LIMITED
C.P. 28, Toronto-Dominion Centre, Toronto / Téléphone: (416) 362-2192

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance



M. CHRISTIAN VOYER

Monsieur Jean-Marie Poitras, président du conseil d'administration et président de La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'Assurance, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Christian Voyer au poste de directeur des services d'assurance et de rentes collectives.

Au service de La Laurentienne depuis dix ans, Monsieur Voyer a successivement occupé les fonctions de directeur de la division de Montréal du service de l'assurance et des rentes collectives, de surintendant de ce service et de directeur du service de marketing.

Monsieur Voyer, déjà dans ses nouvelles fonctions, quittera le bureau qu'il occupe présentement à Québec pour s'établir, d'ici quelques semaines, au 507, Place d'Armes à Montréal, où sont centralisées les opérations de la compagnie en assurance et rentes collectives.

Comment extirper le pugilat du hockey junior?

par François Lemenu

On parlerait de cancer et le diagnostic serait assez juste. Le cancer de la violence, qui mine le hockey, soulève l'indignation et draine inutilement des énergies. Il atteint par exemple des proportions alarmantes dans la Ligue de hockey junior majeure du Québec, et le spectacle pugilistique auquel se sont livrés les joueurs des Éperviers de Sorel et des Remparts de Québec, vendredi dernier, au Colisée, témoigne à n'en pas douter de l'agressivité dont fait preuve la majorité des joueurs, entraîneurs, propriétaires et dirigeants.

Cette situation intolérable doit prendre fin. Le ministre d'Etat responsable du haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, M. Paul Phaneuf, a déjà déposé en Chambre un projet de loi qui stipule en outre que le ministre pourra mettre fin à une manifestation sportive violente en "obtenant de la Cour supérieure ou d'un juge de cette Cour les

injonctions nécessaires". Le projet de loi stipule également que toute personne qui organise une manifestation sportive doit "prendre les mesures appropriées pour décourager l'usage de la violence".

Le projet de loi, pour lequel le président du Comité d'étude sur le violence au hockey, M. Gilles Néron, a manifesté une satisfaction certaine, a été élaboré afin de mettre fin aux excès répétés de violence qui marquent désormais un trop grand nombre de manifestations sportives.

Mais dans le cas qui nous préoccupe, le projet de loi n'élimine pas les causes qui ont pour effet de transformer un match de hockey en de véritables batailles de rue. Or, la LHJMQ est confrontée depuis quelques années avec une recrudescence de la violence à laquelle les règlements du circuit ne semblent pouvoir faire échec.

Vendredi dernier, une quinzaine de joueurs ont été blessés plus ou moins

gravement. Résultat: 11 expulsions de match, 300 minutes de pénalités, une suspension de saison, quatre suspensions de deux matches chacune, une suspension d'un match, et une amende de \$1,000 à chacun des deux entraîneurs.

A première vue, il s'agit de sentences sévères. Mais à la réflexion, ces sentences ne modifieront rien le comportement des principaux intéressés.

Deux décisions devraient plutôt être prises par les dirigeants du circuit afin d'assainir le climat. Premièrement, des sentences plus lourdes de conséquence et appliquées de façon systématique devraient être inscrites dans le livre des règlements. Deuxièmement, il conviendrait de réduire de moitié le nombre des équipes engagées.

Des sentences plus sévères élimineraient les éléments troubles dont l'unique fonction est d'intimider l'adversaire en le provoquant par des moyens

qui sont complètement étrangers aux principes inhérents du jeu.

Les batailles à coups de poing devraient faire l'objet de sanctions extrêmement sévères. A une première infraction, par exemple, un joueur serait banni de la rencontre. A une seconde, il serait écarté pour le reste de la saison. D'aucuns prétendent qu'une bataille, les poings nus, sert de soupape. Quelle blague! Que les joueurs apprennent plutôt à donner un coup d'épaule, à balayer l'adversaire de la hanche. Leur trop-plein d'énergie et d'enthousiasme sera ainsi mieux utilisé, au grand bénéfice du spectateur.

Car il est faux de prétendre que ces manifestations pugilistiques assurent la rentabilité de l'entreprise. Au contraire. Quelques amateurs d'émotions fortes goûtent les bagarres, mais l'amateur de hockey, de loin majoritaire, refuse de voir un match où la boxe, voire le roller-derby le dispute au hockey.

En écartant les assommeurs de profession, plusieurs petits joueurs, qui préfèrent le jeu scientifique à la rudesse, poursuivraient plus volontiers un dur apprentissage au terme duquel s'ouvre parfois une carrière professionnelle.

Cela dit, le circuit, présidé par M. Raymond Lagacé, devra réduire de moitié le nombre des équipes. Cette décision aurait pour effet immédiat de relever la qualité et le niveau du jeu, et permettrait aux meilleurs éléments de progresser plus rapidement. Malheureusement, la LHJMQ a choisi le chemin inverse en annonçant jeudi l'addition d'une concession à Joliette.

En réduisant ses effectifs de 50%, la LHJMQ ferait naître moins de faux espoirs chez des jeunes de 15 à 20 ans qui souhaitent faire carrière chez les professionnels mais qui, trop souvent, sont renvoyés sur le marché du travail, sans préparation, sans expérience au-

cune. La fin du stage junior ne se traduit pas nécessairement par un contrat. Et en cette période difficile, le junior, même doué, trouvera difficilement sa place chez les pros. Il y a beaucoup d'appelés, mais fort peu d'élus.

Et en associant cette diminution d'équipes à une certaine centralisation — Montréal, Laval, Sorel, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec — joueurs et propriétaires trouveraient leur compte. Les premiers, en poursuivant leurs études dans des conditions un peu moins pénibles, les seconds en économisant sur les frais de transport et de logement.

Des villes comme Hull, Chicoutimi et Shawinigan seraient évidemment lésées. Mais une municipalité, si dynamique soit-elle, peut vivre sans une équipe junior, qui répond souvent plus à un chauvinisme régional et personnel, qu'à une volonté de préparer des jeunes à un avenir.

Mike Torrez et Don Baylor cédés aux A's Jackson et Holtzman à Baltimore

MESA (AP) — Les A's d'Oakland ont échangé le voltigeur Reggie Jackson et le lanceur Ken Holtzman aux Orioles de Baltimore en retour du voltigeur Don Baylor et du lanceur Mike Torrez dans un échange

impliquant six joueurs. Les A's ont également cédé le lanceur Bill Van Bommel en retour du lanceur Paul Mitchell.

Commentant la transaction, le propriétaire des A's, Charles O. Finley, a déclaré qu'il s'agis-

sait "d'un échange de trois contre trois sans implication monétaire". Jackson et Holtzman étaient au nombre des neuf joueurs de l'équipe qui n'ont pas encore signé leur contrat, mais Finley a affirmé qu'il n'a-

vait pas agi dans un but de revanche.

"J'ai conclu cet échange parce que je crois qu'il nous conduira à un autre titre mondial. Je suis d'avis que Baylor se compare présentement à Jackson, et qu'il lui sera supérieur au cours des prochaines années." Quant à Torrez, il a remporté 20 victoires avec Baltimore la saison dernière après avoir été impliqué avec Ken Singleton dans le fameux échange qui avait fait passer Dave McNally et Rich Coggins aux Expos de Montréal.

Finley a annoncé la transaction au cours d'une conférence de presse, et la première réaction des journalistes en a été une d'incrédulité. Le propriétaire des A's les a toutefois rassurés, faisant valoir "qu'à moyen terme cet échange sera l'un des meilleurs que nous ayons jamais conclus".

"Il n'y a pas de doute que Jackson et Holtzman sont deux bons joueurs qui nous manqueraient certes, mais je n'en crois pas moins que leur échange va nous aider considérablement dans l'ensemble.

"Nous voulions obtenir un autre lanceur débutant et Mitchell est une future étoile et je suis sûr qu'il sera l'un de nos lanceurs débutants."

Il a révélé qu'il tentait de conclure cet échange depuis deux mois. "En obtenant Mitchell et Torrez, nos problèmes au monticule sont terminés".

Lac Saint-Jean: une traversée de \$150,000

par André Tardif

"Tant qu'il y aura 11 nous comme moi qui se réuniront bénévolement une fois par semaine afin d'en assurer la bonne marche, la Traversée internationale à la nage du lac Saint-Jean sera un succès. Mais le jour où l'organisation sera trop riche, ça risque d'éclater."

Ghislain Harvey, de Roberval, président du comité organisateur de la 22e Traversée qui aura lieu le 8 août prochain, explique ainsi pourquoi les commandites seront toujours nécessaires à la bonne marche de l'événement.

Prenons le cas de Molson, par exemple, dit-il. Ces gens-là sont plus que des commanditaires. Ce sont d'abord des amis et des collaborateurs qui sont avec

nous depuis le début. D'autres sont venus les rejoindre depuis, surtout dans le domaine des services.

La Banque provinciale du Canada fait maintenant partie du groupe des commanditaires. Michel Lavoie, son vice-président aux opérations, a accepté la présidence de la 6e campagne annuelle de souscription, lancée hier dans la métropole au cours d'une conférence de presse et dont l'objectif est de \$50,000.

"Notre budget s'établit maintenant à \$150,000, poursuit Harvey, et comme les revenus directs de la huitième de gaieté qui précède la Traversée, de même que celle-ci, sont à peu près nuls, il faut aller chercher

de l'argent quelque part. Il y a d'abord les \$25,000 en bourses que nous distribuons aux athlètes, les salaires d'un permanent et d'une demi-douzaine d'employés à temps partiel, la publicité et une foule d'autres choses."

Outre Molson, dont la contribution annuelle atteint quelque \$20,000, et la BPC, on retrouve, parmi les commanditaires, la municipalité de Roberval et la société Price, qui fournissent des locaux, et la compagnie Québécois, qui fournit plusieurs vols au succès de la Traversée.

La participation de la BPC, selon Michel Lavoie, s'inscrit dans le cadre d'une campagne bien précise de publicité en faveur du plein air et de la dépollution.

"Il n'y a aucun doute que les loisirs jouent un rôle de plus en plus important à notre époque, dit-il. Et si nous voulons être conséquents avec nous-mêmes, on doit s'en mêler activement."

La BPC est également associée, depuis quelques années déjà, au Salon camping où elle commande le concours pour le choix annuel d'une famille québécoise par excellence du camping.

L'homme d'affaires doit jouer un rôle particulier en faveur d'un meilleur environnement. Notre participation à la Traversée et tous les événements qui y aboutissent est beaucoup plus importante que l'événement sportif même.

"On assiste ici au phénomène de toute une population qui s'est donnée un outil de genre folklorique. On a toujours pensé que les gens de la rue Saint-Jacques n'étaient pas prêts à descendre dans la rue avec les citoyens ordinaires. Nous cherchons à prouver le contraire."

hockey

Ligue Nationale

Jeu de
Buffalo 7, Boston 2
Philadelphie 11, Washington 2
Atlanta 1, Islanders NY 1

Hier soir
Atlanta 4, Minnesota 2
Vancouver à Californie

Ce soir
Montréal à Montréal
Rangers NY à Islanders NY
Buffalo à Philadelphie
Washington à Pittsburgh
Kansas City à Los Angeles
Chicago à St-Louis
Boston à Toronto

Dimanche
Montréal à Washington
Philadelphie à Rangers NY
Islanders NY à Atlanta
Pittsburgh à Detroit
Los Angeles à Californie
Kansas City à Vancouver
St-Louis à Chicago
Minnesota à Boston
Toronto à Buffalo
(Fin du calendrier)

Association Mondiale

Jeu de
Québec 7, Edmonton 2
Houston 4, Indianapolis 1

Hier soir

Indianapolis 3, Toronto 1
Cincinnati 5, Cleveland 2
Winnipeg à Calgary

Ce soir
Toronto à Québec
N.-Angleterre à Indianapolis
San Diego à Cleveland
Houston à Phoenix

Dimanche
Québec à Toronto
Winnipeg à Edmonton
Indianapolis à N.-Angleterre
Cincinnati à Cleveland
Phoenix à Houston

Ligue Majeure du Québec

(Séries quart-de-finale, 4-de-7)

Cornwall 6, Montréal 4
Québec 4, Sorel 3
Trois-Rivières 6, Chicoutimi 4

Hier soir
Cornwall 5, Montréal 3
(Cornwall mène 3-2)
Hull 6, Sherbrooke 4
(Série à égalité, 2-2)
Québec 5, Sorel 3
(Québec gagne série, 4-1)

Ce soir
Chicoutimi à Trois-Rivières
(T.-Rivières mène 3-1)

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick						
	pj	g	p	n	bp	pts
PHILADELPHIE	78	50	12	16	343	205
ISLANDERS de N.Y.	78	41	20	17	285	183
ATLANTA	79	34	33	12	257	235
RANGERS de N.Y.	78	28	41	9	258	323
Section Connie Smythe						
CHICAGO	78	31	30	17	244	256
VANCOUVER	78	31	32	15	261	270
ST. LOUIS	78	29	36	13	244	280
MINNESOTA	79	20	53	6	193	301
KANSAS CITY	78	12	54	12	186	341
Section Charles Adams						
BOSTON	78	47	15	16	307	233
BUFFALO	78	45	20	13	332	293
TORONTO	78	34	29	15	290	287
CALIFORNIE	78	26	41	11	245	271
Section James Norris						
MONTREAL	78	56	11	11	327	168
LOS ANGELES	78	37	32	9	256	259
PITTSBURGH	78	34	32	12	239	293
DETROIT	78	26	42	10	218	288
WASHINGTON	78	10	58	10	216	385

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne						
	pj	g	p	n	bp	pts
WINNIPEG	78	51	25	2	337	242
QUEBEC	78	47	27	4	351	305
CALGARY	78	40	34	4	300	276
EDMONTON	78	26	47	5	263	343
TORONTO	78	24	49	5	324	378
Section Est						
INDIANAPOLIS	78	34	38	6	239	240
N.-ANGLETERRE	78	32	39	7	248	284
CINCINNATI	79	35	43	1	282	334
CLEVELAND	77	33	39	5	261	271
Section Ouest						
HOUSTON	77	50	27	0	320	254
PHOENIX	78	39	33	6	295	271
SAN DIEGO	77	35	36	6	296	279

Hongrois et Canadiennes font la loi

LONG BEACH (AFP) — Les Hongrois et les Canadiennes ont fait la loi dans les séries du 400 m-4 nages, tandis que les Américains ont dominé, comme prévu, celles du 200 m-libre, hier aux championnats des Etats-Unis de natation, à Long Beach.

Chez les filles, les jeunes étoiles canadiennes Cheryl Gibson et Nancy Garapick ont obtenu les meilleurs "chronos", toutes modestes, des séries du 400m-4nages.

sommaires

Ligue Nationale

Hier soir

Flames 4, North Stars 2

Première période
1-ATLANTA: Flett (22) 3-37
2-ATLANTA: Kea (8) 14-09
Pénalités — Barrett M 1:22, St-Sauveur A 4:48, Kea A 8:45, Bialowas M 9:44, Hestall M, Clément A mineurs, majeurs 15:24, Reid M, Eccleston A 19:16.

Deuxième période
3-ATLANTA: Clément (23) 14-03
Pénalités — Gibbs A 2:15, Lysiak A 9:57, Flett A 16:26.

Troisième période
4-MINNESOTA: Jensen (7) 4-67
5-ATLANTA: Graves (18) 12-31
Pénalités — Houston A 5:40, Gibbs A 14:47.

Tira au but
Minnesota 9 18 15-42
Atlanta 14 9 15-36
Gardiens — Lopresti, Minnesota: Myre, Atlanta: Assistance: 11,876.

Association Mondiale

Racers 3, Toros 1

1ère période
1-INDIANAPOLIS: McDonald (15) 10-56
Pénalités: Rollins T 1:31, Baltimore I 4:13.
2e période
2-INDIANAPOLIS: Harburak (22) 12-52
3-TORONTO: Mahovich (33) 41 70 111
Pénalités: Park I servie par Leclerc 6:15, Simpson, Johnson (10:10, Clarkson I, Bildeau T majeurs 13:31).

4e période
4-INDIANAPOLIS: McDonald (16) 19-45
Pénalités: Rollins T 9:02, Block I 16:58.
Tira au but
Indianapolis 17 11 10-38
Toronto 9 17 5-31
Gardiens: Park (I); Garrett (T). Assistance: 11,433.

Stingers 5, Crusaders 2
Première période
1-CINCINNATI: D. Sobchuk (29) 7-17
Pénalités: Rollins T 9:02, Block I 16:58.
2e période
2-CLEVELAND: Connolly (29) 19-33
Pénalités: Holbrook (C) 6:51, McKenzie (C) 11:10, Inkpen (C), Baxter (C) majeurs 14:44.

Deuxième période
3-CINCINNATI: Steele (1) 0-29
Dudley, Locau 0-29
4-CINCINNATI: Plumb (6) 0-40

pointeurs

Ligue Nationale				Association Mondiale			
	b	p	pts		b	p	pts
Lafleur, Mtl.	54	68	120	Tardif, Que	68	72	140
Clarke, Pha	30	88	118	Hull, Wpg	49	70	119
Perreault, Buf	43	69	112	Nilsson, Wpg	38	74	112
Barber, Pha	49	61	110	Florek, Pha	41	70	111
Larouche, Pgh	49	56	105	Clochette, Que	58	52	108
Mahovich, Mtl	34	69	103	Hedberg, Wpg	50	54	104
Ratelle, Bos	34	68	102	Bordeleaux, Que	36	67	103
Pronovost, Pgh	51	48	99	Houle, Que	50	50	100
Sittle, Tor	40	58	98	Lacroix, SD	27	72	99
Apps, Pgh	30	64	94	S. Bernier, Que	32	65	97



Le lanceur Andy Messersmith, à d., et son agent-négociateur, Herb Osmond, ont eu un entretien de sept heures hier en compagnie du commissaire du baseball, M. Bowie Kuhn. Celui-ci doit prendre sous peu une décision relativement aux prétentions des Yankees de New York qui souhaitent avoir obtenu un engagement écrit de Messersmith, lequel affirme le contraire. (Téléphoto AP)

Ligue nationale de hockey Bientôt un contrat de travail de 5 ans

Une entente collective de cinq ans, annoncée conjointement par la LNH et l'Association des joueurs en octobre dernier, sera signée "d'ici quelques jours", a déclaré le président Clarence Campbell, hier.

La nouvelle entente, proprement dite, considérée comme la plus longue dans l'histoire des sports professionnels, couvrira la période du 15 septembre 1975 au 14 septembre 1980.

"Personnellement, nous avons déjà signé l'entente, a dit Campbell. Au fait, nous l'observons déjà maintenant avec un montant additionnel de \$300,000 en bénéfices de retraite et des récompenses augmentées d'ici le 1er mai."

La signature du document a été retardée tandis que Alan Eagleson, directeur de l'ALJNH, étudiait des problèmes légaux possibles dans l'entente.

Eagleson a confirmé que les deux parties devraient signer l'entente "dans 10 jours ou deux semaines".

"Il n'y a aucun problème, a ajouté Eagleson. Nous avons retardé la signature en raison des changements qui surviennent dans d'autres sports."

Il faisait allusion aux cas d'Andy Messersmith et Dave McNally au baseball ainsi qu'à celui de John MacKay au football.

Le point saillant de l'entente est la reconnaissance par les joueurs des droits des propriétaires à une égalisation et compensation de la part des autres clubs qui font l'acquisition d'un joueur qui a utilisé son option.

En dépit de l'absence d'une signature officielle de l'entente, elle a déjà été mise en vigueur lorsque Marcel Dionne a décidé de ne pas renouveler son contrat avec Detroit. Il a rejoint les Kings de Los Angeles qui ont été cédés Terry Harper et Dan Maloney en retour.

Il est aussi convenu qu'un joueur et un club pouvaient négocier un contrat sans option. Dans un tel cas, le joueur, à l'expiration de son contrat, obtient son congé sans condition et peut négocier avec les autres clubs de la LNH en tant qu'agent libre le tout, sans compensation à son ancien club.

Selon Campbell, avec l'entente, le programme de retraite a été augmenté de 50 pour cent au montant de \$750 pour chaque année de service et ce, à partir de \$500. Selon le nouveau pacte, un vétérain de 10 saisons retirera une pension annuelle d'environ \$14,000, en comparaison de \$8,800, à l'âge de 55 ans.

Pendant la période de l'entente en vigueur, les joueurs et les propriétaires ont convenu de partager 50-50 les revenus dans les matches internationaux.

Par ailleurs, les boni accompagnant les matches de la coupe Stanley, le classement final des équipes, les matches d'étoiles, les trophées individuels augmenteront à \$1,6 million cette saison, en comparaison de \$1,562,000 l'an dernier.

On en arrivera à verser un total de \$2 millions en 1979-80. Cette saison, les joueurs reçoivent une allocation quoti-

dienne de \$23 en voyage. Cette allocation augmentera d'un dollar par année pour atteindre \$27 en 1980.

Une partie de l'entente stipule que, "en cas de fusion entre la LNH et l'AMH, les joueurs pourront terminer leur entente personnelle d' alors avec droit de renégociation relativement à l'égalisation et au statut d'agent libre.

Le Forum hausse les prix

La direction du Forum a augmenté de \$1 et de \$0,25 le prix de ses billets pour la prochaine saison de hockey. Le détenteur d'un billet de saison verra le prix passer de \$10,50 à \$11,50 l'unité dans les sections "rouges" tandis que ceux des sièges "blancs" monteront de \$7,75 à \$8. Les "bleus" ne subiront pas de hausse mais en vend très peu par contrat saisonnier.

Près de 15,000 billets, tous vendus par contrat, sont ainsi affectés. Les autres qui sont vendus aux guichets, révèle M. Irving Grundman, n'ont pas encore fait l'objet d'une décision. Ils se détaillent actuellement à \$12,50 pour les "rouges" et à \$9 pour les "blancs".

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

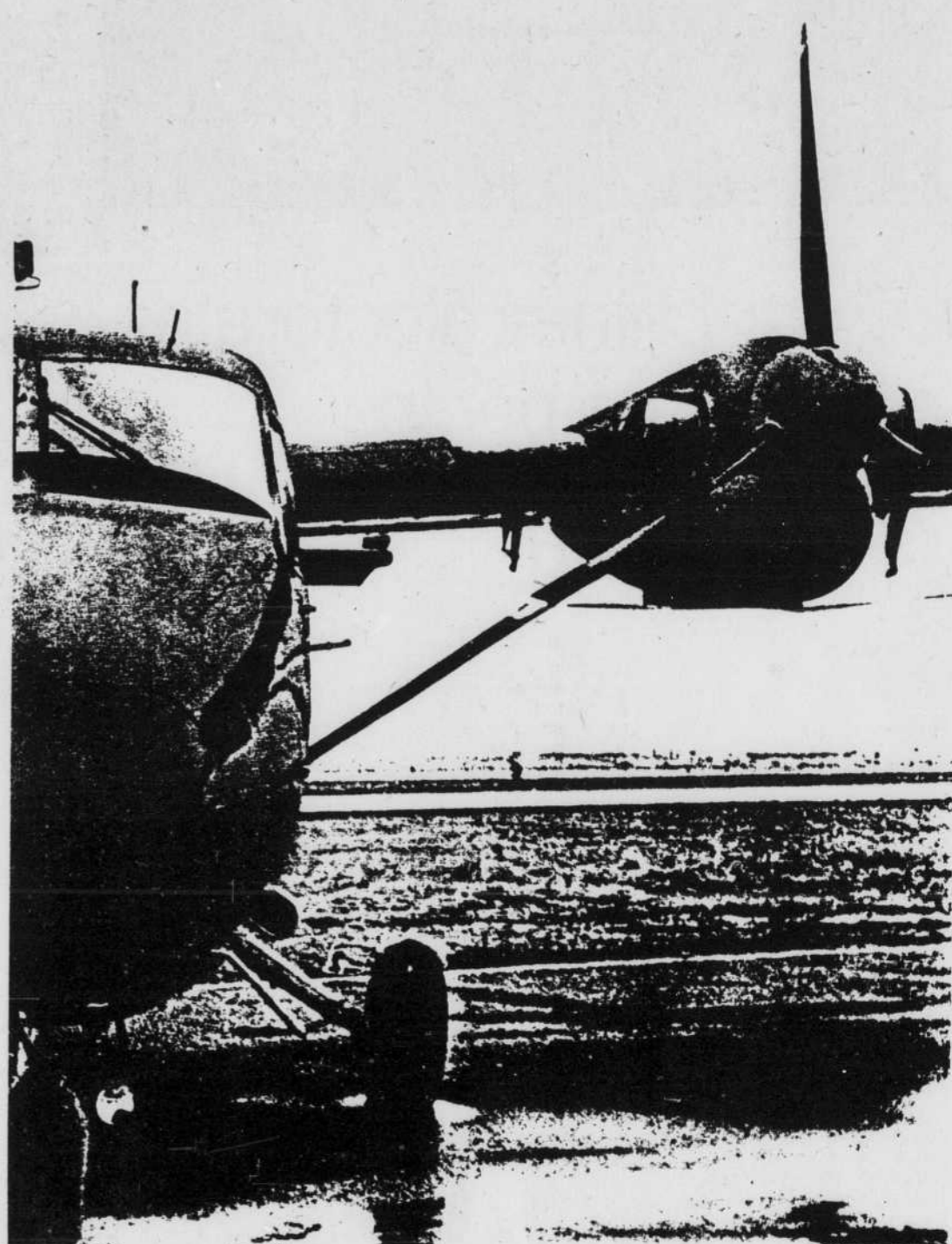
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

PROVOST & PROVOST



■ "On connaît à peu près tous les passagers. Evidemment, chacun a ses préférences... J'aime bien ceux qui sont capables de parler d'autre chose que de leurs réservations, au comptoir. "Parmi nos voyageurs réguliers, il y en a un qui nous apportait des roses toutes les semaines. Un autre nous donnait des fruits, des grappes de raisin, des oranges. Il y a aussi celui qui nous apportait du sucre à la crème... Moi, je vais m'ennuyer de mes passagers."

Fin mars: l'aventure d'Airtransit, la petite filiale d'Air Canada aux six avions Twin Otter à décollage et atterrissage courts, va se terminer dans quatre semaines. Mais pour Ghislaine Brodeur, qui parle ainsi de ses clients sur un ton presque de tendresse, elle a déjà pris fin.



L'aventure à décollage court

Cette jeune femme souriante, affable et chaleureuse, à qui on avait décerné le titre boîtier d' "agent de passagers" (donné aussi à plus d'une dizaine de ses compagnes dont les fonctions de standardistes, d'hôtesse et de préposées aux comptoirs de billets et aux services d'information semblaient échapper à toute appellation élégante) passera dans deux semaines au service de Bell Canada, à Montréal.

Certains passagers arrivaient toujours à la dernière minute, dit Ghislaine Brodeur. On le savait, et on les attendait..."

Ce qu'elle savait également, c'était que l'aventure n'allait pas durer plus de deux ans. Le contrat sous l'empire duquel elle participait à l'expérience

d'Airtransit l'indiquait de façon très claire. Et pourtant...

Et pourtant, elle aura mis du temps à l'accepter, à chercher un job de remplacement sur le marché régulier du travail: d'abord parce que ni Airtransit ni Air Canada ne se sont beaucoup soucies du sort qu'éprouveraient les 120 employés de la petite entreprise, au lendemain de l'aventure; et ensuite, paradoxalement, parce que la souplesse manifestée à l'embauche avait fait entreprendre à plusieurs personnes des carrières exceptionnelles, et partant de courte durée, dans une industrie aux normes habituellement plus rigoureuses quant à l'âge, quant à la taille, quant à l'expérience, et le reste. Plusieurs hôtesses d'Airtransit n'a-

vaient pas la taille exigée des hôtesses d'Air Canada, même si elles les dépassaient largement en gentillesse.

"Le 30 janvier, c'a été terrible..."

La seule société de faible envergure à propos de laquelle il aura jamais été possible de parler honnêtement "d'esprit de famille" est probablement Airtransit. Dans les couloirs et les bureaux des deux aéroports, à Montréal et à Ottawa, il était difficile, pour qui ne savait pas, de distinguer qui était pilote ou contrôleur ou mécanicien ou préposé au ménage, et de savoir auquel des groupes appartenait celui qu'on voyait faire du café, dans la salle de repos où tous se retrouvaient pour luncher, causer, rire.

Le 30 janvier, personne ne riait plus. La fin de "la démonstration du service ADAC" venait d'être fixée au 30 avril. L'échéance arrivait quatre mois plus tôt que prévu. Il fallait chercher du travail au plus mauvais moment de l'année à une époque où l'aéronautique se porte plutôt mal. Mais le lendemain, l'esprit de famille avait repris le dessus.

"Nous avons décidé de finir ça en beauté," déclare encore Ghislaine Brodeur. Plusieurs de ses collègues diront la même chose. On sera affable et souriant jusqu'au bout, pour cette autre famille nouveau genre, celle des clients, que l'aventure d'Airtransit aura fait naître. Une famille à laquelle, d'ailleurs, l'administration de la

compagnie aura accordé plus d'attention qu'à celle de ses propres effectifs. En 18 mois de service, les Twin Otter à 11 fauteuils auront transporté près de 150.000 voyageurs, mais avant même que les avions ne fassent leur dernier atterrissage, on était parvenu à fixer les traits du client moyen.

"Nous avons fait des tas de sondages, déclare le directeur du marketing à Airtransit, M. Jean Charland. Ils nous ont appris beaucoup de choses, même s'il reste certains mystères que nous n'avons pu percer."

Les traits principaux du client moyen: son revenu annuel est au minimum de \$20.000; il occupe des fonctions de cadre, au niveau moyen ou supérieur; il utilise les services d'Airtransit au moins une fois par semaine; il effectue l'aller-retour le même jour; le coût du voyage ne lui importe guère; le service ADAC lui fait épargner au minimum 2 heures sur le temps consacré au transport; il utilise, dans plus de 50 pour cent des cas, le petit autobus rouge de la compagnie pour la navette aéroport-centre-ville, et s'il voyage par affaires, ses affaires, commerciales ou professionnelles, sont souvent axées sur celles du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des mystères insondables, ils concernent les cycles d'utilisation. On s'explique facilement, par exemple, que des hommes d'affaires et de profession aient eu peu fréquemment recours à Airtransit durant les mois d'été et à l'époque des Fêtes, bien que cette clientèle particulière ait donné aux courbes d'utilisation de l'ADAC des pointes tout-à-fait différentes de celles des lignes aériennes régulières.

Mais on n'a pas trouvé d'explication aux variations quotidiennes, du lundi au vendredi. Abstraction faite des week-ends "désastreux" attribuables, eux aussi, au type particulier de clientèle, on ignore pourquoi celle-ci était toujours très abondante le mardi, le mercredi et le jeudi, et diminuait appréciablement le lundi et le vendredi.

Quoi qu'il en puisse être, Jean Charland est pris lui aussi de "l'esprit de famille", et il parle volontiers, et longuement, de l'abandon du service et du regret qu'il en ressent. Certes, il

était présent presque à l'origine du projet ADAC (dont la conception remonte à 1971), et quand Airtransit fermera définitivement ses portes, il retournera là d'où il venait, c'est-à-dire à Air Canada. Il n'a pas de problèmes d'embauche, bien qu'il estime qu'au 30 avril, 50

que nous approcher du seuil de rentabilité. Nous aurions peut-être pu l'atteindre en haussant le tarif à \$35..."

Il hausse les épaules, en songeant qu'à l'origine, en juillet 1974, il n'en coûtait que \$16 pour faire Montréal-Ottawa à bord du bel avion rouge.

du même fabricant (De Havilland) dont on disait, en février 1975, qu'il allait entrer en service "bientôt".

Mais bientôt, en mars 1976, signifiait désormais 1978, au plus tôt.

Et dans l'intervalle?

par
GILLES CONSTANTINEAU

pour cent des effectifs de l'entreprise se trouveront en chômage.

La fin de l'aventure à décollage et atterrissage courts pourrait donc n'être, aux yeux d'un spécialiste de la mise en marché, qu'un événement comme un autre, accueilli dans l'indifférence. Mais Jean Charland n'est pas indifférent, loin de là. L'échéance du 30 avril l'agace: "Nous n'avons jamais eu de réponse précise à la question de savoir pourquoi on avait raccourci l'expérience de six mois. On nous a dit que la démonstration avait eu tout le succès qu'on en attendait, mais si tout allait si bien, pourquoi priver de son nouveau service une clientèle qui s'y était attachée et qui allait augmenter?"

Il n'hésite pas à reprendre l'affirmation qu'il avait déjà faite au DEVOIR, voici quelques mois, à propos du déficit d'Airtransit invoqué comme cause de fermeture hâtive: "Ça va coûter aussi cher de fermer l'affaire que de la laisser fonctionner," dit-il en expliquant cette fois qu'il ne parle pas que de budget. "Les pertes véritables, ajoute-t-il, vont être au niveau de la compétence. Elles sont inestimables. Je pense entre autres aux mécaniciens spécialisés..."

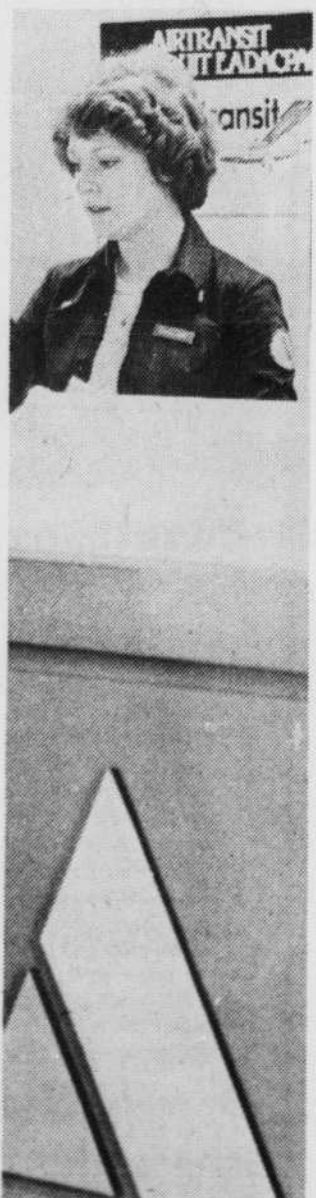
Quant à la rentabilité d'un service ADAC nanti d'avions Twin Otter, il en doute encore. "Même avec 19 sièges au lieu de 11, nous n'aurions pas fait plus

Côté gouvernemental, on fait moins de sentiment.

M. Mark Brenckman, qui, en qualité de directeur du Centre de développement du transport (une agence du ministère des Transports) a vaqué depuis ses origines à la bonne marche de l'expérience, donne à son interruption hâtive une explication d'abord budgétaire. Il y a longtemps, dit-il, que la décision avait été prise de mettre fin au service ADAC dès l'instant où le déficit aurait atteint le maximum autorisé de \$25 millions. A la fin de mars, les \$8.9 millions du déficit d'exploitation, additionnés aux \$15.5 millions qu'avait coûtés la mise en place, n'étaient plus qu'à 500.000 dollars du maximum.

D'autre part, on estimait en haut lieu que tous les objectifs de l'entreprise avaient été atteints: on a mis au point les données techniques nouvelles exigées par un service semblable, on a vérifié le bon fonctionnement du même service en longue période d'utilisation, on a analysé le marché de la clientèle, on a vu que l'accueil du public ne soulevait aucune difficulté, on a emmagasiné diverses données concernant le rapport entre les coûts et les recettes à différentes étapes et à différents niveaux, et enfin on a mis en vitrine, avec des produits canadiens, la qualité de l'industrie nationale.

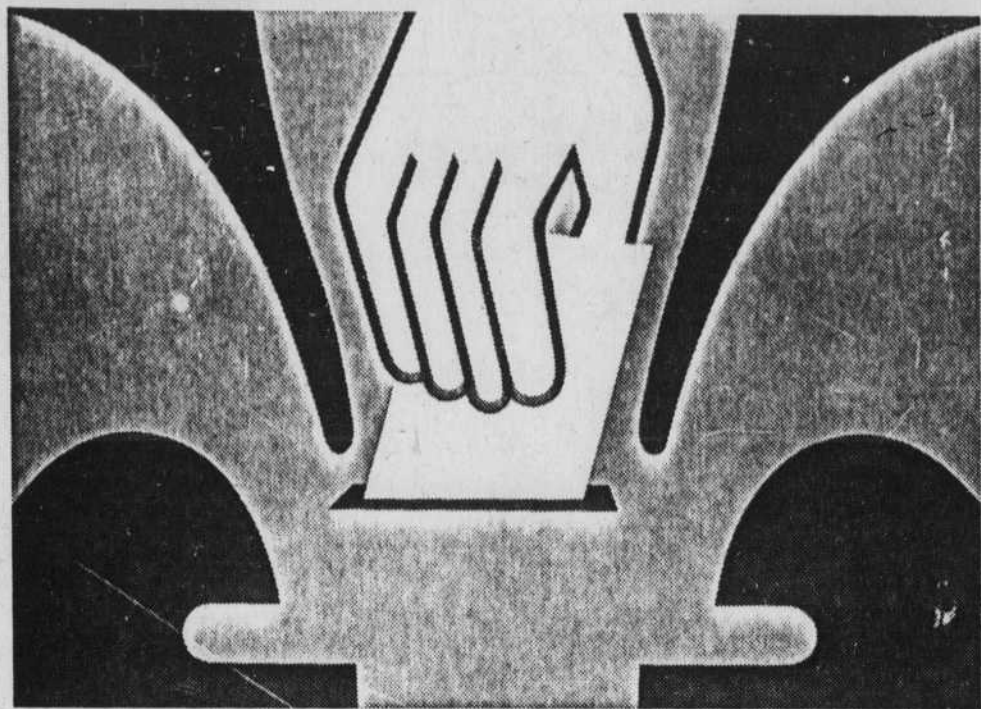
Et en plus, on a préparé l'avènement du quadrimoteur de même type, le fameux DASH-7



"... Moi, je vais m'ennuyer de mes passagers" (Photos Alain Renaud)



"On connaît à peu près tous les passagers"...



la chronique de Jean Basile

Le coeur qui saigne et l'amour du monde

Le monologue intérieur, le cœur qui saigne, le dégoût et l'amour du monde de la vie... autant de thèmes qui n'en font qu'un et que l'on retrouve très souvent dans ce que l'on pourrait appeler une "jeune littérature". Je ne la goûte guère quoiqu'il arrive que ces livres de souvenirs ou de faux souvenirs aient un charme certain.

Mais il est vrai que la personnalité de l'auteur compte alors pour beaucoup dans l'acte de complicité qui régit les rapports auteur-lecteur.

Jean-Michel Wyl n'est pas tout jeune en littérature et son nom, pour ne pas être répandu, existe. Il vient de publier un livre "L'Exil" (1), intitulé roman mais qui, de toute évidence, est encore une de ces demi-confessions dont il est pléthore aujourd'hui.

L'exil, c'est naturellement la vie, notre vie qui nous transforme peu ou prou en bagnard (dit-on) et, pour Jean-Michel Wyl, en Bagnards de l'Empire. Il y a, bien entendu, bien des choses à dire et à redire sur notre condition humaine. Hélas, encore faudrait-il le dire d'une façon un peu nouvelle et en détail. La révolte, en général, le dégoût, en général, sont des armes de combat émoussées et lassantes.

Roman-confession ou même allégorie, tel est le livre. Jean-Michel Wyl nous introduit à la vie d'un homme, qui n'est plus un adolescent. Cette homme rame dans sa chaloupe (qui est la vie) et sur un océan (qui est le monde). De telles sujets sont périlleux et si l'allégorie ne prend pas, il en va comme de la mayonnaise: ça tourne court et gras.

J'ai donc bien peur que "L'Exil" connaisse ce triste sort. D'ailleurs, et c'est là quelque chose que l'auteur aurait pu voir dès le début, on n'emploie pas sans danger un personnage qui existe déjà et qui est célèbre: Jonathan, le goéland. En effet, le narrateur sur sa chape et sur la mer aime les goélands qui le regardent ramper. Ils représentent naturellement la liberté du vol et, pour être poète symboliste, la grandeur maladroite que ne savent pas reconnaître les hommes.

Au fond, Jean-Michel Wyl est un auteur de bonne volonté, et un homme de bonne volonté, mais qui ne semble pas avoir compris que la littérature est autre chose que de bons sentiments décrits avec de belles images. Il est bon de faire le portrait de la vie, encore faut-il le faire avec une quelconque consistance.

Vouci que les goélands, chers à l'auteur, deviennent des fleurs "mais en plus gros... des fleurs qui jouent avec la vie... des fleurs qui pleurent parfois... des fleurs qui souffrent..."

Voici une des pensées "philosophiques" du livre: "Les quelques théologiens que j'ai eu la malchance de rencontrer parlaient de Spiritualité. Mais ils sont tous des cons... car il n'y aurait pas de spiritualité sans copulation méthodique. Qu'on supprime les mouches et l'oiseau mourra... qu'on supprime sa fièvre, et il n'y aura plus de cerises, qu'on manque de cerises et il n'y aura plus d'hommes... ni de théologiens".

Je me demande (avec un peu d'inquiétude) ce que Jean-Michel Wyl appelle "cerise". Il est vrai qu'un peu plus loin,

on nous assure qu'il n'y a pas de liberté qui soit entière.

Mauvais livre? On ne peut pas dire cela. Mais c'est un livre qui manque de force, de profondeur et qui ressasse un peu longuement les lieux communs de la bonne foi et de la gentillesse.

Inutile de présenter "Un homme et son péché" de Claude Henri Grignon. Tout le monde connaît Seraphin. Au fait, tout le monde le connaît-il car enfin, le vrai n'est pas celui que l'on voit à la télévision dans une aventure qui n'en finit pas. Le vrai est mort, dans un incendie avec un écu d'or dans une main et quelques brins d'avoine dans l'autre.

Les Éditions Alain Stanké viennent de republier le livre (2) et c'est certainement agréable de relire l'un des bons livres qui ont été publiés ici.

Style fort et économe, personnages bien campés et surtout un sens de l'action qui permet une lecture agréable de ce livre toujours jeune. Jean-Charles Harvey en a dit qu'il était "notre meilleur roman de moeurs paysannes". Je crois qu'"Un homme et son péché" dépasse cette définition.

C'est un très bon livre; voilà tout.

Dans un tout autre domaine, Didier vient de publier un condensé de la thèse de doctorat d'un professeur de l'Université McGill, Maurice Rabotin. Le titre en est "Le Vocabulaire politique et socio-technique à MONTREAL de 1839 à 1842" (3).

Titre austère, mais le livre n'a pas cette sévérité-là. Avec beaucoup d'à-propos et de charme, Maurice Rabotin a entrepris de faire une analyse systématique du vocabulaire qu'employaient les journaux de l'époque pour parler des événements politiques... et en particulier des Anglais! C'est donc, en fin de compte, un petit tableau de moeurs que nous propose le professeur à travers des commentaires de professionnels de l'écriture ou de correspondants particuliers qui écrivaient alors comme aujourd'hui aux journaux.

On y fera des découvertes intéressantes et savoureuses dont on ne peut ici que donner quelques exemples.

Ainsi, à cette époque, le mot de canadien, n'avait jamais le sens de national. Canadien voulait toujours dire non-anglais, voir anti-anglais, donc Canadien français. Les Anglais sont britanniques ou encore Bretons.

Quant au mot de National, il signifie "de la nation, de la race" et il n'y aura plus d'hommes... ni de théologiens".

Je me demande (avec un peu d'inquiétude) ce que Jean-Michel Wyl appelle "cerise". Il est vrai qu'un peu plus loin,



Une planche d'André Montpetit, l'un des artisans du renouveau de la bande dessinée québécoise en 1968.

Le mot de patriotisme a pour sens général "bon, utile à la patrie".

Il s'agit, naturellement, d'un petit livre technique mais Marcel Rabotin, en en gommant les aspérités universitaires, l'a rendu souvent charmant. Il sera bien utile d'ailleurs pour tous ceux qui s'intéressent à l'évolution du Français au Canada.

Enfin, je voudrais signaler une réédition, celle du "Conte des sept jours" du père Gustave Lamarche. De prime abord ce conte de la Genèse pourrait sembler un peu naïf, si l'auteur n'y montrait le bout de sa patte à maintes occasions. Gustave Lamarche est un fervent de la tradition et il préfère Plorin, Socrate et les pères de l'Église à Darwin et à Kant. Moi aussi.

Ce n'est pas pour rien que dans les premières lignes de l'avertissement on lit ceci: "A la veille du déluge de feu qui s'annonce..."

(1) L'exil, roman par Jean-Michel Wyl, 137 pages, Éditions la Presse, Montréal 1976.

(2) Un homme et son péché, roman par Claude-Henri Grignon, Éditions Alain Stanké, Montréal 1976.

(3) Le vocabulaire politique et socio-éthnique à Montréal de 1839 à 1842 par Maurice Rabotin, Didier, Montréal 1976.

(4) Le conte des sept jours par Gustave Lamarche, édition de la Parole, Montréal.

Les machines électorales démontées par les politicologues

par

GÉRALD LeBLANC

Sous la direction de Daniel Latouche, Guy Lord et Jean-Guy Vaillancourt, treize sociologues et politicologues québécois viennent de nous livrer un recueil de onze études sur les élections provinciales de 1970 et 1973 au Québec.

Il s'agit d'un ensemble disparate et inégal qui laisse souvent le lecteur sur son appétit, peut-être justement parce qu'on vient de l'introduire au monde des mystérieuses machines électorales, source inépuisable de révélations confiées sur le ton de la confiance mais peu explorées de façon scientifique jusqu'ici au Québec.

Vingt ou trente ans après leurs collègues américains, les politicologues et sociologues du Québec commencent à se pencher sur ces machines électorales et à les démonter au profit des profanes, qui ont le plus grand intérêt à savoir comment on leur arrache le vote qui déterminera le sort du pays pendant quatre ans.

On commence même à distinguer des écoles autour de Maurice Pinard, Vincent Lemieux et maintenant Latouche et Vaillancourt chez ces spécialistes, qui s'efforcent de démonter après coup ce que d'autres experts, la nouvelle génération des conseillers en marketing et communications à l'emploi des partis politiques, ont bâti pour leur employeur respectif.

Comme le rappelle Serge Carlos et Daniel Latouche (page

188), les études de sociologie électorale ne sont elles-mêmes pas étrangères au combat politique. "Au contraire, ajoutent-ils, elles en font partie intégrante et vouloir l'oublier serait faire preuve de naïveté".

Dans cet esprit, le présent recueil manifeste, autant dans ses hypothèses de travail que dans le choix des sujets, une certaine sympathie à l'endroit du Parti québécois et la troisième partie du volume ("La prochaine échéance") porte spécifiquement sur les chances du parti de René Lévesque d'accéder au pouvoir.

Deux études de la première partie ("Organisation, propagande et marketing") portent sur les organisations locales dans la région de Montréal. Effectuée par Guy Lord, Pierre Fournier, Pauline et Jean-Guy Vaillancourt, l'étude la plus intéressante du volume, même si elle porte sur l'élection de 1970 et se trouve déjà dépassée sur bien des points, analyse l'organisation des trois principaux partis (PLQ, PQ, UN) dans trois circonscriptions de Montréal: Saint-Jacques, Laurier et Ahuntsic (devenu Crémazie).

Réalisée grâce à une subvention du Conseil des arts du Canada, qui a d'ailleurs subventionné la plupart des études du recueil et la publication du volume aux éditions HMH, cette étude démontre, entre autres, le peu d'autonomie des organisations locales dans le choix des

candidats et l'orientation de la propagande du parti. En 1970, 7 des 9 candidats libéraux, unionistes et péquistes de ces trois comtés ont en effet été parachutés par la direction nationale.

L'article de Jacques Benjamin sur "Les partis politiques québécois et le marketing électoral" n'apporte rien de bien nouveau par rapport à son volume "Comment on fabrique un premier ministre québécois", publié par les éditions de l'Aurore en 1975.

Les journalistes auront tout de même avantage à relire les pages touchant la stratégie du PLQ en 1973. Plutôt faible en public mais rassurant en privé, M. Bourassa tiendrait très peu d'assemblées publiques (deux durant toute la campagne) et affronterait pas les journalistes. On lui menagerait plutôt de nombreuses visites de petits groupes acquis à sa cause et la télévision serait forcée de transmettre chaque soir au téléjournal les images d'un chef sûr de lui et près de son peuple. Ce qui fut fait avec la plus grande fidélité, avec les résultats que l'on sait.

Les journalistes et les propriétaires de journaux de Montréal lirent sans doute également avec beaucoup d'intérêt et un peu d'inquiétude l'analyse de contenu de la couverture électorale des six quotidiens montréalais en 1970. Les éditorialistes de ces quotidiens se sont dans la plupart des cas prononcés en faveur d'un parti en particulier, mais même dans le traitement accordé à l'information (ton des articles, titres favorables, mise en page, photo) rares sont les journaux qui ont été neutres durant la campagne.

Les auteurs de cette étude, Pierre Lamothe et Jean Desjardins, arrivent à la conclusion que l'orientation partisane de chaque quotidien ressortait clairement durant la dernière semaine de la campagne. D'après les auteurs, les deux quotidiens anglophones ont favorisé le parti libéral dans le traitement de l'information tandis que le Montréal-Matin penchait vers l'Union Nationale et le Journal de Montréal vers le Parti québécois. La Presse et Le Devoir ont attaqué durement l'Union nationale mais se sont montrés plutôt neutres dans l'information consacrée au Parti libéral et au Parti québécois. Encore là, il y a des nuances apportées par Lamothe et Desjardins, qui ont trouvé dans LE DEVOIR deux fois plus de titres favorables au parti libéral qu'au parti québécois, même si le contenu des articles rédigés par les journalistes favorisait autant l'un que l'autre parti.

Les autres études portent sur le contenu des programmes des divers partis, l'absentéisme des électeurs anglophones, le comportement électoral des agriculteurs, la composition de l'électorat péquiste, les caractéristiques sociales des électeurs en 1973, l'énigme de la carte électorale et du mode de scrutin, une réflexion de Daniel Latouche sur l'avenir du Parti québécois.

(1) Le processus électoral au Québec — les élections provinciales de 1970 et 1973. Collection Science politique aux Éditions Hurtubise HMH, 1976, Montréal. Un volume de 288 pages sous la direction de Daniel Latouche, Guy Lord et Jean-Guy Vaillancourt.

les éditions la presse et la poésie



Chanteaux par Georges Cartier (1954-1974)

Conscientes du rôle que joue la poésie dans la vie culturelle d'un peuple, les Éditions La Presse présentent cet important et volumineux recueil (256 pages) de Georges Cartier, qui constitue l'oeuvre complète à ce jour, de ce poète québécois. Ce recueil renferme de ces textes dans lesquels la beauté paraît, presque sans rapports visibles avec les moyens de l'obtenir.

Chanteaux, c'est aussi un itinéraire dont 1954 et 1974 sont les pôles. C'est également l'éveil d'une conscience: tous nous sommes menacés de mort à commencer par notre peuple. Le poème intitulé *Le pays s'arme* (1973), est le comble de ce refus d'être le jeu du temps et c'est par conséquent un manifeste de l'agir; le temps appelle le feu, la liberté, la vérité, ou bien c'est la mort.

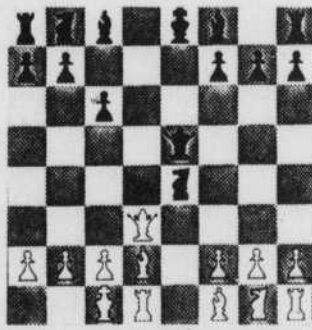
En vente partout **les éditions la presse** 6.95

PARTIES COURTES

Librairie Henri Tranquille est également bien connu des amateurs d'échecs. Après Voir clair aux échecs, livre publié en 1972 aux Éditions de l'Homme, c'est un répertoire de 200 parties courtes commençant par 1.e4, ne dépassant pas 15 coups et gagnantes par les Blancs, qu'il offre maintenant au public échéphile.

L'ouverture étant un élément déterminant pour conduire une partie, le lecteur trouvera aussi dans ce volume un chapitre consacré aux débuts de partie les plus efficaces du côté des Blancs et du côté des Noirs et un système de moyens mnémotechniques original permettant de mémoriser plus facilement les ouvertures. Enfin, une méthode simple aidera le lecteur à noter rapidement des positions comportant beaucoup de pièces sur l'échiquier.

Parties courtes aux échecs, par Henri Tranquille, aux éditions de l'Homme.



techniques original permettant de mémoriser plus facilement les ouvertures. Enfin, une méthode simple aidera le lecteur à noter rapidement des positions comportant beaucoup de pièces sur l'échiquier.

Parties courtes aux échecs, par Henri Tranquille, aux éditions de l'Homme.

Librairie Encyclopédique Librairie Ancienne et Moderne

GRANDE VENTE ANNUELLE

30% sur tout sauf:

- 20% — Dictionnaires
- Formats de poche
- Canadiens
- Nouveautés
- Livres anciens

Nombreux spéciaux à 50%

1635, rue Saint-Denis 845-0911
Métro Berri-Sortie Saint-Denis-Maisonneuve

Les Éditions du Seuil annoncent



Anna et Mister God - 200 pages - \$8.40

Une histoire vraie et qui semble incroyable. Un conte étrange et fascinant: celui d'Anna qui, à 5 ans, connaissait le but de l'existence, conversait avec "Mister God"; à 6 ans, elle était théologien, philosophe et poète. Elle mourut à 7 ans...

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE HABITUEL

vlb éditeur

Gilbert La Rocque

Serge d'entre les morts

a dit pleure pas et elle a mis son bras autour de mon cou elle avait des cheveux comme une auréole je sentais ses cheveux dans mon visage et j'ai pincé son bras blanc et elle a dit j'vas le dire à papa je voulais lui faire mal je ne voulais pas que nous restions dans la maison de mon oncle Lucien et que moman couche dans sa chambre à lui pendant que moi je suis glacé dans le noir de ma chambre hostile ah j'avais peur la nuit j'entendais les craquements de mort et d'épouvante

Le meilleur roman de Gilbert La Rocque est publié chez VLB éditeur, 5860 est Gouin, Montréal, au téléphone 326-5029. Il est distribué par l'Agence de Distribution Populaire, 955 rue Amherst, Montréal, au téléphone: 523-1182. C'est à lire.

la chronique de Jean-Ethier Blais

La langue française

courrier des lettres et des arts

La plus belle vie du monde

Telle est l'ironique phrase prononcée par un des clochards du film de Claude Grenier et qui lui a valu le titre: "La plus belle vie du monde..."

Mon livre sur Danielle Ouimet

J'ai bonne conscience d'avoir écrit une bonne interview sur l'animatrice (OFG) et l'actrice ("VALERIE") Danielle Ouimet. Victor-Lévy-Baloune (comme le milieu littéraire le surnomme désormais) a tenté d'écrire ce modeste ouvrage journalistique samedi dernier.

présenter ce film sous prétexte qu'il est trop violent, alors qu'il n'hésite pas à nous passer régulièrement des films dont le meurtre constitue la lame de fond?

Personnellement, je dis bravo à Claude Grenier qui a su d'une façon très réaliste et très naturelle nous mettre en contact avec des êtres encore trop ignorés.

Les Français ne sont pas les seuls, dans l'univers compétitif qui est le nôtre, à vouloir au grain linguistique. Aux États-Unis, par exemple, les Allemands disposent d'un instrument de propagande parfaitement rodé.

2 dans le monde

Il y a déjà une leçon à tirer, au Québec même, de cette constatation. Pour l'ensemble des Québécois, il n'existe qu'une seule langue étrangère et c'est l'anglais.

Chinois. Or, non seulement les salles de cours de l'Alliance Française regorgent d'étudiants, mais encore 10.000 candidats sont inscrits sur les listes d'attente.

Coexistence de l'humble témoin et du combattant

Ainsi donc, M. Leroux, pour grand Arthur Lamothe il vous faut rabaisser Pierre Perreault. Ainsi donc l'oeuvre de Lamothe s'édifie contre celle de Perreault et la discrédite.

tuation et dirigisme; réalité et vision, dans l'oeuvre de Perreault, se confondent dans le jaillissement d'une parole essentiellement commune.

En marge de la tentation totalitaire

C'est un lieu commun que d'affirmer que les démocraties occidentales traversent une profonde crise de transition.

les occasions d'accueillir favorablement les enseignements des grands humanistes de leur temps qui réaniment l'optimisme.

ment normal, logique, du capitalisme, du libéralisme et de la démocratie occidentale. Elle prétend que nos institutions contenaient dans leurs principes premiers les germes de leur actuelle décadence.

Comme chacun le sait, J.F. Revel est, il y a quelques années, penché aux E.U. sur le premier de ces phénomènes.

les éditions la presse et le roman



L'Exil, ce roman écrit en prose poétique, nous emmène vers des rivages dont nous reconnaissons le profil.

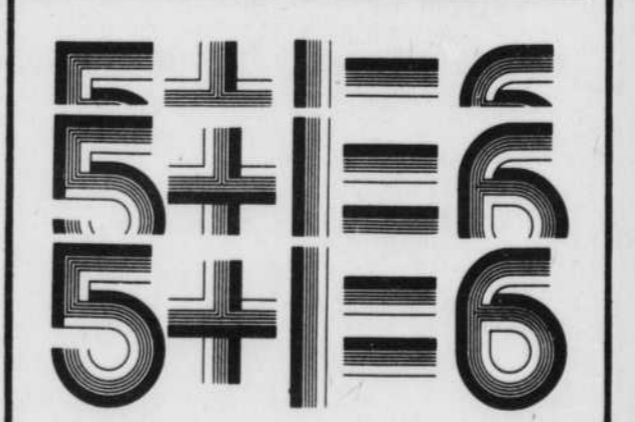
En vente partout \$4.95

les éditions la presse

Nous sommes évidemment loin ici de cette polémique française qui a servi de souffle au travail de J.F. Revel.

Mais ce n'est là qu'une partie de l'intérêt que suscite l'ouvrage de Revel. L'auteur s'adresse surtout à un autre niveau de la conscience du citoyen.

vient de paraître Paul Chanel Malenfant Poèmes de la mer pays



On ne vous apprendra pas que 5 et 1 font 6. Mais saviez-vous que le Scorpion installait sa 6e librairie aux Galeries d'Anjou?

LIBRAIRIE DU SCORPION GALERIES D'ANJOU 351-4170

librairie du scorpion le réseau

- Centre Laval, Mail Champlain, Les Terrasses (Centre Ville), Centre Langelier, Centre Domaine, Galeries d'Anjou



venu de faire un bilan qualitatif et quantitatif des échanges depuis 1967? Combien d'argent avons-nous dépensé? Quelle est la somme des contacts pris, des rapports entre fonctionnaires, entre professeurs, entre particuliers?

donne l'impression, ne serait-ce qu'un jour, d'abdiquer. La langue, elle, n'abdique pas.

Seuil nouveautés

Book advertisements for 'Un jour', 'Histoire d'une maison', 'Le cercle des feux', 'Une grammaire à l'usage des vivants', 'La démocratie industrielle', 'S/Z'

LA DEMOCRATIE INDUSTRIELLE

Charles Levinson La démocratie industrielle

Roland Barthes S/Z

Françoise Dolto Psychanalyse et pédiatrie

Françoise Dolto Psychanalyse et pédiatrie

Pour recevoir régulièrement le bulletin des nouveautés des Editions du Seuil: RETOURNEZ CE COUPON AUX Editions du Seuil (L'tée) 539 LaSalle, Ville St Laurent Mtl.

Form with fields for NOM, ADRESSE, VILLE, PROFESSION

M. Lussier et le Conseil des Arrhes

par

VICTOR-LEVY BEAULIEU

Dans LE DEVOIR de samedi dernier, on a pu lire cette longue entrevue que M. Charles Lussier, nouveau directeur du Conseil des Arts du Canada, accordait à Michel Roy, Jean Basile et Jacques Thériault. Je crois qu'il est important de s'y arrêter: les propos de M. Lussier, qui comme tant d'autres n'est finalement qu'un homme inquiet par sa bonne volonté, me paraissent symboliques d'un esprit que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer.

Mais les mots de M. Lussier sont coulants et peuvent masquer les idées dangereuses qu'ils charrient.

Que dit M. Lussier? Rien de plus que ce que l'on pourrait sans doute trouver si l'on relisait les vieux discours de ses prédécesseurs. Pour une raison toute simple: dans la société bourgeoise et libérale, c'est la fonction qui fait l'homme. M. Lussier est-il assez naïf pour croire vraiment que sa nomination au Conseil des Arts n'a pas été politique? Pense-t-il sérieusement que si on l'a choisi, c'est pour ses beaux yeux et non pas parce qu'il répondait à ce qu'on attendait de lui? M. Lussier aura beau s'en défendre tout au long de l'entrevue, la politique, tout autant qu'ailleurs, est omniprésente au Conseil des Arts. Et ses propos disent bien qu'en l'occurrence il était l'homme tout désigné pour prendre la relève, ne serait-ce, entre autres choses, que parce qu'il refuse systématiquement de se prononcer sur tout ce qui touche, de près ou de loin, au politique.

Ce refus, qui fait partie de la tradition ridicule des directeurs du Conseil des Arts, peut se résumer à cet axiome: laissons la politique aux politiciens et occupons-nous de la culture.

Dans une entreprise comme celle du Conseil des Arts, cela veut dire: laissons les politiciens définir ce qui doit être bon pour le peuple et, au moyen de notre organisme, tentons de réaliser leur projet. Au fond, c'est de cela qu'il s'agit. Personne, sauf M. Lussier, ne sera assez fou pour être dupe de l'indépendance prétendue du Conseil des Arts. D'ailleurs, et sans s'en rendre apparemment compte, M. Lussier le confirme lui-même par ses déclarations pour le moins malvenues sur la culture et sur ce qu'il se propose de faire pour lui venir en aide.

Le moins qu'on puisse en dire, c'est que ses prédécesseurs avaient quand même la décence de se la fermer.

M. Lussier dit: "La société a besoin d'artistes. Le Conseil des Arts est au service du public, comme une faculté de médecine qui doit former des médecins. Sans faire de parallèle strict avec la faculté, nous devons, au Conseil, voir, dans la mesure de nos moyens, à ce que naissent

des artistes pour répondre aux besoins du public."

Tout est là, la comparaison avec la médecine est éclairante. Pourquoi et comment forme-t-on les nouveaux médecins, croyez-vous? Bien sûr, pour répondre aux besoins du public. Or c'est l'Etat qui, dans la société bourgeoise et libérale, se croit le mieux placé pour savoir ce qu'il en est. Avant de répondre vraiment aux besoins du public, la médecine institutionnelle répond d'abord aux besoins de l'Etat, particulièrement depuis qu'il se substitue rapidement, grâce à la vocation qu'il s'est donnée d'Etat-Providence, aux véritables nécessités de la population. C'est peut-être de la démocratie, mais alors elle fonctionne à rebours: le peuple est démocrate parce que l'Etat croit l'être et que, contrôlant tous les pouvoirs de propagande, il est à même de la publicité à qui l'on doit Pierre Trudeau et Robert Bourassa. Même s'il ne s'en rend pas compte, M. Lussier ne dit pas autre chose lorsqu'il déclare, au sujet du théâtre:

"C'est à nous du Conseil des Arts de découvrir quelles sont les troupes qui ont une existence propre et que l'Etat doit maintenir."

Cette existence propre, comment l'Etat va-t-il l'identifier, sinon par l'idée qu'il se fait de lui-même? Sinon par ce qui le constitue profondément? Sinon par son projet qui n'est que sa propre préservation et sa propre conservation? Voulez le nier, M. Lussier ne fait que confirmer ce que nous savions tous: la culture est politique et un organisme comme le Conseil des Arts est un outil important pour le pouvoir canadien et fédéraliste.

Toute la conception de cette culture, telle qu'exprimée par M. Lussier dans cette entrevue accordée au DEVOIR, n'est pas autre chose que la conception étriquée que s'en fait l'Etat canadien. Que M. Lussier ne soit même pas en mesure de s'en apercevoir dit bien jusqu'à quel point le Conseil des Arts est une créature para-gouvernementale, intégrée parfaitement à l'économie du pouvoir. Et lorsque M. Lussier avoue être élitiste, il se compromet bien davantage et annonce toutes ses couleurs. Voyez ce qu'il dit:

"Ma conception de l'élitisme, en somme, c'est d'offrir aux véritables créateurs la liberté de créer et de travailler."

C'est le mot véritables ici qui est important. Au nom de quels critères le Conseil des Arts décide-t-il de ce qui fait qu'un créateur, québécois par exemple, est véritablement un créateur et l'autre pas? Cela ne peut se faire que d'une façon arbitraire, c'est-à-dire politique. Que je sache, les membres des jurys du Conseil des Arts, on ne les recrute pas par tirage au sort. Personne ne pose sa candidature à la direction du Conseil des Arts: c'est plutôt ce dernier qui choisit son monde. Et qui, croyez-vous encore, va-t-on chercher? Comme bien l'on pense, des gens qui, dans l'ensemble, ont les mêmes opinions culturelles que celles défendues par le bureau des directeurs du Conseil des Arts. Une pléiade d'hommes qui sont immergés jusqu'au cou dans le fédéralisme bête de M. Trudeau et les mêmes intérêts que lui d'y être.

Vers la fin de son entrevue, M. Lussier nous ramène sur le tapis cette vieille idée reçue qui veut que l'importance capitale de l'art lui vienne parce qu'il

nous rapproche de l'essentiel. Dans l'univers d'aujourd'hui, ajoute-t-il, "le monde a de plus en plus besoin de communier, avec un au-delà, avec le monde du sacré, avec le monde du mythique, ou du mystique; le monde a besoin de communion et c'est l'art qui peut la lui donner."

Dans les asiles, on soigne ceux qu'on étiquette malades mentaux de la même manière, en les obligeant à croire qu'étant ce qu'on a décidé qu'ils devaient être, ils ont besoin de communier avec le psychiatre. C'est au fond une entouloperie pour nous faire oublier le reste, qui est pourtant fondamental: dans nos sociétés policées, on préfère institutionnaliser la médecine plutôt que de transformer la vie. Voilà pourquoi aussi l'on voudrait que l'artiste s'institutionnalise à son tour et que l'art, pour répondre aux besoins du public, se fasse semblable à la pratique de la télévision privée dont Télé-Métropole est l'institution par excellence: ne donner aux gens que ce que l'on croit être bon pour eux en les manipulant de telle façon, au moyen de la publicité, qu'ils finiront par y croire. Ce qui permet, en toute connaissance de

cause, de leur faire avaler n'importe quoi, sans rien menacer.

Encourager la production d'œuvres d'art dans un but bien défini, et tel qu'on le comprend à lire les propos de Monsieur Lussier, cela correspond, non pas à un besoin du public, mais à une nécessité du pouvoir. Les gouvernements, dit M. Lussier, doivent guider la population. L'affirmation est limpide et l'on en arrive là où l'on est: le gouvernement fait tout pour se substituer à la population qui, devant l'appareil idéologique de l'Etat, n'a plus grand-chose à dire, encore moins la possibilité de penser efficacement. Le réseau des signes et des sens est devenu bien occulté: l'on est pensé, déterminé, entretenu, fonctionnarisé, contrôlé, budgétisé, relocalisé et culturisé pour n'assouvir qu'un besoin, celui de l'Etat centrifuge.

Voilà qui est grave. Le rêve fou qu'à M. Lussier de "permettre à quelques individus choisés de vivre de leur art", en privilégiant du système, est absolument abominable et nous même tout droit à cette idée de "culture obligatoire" que le directeur du Conseil des Arts finit par prôner. Ce qui est vraiment le dernier mot de son entretien:

si M. Lussier arrive à ses fins, cela voudra dire que la culture sera devenue elle aussi une institution d'Etat. Elle se niera du seul fait qu'elle pourra ainsi exister.

En fait, M. Lussier est un être dangereux qui croit que "l'esprit de la création n'est pas donné à tout le monde". Le pauvre sinistre! Il ne s'est pas encore rendu compte que c'est précisément le genre de société dans laquelle on vit qui constitue, pour la créativité, l'empêchement majeur et voulu par le pouvoir. On a réussi à créer un système basé sur la répétition, l'insignifiance, le roulement, la frustration inconsciente et l'absence de réciprocité tant au travail que dans la vie communautaire en général, et l'on s'étonne ensuite que la création ne soit pas le lot de tout le monde, que celui de quelques heureux pensionnés de l'Etat qu'on voudrait délivrer de la peine du travail pour que tous les autres puissent y rester à demeure.

Décidément, le nouveau totalitarisme ne pouvait pas mieux commencer et trouver un meilleur médium que ce brave M. Lussier, directeur du Conseil des Arrhes.



La BDQ au MAC ou le rappel des "mâchoires agiles" et "tape-bedaines"

par

JACQUES THÉRIAULT

Les p'tits bonhommes sont drôles, dirait Clémence, mais le Musée d'art contemporain tenait d'abord et avant tout à insister sur la technique qui préside aux dessins qui, parfois (l'assurance-maladie aidant!), provoquent un rire susceptible de décrocher les mâchoires les plus coriaces.

Ainsi, depuis jeudi soir, la Bande dessinée québécoise bat le rappel des "mâchoires agiles" et des "tape-bedaines" au MAC. Et fait à noter tout de suite, question d'éviter qu'on confonde cette exposition avec le Festival de la bande dessinée de Montréal également en cours depuis jeudi, soulignons que cette manifestation inusitée tire son originalité de la juxtaposition de toutes les tendances qu'a connues la bande dessinée québécoise depuis sa naissance, en 1902, dans le journal La Presse.

Cette exposition, en cours jusqu'au 9 mai, a l'avantage de mettre en lumière cette évolution de la Bande dessinée québécoise depuis Raoul Barré, qui donnait le coup d'envoi avec "Pour un dîner de Noël, jusqu'à l'apparition de revues telles que L'Hydrocéphale illustré et La Pulpe".

La bande dessinée a plutôt été appréciée jusqu'à maintenant dans sa double composante de texte et d'image, explique Louise Letocha du MAC. Le lecteur pris dans la poursuite du déroulement d'une histoire portait son regard simultanément sur l'illustration et sur la typographie, sans s'arrêter plus sur une forme de communication que sur l'autre. Depuis les années 60, la bande dessinée a été reconstruite tant pour ses qualités formelles que pour son style littéraire. Et sans rompre cette complémentarité entre le signe et le schéma, une exposition comme celle présentée au Musée d'art contemporain, fait ressortir du ruban dessiné l'image ainsi que le style des dessinateurs qui, depuis le début du siècle, ont meublé les cases de nos journaux de leurs personnages humoristiques.

Et d'ajouter Louise Letocha: "Le renouveau de la bande dessinée auquel nous assistons depuis 1970 au Québec a certainement contribué à nous faire rechercher une époque antérieure, alors que nos quotidiens étaient envahis par les publications américaines et que peu d'espace était laissé à quelques-uns de nos dessinateurs. Entre Albéric Bourgeois, auteur du père La Débauche, et Girerd, toute une période de temps pendant laquelle, péniblement, certains dessinateurs ont maintenu un caractère identifié à notre esprit et à notre humour en graphie. En fait, cette exposition permet de faire revivre les aventures extraordinaires et les personnages du passé de la bande dessinée québécoise, mais aussi de découvrir les nouvelles tendances du ruban illustré chez nous."

Parmi les auteurs représentés dans le cadre de cette exposi-

tion qu'est la Bande dessinée québécoise, citons Albert Chartier ("Onésime"), Dupras, Jacques Berger, Myette, Trud ("Les coquecigrues"), Rousseau, Félix, Jacques Boyer, Tibo, Bernèche, Liceras, Fern, Girerd, Dan May, Réal Godbout, André Montpetit, Fortier, Nadeau, Madeleine Morin, Gite, François Vincent, Jacques Hurtubise, Bado, Tanguay et, bien sûr, Vittorio dont les petits êtres (mi-bête, mi-humain) machiavéliques tiennent de "l'essentiel": têtes, yeux, jambes et bras.

Et pis là-la... voyez Rodolphe, les Oeufs Durs, Tonio le petit émigré, Mr McMoney, Esther, le Capitaine Kébec, Raymond Rayon, et bien d'autres encore qui feront les beaux jours des fanatiques de la BD... par le biais d'une centaine de planches de belle cuvée.

Ces œuvres, faut-il le souligner, viennent d'être présentées en France au Salon international de la bande dessinée d'Angoulême, de même qu'au Centre culturel canadien de Paris. Tout un chacun voudra y être... ne serait-ce que pour entendre Rodolphe avouer, la queue en l'air et la bouche bête: "Je n'aime les chats que dans les mets chinois!" Vous aussi sans doute... en buvant une "bouteille de caca-ultra!"

vient de paraître
Marie José Thériault
Pourtant le Sud...
poème
Collection Sur Parole

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montreal

vient de paraître
Claude Ducharme
La Sociologie par les textes
Anthologie de textes accompagnant la Sociologie générale de Guy Rocher
Tome 1: L'Action sociale

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montreal


LA DEMESURE DES ROIS
"Une femme à bout de souffrances et de chair défaits a mis au monde un enfant nu qui les yeux ouverts n'a rien vu mais s'est mis à pleurer comme s'il avait compris la suite"
Un livre-poésie que draine le printemps...
EN LIBRAIRIE \$4.00

études québécoises vol. I n° 2
voix et images
Voix et images se définit comme la revue des études québécoises. Poursuivant le travail entrepris dans la collection Voix et images du pays, elle publie des études consacrées exclusivement à la production culturelle nationale.
Par ses analyses, conduites autant selon des méthodes traditionnelles que selon des méthodes nouvelles, par ses chroniques sur les productions récentes, par ses entrevues avec les "artisans" du texte québécois, comme par ses notes bibliographiques, Voix et images constitue un instrument de référence indispensable aux étudiants, aux universitaires et à tous ceux qui prospectent notre lieu littéraire, cinématographique ou artistique.
Publiée sous l'égide du Département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal, la revue paraît trois fois par an.
Voix et images Vol. I, n° 2, prix : \$4.95
Abonnement \$12.00 (3 numéros)
Cjoints la somme de \$..... (chèque ou mandat : port et emballage en plus) à l'ordre des Presses de l'Université du Québec.
Nom
Adresse
puq Les Presses de l'Université du Québec
C. P. 250, Succursale N,
Montréal H2X 3M4.

Librairie Garneau Ltée

QUÉBEC - MONTRÉAL - TORONTO - CHICOUTIMI - ALMA - RIMOUSKI - LÉVIS

Et maintenant... Au Complexe Desjardins



La plus ancienne Librairie de langue Française en Amérique

Fondée en 1844 par OCTAVE CRÉMAZIE
notre poète national

GUY DELORME... Votre Libraire...

OUVERTURE 8 AVRIL



La chronique des Indiens du Nord-Est et les Français

POITIERS — 4.000 Français viennent de voir la "Chronique des Indiens du Nord-Est", série de 6 films sur les Indiens Montagnais du nord de Sept-Îles. Ils ont regardé, écouté, réagi, discuté. Ils venaient de milieux différents mais "accrochaient" tous aux problèmes soulevés par l'œuvre.

Privilège sur les Québécois? Peut-être. En effet, deux films seulement ont eu une sortie en salle au Québec, "Mistashipi" et "Pakuashipi", et une sortie restreinte. C'était donc une première mondiale pour "Ntési Nana Shepen" (Étranger en son propre pays), groupe de quatre des six films du cinéaste québécois Arthur Lamothe, réalisés en collaboration avec l'anthrologue Rémi Savard et les Montagnais eux-mêmes.

Première réaction de la plupart des salles visitées en France: des Indiens d'Amérique parlent français! Et il s'agit du français québécois que l'on connaît bien en France depuis la sortie, ici, de nombreux films venant du Québec. De là les questions suivant les projections: quelle langue parle-t-on dans la réserve? Quelle langue l'enfant apprend-il à l'école? Les Indiens francophones ont-ils des relations avec les Indiens anglophones du reste du Canada et des États-Unis? Sont-ils impliqués dans les mouvements du "Red Power"?

Autre étonnement, on entend l'Indien parler sa langue maternelle, le Montagnais. La traduction n'est pas toujours synchrone. On nous laisse écouter l'Indien s'exprimer selon son rythme, sa musicalité, ses répétitions même. Pour la presque totalité du public, c'est le premier contact avec cette langue. La traduction est presque littérale, si bien que le public y découvre la pensée spirale et le discours analogique propre à l'Indien. A cause de ce respect de la parole, le rythme des films est lent. Mais personne ne dénoncera de longueurs dans l'œuvre. Même les enfants restent jusqu'à la fin des projections. A Toulouse, dans un ciné-club, on demande même de revoir certains films.

Les niveaux d'intervention diffèrent d'un public à l'autre. Mais il est une réaction commune: on saisit très vite qu'il ne s'agit pas de films folkloriques venant flatter le désir d'exotisme des spectateurs passifs. On réagit face au discours très actuel de l'Indien. On évacue très vite les questions du type: quelle est la longueur de l'hiver à Sept-Îles, pourquoi les Indiens se servent-ils de moteurs maintenant sur leurs embarcations, pour poser des questions plus fondamentales: les Indiens ont-ils des représentants au gouvernement, quel est l'objectif de leur lutte? Y a-t-il alliance entre eux et certains groupes de Québécois défavorisés? On s'interrogera à savoir s'il y a ressemblance entre la situation de l'Indien en Amérique et celle des Gitans ou des travailleurs immigrés en France. Dans le sud-ouest, lieu principal de la tournée, les films déclencheront une réflexion sur la situation politique de l'Occitanie, sur celle des paysans du Larzac.



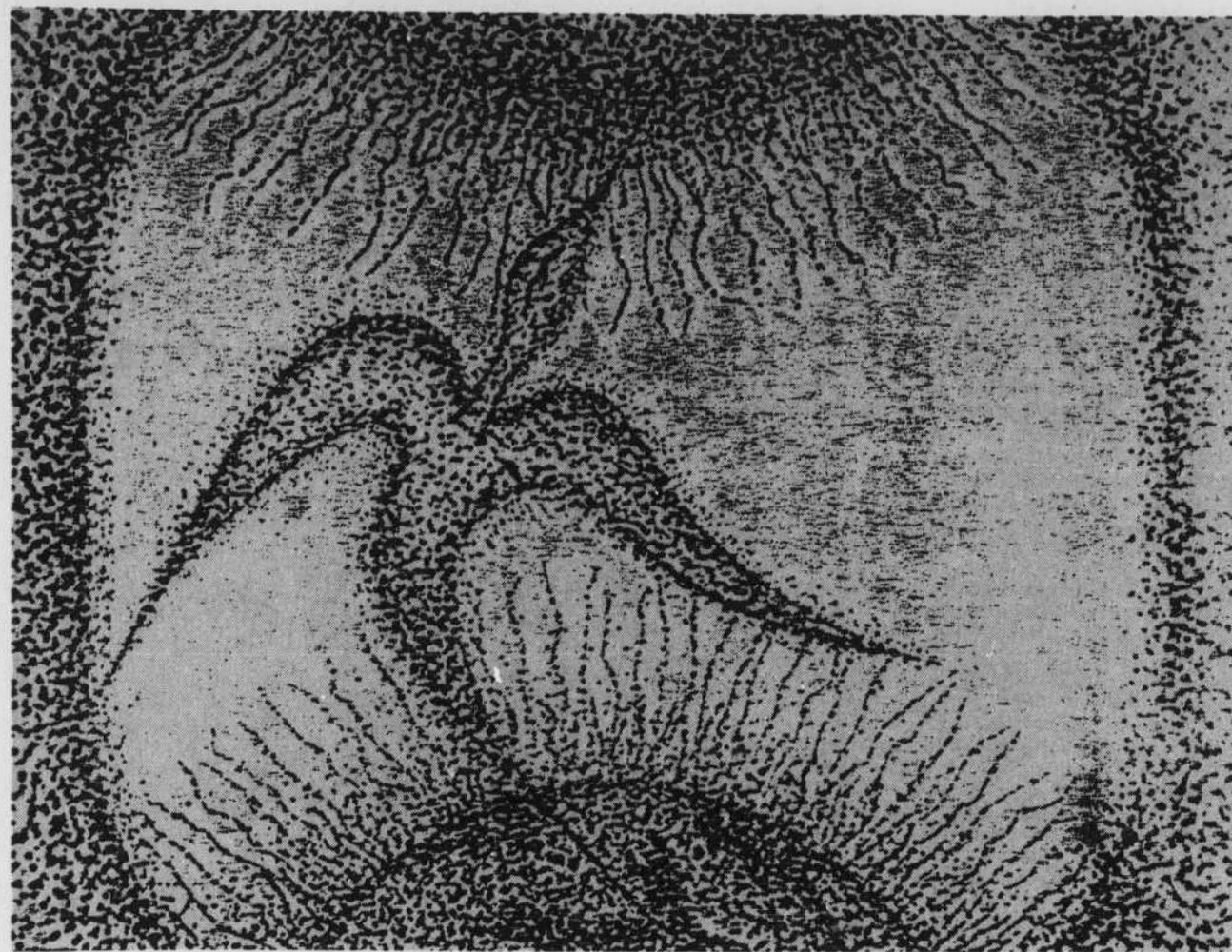
Une discussion en cours de tournée. A partir de la gauche: Jean-Daniel Lafond, initiateur du projet et animateur de la journée, Thérèse Rock, Indienne montagnaise, et Arthur Lamothe. (Photo Cl. Larouche)

par
CLAIRE LAROUCHE

La chose a été faite. Les films ont été présentés dans un circuit non-commercial. C'est la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente qui a pris en charge la tournée et, plus particulièrement, la Revue du Cinéma (Image et son), le mensuel cinématographique ayant le plus fort tirage en France. La Ligue dispose d'un réseau de 8 000 ciné-clubs affiliés. C'est un circuit parallèle d'une importance évidente. La tournée durant un mois, les points de chute ont été forcement limités. Contrairement au sort classique réservé aux films étrangers, Paris n'a pas été le premier et le mieux servi. Sans le laisser de côté, on lui a préféré Toulouse, Albi, Castres, Agen, St. Mont, Poitiers, Limoges, Montluçon, Clermont-Ferrand. La tournée fut précédée de deux articles de Jean-Daniel Lafond, initiateur du projet et principal animateur, dans la Revue du Cinéma, numéros de janvier et de février. C'était le point de départ d'une animation planifiée qui allait

donner ensuite à chaque lieu d'accueil le loisir d'organiser une animation locale selon la dynamique du ciné-club impliqué. La participation à la mise en place par les gens du milieu était capitale pour assurer l'échange. Maisons des jeunes et de la culture, écoles primaires et lycées, cinémas universitaires, fédérations des oeuvres laïques, autant de milieux différents.

La "Chronique des Indiens du Nord-Est", d'abord réalisée pour Radio-Canada, a trouvé un public en France. En plus de la présentation de la situation indienne, les Français ont pu y reconnaître un cinéma différent. L'instrument technologique a été offert pour que l'Indien prenne la parole; il l'a fait, Arthur Lamothe, Thérèse Rock (Montagnaise ayant participé à la production) et Rémi Savard sont rentrés au Québec. Verra-t-on là-bas cette "Chronique"? Nous le souhaitons puisque la série qui a traversé les frontières a d'abord été réalisée pour les Québécois.



L'oiseau Québec s'envole

■ Raoul Duguay, l'envol, Capitol, SKA0 70042

Un deuxième disque, l'Envol, qui commence comme à toutes les apparitions de Raoul par un "Allô" répété, ici, par 15 voix superposées et qui sont autant de voix différentes lui appartenant, autant d'outils vocaux, aussi, lui servant à prendre contact avec tout le monde. Un thème, toujours le même: l'amour universel, c'est-à-dire cette recherche des moyens capables de réunir toutes les énergies humaines dans un faisceau lumineux positif ou comme dit Raoul: "un passeport vers le merveilleux à réaliser dans le quotidien par la magie de l'amour".

Poète avant tout, il transcrit, à travers ses chansons, un savoir visionnaire. Il y a quelques années, Raoul Duguay était considéré comme un fou lâchant ses élucubrations à la face du monde. Sa persévérance, son assurance profonde d'être sur le sentier d'une connaissance absolument nécessaire ont fait de lui un personnage maintenant essentiel au sein de la culture québécoise. Sa voix rejoint toujours plus de monde, parce qu'elle est l'écho des préoccupations, des désirs et des rêves d'une foule toujours plus grandissante: ceux qui prennent conscience des conditions de vie aberrantes de notre société et qui tentent d'exploiter "l'abondance du dedans", plutôt que leur pouvoir financier, de retrouver le "soleil intérieur" plutôt que de travailler à ce que "le pouvoir pète toutes les lumières" (Le Krrrash A). Définissant par le fait même ses directions politiques qui vont bien au-delà d'une lutte de partis politiques. C'est ce que j'entendais, cette semaine, par "le" politique, en opposition avec la politique.

Ce dernier album est fait tout de contraste autant au niveau de la musique (André Angelini) que des textes: la douceur alterne avec la force, la tendresse avec l'énergie, l'acoustique avec l'électrique. Une opposition constante entre le désir de s'envoler vers ailleurs, toujours plus haut et la pesanteur d'un monde qui s'acharne à alourdir cette même démarche humaine. "La pavane", "Berceuse pour Noëmmadam", "La solitude" correspondent au premier volet et sont, à mon avis, plus intéressantes, parce que musicalement plus accessibles dans leur douceur. "La parole" et "L'envol", les deux textes les plus longs du disque percent plus difficilement le mur de notre sensibilité, non à cause de leur longueur, mais parce que l'organisation rythmique fait un peu "fouilli cacophonique" par moments. Malgré de nombreuses écoutes, je ne suis pas parvenue à percevoir la beauté de cette musique. Sinon, tout le reste de l'album respire la douceur, la joie et la gaieté et on y retrouve un Raoul encore différent depuis son premier disque: il est passé du rock and roll au rock progressif, aux berceuses... aux rêves cosmiques; et ce, grâce à André Angelini qui a saisi toute la dimension de sa parole pour la retranscrire en musique. Un moment sublime: le passage entre "Allô" et la première chanson, "La solitude", à découvrir avec les écouteurs.

■ Opus 5, Contre-courant, Célébration CEL 1929

Jamais vu, jamais entendu, ce nouveau groupe du nom d'Opus 5. C'est toujours un peu inquietant, parce que des petits nouveaux, il en court de plus en plus les rues. D'un autre côté, faire un disque sans être connu, c'est presque un tour de force ou de génie. Ouf! c'est, en effet, une musique qui n'a rien de collant, rien de la guimauve jaunâtre et poisseuse de beaucoup de groupes dits rock. Un enfant nous est né en Terre Québec et qui porte bien son nom: Contre-courant. Sérieux comme Manège, vaporeux comme Harmonium, inattendu comme... Opus 5. Car leur plus grande qualité est d'innover, d'inventer un son neuf et les comparaisons ne servent ici qu'en système de référence.

L'introduction au piano dans "Le temps des pissenlits" à laquelle vient s'ajouter la douceur mystérieuse de la flûte traversière; ou ailleurs, cette coupure bien réussie entre une musique emportée vivement et l'apparition instantanée, sans être butale, d'un moog laissant pantois les autres instruments, dans "Le Bal", font que ce disque marque une nouvelle ouverture dans la musique québécoise. Une belle réussite où se marient tous les styles, toutes les atmosphères; avec des entournellements vocales des cinq musiciens qui, en plus de chanter leurs textes, s'amuse à des vocalises passant du drôle à un style proche du chant grégorien. Des effets stéréophoniques assez surprenants, aussi. Enfin, il ne manque rien à Opus 5 pour éclipser, dans un avenir rapproché, toutes les tonnes bien faites qui chatouillent nos oreilles, ces derniers temps. A quand leur prochain concert?

■ Paul Baillargeon, Je veux chanter, Barclay, 80240

A la conférence de presse, Paul Baillargeon a avoué ne pas avoir envie aussi fort que ça de chanter. Il parlait avec beaucoup plus d'emphase des musiques de film qu'il prépare... aux États-Unis et peut-être encore mieux des îles-de-la-Madeleine qui ont vu naître le projet de ce disque. La pochette du disque (photos Ronald Labelle) laisse bien deviner, d'ailleurs, tout l'amour de Baillargeon pour les îles, comme cette chanson "C'est des baleines" sur la première face du long-jeu. Sinon, des textes de Pierre Grosz et Luc Plamondon qui ne dépassent pas la gentillesse, de la chanson commerciale bien faite, bien française.

■ Lou Reed, Coney Island Baby, RCA APLI-0915

Quand on est un vieux de la vieille, il est de plus en plus difficile de se renouveler ou de renouveler les oreilles de son auditoire. Surtout avec un nom comme le Velvet Underground derrière soi, les griffes veloutées vont bon train sur chaque sillon d'un nouveau disque. Si on se met à décorifier chaque note, chaque intonation, peut-être effectivement n'y trouvera-t-on aucune astuce capable de nous envoyer la tête contre les murs; mais qu'à cela ne tienne,

par
CHRISTINE L'HEUREUX

il faudra bien admettre que "Kicks" avec ses effets sonores sournois et ses conversations qu'on dirait prises dans le vif d'un "party" donné par Andy Warhol, porte le coup à toutes les grandes langues. Ou encore ce jeu fascinant du batteur, Michael Suchorsky, dans "Nobod'y's Business" et par-dessus tout, cette voix de Lou Reed qui nous raconte ses histoires sur le ton de la confidence. Tout cela fait de ce dernier disque un grand événement qu'on pourrait qualifier de retour magistral, pour une vedette.

■ Alan White, Ramshacked, Atlantic Records, K 50217

On a beau avoir été batteur pour Joe Cocker, pour George Harrison ou pour Yes, ça ne veut pas dire que faire un disque solo soit une bonne idée... autre que financière. En tout cas, les deux premières plages, "Oh baby" et "One way rag" avec leurs airs "yé-yé" sont désespérantes d'ennui. "Avakak", pièce instrumentale, oblige à se raviser: à l'écoute du piano, nos oreilles sont doucement rappelées à une attention délectable. Qui se continue dans "Song of innocence" (William Blake) où Jon Anderson et Steve Howe, tous deux aussi de Yes, ont apporté un secours fort apprécié à une musique dont on redoutait, jusqu'ici, les retombées salissantes sur un monument comme celui de Blake; le jeu puissant du batteur fait place ici à la voix pure d'Anderson qui transfigure toute la tonalité du disque. Sur la deuxième face, une échappée avec "Marching into a Bottle", sinon... Les Hauts de Hurlevue réécrit par un gars de bicyclette.

■ Rush, 2112, Polydor SRM 1-1079

J'avais entendu leur précédent disque, Fly by night, sans être impressionnée autrement que par la grosse machine musicale de Rush. Avec un nom comme celui-là, il ne faut pas s'attendre, en effet, à de petits oiseaux et des petites fleurs, à des valse ou des menuets. Ils ne sont que trois pour créer tout ce déplacement d'air: Alex Lifeson à la guitare, Neil Peart aux percussions, Geddy Lee à la basse et aux voix. C'est toujours un peu de mauvais augure quand un groupe est aussi restreint: le son est nécessairement concentré, les effets de subtilité réduits habituellement au minimum, Hot Tuna en fait la preuve et Rush n'évite pas non plus l'écueil. Roman de science-fiction mis en musique, 2112, fait la promotion d'un monde imaginaire, d'un rêve créateur (The Twilight zone) mais Rush n'en reste qu'à de belles paroles. Charité bien ordonnée commence par soi-même: je croirai en leurs textes quand ils en feront la preuve dans leur musique.

■ Michel Legrand, Bande originale du film "Le sauvage", Barclay 80239

Même avec les années, le goût de la musique de Michel Legrand ne se perd pas. Probablement par respect pour un vieux souvenir qui s'appelle: Les parapluies de Cherbourg. Passé maître dans la musique de film, Legrand récidive ici pour le film "Le sauvage" mettant en vedette Catherine Deneuve et Yves Montand. Mais je ne suis pas la seule à vieillir, lui aussi; en prenant de l'âge, il est devenu pompeux. Cette bande sonore regorge en effet d'effets ronflants, d'une musique à grand déploiement qui ne vole pourtant pas très haut. L'oiseau s'est fait couper les ailes. Avoir tous les moyens techniques à sa disposition n'implique pas nécessairement que l'auditeur est mieux servi. Malgré tout, je conserve la nostalgie de ces vieux airs populaires qui ont fait mes délices, certains soirs romantiques.

Même le piano de Michel Legrand s'est envolé dans la guimauve. Le disque, quand il ne fait pas désespérer musique de film, prend des airs de comédie musicale américaine.

■ Les itinéraires de l'Évasion, Le Pacifique, Barclay 40071

Le "Reader's Digest" de la musique exotique: le prétexte est révé puisque S. Franklin prétend avoir été recueillir les compositions et les musiques originales à Hawaï, Tahiti, Java, Sumatra et même Bali. Un disque à donner à une "ma-tante" pour son anniversaire ou la Fête des mères. Et même encore là, la deuxième face ne lui conviendrait pas, elle trouverait à redire sur cette musique de "sauvage" pas trop aride.

D'un côté, la musique haïtienne et de l'autre, un style proche de la musique contemporaine. Un disque, donc, pour tous les goûts: malheureusement, l'achat d'un disque ne se fait que rarement pour l'écoute d'une seule face.

Autres parutions:

- Musique disco: Sweet Blindness, Quality SV 1923
- Roy Ayers, Ubiquity, Mystic Voyage, Polydor PD-6057
- Parliament, Mothership Connection Quality, NBLP-7022
- Pascal Auberson, Barclay BD 227
- Mireille Mathieu, Polydor 2490-134
- Pierre Rapsat, Musicolor, Barclay 80237
- Masekala, Colonial Man, Quality, NBLP
- Franci Lai with the Royal Philharmonic Orchestra, Barclay 80236

Galleries d'Art

Importants tableaux et sculptures
CANADIENS ET EUROPÉENS
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

Paul Soulikias gr
Première exposition d'Aquarelles
Dernier jour
galerie robert rouillier
1370 ouest, rue Notre-Dame, Montréal H3C 1K8 935-7565
à l'ouest de la rue de la Montagne

ACADÉMIE DE PEINTURE
ATELIER LIBRE
DESSIN — CROQUIS et PEINTURE
avec MODELE VIVANT
CORRECTION et INITIATION à L'ART
AUCUNE FORMALITÉ D'INSCRIPTION
Académie Bélanger Enr.
5002, boul. St-Laurent Montréal Québec H2T 1R7
Tel.: (514) 279-8029

galerie claud luce
EXPOSITION
HUILES RÉCENTES de
CÉLINE BELZIL-GASCON
Du 5 avril au 17 avril 1976
galerie claud luce
1637, rue St-Denis, Montréal, Québec
Tel.: 849-8502

REMISE DE 50%
SUR TOUTES LES REPRODUCTIONS ENCADRÉES OU NON
DU 10 AU 24 AVRIL INCLUSIVEMENT
OUVERTS LES LUNDIS DURANT LA VENTE
1024 OUEST, AVENUE LAURIER - 279-2188
68 NORD, WESTMINSTER 488-7061

ART '76
*PEINTURES *CÉRAMIQUES *GRAVURES *TERRARIA *TISSAGES
*GRAPHIQUES *SCULPTURES *ÉMAUX *BIJOUX *PHOTOGRAPHIES
*MACRAMÉS *TAPISSERIES *ART ESQUIMAU *OEUVRES ARTISANALES
DEUXIÈME EXPOSITION - VENTE ANNUELLE D'ART ET D'ARTISANAT
le dimanche 4 avril et le lundi 5 avril, de 10 h. à 21 h.
ENTRÉE GRATUITE
Démonstrations le dimanche de 14 h. à 16 h.
TIRAGES pour les OEUVRES DE RITA BRIANSKY, JENNIFER DICKSON, STANLEY LEWIS, MOE REINBLATT ET JOYCE ROSE
Vernissage le samedi 3 avril à 20 h. 30. Vin et fromages. Entrée: \$1.50.
Le CENTRE COMMUNAUTAIRE JUIF DE LAVAL de
YH-YHWA à HNS de Montréal
755 De Sablon, Chomedey, Laval 688-9561

Voir le monde merveilleux du "A" avec les yeux de Philémon



par
GILBERT GRAND

L'oeil narquois qui pétile d'intelligence, une moustache splendide à faire rêver Zapata, des épaules solides de lutteur de foire, des mains d'artisan habiles à la belle besogne, une grande simplicité, un brin de timidité qui s'efface vite une fois l'auditeur conquis. Tel est Othon Aristides, dit Fred, dessinateur et père, entre autres, de Philémon, jeune terrien qui promène son regard étonné dans le monde merveilleux du "A".

Invité de choix du 2ème festival de la bande dessinée de Montréal, qui se tient jusqu'au 6 avril au Centre communautaire de l'UdM, Fred explique avec amour les techniques de son art, les heures innombrables nécessaires à la confection aussi soignée que souhaitée d'un album. Retiré à la campagne, au nord de Paris, dans une maison vieille de deux siècles entourée d'un jardin et agrémenté d'un vénérable puits (qui communique bien sûr avec le "A", ajoute-t-il innocemment), Fred réalise une planche en deux jours, soit en une quinzaine d'heures. S'astreignant à des horaires réguliers de travail, comme un digne représentant de ces "petits métiers" dont il a croqué les joies et peines dans "Le fond de l'air est frais".

En dépit de cette assiduité, son art est tout sauf ennuyeux; la spontanéité y règne en maître. L'imagination et le crayon y vagabondent de concert pour le plaisir de l'oeil et de l'esprit. "Les voyages des personnages de Fred ne sont pas sans rappeler les témoignages poétiques des explorateurs du rêve groupés autour d'André Breton et les "voyages" d'Alice au pays des merveilles. Le pays que visite périodiquement Philémon est bien celui de l'émerveillement, du rêve éveillé, de la fantasmagorie, si chers, paraît-il aux enfants", écrit Bernard Toussaint dans son livre consacré à Fred. "Thèse universitaire, ou vision personnelle", dit Fred gentiment, un peu gêné, semble-t-il de ces comparaisons avec Lewis Carroll. Sans pour cela trouver fausses les analyses de Toussaint, d'ailleurs, mais il tient à relever qu'il n'a pas participé à la genèse de cet essai. Un regret pourtant: Toussaint n'a pas assez senti toute l'importance du Petit cirque dans l'évolution de Fred, qui y voit lui ce qu'il a dessiné de plus profond affectivement.

Fred avoue commencer une histoire de Philémon sans scénario très précis, de façon à avoir toute liberté d'en modifier le cours au fil de l'imagination. Association d'idées, expression prise au pied de la lettre, amalgames, jeux de mots, calembours, etc. Autant de procédés, de trucs utilisés par Fred et qui donnent à ses histoires ce merveilleux absurde inimitable.

Dans Philémon, tout est possible, les lettres sur une carte

du A, Philémon retrouvera la plupart des personnages du "monde des lettres" réfugié sur le palais-planté car toutes les îles sont submergées et les interminables corridors parqués du palais abritent tout ce beau monde dans cette nouvelle arche de Noé, que le centaure Vendredi ne cesse de nettoyer en maugrant. Dans L'âne en atoll, le fidèle Anatole fait son premier voyage dans le A, et dans Philémon et la Mémoire, tous auront perdu la mémoire et la Mort apparaît en costume de gala avec haut-de-forme et cigare. Que de rêves éveillés en perspective! Allez, Fred, courage et au travail, hum!

Les aventures de Philémon: sept volumes parus chez Dargaud. "Fred" — Bernard Toussaint — collection Graffiti Albin Michel.

LE DERNIER TRIOMPHE DE TRUFFAUT! POUR TOUS

un film de **FRANÇOIS TRUFFAUT**

ISABELLE ADJANI dans **L'HISTOIRE D'ADELE H.**

8e SEMAINE! 5 cinémas **LE PARISIEN**

1.10 - 3.10 - 5.10, 7.10 - 9.10, Sam. Dernier spectacle 11.05.

480 Ste. CATHERINE O. 866-3856

BERGMAN MOZART POUR TOUS

La Flûte Enchantée P. MOZART

Salle Renaud

SEM.: 7.00-9.30
SAM.-DIM.: 2.00-4.30-7.00-9.30

le DAUPHIN

CLAUDE LELOUCH RÉUNIT MICHELE MORGAN ET SERGE REGGIANI "LE CHAT ET LA SOURIS"

Atelier N.C.T. à minuit

"J'écoute ma peur... et puis je m'endors."

de Yvon Lelièvre

Mise en scène: Yvon Lelièvre
Décors et costumes: Pierre Desjardis

A minuit les jeudi, vendredi et samedi du 1er au 17 avril

Théâtre du Gesù
1200 rue Bleury
866-1964

Faculté de Musique

PROSPEC présente **POUR TOUS**

LINO VENTURA

Adieu Poulet

un film de PIERRE GRANIER-DEFERRE

PARISIEN RIVOLI LAVAL

480 Ste. CATHERINE O. 866-3856
515 DENIS-BLAINGER 277-3125
CENTRE LAVAL 688-7712

1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40
1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
SUR SEMAINE: A 7.00 & 9.00

McGILL

le dimanche 11 avril, 16h

JEAN-SEBASTIEN BACH
PASSION SELON ST-JEAN

Choeur et orchestre de McGill
direction Wayne Riddell

Solistes:
Albert Huibers, évangéliste Richard Hague, Jésus
Donna Brown, soprano Deborah Kraus, contralto
Jerry Glower, ténor Jean Simons, baryton

entrée libre

Vous pourrez remettre vos contributions volontaires pour la reconstruction du Guatemala aux membres de l'Entraide universitaire mondiale du Canada

salle de concert **POLLACK** concert hall

UNANIME! 14 ANS

UN FILM REMARQUABLE SUPERIEUR, SAISSANT, PUISSANT ET TRÈS ÉMOUVANT. Un film poignant, techniquement brillant. Un large tableau de décadence et de vulgarité. HÂTEZ-VOUS DE LE VOIR! — N.Y. News

UN FILM FASCINANT! Un jeu d'acteurs sans pareil! — ABC-TV

MEMORABLE, GRANDIOSE Un travail superbe de réalisation — ABC-TV

"★★★★" HÂTEZ-VOUS DE LE VOIR! — Magazine Vogue

UN FILM D'UNE ORIGINALITÉ PERCUTANTE, à la fois exultant, tempétueux, gai et puissant — Canada Newspapers

UN FILM d'AMOUR et d'ANARCHIE

VERSION ORIGINALE ITALIENNE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS un film de LINA WERTMULLER

2e Semaine **FLEUR DE LYS**
858 est. Ste-Catherine 288-3303

Le Groupe La Laurentienne présente

LES GRANDS EXPLORATEURS

MAYAS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

GUATEMALA

PAR **JEAN CHARTIER** qui commente personnellement son film-couleurs

une Production Explo-Mundo

SALLE LE PLATEAU
3710 Calixa Lavalée
métro Sherbrooke et autobus 24E

Du 7 au 11 avril à 20.30 hres.
Matinée 10 et 11 avril à 14.00 hres et 20.30 hres.

En vente à EXPLO MUNDO 1151 Alexandre Desève
métro Papineau
et au PLATEAU de midi à 8 hres à partir du 12 avril

INFORMATIONS: 527-9507

JUSQU'AU 18 AVRIL

LE DERNIER DES DON JUAN

MONIQUE MILLER
MARJOLAINE HÉBERT
VÉRONIQUE LE FLAGUAI
ET JEAN DUCEPPE

UNE COMÉDIE DE NEIL JIMON TRADUCTION DE RENÉ DIONNE
MISE EN SCÈNE **LOUIS-GEORGES CARRIER**

écrit **MICO MÜTRICH**

Billets en vente maintenant
THEATRE PORT-ROYAL
842-2112

théâtre du rideau vert

Mardi au samedi 20h.
Dimanche 19h.

Création canadienne **ANTONINE MAILLET**

Mise en scène: **YVETTE BRIND'AMOUR**

Avec **VIOLA LÉGER**
GUY PROVOST

COMPLÈT
REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES
les 27, 28, 29, 30 mai
et les 1er, 2, 3, 4, 5, 6 juin

Emmanuelle l'Antivierge

Un film de **Francis Giacobetti**

avec **Sylvia Kristel**

Emmanuelle l'Antivierge, à la recherche totale du plaisir...

RIVOLI: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. PARISIEN-3: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. LAVAL-2: SUR SEMAINE: 7.00 & 9.00. SAMEDI & DIMANCHE 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. VARSAILLES: SUR SEMAINE 7.30 & 9.30. SAMEDI & DIMANCHE: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. PARISIEN & LAVAL: SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.00.

6e SEMAINE! **RIVOLI**
St-Denis & Belanger 277-3125

cinémas **Le PARISIEN 5** **VERSAILLES** **LAVAL 5**

480 Ste. CATHERINE O. 866-3856 7265 Sherbrooke E. 353-7880 CENTRE LAVAL 688-7778

Aussi **JOLIETTE (Joliette)** — **DRUMMOND (Drummondville)**

évangéline deusse

Reservations: 844-1793
Metro Laurier, sortie Gifford - 4664, rue St Denis

théâtre de la jeunesse

TOUS LES DIMANCHES
14h MARIONNETTES
LE CHAPEAU MAGIQUE

Marionnettes de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe

Entrée \$1.25

15h THÉÂTRE
FRANÇOIS ET L'OISEAU DU BRÉSIL

Fantaisie d'André Cailloux
Mise en scène: Marc Choquette - Jacques Lorain - René Gagnon
Serge Turgeon - Ariette Sanders

Renseignements: 844-1793
Metro Laurier, sortie Gifford - 4664, rue Saint-Denis

REGLEMENTS DU BOSS POUR TOUS

1. LE BOSS A RAISON.
2. LE BOSS A TOUJOURS RAISON.
3. MEME SI UN SUBALTERNE A RAISON, C'EST L'ARTICLE 1 QUI PRIME.

BERNARD BLIER DANS **FRANCIS PERRIN**

C'EST DUR POUR TOUT LE MONDE

UN FILM DE CHRISTIAN GION

CHEVALIER
1590 rue St Denis 845-3222 10h.

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.

ABONNEMENT DANSE 1976-1977

BALLETS DE MARSEILLE ROLAND PETIT	M	Sept. 15-16 8:30 p.m.	Parterre AA-P Corbeille A-D Loges 2-10	\$53.00
BALLET FOLKLORICO DE MEXICO	WP	Sept. 30 8:30 p.m.	Parterre Q-Z Corbeille E-J Loges mezz. 11-20	\$44.00
BALLET NATIONAL FESTIVALES DE ESPANA	WP	Nov. 4 8:30 p.m.	Mezzanine A-H	\$36.00
LES BALLETS JAZZ	WP	Janv. 7 8:30 p.m.	Balcons A-D E, F, G	\$26.00
PILOBOLUS DANCE THEATRE	M	Fév. 1-2 8:30 p.m.	Enfants, étudiants, Âge d'Or:	
RAJKO ENSEMBLE TZIGANE DE HONGRIE	WP	Mars 17 8:30 p.m.	Parterre Q-Z Corbeille E-J Loges mezz. 11-20	\$26.00

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT!
Canadian Concerts & Artists Inc. 1822 Sherbrooke ouest
Commandes postales acceptées avec chèque, mandat-poste

CHARGEX 932-2234 MASTERCHARGE

LA GRANDE AUREOLE pour tous

Luc Planaud

plume NOIR BLANC 18, 19, 20 AVRIL 21h

Avec la participation de **LAWRENCE LEPAGE CHARLOT BARBEAU**

Billets en vente au **THEATRE DU GESU**
\$3.50 \$4.50 \$5.50
RES. 866-5861-2, 1200 Bleury

société de musique contemporaine de Québec

76e concert

CHRISTINA PETROWSKA pianiste

BOULEZ BRÉGENT DE PABLO ASSETTUOSO.

EARLE BROWN chef invité

SERGE GARANT dirigeant

L'ENSEMBLE DE LA SMCQ

BROWN NEW PIECE, CENTURING EVENT - SYNERGY 2
GONNEVILLE ROLE

JEUDI 8 AVRIL 1976 / à 20h30
salle **POLLACK**
555 SHERBROOKE

BILLETS \$ 4.50 - étudiants \$ 2.50
à L'ALTERNATIF & au GUICHET (12h à 14h, lun. au ven.)

renseignements, réservations, louise: 739-5329

elysée

35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS POUR TOUS

MIS EN NOMINATION POUR CÉSARS

MELLEUR FILM
MELLEUR INTERPRÉTATION MASCULINE
MELLEUR SECOND RÔLE FÉMININ
MELLEUR SCÉNARIO

PRIX LOUIS DELLUC
élu des premiers tour à la majorité absolue

"Voilà un film différent, un film original, un film qui rend heureux." — PARIS MATCH

"Souriant, tendre, 'Cousin, Cousins', est une réussite!" — L'EXPRESS

"Chez TACHELLA, l'expression 'rire aux larmes' prend tout son sens." — CINEAS

"Enfin une comédie qui a du ton, quel événement!" — LE SOUVENIR CINEASTIQUE

"Avec un réel talent, Tacchella ne se contente pas de demi-tentes: il charge et tente de tout bouculier sur son passage..." — FICUS DU CINÉMA

"Victor Lanoux: un comédien à surveiller. Un acteur de la race des grands." — TELEVISION

"Dans la lignée des meilleures comédies. Avec un tel cousin, une telle cousine, la vie de famille devient une fête." — FRANCE SOIR

"Course voir 'Cousin, Cousins'." — LE JOURNAL DU DIMANCHE

UN FILM DE **Jean-Pierre TACHELLA**

MARIE-CHRISTINE BARRAULT VICTOR LAMOUX

"ça va?" "oui, ça va."

Cousin Cousine
un drôle de cinéma!

SALLE EISENSTEIN

3e Mois
Très beau, somptueux et délectant

film de **LUCHINO VISCONTI**

VIOLENCE & PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

cinéma

Docteur François Gaillard

Une mécanique trop huilée

Le docteur François Gaillard (Annie Girardot) a beaucoup de problèmes. Beaucoup trop! Elle travaille sans répit dans un hôpital où certains patients requièrent une attention particulière. Evidemment, elle est un médecin dévoué, patient, généreux, compréhensif, sympathique, complètement absorbé par son rude travail et absolument pas préoccupé par les problèmes d'argent. On ne l'entend jamais parler, pendant tout le film, du salaire qu'elle touche. Elle mérite d'autant plus notre admiration qu'elle est confrontée à toutes sortes de problèmes familiaux qui viennent alourdir ses responsabilités.

Son jeune fils de quinze ans (William Coryn) exige, par toutes sortes de subterfuges et de ruses typiquement adolescentes, qu'elle lui consacre plus de temps et qu'elle lui témoigne beaucoup plus de tendresse.

Elisabeth (Isabelle Huppert), sa fille de dix-huit ans, se retrouve enceinte d'un professeur de chimie et lui demande de l'aider à se faire avorter.

Déchirée entre les exigences de la médecine et les besoins de ses enfants, François doit aussi faire face quotidiennement à une autre réalité familiale: les compromis établis entre elle et son mari, Gérard, (François Perier), un homme effacé et discret avec lequel elle a accepté de continuer à vivre à cause des enfants. Ajoutez à tout cela une belle-mère traditionnelle qui commente les faits et gestes de chacun et un amant (Jean-Pierre Cassel) plus égoïste que véritablement épris de François, et vous aurez le portrait complet de tout un petit monde bourgeois fortement dessiné.

Docteur François Gaillard est le genre de mélodrames bien construit et bien articulé auquel il manque un pouvoir de suggestion, un sens de l'évocation et une poésie de l'informulé. Jean-Louis Bertucelli qui

nous avait habitués à plus de retenue, de discrétion et de nuances dans son très beau *Remparts d'argile* et dans le méconnu *On s'est trompé d'histoire d'amour*, conduit, ici, le spectateur par la main, lui indique clairement ce qu'il doit comprendre, lui pointe du doigt les moments d'apitoiement et lui souligne la portée de son message. Bertucelli essaie bien de ne pas gonfler les situations, de rester toujours un peu en-deçà des émotions trop évidentes et de conserver au récit un ton de confidences chuchotées, mais il est malheureusement embarrassé et encombré par une thèse qu'il doit mener à son point de résolution. Car le docteur Gaillard, qui se débat au milieu de tous ses problèmes familiaux, amoureux et professionnels, est subitement confrontée à une atroce vérité: la possibilité d'un cancer aux poumons. Chocs, émois, apeurements, doutes, et craintes. Voilà le médecin catapulté brusquement dans la situation du malade. Celle qui a consacré sa vie quotidienne à soigner et à reconforter les patients est menacée par une maladie qui risque d'entraîner sa mort. Les rôles sont inversés. Toute la seconde partie du film nous fait assister aux tortures et aux douloureuses interrogations intérieures d'une femme qui ne veut pas accepter de mourir. Docteur François Gaillard a été conçu et réalisé pour redonner confiance et espoir à tous ceux qui risquent de mourir victimes d'une maladie incurable et plus particulièrement du cancer.

Comme on perçoit, après quelques minutes de projection, que le film s'achemine petit à petit vers l'élaboration d'une thèse, d'abord imprécise, puis de plus en plus évidente, les personnages s'estompent et disparaissent derrière les idées que le cinéaste veut proclamer. Les problèmes familiaux qui ont été amorcés dans la pre-

mière partie perdent leur relief pour céder la place aux misères d'une femme qui, inévitablement, doit triompher de sa maladie. Ainsi, on ne saura jamais si Elisabeth s'est faite avorter et comment Julien continue à vivre sans le soutien affectif de sa mère. L'amant sera éclipse en un tour de main et sera vite classifié comme un beau salaud insensible et peu intuitif. Seul le mari apparaîtra sous un jour un peu plus complexe, s'attachant au problème de sa femme et se montrant attentif, tendre et disponible. Comme François est, au fond d'elle-même, une brave femme et qu'il serait trop injuste (mais peut-être plus honnête) de faire mourir celle qui n'a jamais tellement eu le temps de vivre pour elle-même, la conclusion doit sombrer dans l'optimisme le plus facile et le plus, passagèrement, reconfortant: la volonté et le refus peuvent vaincre la maladie et plus particulièrement, le cancer.

Certes, le film est basé sur une histoire authentique mais la façon par laquelle il essaie d'injecter des grandes doses d'espoir aux spectateurs ne démontre et ne dénonce pas l'artificialité des situations et la naïveté de son propos final. Je pense que Docteur François Gaillard aurait été beaucoup plus efficace si le dénouement nous avait laissé la possibilité de deviner et de rêver à ce qui pouvait arriver à François Gaillard après son opération. Ce qui importe, c'est le fait que François est prête à se battre et à lutter féroce pour survivre. Le message était assez clair sans qu'une voix off nous précise, à la fin, qu'elle a survécu et qu'elle se porte bien. Annie Girardot fait bien des efforts pour nous convaincre de l'authenticité des problèmes et des crises de François Gaillard mais l'approche et la mise en scène de Bertucelli minent son acharnement de comédienne en réduisant le film au niveau d'un mélodrame mécanique aux équations géométriques trop bien calculées. (Le Parisien)

par
ANDRÉ LEROUX

mière partie perdent leur relief pour céder la place aux misères d'une femme qui, inévitablement, doit triompher de sa maladie. Ainsi, on ne saura jamais si Elisabeth s'est faite avorter et comment Julien continue à vivre sans le soutien affectif de sa mère. L'amant sera éclipse en un tour de main et sera vite classifié comme un beau salaud insensible et peu intuitif. Seul le mari apparaîtra sous un jour un peu plus complexe, s'attachant au problème de sa femme et se montrant attentif, tendre et disponible. Comme François est, au fond d'elle-même, une brave femme et qu'il serait trop injuste (mais peut-être plus honnête) de faire mourir celle qui n'a jamais tellement eu le temps de vivre pour elle-même, la conclusion doit sombrer dans l'optimisme le plus facile et le plus, passagèrement, reconfortant: la volonté et le refus peuvent vaincre la maladie et plus particulièrement, le cancer.



Une scène du film "Docteur Françoise Gaillard" mettant en vedette Annie Girardot, François Perier et Jean-Pierre Cassel. Une thèse de Jean-Louis Bertucelli.

Robin and Marian

L'émouvant retour de Robin-des-Bois

(A.L.) — La série d'émissions télévisées consacrée aux aventures héroïques et amoureuses de Robin des Bois valorisait et magnifiait les exploits d'un énergique et charmant gentilhomme qui enlevait aux riches pour donner aux pauvres.

Dans son nouveau film *Robin and Marian*, le cinéaste britannique Richard Lester a tenté de démystifier le célèbre personnage légendaire et de conférer à ses aventures de nouveaux éclats. Robin (Sean Connery) est devenu, sous le regard ironique mais chaleureux de Lester, un être vierge, désillusionné, inculte, guerroyeur et farouchement obstiné. Le film commence à la fin des Croisades alors que Richard-Coeur-de-Lion (Richard Harris) somme Robin de massacrer les femmes et les enfants de Châlus, en France. Celui qui, pendant vingt ans, a soutenu les rêves extravagants de son roi et ami en terre sainte, refuse subitement d'obéir à ses ordres et de poursuivre une entreprise depuis longtemps dérisoire. Les croisades se sont révélées être des successions de carnages à buts essentiellement mercantiles et le spectateur peut lire sur le visage de Richard-Coeur-de-Lion le dégoût et le mépris d'un roi déshabillé qui se raccroche à ses rêves démantelés par peur du vide et de l'absurde. Magnifiquement interprété par Richard Harris, Richard-Coeur-de-Lion devient un individu pathétique, un roi sans pouvoirs dans un royaume où règne la misère et la souffrance.

D'ailleurs, Lester n'a pas cherché à enjoliver les réalités de l'époque. Tout n'est pas aussi étincelant que dans la série télévisée. Le peuple est tiraillé par la faim, écrasé par l'ignorance, soumis à des maîtres qui ne comprennent pas ses besoins, et réduit à une impuissance terrible. Lester nous installe au cœur même d'un monde primitif, presque barbare, qui survit difficilement et qui est rivé à ses manques hygiéniques. Comme dans *The Three Musketeers* et dans *The Four Musketeers*, il introduit des détails crus et des éléments hyper réalistes qui définissent et précisent une façon de vivre, une époque et un milieu beaucoup mieux que toutes les visions romantiques et romanesques dont on nous a abreuvés sur le règne trouble de Richard-Coeur-de-Lion. Lester remet brillamment en question dans *Robin and Marian* toute une conception erronée et sentimentale de l'Histoire, toutes les conceptions édulcorées sur une époque dure et cruelle, tout ce que la série télévisée passait systématiquement sous silence.

Au milieu de cet univers violent et déboussolé, Robin surgit comme une espèce de chevalier errant et déphasé qui retourne dans un environnement autrefois familier mais devenu depuis méconnaissable. Après vingt ans d'absence et de luttes inutiles en terre sainte, il ne peut que côtoyer les douleurs d'un peuple abandonné à lui-même et sans défenses contre les oppresseurs au pouvoir. Dans la très belle séquence du retour, on le voit galoper, en compagnie de son fidèle ami Little John (Nicol Williamson), tout en ne reconnaissant plus la

forêt de Sherwood, son repaire et son refuge de jadis. Les deux camarades, autrefois familiers et habitués de la forêt, sont obligés de se frayer difficilement un chemin dans une nature devenue, depuis leur départ, sauvage et dense. Robin croit retrouver l'ordre de naguère tandis que tout a changé. Et il peut à peine concevoir que Marian (Audrey Hepburn) se soit, après son départ, cloîtrée et soit devenue l'abbesse d'un couvent.

Lester n'a jamais été un cinéaste particulièrement romantique. Il a plutôt voulu, dans tous ses films, vider ses propos et son style de toutes traces romantiques en adoptant un ton résolument cynique. Mais dans *Robin and Marian* les séquences les plus émouvantes et les plus réussies sont curieusement celles où les deux amants sont réunis sur l'écran, confrontés à un amour qui ne s'est pas éteint et acculés à un destin inexorable. Lorsque Robin et Marian se retrouvent dans la forêt de Sherwood, les images vibrent d'un éclat incomparable, la lumière naturelle enveloppe les personnages, le rythme se ralentit et la caméra s'imprègne de la beauté unique des retrouvailles. Lester nous fait très bien ressentir la fragilité des instants et le caractère passager des moments. Les vingt années d'absence de Robin n'ont aucunement terni l'intensité de l'amour de Marian qui voudrait pouvoir faire comprendre à son amant l'absurdité et la futilité de sa lutte obstinée contre le shérif de Nottingham (Robert Shaw). Les moments entre Marian et Robin sont extrêmement touchants car on décèle progressivement que leur amour se terminera tragiquement et que la mort rôde partout. D'ailleurs, le rythme du film s'apaise et se détend au fur et à mesure que les amants deviennent prisonniers d'une inévitable fatalité. Robin est tellement aveuglé par son orgueil, par sa volonté farouche d'abattre le shérif de Nottingham, que son destin se scelle malgré lui. Toutes les exhortations de Marian ne pourront lui dessiller les yeux et lui faire accepter ses limites. *Robin and Marian* est l'envoûtante histoire d'un homme qui passe à côté de l'amour parce qu'il est incapable de reconnaître les véritables forces positives qui pourraient éventuellement le sauver. C'est le récit d'un aveuglement!

La fascination que le film exerce sur le spectateur tient aussi à la radieuse présence de Sean Connery et d'Audrey Hepburn qui forment un couple comme il y en a peu au cinéma actuellement. Depuis l'époque où il incarnait le mémorable James Bond, Sean Connery a acquis une maturité, une intensité et une profondeur dramatiques qui en font sûrement l'un des acteurs contemporains les plus hypnotiques et les plus originaux. Connery a mûri, vieilli, et ses interprétations (particulièrement dans *The Man Who Would Be King* et *Robin and Marian*) sont empreintes de nuances, de subtilités et de richesses insoupçonnées. Il insufflé ainsi du personnage de Robin-des-Bois une gravité dont éblouit complètement dépourvu le valeureux défenseur des oppri-

més à la télévision. Grâce à la sensibilité et à l'intelligence de Connery et aussi au talent de Lester et de son scénariste William (The Lion in Winter) Goldman, Robin-des-Bois s'impose comme un être complexe qui entretient une étrange relation avec la mort. Tout se passe comme si le personnage était guidé par un besoin vital d'auto-destruction, comme s'il courait après sa propre mort. Pour Robin-des-Bois la vie semble être devenue, malgré l'amour de Marian, un fardeau, dont il faut se débarrasser.

Quant à Audrey Hepburn, dont c'est le retour à l'écran après sept ans d'absence, on est obligé d'admirer l'immensité de son talent et la finesse de sa sensibilité. La caméra ne peut cacher les légères rides de la comédienne mais cette impossibilité joue magnifiquement en faveur de Hepburn. Le travail du temps lui a permis de ciselier parfaitement une Marian qui a vécu, pendant vingt ans, dans l'attente du retour de Robin. Avec ses yeux un peu effrayés et sa démarche de jeune femme tour à tour ravie et inquiète, Audrey Hepburn confère au personnage une fragilité appelée à être écrasée par des forces qui la dépassent. Si Robin est hanté par un désir fou de tuer le shérif de Nottingham, Marian, de son côté, lutte contre des réalités intangibles: l'esprit et l'acharnement guerroyeurs d'un homme pour qui le combat est devenu une manière de vivre, une façon de se prouver qu'il existe, un moyen de ne pas être confronté au vide de son existence. Marian est, sans contredit, le personnage le plus émouvant de tout le film car Audrey Hepburn en a fait une femme qui va jusqu'au bout d'elle-même et de ses sentiments. Je connais peu de comédiennes aussi attachantes que Audrey Hepburn. Espérons que son retour à l'écran ne sera pas épisodique.

L'immense talent des comédiens a été soutenu par la souplesse de la mise en scène de Richard Lester qui passe facilement de la comédie à la tragédie, du pastiche à la révérence, de l'insolence aux respects de la légende. Comme Lester a pris pour cible le concept même de l'héroïsme tel que véhiculé par la série télévisée consacrée à Robin-des-Bois, il était inévitable qu'il attaque la façon dont la légende de Robin-des-Bois nous a toujours été présentée. En introduisant dans le cours du récit un élément comique au moment où l'on s'y attend le moins, Lester prend ainsi sa distance par rapport à la légende. Il exorcise tout ce qu'elle contenait de pompeux et de grandiloquent. Evidemment (c'est la faiblesse majeure du film) le spectateur ne sait pas toujours s'il doit prendre au sérieux ou rire des aventures de Robin. Les intentions ne sont pas toujours très claires mais on ne peut nier que Lester et son scénariste, en donnant une nouvelle dimension à Robin et à Marian, ont fait éclater la légende et enrichi des personnages qui nous parlent, indirectement, du monde chaotique dans lequel nous vivons. (Place du Canada)



à l'affiche

■ **Adieu Poulet:** Un hymne à la gloire de la police. Le commissaire Vergat (Lino Ventura), un flic honnête, intègre et au-dessus-de-tout soupçon (le seul parmi tous ses confrères) est confronté à un réseau de corruption électorale. Je pensais qu'après le lamentable *Section Spéciale* de Costa-Gavras, plus aucun cinéaste français n'oserait plus dire que le monde est divisé entre les très bons et les très méchants. *Adieu Poulet* aurait pu servir de point de départ à une médiocre série policière télévisée. (Le Parisien)

■ **Hester Street:** Le premier film, réalisé en blanc et noir, avec un petit budget et en toute indépendance financière, d'une jeune cinéaste américaine (32 ans) sensible et intelligente: Joan Micklin Silver. *Hester Street* relate la difficile insertion d'un petit groupe d'immigrants juifs, d'origine russe, dans le "lower East Side" de New York en 1896. C'est aussi et surtout la très belle chronique sur la prise de conscience d'une jeune femme, Gilt (Carol Kane, émouvante à souhait) qui se libère de ses peurs ancestrales et qui dit non à la suprématie masculine. (Côte-des-Neiges)

■ **Taxi Driver:** Le meilleur film du jeune cinéaste américain Martin Scorsese qui retrouve ici l'atmosphère enfumée des rues de New York qui régnait dans son éblouissant *Mean Streets*. Un jeune homme, Travis Bickle (extraordinaire Robert de Niro) devient chauffeur de taxi parce qu'il ne peut dormir la nuit. Ce qui commence comme une rêverie éveillée sur les frustrations d'un citoyen passif débouche sur un cauchemar hallucinant, sur une descente aux enfers, sur une incursion vertigineuse dans la conscience déchirée d'un individu qui croit exorciser ses fantasmes dans et par la violence. Admirable du début à la fin. (Atwater D)

■ **La flûte enchantée:** Le dernier opéra de Mozart porté somptueusement à l'écran par le grand Ingmar Bergman. Celui-ci est parvenu à respecter et à conserver l'esprit franc-maçonnique de l'opéra de Mozart tout en y incorporant ses propres préoccupations. Jamais un film de Bergman n'aura été aussi profondément optimiste, serein, décontracté et enjoué. Un ravissement total. (Le Dauphin)

■ **One Flew Over the Cuckoo's Nest.** Gagnant de cinq Oscars incluant celui du meilleur film de l'année. Un triomphe bien mérité. Milos Forman nous livre une puissante et grande métaphore sur les mécanismes de l'oppression dans nos sociétés modernes. Comme toujours chez Forman, on retrouve dans son dernier film un alliage parfait d'humour, de tragique et de pathétique. Un très grand film. (Place Ville-Marie)

INTEGRALE DE L'ŒUVRE D'ORQUE DE J.S. BACH
par **BERNARD LAGACÉ**
RÉCITAL VI
Le dimanche 4 avril à 20h30
Église Immaculée Conception
(angle Papineau et Rachel)
Billets à l'Alternatif, aux guichets le soir du concert, \$3.50 (\$2.00 étudiant)
"Dernier concert de la saison"

À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU MOIS DE LA MUSIQUE JUIVE
Le Comité de Musique Juive Du
CONGRÈS JUIF CANADIEN, RÉGION DU QUÉBEC
Présente
La première de l'œuvre composée par
Le DR. ALEXANDER BROTT
"SHOFAR"
exécutée par
Walter Joachim Violoncelliste
Raul Sosa Pianiste
Il y aura également au programme des œuvres de Beethoven, Mendelssohn, Bruch et Bloch
JEUDI 8 AVRIL 1976 — 20 H 30
Édifice Samuel Bronfman
1590 Avenue McGregor
ENTRÉE LIBRE

Faculté de musique
Université de Montréal
MUSIALOGUES
Harry SOMERS, compositeur
interview-itinéraire par Maryvonne Kendergi
dialogue avec le public
20h30
NOCTURNALES
THE FOOL
opéra en deux scènes de Harry Somers
texte de Michael Fram
Artiste invité: David ASTOR
ténor du Canadian Opera Company
Production de l'Atelier de jeu scénique et de l'Atelier de musique contemporaine
Direction musicale: Lorraine Vaillancourt
Direction scénique: Marthe Forget
Décor et costumes: Christian Ouellet
23h
Vendredi 9 avril 1976
Salle Claude Champagne
220 av. Vincent d'Indy, Outremont
Entrée libre

NE MANQUEZ PAS UNE EXPÉRIENCE ROMANTIQUE
RUSSIE France
Allemagne SUISSE
Autriche Hollande
ESPAGNE
GRECE
Andre de la Varre, Jr. présente
FESTIVAL EUROPÉEN
LE MOYEN DE VOYAGER QUI SE RAPPROCHE LE PLUS D'UN AUTHENTIQUE VOYAGE SUR LES LIEUX
15 PAYS Du 9 au 15 avril
PAPINEAU
Papineau & Mc Royal 527-8635
En compagnie de votre hôte Guy de la Rivière

La Commission Scolaire de Jacques-Cartier
DIRECTEUR
des services de l'équipement

ATTRIBUTIONS:

- le directeur des services de l'équipement planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien préventif, physique et ménager, à la sécurité, à l'approvisionnement, aux équipements communautaires.
- il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles au sujet de l'équipement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.

- diplôme universitaire en génie, en architecture ou en administration
- 8 années d'expérience dont au moins 3 dans des fonctions administratives équivalentes.

TRAITEMENT:

- possibilité de \$26,000.00 selon l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que salaire demandé au:

Directeur des services du personnel
La Commission Scolaire de Jacques-Cartier
1500 est boulevard Curé-Poirier
Longueuil, P.Q.



C.L.S.C. Basse-Ville

355, Marie-de-l'Incarnation
Québec G1N 3G9
(418) 687-2330

Le Centre Local de Services Communautaires
(C.L.S.C.) Basse-Ville de Québec

requiert les services

1) d'une NUTRITIONNISTE

FONCTIONS:

- Effectuer des consultations auprès de familles de groupes et d'individus sur les problèmes touchant la nutrition.
- Mettre sur pied et exécuter les programmes ayant une approche communautaire d'éducation, d'information et de prévention.
- Collaborer avec les équipes multidisciplinaires d'intervention auprès des familles, des personnes âgées et de tout autre individu nécessitant des services de nutrition.
- Conseiller les équipes médicales et sociales en matière d'alimentation.
- Réaliser des documents audio-visuels ou écrits d'éducation à la nutrition.
- Réaliser l'évaluation des problèmes prioritaires de nutrition dans la Basse-Ville.

EXIGENCES:

- Connaissances approfondies dans le domaine de la nutrition.
- Diplôme universitaire en sciences de l'alimentation ou expérience équivalente.
- Expérience ou formation au travail de groupe.
- Connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire

2) d'un CONSEILLER SOCIAL

FONCTIONS:

- Prendre en charge la responsabilité de la garde sociale au CLSC.
- À ce titre:
 - recevoir les nouvelles demandes de service social;
 - répondre aux demandes nécessitant des démarches immédiates (aide situationnelle);
 - fournir une information situationnelle;
 - faire l'inventaire des ressources du milieu au plan social;
 - orienter les demandes vers le service adéquat;
 - établir des modes de collaboration avec les ressources internes ou externes;
 - développer des services concrets en fonction des besoins immédiats.

EXIGENCES:

- Diplôme d'études collégiales en technique d'assistance sociale ou expérience équivalente.
- Intérêt et habileté pour un travail de garde, de dépannage et de premiers contacts.
- Connaissance des ressources sociales du milieu.
- Connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.
- Capacité de travailler en équipe multidisciplinaire.

3) d'un ANIMATEUR-ANALYSTE

FONCTIONS:

- Être responsable de la conception et de la réalisation des activités propres à la communication à l'intérieur du programme Recherche-Communication.
- Travailler de façon particulière à établir une communication plus étroite avec la population par les moyens suivants:
 - cueillette et identification des besoins du milieu;
 - cueillette des réactions du milieu par rapport aux activités et services du CLSC;
 - utilisation des média d'information pour des fins d'information, d'éducation et de prévention;
 - vulgarisation d'une information adéquate concernant les ressources du milieu;
 - conception et réalisation de documents audio-visuels et écrits dont le journal "Pourquoi Pas";
 - soutien et service aux groupes populaires dans la conception et la réalisation de documents audio-visuels et écrits;
 - collaboration avec les autres équipes du CLSC.

EXIGENCES:

- Connaissance des média d'information de la région.
- Facilité d'expression orale et écrite.
- Aptitude à vulgariser l'information.
- Connaissance de l'utilisation des moyens audio-visuels et de la réalisation de documents de même ordre.
- Connaissance de la Basse-Ville ou d'un milieu similaire.
- Intérêt marqué pour:
 - les questions d'éducation et de prévention;
 - le travail polyvalent;
 - le travail en équipe.
- Bonne expérience en communication ou diplôme universitaire avec expérience.

TRAITEMENT:

Selon les échelles de salaire en vigueur dans les établissements de santé et de services sociaux.

Les personnes intéressées à l'un ou l'autre de ces trois (3) postes doivent compléter la formule de demande d'emploi disponible au CLSC Basse-Ville avant 17 heures, le 9 avril 1976; ces personnes doivent indiquer clairement le poste auquel elles présentent leur candidature.

Faire parvenir le tout à:

Mademoiselle Francine Marquis
Secrétaire de direction
C.L.S.C. BASSE-VILLE
355, rue Marie de L'Incarnation
Québec 8, Qué.

Carrières et Professions

Commission Scolaire Berthier Dautraies
OFFRE D'EMPLOI
ENSEIGNANT ÉDUCATEUR

— dans la formule du dénombrement flottant

DÉFINITIONS DES TÂCHES:

- Périodes de rééducation aux enfants en difficultés d'apprentissage du 1er cycle à l'élémentaire régulier, c'est-à-dire 6-7-8-9 ans. La formule consiste à favoriser l'élève en difficulté d'apprentissage de périodes de rééducation, dispensées par un(e) éducateur(trice) spécialisé(e) à des groupes variables d'élèves (groupe généralement restreint). Type de rééducation: langage, psycho-motricité perceptuelle, pré-écriture, pré-calcul, pré-lecture, etc...

QUALIFICATIONS:

- Spécialisation dans la rééducation de troubles spécifiques d'apprentissage du niveau universitaire (1er cycle au moins) en pédagogie, secteur enfance inadaptée ou orthopédagogie, concentration minimum de 30 crédits spécifiquement consacrés à la rééducation.

TRAITEMENT:

- selon la convention collective.
- Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 avril 1976, au:

Service du Personnel
C. Scol. Berthier Dautraies
490 ave. du Collège
Berthierville, P.Q.
Tél: (514) 836-3713
JOK 1A0

La Commission Scolaire Régionale de l'Yamaska,
recherche
PSYCHOLOGUE

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en psychologie, avec option appropriée.

CONSEILLER D'ORIENTATION

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans la discipline appropriée.

Échelle de salaire:

(pour les deux postes)
-1974-1975... de 9,192.00 à 20,198.00 dollars
-1975-1976... en négociation.

Faire parvenir offre d'emploi au:

Directeur du service au personnel
2270 rue Malhot
St-Hyacinthe, P.Q.
J2S 4G3



La Cité de la Santé de Laval

(Centre Hospitalier universitaire de 350 lits)

désire recevoir des applications au poste de

CHEFS DE DÉPARTEMENTS CLINIQUES

de médecine
de gynécologie obstétrique

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Réal Dubord, c.a.
Directeur Général
Cité de la Santé de Laval
1755 Boul. René Laennec
Vimont, Ville de Laval
Tél: 667-4270



LA BANQUE ROYALE DU CANADA
TRADUCTEURS

La Banque Royale recherche les services de traducteurs ou traductrices avec expérience.

Fonctions:

- Traduction de l'anglais au français de textes économiques, financiers et administratifs.

Exigences:

- Posséder une bonne expérience en traduction et détenir un diplôme universitaire.
- Facilité de rédaction.

Avantages:

- Emploi stable, salaire et avantages sociaux intéressants.

Lieu de travail:

- Place Ville-Marie

Veillez adresser votre curriculum vitae à:

Guy Lacroix
Responsable de l'emploi -
Direction générale
La Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie
6e étage
Montréal, Québec

LES ATELIERS A.P.A.M. inc.

Atelier protégé pour jeunes adultes déficients mentaux et handicapés physiques, recherche:

1 CHEF D'ATELIER
(responsable des programmes)

FONCTIONS:

- sous l'autorité du directeur général et en collaboration avec toutes les personnes impliquées, participe à la recherche, l'élaboration et la mise en place de programmes variés de travail et de formation en vue de l'évolution des jeunes travailleurs vers une plus grande autonomie.
- supervise le travail des responsables d'équipe, contrôle la qualité de travail effectué au niveau des activités de production, participe à la recherche de nouvelles activités de travail.

EXIGENCES:

- formation académique et expérience pertinente à la fonction;
- qualités de leadership;
- facilité de travail en équipe.

TRAITEMENT:

— selon les normes établies au M.A.S.

3 RESPONSABLES D'ÉQUIPE

FONCTIONS:

- sous l'autorité hiérarchique du chef d'atelier, supervise les activités de travail et de formation d'un groupe mixte de jeunes travailleurs, participe à l'élaboration et à l'exécution des programmes de même qu'à l'évaluation des jeunes adultes qui lui sont confiés.

EXIGENCES:

- formation académique et expérience pertinente auprès des jeunes déficients mentaux et/ou handicapés physiques;
- facilité de travail et équipe.

TRAITEMENT:

— selon les normes établies au M.A.S.

Les personnes intéressées devront adresser leur curriculum vitae avant le 17 avril 1976 en précisant le poste pour lequel ils déposent leur candidature, à l'adresse suivante:

Le directeur Général, A.P.A.M. inc.
4590 Hochelaga Montréal, Québec.
H1V 1C7

Voir autres Carrières et Professions, en pages 21 et 22



CENTRE HOSPITALIER
DES LAURENTIDES

Établissement public à soins multiples de 636 lits, situé à l'Annonciation dans les Laurentides, à environ 100 milles de Montréal, recherche

Directeur
des Services
Auxiliaires

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services auxiliaires planifie, coordonne et contrôle les activités relatives à l'hébergement des bénéficiaires, "services d'énergie, de buanderie, de lingerie, d'entretien ménager, de communications, de sécurité, des biens meubles et immeubles et du service de l'alimentation", dans le but d'assurer leur bien-être.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire de trois (3) ans en sciences appliquées ou en sciences de l'administration, ou l'équivalent.

SALAIRE:

\$15,752.00 à \$22,205.00, selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 30 avril 1976, au:

Directeur général
CENTRE HOSPITALIER
DES LAURENTIDES
L'Annonciation
Comté Labelle, Québec
JOT 1T0

OFFRE D'EMPLOI
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

(temps plein)

FRANÇAIS, langue maternelle

NIVEAU DE TRAVAIL:

Secteur élémentaire (5 ans - 12 ans) français (exclusivement).

Activités:

Travail de recherche et de ressourcement dans l'enseignement du français comme langue maternelle, selon le programme-cadre.
Travail d'animation auprès du personnel enseignant et de direction.

Exigences:

Détenir un brevet d'enseignement et un diplôme universitaire du premier cycle.
Maîtrise de la langue parlée et écrite.
Expérience de l'enseignement du français à l'élémentaire (4 ans).

Aptitudes au travail d'équipe.

Aptitudes particulières à remettre en question la conception qu'il se fait de l'enseignement du français et à approfondir les problèmes relatifs à la didactique de cette discipline.

Salaire:

Selon la convention du personnel professionnel non-enseignant (actuellement en négociation).

Toute demande doit être adressée avant 17:00 heures p.m. le 21 avril 1976. Le candidat sera choisi avant le 30 avril 1976.

Adressez votre demande à:

Commission Scolaire de Val d'Or
Service du personnel
973, 5ème rue
Val d'Or, Qué.
J9P 4P8
(819) 825-4220

Le Collège Universitaire de Hearst

Affilié à l'Université Laurentienne

A. POSTE PERMANENT

Le Collège Universitaire de Hearst est présentement à la recherche d'un professeur de commerce et d'administration, bilingue de préférence. Ce poste doit être rempli pour juillet 1976.

Tâche: la principale tâche de ce professeur sera de donner des cours à des étudiants qui aspirent au baccalauréat ès arts avec concentration en études commerciales.

Titres requis: M.B.A. ou l'équivalent.

Traitement: à partir de \$15,000., selon les titres et l'expérience, plus les avantages sociaux.

B. POSTES POUR L'ÉTÉ 1976

Le Collège Universitaire de Hearst est présentement à la recherche de professeurs pour donner les cours d'été suivants du 5 juillet au 13 août 1976:

Anthropologie: Populations amérindiennes

Anthropologie: Physical Anthropology

Français: Communication et écriture; Littérature et cinéma

Géographie: Développement nordique

History: Canadian-American Relations; Interpretation and Study of History

Science Politique: Gouvernement canadien

Psychologie: Developmental Psychology

Sociologie: Famille; Méthodes de recherche;

Comportements sexuels de l'homme et de la femme.

Titres requis: M.A. ou l'équivalent

Prière d'adresser votre curriculum vitae à:

Raymond Tremblay, directeur
Le Collège Universitaire de Hearst,
C.P. 580,
Hearst, Ontario. P0L 1N0



Université
Laval

ÉCOLE DES
SCIENCES INFIRMIÈRES
professeurs

à plein temps à partir
du 1er août 1976 dans les secteurs suivants:

- Soins infirmiers communautaires
- Santé maternelle et infantile
- Santé mentale et soins en psychiatrie
- Soins de l'enfant et de l'adolescent
- Soins de l'adulte (médecine-chirurgie)

Qualifications:

De préférence une maîtrise en nursing. Le baccalauréat avec expérience dans un des secteurs mentionnés ci-dessus sera considéré.

Responsabilités:

Enseignement en classe et en clinique.
Supervision.

Salaire:

Selon l'échelle en vigueur (en révision présentement).

Date limite: 10 avril 1976

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Mlle Pierrette Levesque, Directrice
École des sciences infirmières
Pavillon Comtois
Cité universitaire Québec, G1K 7P4
Tél: 656-3366

Cité universitaire, Québec



Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke est à la recherche d'une:

COORDONNATRICE DES
PROGRAMMES DE NURSING
EN SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Description des fonctions:

- Sous l'autorité hiérarchique du directeur, participe à la gestion du département.
- En collaboration avec les autorités du DSC, elle voit à la planification, l'exécution et l'évaluation des programmes.
- Est également responsable du recrutement des infirmières autorisées et de leur formation en cours d'emploi.
- Assume entre autres la responsabilité de la qualité des actes infirmiers dans le cadre des programmes de santé communautaire.

Exigences:

Le ou la candidat(e) doit détenir un permis de pratique en règle de l'O.I.I.Q. et posséder une formation universitaire en sciences infirmières de préférence dans le secteur de la santé publique.

Le ou la candidat(e) comptera une expérience de 5 années dans des postes comportant des responsabilités administratives ou ses connaissances en administration et en recherche ont été mises à profit.

Des aptitudes au leadership, au travail en équipe et à la gestion du personnel sont des attributs essentiels pour détenir ce poste.

Toute personne intéressée devra poser sa candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 10 avril 1976 à:

La Direction du Personnel
a/s M. Yves Dubreuil,
Responsable Secteur Emploi,
Centre Hospitalier Universitaire
Sherbrooke, P.Q.

Toute correspondance sera tenue confidentielle.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20 et 22

Carrières et Professions

POSTES DE PROFESSEURS

École privée

Des postes de professeurs certifiés du ministère de l'Éducation du Québec sont disponibles pour les sujets suivants pour l'année scolaire 1976-77.

Spécialiste en français pour maternelle: 20 h/semaine 1ère, 2ème et 3ème année: sujets généraux enseignés en français.

Secondaire: **Anglais, français, hébreu moderne, sciences générales; chimie, physique et éducation physique - et sujets généraux.**

Un salaire compétitif est offert; pas de surveillance pour le déjeuner.

Les personnes prenant leur retraite en juin 1976 trouveront ces emplois attrayants et agréablement absorbants.

Pour de plus amples renseignements veuillez prendre contact avec le principal des écoles séculières au Rabbinical College of Canada, 5001 Vézina, Montréal - Québec H3W 1C2. Tél.: 731-3681.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD

160 avenue Spruce, Elliot Lake, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1976 des

PROFESSEURS QUALIFIÉS

dans les matières suivantes :

- DACTYLO ET INITIATION AUX AFFAIRES
- SCIENCES ET MATHÉMATIQUES

Faire parvenir vos demandes à :

M. Robert Pilon, Directeur-adjoint, École Secondaire d'Elliot Lake, Elliot Lake, Ontario Tél.: 1-705-848-7162



Office national du film du Canada National Film Board of Canada

SPÉCIALISTE EN ORGANISATION ET MÉTHODES

Nous avons un poste intéressant pour un analyste d'expérience en organisation et méthodes. Le candidat choisi devra concevoir et tenir à jour des systèmes et des méthodes dans divers services de notre organisme.

Diplôme universitaire et un minimum de 3 années d'expérience. Connaissance du français et de l'anglais, surtout aptitude à communiquer par écrit en français. Salaire jusqu'à \$14,125/2; Excellentes conditions de travail et possibilités d'avancement pour une personne dynamique.

Faire parvenir votre curriculum vitae à :

L'OFFICE NATIONAL DU FILM
Service du Personnel
C.P. 6100
Succursale A
Montréal, Québec H3C 3H5

VAL-ESTRIE, Centre psycho-éducatif

Centre de réadaptation à long terme pour mésadaptés sociaux graves requiert les services

d'ÉDUCATEURS

à la vie de groupes en institution et en foyers de groupes

EXIGENCES:

- diplôme en psycho-éducation, ou
- D.E.C. en éducation spécialisée;
- expérience de préférence.

DATE D'EMPLOI:

- après entente.

TRAITEMENT:

- selon les normes du M.A.S. et selon compétence.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au:

Comité de Sélection du Personnel
Val-Estrie, Centre psycho-éducatif
C.P. 180, Waterville, P.Q.
JOB 3H0



Université du Québec
École nationale d'administration publique

DIRECTEUR DE LA FORMATION

FONCTIONS:

Sommaire de la fonction:

Sous la responsabilité du directeur général, le directeur de la formation est chargé du développement, de la gestion et de l'évaluation du programme de maîtrise en administration publique.

Tâches et responsabilités principales:

- il est chargé de l'élaboration, de la réalisation et de l'évaluation du programme de maîtrise et du régime pédagogique s'y rapportant;
- il est responsable de la préparation du budget de la direction de la formation ainsi que de l'affectation appropriée des ressources humaines, financières et matérielles dans ce secteur;
- il recommande au directeur général l'engagement des professeurs et élabore les normes et mécanismes d'évaluation des professeurs;
- il détermine la procédure de sélection des étudiants, approuve leur programme d'étude et élabore les normes et mécanismes d'évaluation des étudiants.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme universitaire, de préférence de 3ème cycle dans une discipline appropriée;
- Posséder plusieurs années d'expérience reliées aux fonctions du poste;
- Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction.

TRAITEMENT:

Selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service avant 17 heures, le 23 avril 1976 au:

Directeur général,
École nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable
Québec, G1R 2G5

LE CENTRE D'ACCEUIL VERT-PRÉ D'HUBERDEAU

recherche

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS (D.S.P.)

NATURE DE LA FONCTION:

- planifier, coordonner et contrôler les activités professionnelles et scientifiques du Centre d'Accueil pour garçons mésadaptés socio-affectifs.

EXIGENCES:

- diplôme d'étude universitaire de 4 ans en psycho-éducation ou l'équivalent;
- année complémentaire en sciences de l'administration ou l'équivalent;
- expérience de trois ans en milieu institutionnel.

SALAIRE:

- selon les normes et échelles du M.A.S.

ÉCRIREZ OU TÉLÉPHONEZ À :

1 (819) 687-3211
postes 36 ou 38

CENTRE HOSPITALIER DE SHERBROOKE

(plus de 400 lits)

recherche les services d'un

DIRECTEUR FINANCIER

RESPONSABILITÉS:

- Coordonner la préparation du budget;
- assurer le maintien d'un système comptable;
- mettre en oeuvre un processus adéquat de contrôle interne et en assurer la continuité;
- assurer en collaboration avec le directeur général des relations entre le Centre Hospitalier, les institutions financières et les autorités du ministère des affaires sociales en tout ce qui a trait à l'aspect financier du Centre.
- assumer toute autre tâche incluse dans le mandat de celui-ci.

EXIGENCES:

- C.A., C.G.A., R.I.A.,
- expérience pertinente d'au moins 5 ans de préférence dans le milieu hospitalier;
- excellente habileté analytique.

SALAIRE:

- selon les échelles ministérielles.

Toute demande sera tenue confidentielle et les candidats intéressés devront expédier un curriculum vitae avant le 14 avril 1976, à:

Centre Hospitalier Hotel-Dieu de Sherbrooke
a/s M. Yvan Girard, D.G.
555 rue Murray
Sherbrooke, P.Q.
J1G 2E8

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (C.L.S.C.) DE LA VALLÉE DE LA LIÈVRE

recherche les services de:

— UN TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

Sous la responsabilité du directeur général et dans une perspective multidisciplinaire.

Fonctions:
Participer à l'élaboration de la programmation en social pour le CLSC. Programmer et assumer des actions préventives. Assumer des pratiques d'assistance psycho-sociale. Faire des évaluations et de la consultation de première ligne. Référer à des ressources spécialisées et faire de la relance. Planifier et coordonner les activités de service d'aides familiales.

Exigences:
Posséder un diplôme universitaire en service social et/ou être membre de la Corporation des Travailleurs sociaux professionnels de la Province de Québec. Avoir de l'intérêt pour une approche multidisciplinaire. Dynamisme et innovation.

Lieu:
Bureau central du CLSC - Buckingham, Québec.

— UNE INFIRMIÈRE LICENCIÉE (Déconcentrée)

Sous la responsabilité du directeur général et dans une perspective multidisciplinaire.

Fonctions:
Participer au développement et à l'exécution de programmes en santé communautaire (général et scolaires). Visiter à domicile des personnes incapables de se rendre à la clinique hebdomadaire pour évaluation de leur situation médico-sociale, référence au besoin. Assurer l'opération de la clinique hebdomadaire. Participer au programme de soins à domicile et au bilan de santé pour les gens du 3ème âge. Participer au programme de soins curatifs à domicile sur son territoire. Participer à des réunions de formation et de coordination.

Exigences:
Infirmière autorisée et membre en règle de l'O.I.I.Q. Certificat en nursing communautaire et/ou expérience en santé communautaire et expérience minimum de trois ans en centre hospitalier. Disponibilité et initiative.

Lieu:
Assurer la permanence en cliniques déconcentrées (point de service du CLSC), pour Val des Bois et Notre Dame du Laus (route 309).

— UNE INFIRMIÈRE LICENCIÉE

Sous la responsabilité du directeur général et dans une perspective multidisciplinaire.

Fonctions:
Participer à l'exécution de certains programmes de santé communautaire (général et scolaires). Participer à l'élaboration de bilan de santé pour différents groupes cibles. (Personnes âgées, pré-scolaires). Participer à la réalisation de programmes de périnatalité, i.e. (cours pré-nataux, cours post-nataux, clinique gynécologique). Participer aux réunions de formation et de planification.

Exigences:
Infirmière autorisée et membre en règle de l'O.I.I.Q. Certificat en nursing communautaire et/ou expérience en santé communautaire et expérience minimum de 3 ans en centre hospitalier de préférence dans un département de gynécologie. Disponibilité et initiative.

Lieu:
Bureau central du CLSC - Buckingham, Québec.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 15 avril 1976.

Directeur général
C.L.S.C. Vallée de la Lièvre
C.P. 206
Buckingham, Québec



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

ENSEIGNANT

ENFANCE INADAPTÉE

MATIÈRE:

Travail en atelier (menuiserie - mécanique) auprès d'enfants débiles légers d'environ 14 ou 15 ans.

RÉMUNÉRATION:

Selon les politiques administratives et salariales du ministère de l'Éducation.

LIEU DE TRAVAIL:

École Jean-du-Nord, Sept-Îles

ENTRÉE EN FONCTION: Immédiatement.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature ou de téléphoner à frais virés à:

Mme Chantal Martel-Béland
Service du Personnel
C.S.R. du Golfe
30, rue Comeau
Sept-Îles, Qué.
(418) 968-9901

New Brunswick Electric Power Commission

recherche le personnel suivant pour son service de construction et d'ingénierie durant la construction d'une nouvelle centrale nucléaire, avec lieu de travail à la station génératrice de Pointe Lepreau.

INGÉNIEUR SUPERVISEUR Réception du matériel

Pour diriger un groupe, responsable pour la réception et l'inspection de l'emmagasinement des éléments nucléaires et non-nucléaires.

FORMATION:

Le candidat choisi doit être un ingénieur en mécanique diplômé possédant de l'expérience en construction lourde, réception et emmagasinement sur des usines thermiques ou nucléaires. Cependant, nous considérerons les candidats non diplômés qui possèdent une solide expérience dans ce domaine.

RESPONSABILITÉS:

Le titulaire doit être familier avec les identifications de matériel et sera responsable de la réception, de l'inspection, de la disposition du matériel non conforme, de l'emmagasinement de protection, des dossiers de la qualité et de la préparation des procédures. Le personnel sous la direction de l'ingénieur résident sera disponible pour consultation, lorsque nécessaire sur des items plus sophistiqués, mais l'ingénieur superviseur du matériel doit posséder une connaissance approfondie des procédures correctes de réception et emmagasinement pour items routiniers.

En faisant réponse à cette annonce, veuillez mentionner le dossier N-030.

INGÉNIEUR DES COÛTS Construction des Projets

Le candidat choisi relèvera de la direction des projets pour la production de tous les rapports de coûts en chantier, les prévisions budgétaires de projets à finir et les sommaires de coûts en comparaison des budgets établis.

FORMATION:

Le candidat choisi doit être un ingénieur professionnel possédant un minimum de 10 ans d'expérience en industrie lourde, au niveau des cadres intermédiaires, avec une majeure partie de ses responsabilités consacrée à l'établissement de systèmes d'estimés et de coûts.

En faisant réponse à cette annonce, veuillez mentionner le dossier N-031.

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE Assurance de la Qualité

Le candidat choisi devra procéder à des vérifications de la qualité des systèmes mécaniques en chantier. Cette vérification devra inclure l'évaluation des programmes de qualité des contracteurs. Il devra aussi s'assurer que les actions correctives demandées par N.B. Power sont effectuées.

FORMATION:

Le titulaire sera un ingénieur en mécanique possédant un minimum de 5 ans d'expérience en construction lourde. Il sera familier avec les méthodes d'inspection de construction, les essais, et les phases initiales de construction d'une centrale de pouvoir. Il doit aussi posséder une aptitude à rédiger des rapports techniques concis.

En faisant réponse à cette annonce, veuillez mentionner le dossier N-032.

Les salaires pour les postes ci-haut mentionnés seront basés sur l'expérience et les qualifications.

Officier de recrutement, Construction

Les candidats désirant postuler pour l'un ou l'autre de ces postes doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 16 avril 1976 au:



ENERGIE NB POWER

THE NEW BRUNSWICK ELECTRIC POWER COMMISSION

130 rue Carleton
Fredericton,
Nouveau-Brunswick
E3B 4X1

La Commission Scolaire Joutel-Matagami

(niveau élémentaire)

requiert les services de

6 ENSEIGNANTS

pour l'année scolaire 76-77.

NIVEAU:

- 1 enseignant en enfance inadaptée (2e cycle);
- 3 enseignants dans les classes régulières;
- 2 enseignants dans les classes régulières de second cycle;
- 1 spécialiste en éducation physique.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- être légalement qualifié.

ENDROIT:

- Matagami

CONDITION DE TRAVAIL:

— selon la convention collective. Un curriculum vitae très détaillé, pièces justificatives à l'appui, devra accompagner toutes les candidatures qui devront être adressées au:

Directeur Général
Commission Scolaire Joutel-Matagami
C.P. 190, Matagami, P.Q.
J0Y 2A0
Tél: (819) 739-4361

OFFRE D'EMPLOI SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

FONCTIONS:

- responsable de la tenue de livres et du fonctionnement général du système de comptabilité et de contrôle interne;
- superviser le travail cléricale;
- dresser les procès-verbaux;
- exécuter tous autres travaux connexes à la fonction.

EXIGENCES:

- comptable ou équivalent
- expérience valable en administration;
- secrétariat;
- connaissance des lois et règlements municipaux et tout ce qui s'y rapporte;
- compétence en relations humaines;
- être bilingue.

TRAITEMENT:

- à discuter.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 26 avril 1976, à:

Municipalité de Val-David
c.p. 220, Val-David, P.Q.
J0T 2N0



LA BANQUE ROYALE DU CANADA TERMINOLOGUE

La Banque Royale recherche les services d'un terminologue avec expérience.

Fonctions:

- Analyser la documentation du point de vue terminologique.
- Effectuer des recherches et des études terminologiques.
- Établir des fiches terminologiques.
- Normaliser la terminologie.

Exigences:

- Posséder une bonne expérience en terminologie et documentation.
- Détenir un diplôme universitaire.

Avantages:

- Emploi stable, salaire et avantages sociaux intéressants.

Lieu de travail:

- Place Ville-Marie

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:
Guy Lacroix
Responsable de l'emploi -
Direction générale
La Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie
6e étage
Montréal, Québec.

Radio-Canada et l'Union des artistes

par JEAN BASILE



Le 18 février dernier, Robert Rivard, président de l'Union des artistes, rendait public un long document dans lequel ce dernier remettait en question la gestion de Radio-Canada et, plus particulièrement, en ce qui concerne le contenu canadien des émissions. Pour Robert Rivard, en effet, la Société d'Etat ne joue pas son rôle et "truquait" implicitement les règlements concernant le contenu canadien. Par là même, la Société était responsable de l'état financier difficile dans lequel se trouvent en ce moment un bon nombre d'artistes.

des revendications de l'Union des artistes. Le contenu canadien conserve toujours une importance primordiale mais il doit être rattaché à la qualité et à l'équilibre de la programmation. Les buts de Radio-Canada sont divers. On peut actuellement les résumer ainsi: priorité à l'information, exigences de la régionalisation, modalités de production, aide à l'industrie du film et aux stations affiliées. D'ailleurs, la radio et la télévision de Radio-Canada font appel aujourd'hui à plus de journalistes, de chercheurs-documentalistes, d'annonceurs, et de techniciens si on compare à il y a dix ans.

la seconde en est une de "création". Il y a lieu de rappeler que, lors des années 40, les fameux radiomans qui évoque le président de l'Union des artistes étaient réalisés par des agences privées qui louaient le temps d'antenne et trouvaient leurs propres commanditaires. Ce qui n'est plus le cas.

que Radio-Canada assume ses responsabilités sur ce plan. Cependant, il peut arriver que certaines émissions soient doublées en France. Dans un tel cas, Radio-Canada peut difficilement refaire un doublage pour des raisons de coût.

ser que Radio-Canada puisse remédier seule à cette situation par des injections de fonds à ses budgets de production. Selon le jeu de l'offre et de la demande, la Société voit mal comment elle pourrait changer quoi que ce soit à cette situation. Le problème du revenu des artistes est effectivement grave. Mais les enquêtes montrent que c'est une question qui devrait précéder toute la société et pas seulement les postes de télévision.

Rejoint pour commenter cette nouvelle étape d'une bataille qui ne semble pas près de finir, Robert Rivard a déclaré qu'il tient ce document comme très faible et partiel. "En fait, a-t-il dit, il est presque scandaleux d'entendre un argument comme celui que la Société avance concernant le coût de production d'émissions originales. Il est clair qu'une production canadienne coûte plus cher qu'une émission étrangère. En fait, ce faisant, la Société d'Etat légitime le dumping".

Père que le CRTC lui-même interviendra, de même le Conseil des arts du Canada et M. Faulkner lui-même, secrétaire d'Etat. Selon lui, malgré son ton radical, le mémoire présenté par l'Union était une étape de prise de conscience nécessaire car son but n'est pas de défendre les artistes, quoique cela soit nécessaire, mais bien de défendre la culture. Robert Rivard estime que, quelles que soient les raisons économiques invoquées par la société, il importe de réduire les importations sans toutefois fermer les portes aux émissions de réelle qualité et qui, par surcroît, présentent des analogies avec les besoins d'ici.

capilano college requiert des PROFESSEURS de français à temps plein et à temps partiel: cours d'été, 27 juin 1976 au 31 juillet 1976; année académique, 1 août 1976 au 31 juillet 1977. Nous sommes à la recherche de professeurs de français à temps plein et à temps partiel possédant une expérience antérieure de l'enseignement.

LA SAUVEGARDE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE RECHERCHE UN RESPONSABLE DE LA PLANIFICATION FINANCIERE ET SUCCESSORALE. Fonction: Étudier les dossiers soumis par les assureurs-vie de la Compagnie. Recommander les solutions adéquates aux différents problèmes découverts dans ces dossiers.

directeur général La Fédération Canadienne des maires et des municipalités Recherche un solide administrateur pour diriger le bureau général de la Fédération à Ottawa et donner une inspiration et une direction nouvelle à ses activités dans le contexte canadien des relations inter-municipales.

CARRIÈRES PROFESSIONNELLES ET S. Voir autres Carrières et Professions, en pages 20 et 21

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Le requérant-oddant Construction Gagné Eng. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à la requérante-cessionnaire Les Excavations Gilbert Gagné Inc. son permis Q 500 982-D-001 pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01, catégorie entrepreneur. Toute personne désirent faire opposition à la présente demande doit le faire dans les quatre (4) jours de la première publication de cet avis, au 585 Boul. Charest est., à Québec.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM AVIS EST DONNÉ QUE YERVANT ALEXANDRE VOGUEZICHIAN, joaillier, du 6725 Bailegeron, Brossard, fera une demande pour changer son nom en celui de YERVANT ALEXANDRE VOSS, duquel changement bénéficiera aussi son épouse, ROSEMARIE FRANKEN et enfant mineur, PETER ALEX, tous demeurant à la même adresse.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No: 500-05-004133-763 SHIRLEY IRENE BAGSHAW, et LESLIE ARTHUR BAGSHAW, demanderesse MICHEL LEGER, défendeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 500-02-006757-764 HUSBAND TRANSPORT LIMITEE, corps politique dément incorporé ayant son siège social à London, province d'Ontario et sa place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, demanderesse SHAMSHER SINGH, défendeur

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 26 DE LA LOI DES POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS (S.R.O. 1964 C.275) que la garantie créée par ce certain acte de fidéjussion, comportant hypothèque, nantissement, cession et transfert exécuté par Batek Equipment Ltd. devant le notaire Abraham Polger, le 17 décembre 1975 et enregistré au bureau du Registraire de la division d'enregistrement du District de Montréal, le 29 décembre 1975, sous le numéro 2658687 (laquelle garantie s'étend aux dettes, droits et réclamations en faveur de Batek Equipment Ltd. en plus d'autres biens et actifs de ladite compagnie) est devenu exécutoire.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE M. JOSEPH ASSAAD ZARZOUR, administrateur, résident et domicilié au 1310 rue Panama, Brossard, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour un décret changeant son nom de "JOSEPH ASSAAD ZARZOUR" à celui de "JOSEPH ROSTAND" Montréal, ce 24 mars 1976

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No: 500-05-005162-761 LUCIEN GUERIN, résident et domicilié en la cité de LaSalle, district de Montréal, DEMANDEUR JEANNINE SCHINCK, autrfois résident et domiciliée en la cité de LaSalle, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue, DEFENDERESSE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No: 500-05-004985-766 DANS L'AFFAIRE DE: Les Conventions Matrimoniales entre FERNAND GAMACHE, journaliste ET ANGELE MALO, tous deux résidents et domiciliés au 11065 rue Paris en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal. REQUÉRANTS

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No: 500-14-001131-762 DANS L'AFFAIRE DE: LA SUCCESSION DE FEU WOLODYMYR WALTER KOMARJANSKYJ, de son vivant journaliste de la cité et du district de Montréal, et MYROSLAW BIHUS, gentilhomme, résident et domicilié à Willowdale, Province de l'Ontario, et DAME NATALIA BIHUS JABLONSKA, résident et domiciliée à Agincourt, Province de l'Ontario, et DAME IRENA BIHUS FEDORIV, résident et domiciliée à Toronto, Province de l'Ontario. EN LEUR QUALITÉ D'HERITIERS LÉGAUX DE FEU WOLODYMYR WALTER KOMARJANSKYJ. REQUÉRANTS

AVIS EST DONNÉ QUE LE 11ème jour de mai 1976 à 9:30 a.m. Monsieur Myroslaw Bihus, Dame Natalia Bihus Jablonska et Dame Irena Bihus Fedoriv résident dans la Province de l'Ontario demandeur à l'un des juges de la Cour Supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal au Palais de Justice, 110 rue de la Cour, 216 d'entre des lettres d'administration pour établir que la Succession de Wologomyr Walter Komarjanskyj résident autrfois dans les cité et district de Montréal est dévolue à Monsieur Myroslaw Bihus, Dame Natalia Bihus Jablonska et Dame Irena Bihus Fedoriv. JEAN PIERRE SEMENIUK Procureur des Requirants

AVIS POUR Demande de Transfert Règlement 2c, article 2.59.1 PRENEZ AVIS QUE MARCEL GALPEAULT du 1282, avenue Saint-Jean, Mascouche, Province de Québec, détenteur d'un permis portant le numéro M-533237-D.001 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur le permis M-533237-D.001, catégorie ENTREPRENEUR, région 6, à TRANSPORT M. & G. WALTON LTEE, 3668, rue Duvernier, Longueuil, Province de Québec. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est., Montréal, Québec - Place du Cercle.

AVIS POUR Demande de Transfert Règlement 2c, article 2.59.1 PRENEZ AVIS QUE MARCEL GALPEAULT du 1282, avenue Saint-Jean, Mascouche, Province de Québec, détenteur d'un permis portant le numéro M-533237-D.001 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur le permis M-533237-D.001, catégorie ENTREPRENEUR, région 6, à TRANSPORT M. & G. WALTON LTEE, 3668, rue Duvernier, Longueuil, Province de Québec. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est., Montréal, Québec - Place du Cercle.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Divorce) No: 500-12-059306-765 DAME SHEILA LAPORTE, secrétaire, des Cité et District de Montréal, y résidant au 3821 St. Kevin, app. 3, REQUÉRANTE LIONEL GRIFFIN, d'adresse inconnue, INTIME

PRENEZ AVIS QUE MARCEL GALPEAULT du 1282, avenue Saint-Jean, Mascouche, Province de Québec, détenteur d'un permis portant le numéro M-533237-D.001 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur le permis M-533237-D.001, catégorie ENTREPRENEUR, région 6, à TRANSPORT M. & G. WALTON LTEE, 3668, rue Duvernier, Longueuil, Province de Québec. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est., Montréal, Québec - Place du Cercle.

PRENEZ AVIS QUE MARCEL GALPEAULT du 1282, avenue Saint-Jean, Mascouche, Province de Québec, détenteur d'un permis portant le numéro M-533237-D.001 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur le permis M-533237-D.001, catégorie ENTREPRENEUR, région 6, à TRANSPORT M. & G. WALTON LTEE, 3668, rue Duvernier, Longueuil, Province de Québec. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est., Montréal, Québec - Place du Cercle.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-04984-750 GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL DAME ROSE OUELLET, résident et domiciliée au 8488 rue St-André, dans les cité et district de Montréal, Requirants GASTON GOULET, présentement de lieux inconnus, INTIME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-059099-766 DAME MIREILLE TROTIER, opératrice, épouse contractuellement séparée de biens de Théophile Larocque, résident et domiciliée au 6575 Hochelaga, app. 3, Montréal, District de Montréal, Requirante THEOPHILE LAROCQUE, d'adresse inconnue, INTIME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-059099-766 DAME MIREILLE TROTIER, opératrice, épouse contractuellement séparée de biens de Théophile Larocque, résident et domiciliée au 6575 Hochelaga, app. 3, Montréal, District de Montréal, Requirante THEOPHILE LAROCQUE, d'adresse inconnue, INTIME

PRENEZ AVIS QUE MARCEL GALPEAULT du 1282, avenue Saint-Jean, Mascouche, Province de Québec, détenteur d'un permis portant le numéro M-533237-D.001 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur le permis M-533237-D.001, catégorie ENTREPRENEUR, région 6, à TRANSPORT M. & G. WALTON LTEE, 3668, rue Duvernier, Longueuil, Province de Québec. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est., Montréal, Québec - Place du Cercle.

PRENEZ AVIS QUE MARCEL GALPEAULT du 1282, avenue Saint-Jean, Mascouche, Province de Québec, détenteur d'un permis portant le numéro M-533237-D.001 s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède sur le permis M-533237-D.001, catégorie ENTREPRENEUR, région 6, à TRANSPORT M. & G. WALTON LTEE, 3668, rue Duvernier, Longueuil, Province de Québec. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke, est., Montréal, Québec - Place du Cercle.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-059125-768 GERMAINE BELANGER-BOUCHER, résident et domiciliée au 4040 boul. St-Joseph, app. 5, dans les cité et district de Montréal, requirante SYLVIO BOUCHER, présentement de lieux inconnus, INTIME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-059125-768 GERMAINE BELANGER-BOUCHER, résident et domiciliée au 4040 boul. St-Joseph, app. 5, dans les cité et district de Montréal, requirante SYLVIO BOUCHER, présentement de lieux inconnus, INTIME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-059125-768 GERMAINE BELANGER-BOUCHER, résident et domiciliée au 4040 boul. St-Joseph, app. 5, dans les cité et district de Montréal, requirante SYLVIO BOUCHER, présentement de lieux inconnus, INTIME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-059125-768 GERMAINE BELANGER-BOUCHER, résident et domiciliée au 4040 boul. St-Joseph, app. 5, dans les cité et district de Montréal, requirante SYLVIO BOUCHER, présentement de lieux inconnus, INTIME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-059125-768 GERMAINE BELANGER-BOUCHER, résident et domiciliée au 4040 boul. St-Joseph, app. 5, dans les cité et district de Montréal, requirante SYLVIO BOUCHER, présentement de lieux inconnus, INTIME

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No: 500-12-059125-768 GERMAINE BELANGER-BOUCHER, résident et domiciliée au 4040 boul. St-Joseph, app. 5, dans les cité et district de Montréal, requirante SYLVIO BOUCHER, présentement de lieux inconnus, INTIME

EXPROPRIATION ET POSSESSION PRÉALABLE, AUX FINS DE LA RUE, DE CERTAINS TERRAINS SITUÉS DANS LE Prolongement de l'avenue Étienne-Brûlé, au nord-est de la rue du Pont, selon le plan E-17 Saut-Au-Récollet C.S.M. 16-000 137-73 T.E. 34-00 1224-74 La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 13 avril 1976, à 10:30 heures, à la mezzanine du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 17 mai 1971 conformément au plan d'expropriation E-17 Saut-Au-Récollet. Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la paroisse de Saut-Au-Récollet de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

EXPROPRIATION ET POSSESSION PRÉALABLE, AUX FINS DE LA RUE, DE CERTAINS TERRAINS SITUÉS DANS LE Prolongement de l'avenue Étienne-Brûlé, au nord-est de la rue du Pont, selon le plan E-17 Saut-Au-Récollet C.S.M. 16-000 137-73 T.E. 34-00 1224-74 La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 13 avril 1976, à 10:30 heures, à la mezzanine du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 17 mai 1971 conformément au plan d'expropriation E-17 Saut-Au-Récollet. Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la paroisse de Saut-Au-Récollet de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

EXPROPRIATION ET POSSESSION PRÉALABLE, AUX FINS DE LA RUE, DE CERTAINS TERRAINS SITUÉS DANS LE Prolongement de l'avenue Étienne-Brûlé, au nord-est de la rue du Pont, selon le plan E-17 Saut-Au-Récollet C.S.M. 16-000 137-73 T.E. 34-00 1224-74 La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 13 avril 1976, à 10:30 heures, à la mezzanine du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 22 juin 1971 conformément au plan d'expropriation S-39 Rivière-des-Prairies. Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

EXPROPRIATION ET POSSESSION PRÉALABLE, AUX FINS DE LA RUE, DE CERTAINS TERRAINS SITUÉS DANS LE Prolongement de l'avenue Étienne-Brûlé, au nord-est de la rue du Pont, selon le plan E-17 Saut-Au-Récollet C.S.M. 16-000 137-73 T.E. 34-00 1224-74 La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 13 avril 1976, à 10:30 heures, à la mezzanine du 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 22 juin 1971 conformément au plan d'expropriation S-39 Rivière-des-Prairies. Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Table with 4 columns: Article, Numéro de cadastre, Subdiv, Situation. Row 1: 4, P-171, Lot du Pont, Milmont Fibreboards Ltd.

Table with 4 columns: Article, Numéro de cadastre, Subdiv, Situation. Row 1: HOTEL DE VILLE, MONTREAL, PELOQUIN BOUCHARD BADEAUX et ALLARD, Procureurs de la Ville de Montréal

Table with 4 columns: Article, Numéro de cadastre, Subdiv, Situation. Row 1: HOTEL DE VILLE, MONTREAL, PELOQUIN BOUCHARD BADEAUX et ALLARD, Procureurs de la Ville de Montréal

Table with 4 columns: Article, Numéro de cadastre, Subdiv, Situation. Row 1: HOTEL DE VILLE, MONTREAL, PELOQUIN BOUCHARD BADEAUX et ALLARD, Procureurs de la Ville de Montréal

Table with 4 columns: Article, Numéro de cadastre, Subdiv, Situation. Row 1: HOTEL DE VILLE, MONTREAL, PELOQUIN BOUCHARD BADEAUX et ALLARD, Procureurs de la Ville de Montréal

Max Ernst

l'imagier des ailleurs est... parti

Un peintre ne meurt pas surtout Max Ernst... Cette formalité d'état-civil survenu ce 1er avril, n'a de sens qu'en notre univers éphémère et raisonnable et Max Ernst, imagier de tous les ailleurs, s'est tant acharné à "ensevelir la raison" que son départ ne peut être qu'un nouveau voyage vers les inquiétantes et merveilleuses planètes que nous révélait sa peinture.

Max Ernst est né à Bruhl, près de Cologne, en Allemagne, le 2 avril 1891. Étudiant en philosophie, psychiatrie et histoire de l'art à l'Université de Bonn, il est particulièrement impressionné par les oeuvres de Flaubert et de Stürmer, et par celle de Nietzsche, en filigrane de laquelle pouvaient déjà se lire les fondations d'un surréalisme à inventer encore.

C'est en 1910 que le jeune homme se tourne définitivement vers la peinture. Il fait alors la connaissance d'August Macke et entre en relations avec le célèbre mouvement du "Cavalier bleu", à Munich. Sa première exposition aura lieu en 1912 à Cologne.

En 1919, Max Ernst fonde avec Baargeld, le mouvement Dada de Cologne. "Une guerre horrible et stupide nous avait frustrés de cinq ans d'existence, devait-il écrire. Nous avions assisté à l'effondrement dans le ridicule et la honte de tout ce qui nous avait été donné pour juste, pour beau et pour vrai. Mes oeuvres de cette époque n'étaient pas destinées à séduire, mais à faire hurler..."

En 1920, Max Ernst fait scandale avec sa première exposition dada, toujours à Cologne. Les visiteurs doivent entrer dans la galerie (en fait une brasserie) par des toilettes publiques et se voient remettre des hachettes pour détruire ce qu'ils aiment... Dans un coin de l'exposition, une écolière en robe de première communiantrice recite des vers obscènes...

Du dadaïsme au surréalisme, Max Ernst n'avait qu'un pas à faire. Ses expériences dans le domaine du "collage" (à partir d'illustrations découpées dans des catalogues) attirèrent, en 1921, l'attention d'André Breton, qui organise à Paris une exposition des oeuvres troublantes de l'artiste allemand. L'année suivante, après avoir passé l'été dans le Tyrol en compagnie de Jean Arp et de Tristan Tzara, Max Ernst, invité par le poète Paul Eluard, s'installe à Paris et se lance dans l'aventure du surréalisme.

Traquant chimères et fantasmies, il s'attache alors à faire surgir des images enfouies dans l'inconscient de l'homme et invente pour ce faire des techniques nouvelles, "équivalents plastiques de l'écriture automatique" telles que le "frottage" dont il raconte l'origine en ces termes: "Me trouvant, par un temps de pluie, dans une auberge au bord de la mer, je fus frappé par l'obsession qu'exerçait sur mon regard irrité le plancher, dont mille lavages avaient accentué les rainures. Je me décidai alors à interroger le symbolisme de cette obsession et pour venir en aide à mes facultés méditatives et hallucinatoires, je tirai des planches une série de dessins, en posant sur elles au hasard, des feuilles de papier que j'entrepris de frotter à la mine de plomb..."

En 1929, Max Ernst publie un "roman-collage", au titre provocateur: "La Femme 100 têtes". La même année, il participe avec Salvador Dali au film-manifeste de Luis Bunuel, "L'Age d'or".

La guerre. Entre 1939 et 1941, le peintre allemand, bien que proscrit par les nouveaux maîtres de son pays est interné par les autorités françaises. Relâché, Max Ernst prend par l'Espagne le chemin des Etats-Unis, où il épouse en troisième noces l'illustre collectionneuse Peggy Guggenheim.

Les paysages minéraux d'Amérique fascinent l'artiste: il résidera longtemps dans l'Arizona après avoir pris en 1943, pour quatrième épouse Dorothea Tanning, peintre surréaliste, qui devait être sa compagne le reste de sa existence. Max Ernst se réinstalle à Paris en 1953. Cinq ans plus tard, il prend la nationalité française.

Reconnu, consacré comme l'un des plus grands peintres de l'époque, Max Ernst connaît alors l'heure des rétrospectives...

L'un des derniers "monstres sacrés", Ernst restera moins tagageusement mais plus authentiquement que Dali, le symbole même de la peinture surréaliste. Son oeuvre hier décriée, maintenant adulée, restera désormais légendaire.

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉS
844-3361

• Chaque parution coûte \$4.25 le jour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
844-3361

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être souignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361

• Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.50 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

APPARTEMENTS À LOUER



3460 Peel, au nord de Sherbrooke
Avant de louer, vous devez visiter les appartements modèles d'un des immeubles les plus luxueux de Montréal.
Climatisation centrale
Studios
Suites de 1 ou 2 chambres à coucher
Tous à des prix très raisonnables
Bureau de location sur les lieux.
Tél.: **288-3173**


FEMMES DEMANDÉES



SECRÉTAIRE BILINGUE
Le Conseiller juridique de l'Université Concordia recherche présentement un secrétaire parfaitement bilingue qui devra dactylographier lettres, contrats, conventions, documents relatifs à des poursuites judiciaires et être en contact avec des cadres supérieurs, en personne et au téléphone.
La candidate idéale s'occupera de la mise sur pied et de la conservation de la bibliothèque juridique et devra se familiariser avec des revues juridiques, des publications gouvernementales et d'autres dossiers juridiques.
Les candidates doivent avoir environ 4 années d'expérience comme secrétaire, être compétentes en français et en anglais, au dictaphone, "la sténographie est un atout" et être capables de faire du travail confidentiel sous un minimum de surveillance. L'expérience d'une étude notariale et les aptitudes de traiter avec le public sont sans contredit des avantages.
Les candidates doivent avoir environ 4 années d'expérience comme secrétaire, être compétentes en français et en anglais, au dictaphone, "la sténographie est un atout" et être capables de faire du travail confidentiel sous un minimum de surveillance. L'expérience d'une étude notariale et les aptitudes de traiter avec le public sont sans contredit des avantages.
L'Université offre d'excellents avantages sociaux dont la scolarité gratuite pour les cours donnant droit à des crédits.
Les personnes que ce poste intéresse, doivent prendre contact avec
Mlle Helen Raspin
Campus Sir George Williams
1455, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal
Tél: 879-8119
5-4-76


HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Claude Brunet, hospitalisé depuis 16 ans et co-auteur du livre "Nous les oubliés", est à la recherche de bénévoles pour des vieillards et des malades chroniques. L'ennui, le désespoir, et parfois, le désespoir changent vite d'aspect grâce à une présence, un sourire, un petit service.
Appeler à **871-8475**
5-4-76



Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Centre Hospitalier universitaire offrant toute la gamme des spécialités requiert les services de
FINISSANTS(ES) EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES OU EN SCIENCES INFIRMIÈRES
Tout infirmier (ère) reçoit à son entrée en service une orientation d'environ quatre (4) semaines, adaptée selon ses besoins et il ou elle bénéficie d'une fin de semaine sur 2 de congés assurés.
Les entrées sont: 7 juin, 5 juillet, 9 août, 7 septembre 1976.
Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:
M. Nelson Doucet,
Bureau d'emploi
5415, Boul. l'Assomption
Montréal, Qué.
Tél.: 514-254-4381, poste 592 ou 593.
5-4-76

HOMMES DEMANDÉS



VILLE DE MONTRÉAL
OFFRE D'EMPLOI PEINTRE
(Postes temporaires)
TAUX HORAIRES: \$5.51
(Sujet à révision)
Requiers les services de peintres pour exécuter des travaux d'entretien de peinture, travail saisonnier, pour une période d'environ trois (3) mois.
Les intéressés devront se présenter à notre Service du Personnel, section Contrôle des employés: manuels, au 1290 boul. Rosemont, en possession de leur carte de compétence émise par le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec.
5-4-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaibe. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 10-4-76

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT: Penthouse, 1er juillet. 4 1/2 pièces, \$500 par mois incluant garage. Tél: jour 866-6391 Mme Beaudoin, le soir et fin de semaine 737-4393 5-4-76

FACE UNIVERSITÉ

Edouard-Montpetit, près Woodbury. Dans ancien immeuble rénové, parquet de chêne, etc. grand 4 1/2. Libre 1er mai - \$250. Tél: 738-4614 5-4-76

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12, 1972, excellente, radio AM-FM, pneus radiaux. Doit vendre. Tél: 932-2534 6-4-76

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

PACESHIP, "Eastwind", 247", moteur atomique 4, "inboard", genois, spi, bar et autre équipement, situé à Magog. Tél: de 9 à 21 heures demander Dominique 819-846-2734 8-4-76

BUREAUX À LOUER

LA LOCATION DE BUREAUX EST UNE SPÉCIALITÉ!
CONFIEZ à des professionnels le soin de faire le magasinage pour vous...
Appeler: 288-3338
DÉCARIE & GAGNON
courtiers en immobilier
Tour de l'Est
2 Complexe Desjardins
Montréal
3-4-76

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavaois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines: vacances-repos ou congé de Pâques. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-76

CHALET À VENDRE

LAC L'ACHIGAN: magnifique résidence, été-hiver, bord lac. Renseignements: 843-3944 6-4-76

4 milles de St-Gabriel-de-Brandon: fini été-hiver, 3 chambres, toilette, cuisine, salon, eau courante, puisard, fournaise, Cascade. Au pied des Laurentides. Tél: soir 514-655-0415 5-4-76

STE-AGATHE: chalet hiver-été, 2 étages, 5 chambres à coucher, chauffage central, meublé et confortable. Terrain paysager 18,000 pieds carrés. Belle plage sur petite rivière du Nord, chaloupe. Sur même terrain chalet d'été avec véranda, 2 chambres. Prix demandé: \$24,000. Tél: 342-1968 5-4-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél 725-2321 5-4-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0468 5-4-76

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique, menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieurs. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 589-2547 J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE
Bilingue, avec expérience, demandée pour bureaux d'avocats du centre-ville.
Tél: **861-9613**
9-4-76

FERMES À VENDRE

CANTONS DE L'EST: 60 milles de Montréal, 215 acres, grange moderne, maison rénovée, étang, boisé. Prix demandé: \$60,000. Tél: 819-858-2806 5-4-76

GARDERIES

PERSONNE RESPONSABLE pour garder enfant deux ans, dans Outremont, minimum 4 jours par semaine. Doit être disponible semaine et fin de semaine. Doit coucher si demandé. Appelez Lysanne Turgeon: 341-3919 5-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Impeccable cottage de 8 grandes pièces. Sur une rue calme, arbres adultes. Les plafonds sont hauts avec boiseries de chêne. Rénové entièrement en 1975: toiture, plomberie, salle de toilette, plâtre, peinture. Prix dans les \$60,000. André B. Thomas 731-6307 ou 866-9641.
TRUST GENERAL, courtier
5-4-76

VILLE MONT-ROYAL

Complètement meublé, décoration par professionnel. Superbe split-level, 8 pièces, système d'alarme, air climatisé central, garage, grand terrain paysager. Faut voir. Eliane Pinet: 353-3058.
Montréal Ventes Immobilières
courtier
5-4-76

COTTAGE ANTIQUE EN PIERRE DES CHAMPS

Charmante vieille résidence âgée de 125 ans, avec 4 chambre à coucher, grande cuisine genre campagnarde, 2 salles de bains complètes. Spacieux salon avec plancher en pin, poutres au plafond, mur et foyer en pierre des champs, remise en pierre des champs, pouvant être utilisée comme maison d'invités, atelier d'antiquités ou studio d'artiste. Située sur 1 1/2 acre de terrain à Melocheville, Rive-Sud. 45 minutes de Montréal. Toutes commodités et activités dans village. Toute offre sérieuse sera considérée.
Tél: 1-429-7090
5-4-76

GARDERIES

RELIGIEUSES ou FEMMES de bonne éducation pour garder enfants. Mission-famille. Appelez entre 2 p.m. - 5 p.m. 733-0128 12-4-76

HOMMES DEMANDÉS

REPRÉSENTANT

• dynamique
• avec expérience dans la vente
demandé par compagnie d'optique.
Salaire-commission et bénéfices.
Tél: 725-9820
du lundi au vendredi
5-4-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

A LA RECHERCHE, 5-6 pièces, Outremont. N.D.G. couple sans enfant, rue tranquille, chauffé, juillet Tél: 276-8007 5-4-76

AHUNTSIC: adultes tranquilles cherchent grand 5 1/2 ou 6, haut duplex chauffé, juin ou juillet. Références. Tél: 524-9465 après 6 heures sur semaine. 5-4-76

MAISONS À LOUER

ST-LAMBERT (Préville en bas) rue de Provence. Cottage détaché, 3 chambres à coucher, salon, dinette, cuisine, salle à diner, vivoir. Sous-sol, grand terrain, arbres fruitiers. Libre 1er juillet. \$400. Visites sur rendez-vous seulement 671-5690 soir. 13-4-76

OCCASIONS D'AFFAIRES

PIÈCES D'AUTOMOBILE GROS REVENUS
• Vous pouvez opérer à domicile
• Investissement minimum
POUR RÉFÉRENCES, APPELER
516-239-1900
(frais virés)
6-4-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Computate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sèrieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.p.n.i. és lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TABLEAUX-PEINTURES

COLLECTION DE LITHOS comprenant: Soulagès, Tinguely, Arman, de St-Phaal, Zao-Wouki; le tout \$1,000. Tél: après 18 heures 524-1236

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél: 368-2972 5-4-76



La conception d'une vraie résidence de luxe se caractérise par un plan minutieusement étudié, une qualité de matériaux, une finition supérieure et l'utilisation, autant que possible, de tous les espaces.
Au cours de votre visite nous vous présenterons un nombre sélectionné de ces résidences uniques perchées sur le sommet de la montagne et donnant une vue incomparable.
Chaque maison offre une quiétude et une paix tant recherchés dans un entourage champêtre, et cela à quelques minutes du centre-ville.
382-3328 489-0778
5-4-76

SUPERBE MAISON

Style nordique, 7 pièces, 4 chambres, foyer, plafond style cathédrale, revêtement extérieur de cèdre. Terrain gazonné et paysager. Immense patio-terrasse en bordure immédiate d'un terrain de golf. Compliant minimum: \$6,000.
Contacter:
Mme Walleit
866-0268
15-4-76

OUVERT AUX VISITEURS

Dimanche, 4 mars 2-4 p.m.

MONTRÉAL-NORD

5845, Boul. Gouin (près Lacordaire)
Maison de prestige, bungalow espagnol, sur le bord de la Rivière-des-Prairies, offrant: 3 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle de récréation avec foyer, sauna, cour avec piscine et Bar-B-Q en briques. Dans les \$200,000 M.L.S. Denyse Meloche: 735-2281 ou 738-0375.

VILLE MONT-ROYAL

432, Ardwell
Cottage, 6 chambres à coucher plus une au sous-sol, superbe fini, 2 places de garage, très grand jardin, rue tranquille. \$175,000. Madeleine Brennan: 735-2281 ou 737-2795.
MONTREAL TRUST, courtier
5-4-76

BOUCHERVILLE

Cottage, façade pierre, 9 pièces, salle de séjour avec foyer au 1er palier. Belle occasion. Communiquer avec Huguette L. Godin: 672-6450 ou 672-1839.

LONGUEUIL

Bungalow de luxe dans secteur de choix offrant 10 magnifiques pièces, terrain paysager avec piscine chauffée. Idéal pour professionnels. A voir avec Huguette L. Godin: 672-6450 ou 672-1839.

ST-BRUNO

Bungalow brique et aluminium, salle à diner, 3 chambres, salon, décoration de goût, très propre, secteur de choix. Visiter avec Francine Savaria 672-6450 ou 366-0628.
MONTREAL TRUST courtier
5-3-76

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

A STE-ADELE: Domaine Chantecler, superbe chalet hiver-été, meublé, 4 chambres à coucher, 2 chambres de bains, 2 salons, foyer, Garage, etc. \$74,500. Téléphoner fin de semaine seulement St-Sauveur: 1-227-3813 5-4-76

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

OUTREMONT: Achèterais duplex entre Bernard et chemin Côte Ste-Catherine. Tél: jour: 1-347-8226, soir: 1-346-6414 de particuliers seulement 5-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Si vous avez fait l'option tranquillité et air pur... J'ai ce qu'il vous faut!

A 20 minutes du centre-ville, maison de style, 6 pièces, salle à diner, vaste living avec foyer, grand terrain paysager, complexe résidentiel intégré avec golf, centre récréatif. Compliant minime requis.
Contacter:
Claude Leblond
866-0268
15-4-76

VILLE MONT-ROYAL

"Cottage détaché"
Résidence en pierre et bois, d'un cachet particulier, située sur une rue de choix à proximité de tous les services, grand salon avec cheminée naturelle, salle à diner séparée, cuisine, dinette et salle de lavage, 4 chambres à coucher, den. 3 1/2 salles de bains, jolie salle de jeux. Magnifique jardin. M.L.S.
Mme L. Aucoin
342-9300 ou 731-8817
FRAN A. NORMAN & CO. LTD
courtier
5-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

RIVE SUD
11 milles du Pont Champlain par autoroute.
Superbe maison de ville semi-détachée, de style Nordique, avec extérieur de cèdre construite directement en bordure d'un golf, dans un complexe résidentiel de grand luxe comprenant: piscine, club house, réservé aux résidents. Cette spacieuse maison de 2 étages comprend: 2 chambres à coucher, un grand salon, une salle à diner, tapis mur à mur, sous-sol à la grandeur. Patio donnant sur jardin privé, etc.
Occupation mai ou juillet
SEULEMENT \$29,000.
avec \$2,000 comptant. Remboursement mensuel comprenant: capital - taxes - intérêts: \$259.00.
Appelez: Lucette Walleit
866-0268
pour rendez-vous
5-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT: triplex de brique attaché, rue Champagne, cuisine et salle de bain rénovées. Libre en juillet. Tél: Mme C.E. Burgess, 276-4843 9-4-76

ST-LAMBERT: secteur Préville, bungalow split-level, garage, 5 chambres à coucher, salle de jeux finie, tapis mur à mur, appareils ménagers inclus. Vente privée. Occupation 1er mai. Pas d'agent. \$62,000. Tél: 671-2195 5-4-76

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Action de carner. — Tout fluide aëroforme.
- Relative à un hiatus. — Peau épaisse de certains animaux.
- Réduire en miettes en froissant entre les doigts. — insecte voisin des guêpes.
- Action de valider.
- Rubidium. — Briller.
- Ville du nord-est du Brésil. — Parcours des yeux.
- Fils du frère. — Ornaments sacerdotaux.
- Ruisselet. — Tronc non ramifié, recouvert par les cicatrices des feuilles.
- D'Écosse. — Or.
- Subjecte à des colères violentes. — Circulaire.
- État du Proche-Orient.
- Maladie caractérisée par une éeuer abondante. — Tirer du néant.

Verticalement

- Garrins de chevrons.
- Qui a le don de plaire. — Cela.
- Chemin de fer. — Qui a l'habitude de s'enivrer.
- Elle est chargée d'éteindre les lumières.
- Graminée commune dans les prés. — Ce qui est

dû à quelqu'un. — Vient après.
6—Aluminium. — Gros perroquet. — Passe au sas.
7—Mouvement du bras, de la main. — Canal qui conduit l'eau de mer dans les marais salants.
8—Ensemble de pilotes que l'on enfonce pour assoler les fondements d'un ouvrage construit dans l'eau. — Actinium.
9—Plante potagère. — Produire un certain effet.
10—Vêtement en lambeaux. — Interjection espagnole.
11—le française. — Chemin de ville. — Quatre saisons.
12—Zirconium. — Détruire la soudure.
Solution d'hier
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 ORBICULAIRES
2 DOUCE EM AME
3 OUVRIER ER
4 NET LI SUEUR
5 TREBUCHETS V
6 A RALEUR TER
7 LA CANE TOGE
8 GUE IC OSCAR
9 I LOKETTE LI
10 QUETE RATS E
11 ELVER PINSON
12 OMERITE ETUI

La Place Desjardins sans complexe

par
JEAN-CLAUDE La HAYE (1)

Fidèle à sa tradition, LE DEVOIR a accordé une large place aux diverses interventions qui ont entouré le projet du Complexe Desjardins issu du plus important mouvement coopératif au pays.

Un de ces articles, en deux volets, signé de M. Jean-Claude Marsan ("Le syndrome de la Place Ville-Marie" et "La première véritable place contemporaine à Montréal" — éditions des 13 et 20 mars derniers) soulevée des questions de fond que j'aimerais relever pour contribuer à placer dans sa perspective véritable la planification à l'origine du Complexe Desjardins.

Cette complémentarité est ensuite renforcée par un dégauchement aérien qui crée un axe privilégié en direction de l'élegante colonnade de la Place des Arts et le subtil désaxement des tours, noté par M. Marsan, qui leur donne un air de liberté et de transparence. Enfin l'aménagement du réseau piétonnier périphérique qui s'intègre organi-

ter de New-York, le plus grand complexe immobilier du monde.

Si utiles soient-ils, les réseaux en climat protégé sont malheureusement synonymes de vie souterraine, de perte de contact avec la lumière réelle et de vie artificielle.

L'originalité du réseau du Complexe Desjardins tient au fait que le piéton est constamment dirigé vers la lumière naturelle à l'intérieur du mail, qu'il marche vers la lumière du soleil ou vers les feux du soir. Il est, en effet, en climat protégé, mais pour un temps seulement et la vie artificielle temporairement créée débouche inévitablement à l'éclairage du jour.

Le basilaire

Ainsi porté vers le mail et la Place, notre piéton a finalement accès à l'extérieur. De là, s'imposera toute la dynamique du basilaire.

Ce concept de design urbain vise à réduire à l'échelle humaine des villes d'autrefois l'inévitable gigantisme des structures modernes. Autrement dit, c'est un concept de "structure basse" avec un gabarit conforme à l'ordre de l'événement de l'ordre de trois étages sur la rue Ste-Catherine. Les structures hautes (les tours) sont placées en retrait de cette structure basse de sorte qu'elles n'écrasent pas le piéton dont l'œil n'aperçoit qu'un petit édifice semblable aux autres dans l'environnement immédiat.

Encore ici, l'idée n'est pas neuve (Lever House de New-York, Hörsörity de Stockholm et la Lisbaan de Rotterdam) et le Complexe Desjardins s'est inspiré de ces exemples mais le concept a été exploité à tel point que Fernand Seguin et moi-même travaillant à la formulation de la thématique du projet Desjardins, en 1971, avons dû inventer un mot pour le décrire. C'est ainsi que nous avons retenu le mot "basilaire" passé depuis dans le vocabulaire populaire tout comme le concept lui-même qui déjà fait école.

De la rue Ste-Catherine, notre piéton ne voit pas les tours juchées en retrait du basilaire; il est devant une circulation piétonnière parallèle et il peut à son gré emprunter le trottoir extérieur ou la voie intérieure dont il sépare une vitre et de la verdure. La rue Dorchester offre le même choix tandis que les rues transversales (Jeanne-Mance et St-Urbain) servent d'accès véhiculaires encore que l'architecture de détail du basilaire offre, elle aussi, un aménagement paysager continu à l'échelle de l'homme.

Quant à la Place, au nom d'une première génération d'urbanistes et de designers urbains québécois, au nom du Mouvement Desjardins, au nom de la nation francophone canadienne, ce n'est qu'acte de maturité collective que de reconnaître dans l'histoire des villes.

Lorsque les Montréalais en auront pris possession, ils comprendront d'instinct que ni les plus prestigieuses réalisations de Paris, ou même la Galerie Vittorio Emanuele II de Milan, et encore moins notre Place Ville-Marie qui souffre d'une préoccupation trop exclusivement commerciale, ne pourront honnêtement s'y comparer.

Avouons-le sans fausse pudeur avant que les étrangers ne viennent nous l'apprendre: la Place qui forme le cœur physique et symbolique du Complexe Desjardins n'est pas une imitation des espaces à climat protégé qui ont été conçus au Canada, en Amérique ou en Europe. Lorsque le grand public l'aura investie, de jour et de nuit, on se rendra compte qu'elle constitue une réalisation origi-

nale, unique au monde. Unique par la multiplicité et la concentration des fonctions urbaines qui y sont représentées (commerce, échanges, communications, restauration, récréation, culture) dans un cadre qui accueille une végétation chassée de nos pavés, préfiguration d'un milieu urbain humanisé au sein de la masse de béton du centre-ville.

Unique par la juxtaposition fonctionnelle du "privé", du "public", propice aussi bien aux manifestations à grande échelle qu'aux célébrations discrètes.

Unique par la présence de niveaux différents, mais accordés à des perspectives tridimensionnelles qui n'offrent pas les places extérieures les plus prestigieuses.

Unique surtout par l'injection d'une dimension urbanistique dans un concept architectural au sens où l'urbanisme devient l'architecture de l'espace libre.

La Place apparaîtra à l'œil attentif comme une immense sculpture creusée à même l'espace où le dynamisme des volumes et des formes définit le lieu beaucoup plus que l'enveloppe extérieure qui le délimite.

2) Un signe extérieur de vitalité

Le Mouvement Desjardins a toujours cherché à promouvoir l'épanouissement socio-économique de la nation canadienne-française. C'est dans cette perspective qu'une étude de localisation, menée en 1966, concluait que le projet devait être réalisé au centre-ville zone traditionnellement réservé

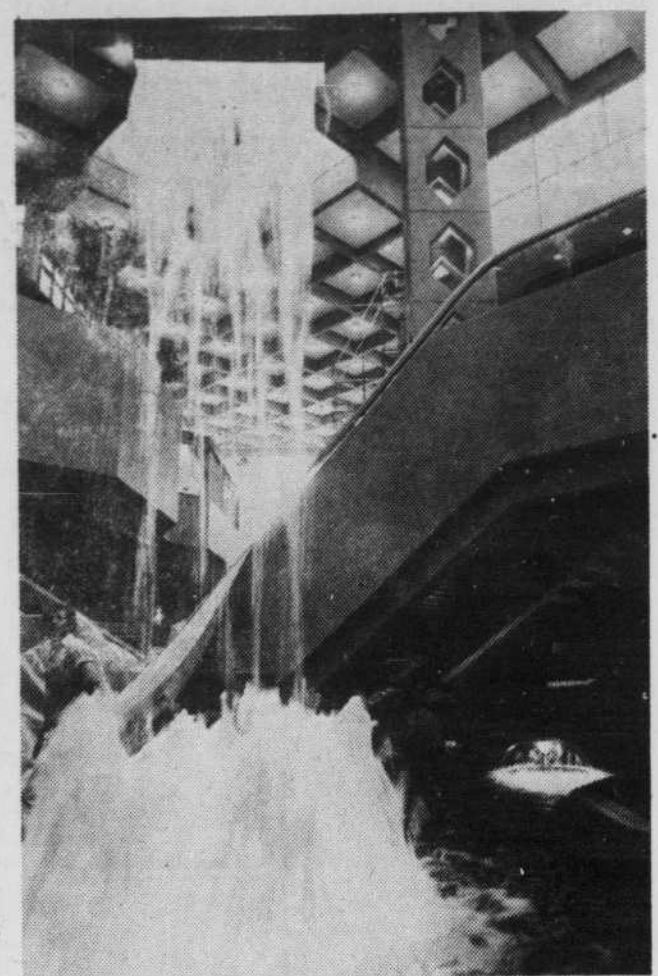
au groupe anglophone. Il s'agissait d'affirmer la présence canadienne-française au cœur de la métropole, de mettre fin au mythe du ghetto francophone dans les zones grises de l'Est.

Le site de la Place des Arts s'inscrivait presque au centre de gravité de la clientèle métropolitaine du Mouvement, en relation étroite avec les noyaux administratifs, financiers et commerciaux du centre-ville. Il s'agissait de transformer ce centre de gravité en centre de polarisation. Cette métamorphose ne devait pas s'accomplir dans un esprit de revendication, encore moins d'agression. Elle devait revêtir l'aspect positif d'une prise de possession avec tout ce que cela comporte d'affirmation sociale et culturelle jointe au sens des responsabilités.

Le Mouvement Desjardins songeait alors à la relève de la nation, c'est-à-dire à la jeunesse canadienne-française dont les aspirations profondes devaient pouvoir s'identifier à la thématique du Complexe Desjardins, afin que cette dernière suscite, non seulement la fierté des sociétaires du Mouvement, mais surtout un désir de dépassement de la part de leurs enfants.

Ainsi, le cœur de la métropole devait acquiescer pour la première fois depuis la fin du Régime français, une physiologie physique et spirituelle témoignant du dynamisme canadien-français, face à celui des autres groupes ethniques.

Le défi est aujourd'hui relevé. Dans toute l'histoire du Québec, si l'on excepte l'implantation de certains grands équipements collectifs (routes, barrages, etc.), le Complexe Desjardins constitue la réussite la plus ambitieuse qui ait réuni une première génération de promoteurs, de concepteurs et de bâtisseurs canadiens-français.



Cette réalisation marque à mon avis une étape décisive dans l'évolution socio-économique de la collectivité francophone du Canada.

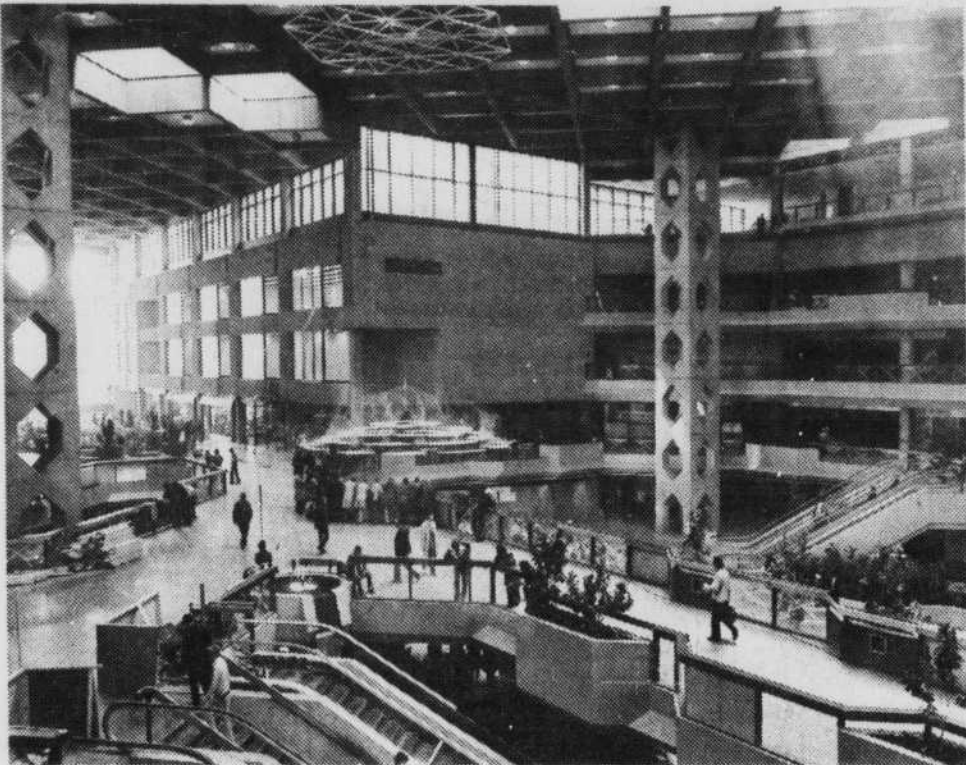
Quand on parle de syndrome ou de conditions pathologiques face à cette réalisation, il faut, à notre avis, ne pas avoir évalué suffisamment le sens profond de sa signification pour la collectivité ou encore l'avoir assimilé à une maladie du gigantisme de la petite nation qui veut se faire aussi grosse qu'un boeuf...

Lorsque les réalisations n'ont aucune commune mesure avec la réalité sociale, culturelle et économique du milieu, alors on

peut parler de conditions pathologiques; le triste exemple du stade olympique a créé cette impression mais le rapprochement avec le Complexe Desjardins relève d'une association d'idée coupée de la réalité.

(La semaine prochaine: Comment absorber l'impact d'un super-complexe)

(1) M. Jean-Claude La Haye, de la Société La Haye et Ouellet, et M. Jean Ouellet sont les urbanistes et architectes principaux du Complexe Desjardins.



1) "Un parti architectural conservateur" ou une "première"?

Les tours

Analysées isolément, les tours du Complexe Desjardins peuvent servir de pâture à d'innombrables discussions à l'instigation des partisans de telle ou telle chapelle esthétique. Pour répondre une expression de la nouvelle vague gastronomique, il ne s'agit certes pas d'architecture chromatique inattendu; boutiques multicolores, végétation abondante et surtout, présence des femmes et des hommes qui afficheront la mode changeante des saisons.

Faudrait-il enfin déplorer l'ombre au crépuscule que les tours étendront sur le quartier chinois? Ce quartier pour ceux qui le fréquentent, est un lieu nocturne qui vit de l'illumination des ampoules et des néons. Notre crépuscule sera le signal de son soleil levant et les proches lieux du Complexe Desjardins accompagneront la fête qui s'y joue tous les soirs.

Quant à la Place, au nom d'une première génération d'urbanistes et de designers urbains québécois, au nom du Mouvement Desjardins, au nom de la nation francophone canadienne, ce n'est qu'acte de maturité collective que de reconnaître dans l'histoire des villes.

Lorsque les Montréalais en auront pris possession, ils comprendront d'instinct que ni les plus prestigieuses réalisations de Paris, ou même la Galerie Vittorio Emanuele II de Milan, et encore moins notre Place Ville-Marie qui souffre d'une préoccupation trop exclusivement commerciale, ne pourront honnêtement s'y comparer.

Avouons-le sans fausse pudeur avant que les étrangers ne viennent nous l'apprendre: la Place qui forme le cœur physique et symbolique du Complexe Desjardins n'est pas une imitation des espaces à climat protégé qui ont été conçus au Canada, en Amérique ou en Europe. Lorsque le grand public l'aura investie, de jour et de nuit, on se rendra compte qu'elle constitue une réalisation origi-

ne, unique au monde. Unique par la multiplicité et la concentration des fonctions urbaines qui y sont représentées (commerce, échanges, communications, restauration, récréation, culture) dans un cadre qui accueille une végétation chassée de nos pavés, préfiguration d'un milieu urbain humanisé au sein de la masse de béton du centre-ville.

Unique par la juxtaposition fonctionnelle du "privé", du "public", propice aussi bien aux manifestations à grande échelle qu'aux célébrations discrètes.

Unique par la présence de niveaux différents, mais accordés à des perspectives tridimensionnelles qui n'offrent pas les places extérieures les plus prestigieuses.

Unique surtout par l'injection d'une dimension urbanistique dans un concept architectural au sens où l'urbanisme devient l'architecture de l'espace libre.

2) Un parti architectural conservateur

Analysées isolément, les tours du Complexe Desjardins peuvent servir de pâture à d'innombrables discussions à l'instigation des partisans de telle ou telle chapelle esthétique. Pour répondre une expression de la nouvelle vague gastronomique, il ne s'agit certes pas d'architecture chromatique inattendu; boutiques multicolores, végétation abondante et surtout, présence des femmes et des hommes qui afficheront la mode changeante des saisons.

Faudrait-il enfin déplorer l'ombre au crépuscule que les tours étendront sur le quartier chinois? Ce quartier pour ceux qui le fréquentent, est un lieu nocturne qui vit de l'illumination des ampoules et des néons. Notre crépuscule sera le signal de son soleil levant et les proches lieux du Complexe Desjardins accompagneront la fête qui s'y joue tous les soirs.

Quant à la Place, au nom d'une première génération d'urbanistes et de designers urbains québécois, au nom du Mouvement Desjardins, au nom de la nation francophone canadienne, ce n'est qu'acte de maturité collective que de reconnaître dans l'histoire des villes.

Lorsque les Montréalais en auront pris possession, ils comprendront d'instinct que ni les plus prestigieuses réalisations de Paris, ou même la Galerie Vittorio Emanuele II de Milan, et encore moins notre Place Ville-Marie qui souffre d'une préoccupation trop exclusivement commerciale, ne pourront honnêtement s'y comparer.

Avouons-le sans fausse pudeur avant que les étrangers ne viennent nous l'apprendre: la Place qui forme le cœur physique et symbolique du Complexe Desjardins n'est pas une imitation des espaces à climat protégé qui ont été conçus au Canada, en Amérique ou en Europe. Lorsque le grand public l'aura investie, de jour et de nuit, on se rendra compte qu'elle constitue une réalisation origi-

ne, unique au monde. Unique par la multiplicité et la concentration des fonctions urbaines qui y sont représentées (commerce, échanges, communications, restauration, récréation, culture) dans un cadre qui accueille une végétation chassée de nos pavés, préfiguration d'un milieu urbain humanisé au sein de la masse de béton du centre-ville.

Unique par la juxtaposition fonctionnelle du "privé", du "public", propice aussi bien aux manifestations à grande échelle qu'aux célébrations discrètes.

Unique par la présence de niveaux différents, mais accordés à des perspectives tridimensionnelles qui n'offrent pas les places extérieures les plus prestigieuses.

Unique surtout par l'injection d'une dimension urbanistique dans un concept architectural au sens où l'urbanisme devient l'architecture de l'espace libre.



télévision

Emissions en noir et blanc

SAMEDI	
8.55	Ouverture et horaire
9.00	Michel Vaillant
9.30	Le monde de la forêt
10.00	Le monde de la forêt
10.30	Le monde de la forêt
11.00	Le monde de la forêt
11.30	Le monde de la forêt
12.00	Le monde de la forêt
12.30	Le monde de la forêt

DIMANCHE	
8.55	Ouverture et horaire
9.00	Michel Vaillant
9.30	Le monde de la forêt
10.00	Le monde de la forêt
10.30	Le monde de la forêt
11.00	Le monde de la forêt
11.30	Le monde de la forêt
12.00	Le monde de la forêt
12.30	Le monde de la forêt

CFTM 10	
8.30	Patrol royale
9.00	Patrol royale
9.30	Patrol royale
10.00	Patrol royale
10.30	Patrol royale
11.00	Patrol royale
11.30	Patrol royale
12.00	Patrol royale
12.30	Patrol royale

RADIO-QUÉBEC 17	
18.00	Tourlou
18.30	Les hommes de la mer
19.00	Ramon et la baléine tueuse
19.30	Cine-Plus
20.00	Le violon de Vincent
20.30	Le violon de Vincent
21.00	Le violon de Vincent
21.30	Le violon de Vincent
22.00	Le violon de Vincent
22.30	Le violon de Vincent
23.00	Le violon de Vincent

CBMT 6	
10.00	Sesame Street
11.00	The Flintstones
11.30	Kluge
12.00	Parade
1.00	Water world
1.30	Par 27
2.00	Canadian College
2.30	Sports review
3.00	The Stanley cup
3.30	Lost Islands
4.00	Welcome back, letter
4.30	CBC Saturday evening news
5.00	Beach for the Te.
5.30	Phyllis
6.00	Hockey
6.30	"Detroit à Montréal"
7.00	Celtic
7.30	The national
8.00	Provincial affairs
8.30	Montreal Tonight
9.00	Cine-Plus
9.30	"Tora, Tora, Tora"
10.00	Fermeture

CFCF 12	
6.00	University of the air
7.00	The community
7.25	Take Kerr
7.50	Circle Square
8.00	Abbot and Costello
8.30	Rocket Robin Hood
9.00	Merrie melodies
9.30	Flintstones
10.00	Kidstaff
11.00	Waterville gang

CBMT 6	
9.00	This is the life
9.30	Coronation street
10.00	Sunday morning
11.00	Meeting place
12.00	Living Tomorrow
12.15	A way out
12.30	V.I.P.
1.00	This Land
1.30	Country Canada
2.00	Muse to see
2.30	The Roll Harris show
3.00	Speaking out
4.30	Hymn sing
5.00	Science Magazine
5.30	Tony Common's Musical World
6.00	Wonderful world of Disney
7.00	The beachcombers
7.30	The Irish Rover
8.00	The Waltons
9.00	Upstairs downstairs
10.00	Marketplace
10.30	Ombudsman
11.00	The National
11.15	Nation's business
11.21	Montreal tonight
11.37	Salome (drame-1953)

CFCF 12	
8.00	Community
7.00	T.B.A.
7.30	Jimmy Swagart
8.00	Rex Humbard
8.30	Oral Roberts presents
9.30	It is written
10.00	Hellenic program
10.30	Telecommedia
1.00	Mr. Chips
1.30	Tom Sene
2.00	Cine-Plus
2.30	"La Traviata" (opéra-1968)
3.00	Question period
3.30	Unfamed world
4.00	Garner Ted Armstrong
4.30	Travel '76
5.00	Six million dollar man
5.30	Sony and Cher
6.00	Kojak
6.30	W-5
7.00	News
7.30	Pulse
8.00	Cine-Plus
8.30	"Little Fauss and Big Halsey" (drame-1970)

CFTM 10	
7.55	Horaires Bienvenue
8.00	Ministère médical Rex Humbard
9.00	Patrol royale
9.30	Patrol royale
10.00	Patrol royale
10.30	Patrol royale
11.00	Patrol royale
11.30	Patrol royale
12.00	Patrol royale
12.30	Patrol royale

RADIO-QUÉBEC 17	
18.00	Tourlou
18.30	Les hommes de la mer
19.00	Ramon et la baléine tueuse
19.30	Cine-Plus
20.00	Le violon de Vincent
20.30	Le violon de Vincent
21.00	Le violon de Vincent
21.30	Le violon de Vincent
22.00	Le violon de Vincent
22.30	Le violon de Vincent
23.00	Le violon de Vincent

CBMT 6	
10.00	Sesame Street
11.00	The Flintstones
11.30	Kluge
12.00	Parade
1.00	Water world
1.30	Par 27
2.00	Canadian College
2.30	Sports review
3.00	The Stanley cup
3.30	Lost Islands
4.00	Welcome back, letter
4.30	CBC Saturday evening news
5.00	Beach for the Te.
5.30	Phyllis
6.00	Hockey
6.30	"Detroit à Montréal"
7.00	Celtic
7.30	The national
8.00	Provincial affairs
8.30	Montreal Tonight
9.00	Cine-Plus
9.30	"Tora, Tora, Tora"
10.00	Fermeture

CFCF 12	
6.00	University of the air
7.00	The community
7.25	Take Kerr
7.50	Circle Square
8.00	Abbot and Costello
8.30	Rocket Robin Hood
9.00	Merrie melodies
9.30	Flintstones
10.00	Kidstaff
11.00	Waterville gang

cinéma

ATWATER 1		OUTREMONT	
11.00	Niveau métro Albus Nihon 935-3515	12.48	Bernard O. 277-4145
11.30	Taxi driver 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15	1.00	American graffiti (s.t. fr.) 7.00
12.00	Niveau métro Albus Nihon 935-3515	1.30	"La tige de Normandie St-Onge" 9.30
12.30	"The magic flute" 12.10, 2.30, 4.00, 8.10, 9.30	2.00	"Crystal voyage" 12.00 p.m. - Dimanche "Harold and Maude" 2.00
1.00	"Fanny Hill" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	2.30	"La vie de Bernadette" 7.15
1.30	"The virgin and the gitan" (drame - Britannique 1970)	3.00	"Le conte de la fée" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
2.00	"L'Amour" (comédie - Français 1968)	3.30	"Histoire d'Adèle H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
2.30	"Les aventures de Tintin" (drame - Italien 1971)	4.00	"L'important c'est d'aimer" 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30, 10.30
3.00	"Les aventures de Tintin" (drame - Italien 1971)	4.30	"Le grand bleu" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
3.30	"Les aventures de Tintin" (drame - Italien 1971)	5.00	"Le grand bleu" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
4.00	"Les aventures de Tintin" (drame - Italien 1971)	5.30	"Le grand bleu" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
4.30	"Les aventures de Tintin" (drame - Italien 1971)	6.00	"Le grand bleu" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
5.00	"Les aventures de Tintin" (drame - Italien 1971)	6.30	"Le grand